



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753152 5

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

✓

*DMA

Memorandum

M. J. J.

*IM

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉE AU ROY.

JUILLET. 1738.



A PARIS;

GUILLAUME CAVELIER,
ruë S. Jacques.

Chés

La Veuve PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.

JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVIII.

Avec Approbation & Privilège du Roy

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

3352

ASTOR LENE
TILDEN FOUN
1003

AVIS.

ADRESSE generate est à
Monsieur MOREAU, Commis au
Mercur, vis-à-vis la Comédie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetés aux Libraires qui vendent le Mer-
cure, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrages, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhaite-
ront avoir le Mercur de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

JUILLET. 1738.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LA HAINE,

O D E.



Cavantes Nymphes du Parnasse ;

Si jamais vous eûtes pitié

Des malheurs qu'à l'humaine race

Causa souvent l'inimitié ;

Déeses, soyez-moi propices ;

Contre le plus cruel des vices

A ij

Armes

Armez votre sévérité.

D'une voix pénétrante et forte,
Blâmez les excès où se porte
L'homme contre l'homme irrité.



Pour le désir de la vengeance,
Muses, donnez-lui tant d'horreur,
Qu'enfin une noble indulgence
Succède à sa lâche fureur;
Qu'en ses yeux désormais l'on voie
Briller l'assurance et la joye,
Au lieu du trouble et de l'ennui;
Et qu'au mépris d'un faux système,
Il devienne ami de soi-même,
En cessant de haïr autrui.



Peuples, dont un instinct sauvage
Regle les sentimens pervers,
Et dont cet orgueilleux rivage
Est séparé par tant de Mers;
Vous, chés qui l'homme impitoyable
Du corps fumant de son semblable
Se fait de monstrueux festins;
De vos forfaits, Peuples impies,
On voit les fidelles copies,
Dans nos désordres intestins.

Où, ce seroit peu que la Guerre,
 Employant la flamme et le fer,
 Eût tant de fois rendu la Terre
 L'horrible image de l'Enfer,
 Si l'entêtement, l'hérésie,
 L'ambition, la jalousie,
 Les faux soupçons, les noirs complots,
 Tyrans implacables des hommes,
 Du triste climat où nous sommes,
 Ne bannissoient pas le repos.



Combien de fois cet Hémisphere,
 Non sans en frémir, a-t'il vu
 Du sang de son malheureux frere
 Le frere indignement repû ?
 Est-il parjures, sacrileges,
 Intrigues, fureurs, sortilèges,
 Trahisons, souplesses, détours,
 A qui, dans nos projets iniques,
 Honteux, criminels, politiques,
 Nous n'ayons sans cesse recours ?



Sur tout, quand l'interêt nous guide,
 Ses absolus commandemens
 De l'amitié la plus solide

7462 MERCURE DE FRANCE

Sapient toujours les fondemens
D'Alecton sanguinaire Eleve,
● Il aiguisa le premier glaive,
Et chassant l'équité des cœurs,
Il substitua par ses ruses
Un vil amas de Loix confuses
A l'Empire des bonnes mœurs.



Et toi, dont l'éloquence ourrée
Consiste en des cris infernaux,
Qui de la fugitive Astrée
Usurpas les saintes Tribunaux ;
Hydre qu'anime la vengeance,
Que suit la fatale indigence,
Que conduit l'obstination,
Chicane, indomptable génie,
Quels objets offre ta manie,
A ma juste indignation !



Les Loix les plus sages détruites
Par des sophismes effrontés ;
Des Veuves à la faim réduites,
Des Orphelins déshérités ;
L'impunité venduë au crime ;
A son possesseur légitime.

Un bien pour jamais interdit ;
 L'innocence qu'on persécute ;
 Et le droit le plus ferme , en butte
 A l'oppression du crédit.



Mais quelle voix audacieuse
 Eclate en discours menaçans ?
 Quelle langue malicieuse
 Exerce ici ses traits perçans ?
 Craignez , Ennemis implacables ,
 Craignez pour vos têtes coupables
 Les rigueurs du courroux divin ,
 Et que le Ciel , en sa Justice ,
 D'Eteocle et de Polinice ,
 Ne vous ait réservé la fin.



Témoins d'un Spectacle barbare ;
 Que dis-je ? Nous n'esperons pas
 Que la haine qui vous sépare ,
 Puisse céder même au trépas.
 Cruels , vos ombres parricides
 Iront se joindre aux Eumenides
 Pour troubler l'Empire des Morts ;
 Guidés par vos conseils funestés ,
 De votre sang les tristes restes
 Hériteront de vos transports.

1734 MERCURE DE FRANCE

Ainsi donc vaincus par la force
Du plus execrable poison,
Vous faites un honteux divorce
Avec votre propre raison,
Malheureux ! prenez pour modeles
Les Colombes, les Tourterelles,
Qu'un tendre amour unit toujours,
Ou dans quelque sombre boccage
Allez écouter le langage
Des Loups, des Tigres et des Ours.



Vous, Muses, allez les premieres
Vers ces Animaux ravissans,
Et daignez de quelques lumieres
Eclairer leurs aveugles sens.
Instruits de nos mœurs intraitables ;
Par cent reproches équitables
Ils pourront nous faire trembler ;
Plus épouvantés de connoître
L'orgueilleux qui se dit leur Maître ;
Qu'envieux de lui ressembler.



C'en est trop ; gardez le silence ;
Barbares Hôtes des Forêts ;
Hélas ! de notre ressemblance
Il suffit d'avouer les traits,

Quand

Quand la Terre ignoroit encore
 Les malheurs qu'apporta Pandore,
 Les crimes de Thebe et d'Argos,
 L'homme goûtoit un sort celeste,
 Mais quoi ! la discorde funeste,
 Nous a tous rendus vos égaux.



*LETTRE de M. D. L. R. écrite à
 M. Maillart, ancien Avocat au Parlement,
 au sujet de la Fable Turque du Kaimak,
 &c. et de la prétendue permission de boire
 du vin, accordée aux Janissaires, &c.*

Vous ne vous vous êtes pas trompé,
 Monsieur, lorsqu'après avoir lu la Fa-
 ble Turque, imprimée dans le premier Vo-
 lume du Mercure de Décembre dernier,
 vous avez jugé par la tournure de cette Pie-
 ce, par la Versification aisée et par d'autres
 circonstances, qu'elle est de la façon de
 notre cher M. Desroches, qui excelloit dans
 ces sortes de compositions. Je ne sçais pour-
 quoi on a omis de mettre son nom à la
 fin, quoiqu'il ne soit point dans l'Original,
 qui est tout écrit de sa main; mais vous
 vous trompez, M. lorsque vous m'attribuez
 les Notes qui suivent, car elles sont, je vous
 assure,

A. V. assure,

assûre, sorties de la même plume, à la réserve de quelques courtes Additions et légères corrections que j'ai faites pour rendre ces Notes encore plus claires et plus utiles. J'ai cependant fait une petite omission dès la première Note, laquelle je vais réparer ici; la Provence m'en remerciera.

On voit au commencement de cette Fable, qui est originairement d'un Ecrivain Turc, que l'Homme au *Kaimak*, étoit un Habitant du Fauxbourg de Prusse, Ville de Bythinie, aujourd'hui nommée *Brousse*. Le Poète fait entendre ensuite que le *Kaimak* se fait dans les Villages des environs de Brousse. La seconde des Notes explique ce que c'est que ce Laitage, et la manière de le faire. Par cette Explication il n'y a point de Provençal qui ne reconnoisse aisément que le *Kaimak* de Turquie, et cette espèce de Fromage mol de son Pays, qu'on appelle *Brousse*, est la même chose, avec cette singularité que les Provençaux ont donné au *Kaimak* des Turcs le nom même de la Ville dans le Territoire de laquelle on le fait; vous trouverez, je crois, cette étimologie toute naturelle et semblable à celle de nos meilleurs Fromages, qui tirent leur nomination des Lieux où ils sont faits. Il est naturel aussi de penser que quelqu'un de nos Négocians Marseillois ayant trouvé à *Brousse*

Le *Kaimak* de son goût, en a le premier introduit l'usage dans son Pays, et qu'au lieu du nom Turc, il lui a donné celui de la Ville où il en avoit mangé pour la première fois, &c.

Au reste, comme chaque Pays a ses Usages, chaque Pays a aussi ses Mets particuliers. Ainsi le *Kaimak*, qui est propre à quelques Lieux de l'Asie Mineure, et qui, comme je viens de le dire, est aussi en usage en Provence sous le nom de *Brousse*, n'est pas un Laitage universellement connu dans le Levant, quoique la *ii*. Note marque qu'il est très en vogue dans la Turquie, expression, selon moi, un peu trop générale. Je n'en ai point vu en effet dans toute la grande Province de Syrie, qui contient, comme vous sçavez, la Palestine, &c. Dans ce Pays-là, au lieu de *Kaimak*, on a le *Leben*, autre espece de Fromage mol fort agréable au goût, quoique inélé d'un petit filet d'aigreur. On est si friand de ce *Leben*, que j'ai vu un Syrien de la Ville de Baruth, qui ne se plaisoit pas à Constantinople, parce qu'il n'y trouvoit pas du *Leben*, ce qu'il exprimoit plaisamment en sa Langue Arabe, qui est très-énergique; et moi, qui vous parle, Monsieur, attaqué de la fièvre quarte à Baruth, au retour d'un voyage dans le haut Liban, je ne pouvois me passer du

A vj. *Leben*,

Leben, ce qui rendoit mes accès plus longs et plus violens, jusques-là qu'enfin les bons Peres Capucins, chés qui j'étois logé, prirent toutes les mesures que la charité put leur inspirer, pour que ce Laitage ne parût plus dans leur Maison, et qu'on ne m'en vendît pas, si je m'avisais d'en aller chercher moi-même, ce qui arrivoit quelquefois.

Disons ici par occasion que le Lait est aimé de tous les Orientaux et particulièrement des Orientaux Mahométans; plusieurs Nations ne vivent presque que de Lait, comme les Arabes, les Amédiens, les Curdes, une partie des Tartares, &c. Il y en a même qui s'en font un plaisir particulier, par cette raison qu'au lieu que l'usage du vin leur est défendu, celui du Lait est non-seulement permis, mais parce que le Lait est en quelque façon distingué des autres Liqueurs dans l'Alcoran. C'est dans le Chap. *Nabal*, où Dieu parlant aux hommes, leur dit: *Nous vous avons donné pour breuvage ce qui s'engendre dans le ventre des Animaux, et qui tient le milieu entre le sang et les superfluités, sçavoir leur Lait, qui est si pur et si doux à ceux qui le boivent.*

Quoique ce Passage ait un sens très-littéral, quelques Docteurs Musulmans l'ont pris pour une Allégorie; entre autres, *Mohammed-Ben-Ali*, Auteur d'un Livre Arabe, intitulé

intitulé, *La Provision des cœurs*. On peut voir son interprétation du même Passage dans la Bibliothèque Orientale, p. 507. D'autres donnant dans une autre extrémité, ont osé soutenir, après une Déclaration si authentique de Mahomet en faveur du Lait, que la boisson du Lait de Vache et de Brebis étoit défenduë par la Loy, parce que, disent-ils, ces deux sortes de Lait, pris avec excès, peuvent donner dans la tête et troubler le cerveau; mais cette opinion n'a presque point eû de Partisans, on voit au contraire dans le même Livre, qu'un Docteur insigne de la Ville de Bokharah, dans la Transoxane, se fit chasser par les Habitans pour l'avoir soutenuë avec trop de chaleur, &c.

J'ai dit, Monsieur, que le vin est défendu aux Mahométans, ce qui me fait souvenir d'une demande que vous m'avez faite, et à laquelle je n'ai pas encore satisfait, du moins par écrit, et en connoissance de cause, comme je vous l'ai promis. Vous m'avez demandé si on peut ajouter foi à la Nouvelle qu'on prétend être venue de Constantinople depuis deux ou trois mois, Nouvelle répanduë dans tous les Ecrits publics, même dans notre Gazette, qui dans l'Article de Constantinople du 9. Octobre dernier, apprend ce qui suit. » Comme les Jannissaires sont les Troupes sur lesquelles on compte
» le

» le plus, on employe toutes sortes de moyens
 » pour les engager à bien remplir leur de-
 » voir. Non-seulement *le Musicien a acor-*
 » *dé la permission de boire du vin ;* mais on a
 » augmenté leur paye , &c. J'eus dès-lors
 l'honneur de vous dire que je tenois la Nou-
 velle absolument fausse par plusieurs raisons,
 que je n'eus pas le temps alors de vous déduire.

Il y a dans l'Alcoran deux Passages tou-
 chant l'interdiction du Vin. *Othman* , qui fut
 depuis le troisième des Califes, Vicaires, ou
 Successeurs de Mahomet , ayant un jour
 interrogé le prétendu Prophete sur le Vin
 et sur les Jeux de hazard , et de quelle ma-
 niere les Musulmans en devoient user , Ma-
 homet lui répondit par ce Verset : *Il y a*
dans ces choses de grands dangers et de grands
avantages pour les hommes. Les Musulmans
 de ce temps-là ayant appris cette réponse, lais-
 sèrent à part la considération du danger ,
 et s'arrêtant aux avantages que les hommes
 tiroient du Vin , continuerent à en user
 comme auparavant. Mais *Othman* ayant vû
 ce qui arriva en un Festin qui se fit à Ma-
 drid , où les Conviés échaufés du Vin qu'ils
 avoient bû , se querellerent , et en vinrent
 jusqu'à se battre , en porta sa plainte à Ma-
 homet. *Saad-Ben-Abou-Vacaz* , qui étoit
 un des six, qu'Omar jugea depuis digne, du
 Khalifat , avoit reçu dans cette batterie une
 playe

playe dangereuse, pour avoir chanté une Chanson contre les Médinois.

Ce fut donc dans cette occasion, et sur la plainte d'Othman, que Mahomet publia ce Verset de l'Alcoran, qui se lit dans le Chapitre intitulé, *Maidah*, ou la Table. *Certainement le Vin, les Jeux de hazard, les Pierres sur lesquelles on sacrifie des Chameaux ou autres Animaux, pour être partagés par le sort des fleches, sont toutes choses abominables devant Dieu, et l'ouvrage du Démon. Retirez-vous-en, afin que vous vous sauviez.* Aussi-tôt qu'Othman eut entendu ces paroles, il s'écria, Seigneur, vous nous l'avez défendu et nous vous obéïrons.

Ajoutons que *Scharab*, nom Arabe qui signifie en général toutes sortes de Breuvages, d'où est dérivé celui de *Syrop*, signifie en particulier le Vin, comme par excellence, étant réputé le meilleur de tous les Breuvages. Les Arabes disent aussi quelquefois, en parlant du Vin, et pour le désigner plus particulièrement, *Scharab*, *Almosakker*, la Potion qui enivre. Les Musulmans donnent à cette Liqueur plusieurs noms métaphoriques; comme *Omm al genaber*, la Mere de corruption; *Abou* et *Omm alkarabat*, le Pere et la Mere des destructions et des ruines; et il y en a d'assés scrupuleux, ou plutôt superstitieux, pour n'oser nommer le

Le Vin par son véritable nom ; il y a même eû des Princes parmi eux qui ont défendu par des Loix expresses de proncer ce nom , lequel depuis la décision de Mahomet , est devenu , à leur égard , une espece de blasphême. Entre ces Princes on distingue *Shamseddin Khogia Ali* , le sixième de la Dynastie des Sarbedatiens , si renommé par la sévérité de sa Justice. On remarque dans l'Histoire , que sous son Regne aucun de ses Sujets n'osoit prononcer seulement le nom de Vin , ou d'aucune autre boisson qui pût enyvrer ; c'est le même qui fit jettér vives cinq cent Femmes publiques dans des Puits dans la Ville de *Sebzvar* , où il faisoit son séjour.

Voilà donc M. une prohibition de boire du vin , fondée et bien établie dans la Loi de Mahomet , et le vin même en horreur aux bons Musulmans. Il est vrai que malgré des paroles si claires et si précises , malgré l'exemple du plus grand nombre , et la punition que peuvent encourir les Prévaricateurs , il y a beaucoup de Mahometans qui ne croient pas que le vin leur soit absolument défendu , et qui ne font point de scrupule d'en boire dans le particulier.

• Il est cependant inoui qu'aucune Puissance dans le Mahometisme , ait jamais permis ; et pour quelque raison que ce soit l'usage

sage.

lage d'une chose qui est expressément prohibée par l'Alcoran ; et c'est pour revenir à notre fait particulier , une absurdité de prétendre que le Mufti de Constantinople ait accordé aux Janissaires la permission dont il s'agit ici : le Mufti , dis-je , qui n'a nullement ce pouvoir , et qui n'est que le premier Ministre de la Religion dans son district ; car on n'ignore pas que c'est le Grand Seigneur même , qui depuis l'extinction des Califes et la destruction de leur Empire , auxquels il prétend avoir succédé , est reconnu dans toute l'étendue de ses États pour le Chef de la Religion , ainsi que de l'Empire , qualité que d'autres Princes Mahometans s'arrogent aussi. Mais encore une fois , aucun de ces Princes n'oseroit permettre ce qui se trouve expressément condamné et défendu par leur Loi.

Au reste , Monsieur , les Janissaires n'ont aucunement besoin d'une permission en forme , pour boire du vin. Tout le monde sçait avec quelle licence ils fréquentent les Tavernes , et les désordres qui résultent de cette tolérance à Constantinople même et dans les autres grandes Villes de Turquie , où cette Milice est répandue , ce qui est imité par tous les autres gens de guerre du Grand Seigneur.

Enfin une telle permission , en la supposant

sant possible , seroit capable d'exciter un soulèvement public par le seul fait : et le danger seroit encore plus grand s'il arrivoit que l'Armée Turque reçût quelque échec , ou que la Campagne ne fût pas heureuse. Alors le Mufti , s'il pouvoit avoir quelque part à la permission , courroit en particulier le risque d'être lapidé , comme un refractaire et comme un prévaricateur de la Loi , indigne de vivre. En voilà assés sur ce sujet , et pour vous confirmer que le fait dont on a tant parlé dans les nouvelles publiques , est entièrement faux. Ajoutons seulement ici une espece de proverbe qui a beaucoup de grace en Langue Tutque , et qui égayera ma Lettre : *Le Vin* , disent les Turcs , est *la Foi des Arméniens* , *le Saint des Georgiens* , *le Sang des Grecs* , *l'Ame des Francs* , et *l'Ennemi des Musulmans*.

Je reviens à notre Fable Turque au sujet de laquelle vous m'avez marqué quelque étonnement , ne présument pas qu'il y eût chés les Turcs des Auteurs Fabulistes , prévenu contre cette Nation , par le préjugé commun qui lui refuse toute sorte de discipline littéraire et d'érudition. Je prends d'abord la liberté de vous dire que vous êtes dans l'erreur de la plûpart des Européens ; et pour vous faire sortir de cette erreur , je ne ferai autre chose que de vous renvoyer aux

Lettres

Lettres qui ont parû dans le *Mercur* sur la *Litterature des Mahometans et sur celle des Turcs en particulier*. Cette matiere s'y trouve traitée à fonds; et je présume de votre amour pour la vérité, que vous vous rendrez à celle qui y est démontrée. *Mercur de Septembre 1732. p. 1933. de Decembre 1733. p. 2819. et de Fevrier 1735. p. 237.*

Vous conviendrez sans peine après cette lecture, que les Mahometans ne sont exclus d'aucune sorte de Litterature, et je vous assure en particulier que les Turcs, à l'exemple des Arabes et des Persans, ont en grand nombre, des Ecrivains Fabulistes, et qu'il se trouve même de leurs Ouvrages dans la Bibliotheque du Roy. Vous sçavez d'ailleurs M. que cette maniere de débiter la Morale par des Paraboles et par des Apologues ingénieux; nous vient originairement des Orientaux, d'où elle a passé chés les Grecs et chés les Romains, &c. Si quelqu'un pouvoit douter de cette origine, il faut le renvoyer à la plus respectable de toutes les autorités, je veux dire à celle de nos Saintes Ecritures. On y trouve en effet le premier de tous les Apologues dans le discours que Joatham, fils de Gédéon, adressa aux Habitans de la Ville de Sichem, après le massacre de ses Freres par Abimelech: c'est dans le IX. Chap. du Livre des Juges, que je crois plus ancien

ancien que tous les livres prophanes, qui nous restent.

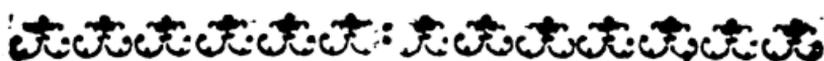
Je pourrois vous parler à cette occasion du Philosophe *Locman*, cet homme si universellement sçavant et si célèbre parmi les Orientaux, que les Ecrivains Arabes font contemporain de David, lequel a composé entr'autres Ouvrages, quantité d'Apologues en leur Langue, remplis d'une excellente Morale, & fort estimés dans l'Orient, qui ont servi comme de modele à tous les Fabulistes Mahométans : mais cela excéderoit les bornes d'une Lettre ; j'espere d'ailleurs trouver bien-tôt une autre occasion de vous faire connoître plus particulièrement ce fameux personnage. Je suis, &c.

A Paris, ce 15. Janvier 1738.

P. S. Après avoir écrit ma Lettre, et prêt à vous l'envoyer, je me suis avisé, M. de lire le Commentaire du R. P. Dom Calmet sur l'Endroit ci-dessus cité du Liv. des Juges, au sujet de l'Apologue dont se sert le Fils de Gédéon, au lieu d'un Discours simple et direct, qui auroit pu irriter, pour faire entendre aux Sichémistes leurs véritables intérêts dans les conjonctures périlleuses où ils se trouvoient. Le sçavant Commentateur nous dit là-dessus, à son ordinaire, des choses très-sensées, et d'une érudition ni commune,

commune , ni trop recherchée. Je n'en rapporterai ici que ce qui fait directement pour moi , et qui s'est à confirmer ce que j'ai eu l'honneur de vous dire de l'origine des Apologues chés les Orientaux qui les ont transmis aux autres Nations , &c.

» Le style des Apologues et des similitudes , dit notre Auteur , étoit très-familier aux Orientaux , et étoit fort du goût des Juifs. Les anciens Sages s'en sont souvent servis dans des occasions semblables à celle-ci. Menenius Agrippa voulant rapeller le Peuple Romain , qui s'étoit retiré sur le Mont Sacré , & qui ne vouloit plus être soumis aux Nobles et au Senat , leur proposa un Apologue des Membres du Corps , qui s'étant un jour révoltés contre le Ventre , ne vouloient plus lui donner la nourriture , sous prétexte que , sans avoir aucune part à leurs travaux , il jouïssoit seul de ce que tous les autres Membres amassoient en travaillant. Cette similitude eut l'effet qu'il souhaitoit , et elle fit plus d'impression sur leurs esprits , que n'auroient fait tous les discours des Orateurs, *Tite-Live 2. Dec. 1.*



O D E

*La Mlle de S. A * * * en son Château
de G * * * en Réponse à une Lettre où elle
dit , que l'amour des Sciences lui fera con-
server toujours la liberté de son cœur.*

THÉMIRE, en l'aimable Séjour
Qu'embellissent vos puissans charmes ;
Pour résister au tendre Amour ,
Vous n'aurez pas toujours des armes.



En vain à l'ombre de vos Bois ,
Allez-vous , chérissant l'Etude ,
Apprendre dans la Solitude
A vivre sous vos propres Loix.



L'Amour qu'avec tant d'assurance
Vous osez enfin dédaigner ,
Niendra peut-être par vengeance
En vos vieux ans sur vous régner.



Ce Dieu qui veut que tout soupire ;
Dont les traits sont partout vainqueurs ,

Quand

JUILLET. 1738. 1479.

Quand on dédaigne ses douceurs
Prend alors un cruel empire.



Loin de vous les froides rigueurs,
Que les Ris, les Jeux sur vos traces
Chassent de l'azile des Graces
Et la tristesse et les langueurs.



A la noble étude du Sage
Je sçais qu'il est bon de livrer
Tous les beaux jours de son jeune âge,
Pour s'instruire et pour s'éclairer.



Mais hélas! quand on est jolie,
Sçavoir se choisir un Amant,
A l'utile Philosophie
C'est sçavoir joindre un agrément.



Dans le cours de votre Jeunesse;
Croyez-moi, laissez-vous charmer;
Car dans la débile Vieillesse
C'est un martyre que d'aimer.

De R * * * ce 1. Juillet 1738.

LG * * * de Gressy.

REPONSE



*REPONSE du R. P. M. T. Dominicain,
à la Lettre d'un Voyageur Litteraire, insérée
dans le Mercure de Mars 1738.*

C'Est en vain, Monsieur, que vous tâchez de vous cacher pour la seconde fois sous des noms empruntés : un stile qui vous est naturel vous trahit, et les Relations de vos Découvertes, que vous donnez d temps en temps dans les Mercurcs, font connoître le Voyageur.

Dans votre Itineraire de Poissy, vous faites des plaintes contre le Peintre qui a travaillé au Paneau de Vitre, qui représente la Naissance et le Baptême de S. Louis, et vous l'accusez de vous avoir fait mettre de mauvaise humeur à la vûe de son ouvrage ; si le Peintre, dites-vous, a connu ces Fontes de pierre, pourquoi les a-t-il représentés d'une autre façon qu'ils ne le sont ? pourquoi les a-t-il posés sur quatre Griffons, taillés, ciselés en canelure, et mis dans la Chambre de la Reine Blanche, comme, si on les y avoit portés ? Je suis donc, concluez-vous obligé de convenir, que celui qui a peint le Vitrage étoit un fourbe ; ou un grand ignorant. Vous me permettrez, Monsieur, de
vous

vous dire , que votre conséquence n'est pas naturelle. Combien de Martyrs sont représentés apliqués aux tourmens , au pied du Tribunal du Tyran , comme si les instrumens du Martyre avoient été portés dans la Salle de l'Audience , ou que le Tribunal du Juge eût été dressé dans la Place publique de l'Execution ? et ceux qui ont fait ces ouvrages n'ont jamais passé pour fourbes , ou pour grands ignorans. Le Peintre que vous blâmez , convaincu du sentiment commun, qui n'a jamais séparé le Lieu de la Naissance de S. Louis , de celui de son Baptême , l'a suivi naturellement en les unissant dans un même Paneau , afin d'avoir le moyen de multiplier dans les autres tant de belles Actions de la Vie de notre Saint qu'il avoit à représenter dans l'espace d'une seule fenêtre. Il pouvoit encore avoir vû les Fonts , sans être obligé de les copier , ou prouver qu'on le lui avoit ordonné. Pour moi je reconnois , et le Lecteur en jugera de même , que le Peintre a agi de bonne foi et en habile homme , car il ne dit pas qu'il représente ces Fonts tels qu'ils sont , mais il déclare seulement qu'ils sont dans cette Eglise de Poissy.

**Les Fonts en sont gardés encore ici ,
Fort honorés comme Relique exquise.**

B Voilà

Voilà sa bonne foi , et ayant la liberté de faire paroître la beauté de son Art , il les donne enrichis de plusieurs ornemens , voilà son habileté ; de quoi vous plaignez - vous ?

Vous vous étendez beaucoup afin d'élu-der l'autorité de M. Baillet , et ne pouvant pas y réussir, vous voilà réduit à le renoncer, et à dire Page 430. Si la Note en question est de sa façon , elle fournit une preuve que ce Sçavant n'étoit point du tout au fait des Origines de son Pays.

C'est ainsi que vous en avez agi à l'égard de *Guidonis* , que je n'ai garde de comparer au Cardinal *Baronius*. Ce Passage *Apud Pissiacum natus est* , pourroit bien , dites-vous , avoir été ajoûté à ses Ecrits. Avoüez donc que ce grand nombre d'Exemplaires distribués de son temps , où ils se trouvent du caractere du même Siecle , étant écrits depuis 400. ans , on croyoit alors la Naissance de S. Louis à Poissy , 150. ans avant les Chartres de Neuville , et 200 ans avant le Vitrage , puisque vous l'attribuez à une Addition faite il y a 400. ans.

Vous vous congratulez , Page 422. de ce que deux ou trois Auteurs ont suivi votre sentiment , depuis que M. Simon a donné vos Chartres , il y a plus de 31. ans ; mais j'ai cet avantage sur vous , qu'avant lui tous ont été
du

À mon , et que depuis 1735. que j'ai oposé mes Preuves à vos Chartres , tous ceux qui ont écrit , l'ont embrassé.

Pour ce qui est de l'omission de ces deux mots , *Robert fils* , faite dans le Mercure de Juin 1737. où on lit au sujet du Lieu de la Naissance de S. Louis ; Philippe le Bel pouvoit l'avoir appris de son Ayeul , auquel il avoit parlé , de Marguerite de Provence son Ayeule avec laquelle il avoit conversé dix-sept ans , et celle - ci quatorze , ou en tout dix-huit ans avec la Reine Blanche. Vous n'avez , Monsieur , qu'à relire l'Extrait que je fis imprimer dès que ce Mercure parut , et vous y trouverez aussi - bien que tous ceux auxquels il fut distribué ; *Philippe le Bel pouvoit l'avoir appris de Robert V I. Fils de son Ayeul*. Jugez si ce Roy âgé de dix-sept ans , à la mort de son Pere Philippe III. et décédé lui-même trois ans avant son Oncle Robert de Clermont , pouvoit ignorer la vérité de ce Fait , étant si près de ces sources.

A vous entendre Page 430 , le lambeau que j'ai donné de la seconde Chartre de Philippe le Bel , renferme de l'ambiguité , contient un solécisme , et mes Titres en entier auroient porté plus de clarté , quoiqu'ils n'eussent rien décidé en faveur de Poissy , si le terme *Nativitatis* ne s'y trouvoit. Voilà,

B ij M.

M. vos trois Objections , et voici mes Réponses.

Vous auriez souhaité que j'eusse donné au Public en entier les deux Chartres de Philippe le Bel , dont je n'ai fait imprimer que ce que j'ai cru absolument nécessaire. Il y a long temps que j'aurois répondu à vos désirs , si la brièveté que recommandent les Auteurs du Mercure me l'eût permis ; mais vous allez être satisfait , comptant qu'ils voudront bien me le permettre.

Voici d'abord le lambeau de la seconde Chartre tel que je l'ai donné ; si vous l'eussiez rapporté de même , on auroit vû qu'il n'y a aucune ambiguïté. Philippe le Bel y parle ainsi : *In honorem Dei , B. M. V. necnon ad celebrem et specialem egregii Confessoris B. Ludovici Avi nostri , Monasterium præteritis diebus fundare decrevimus in Villâ Pissiaci ;* ORIGINIS LOCUM Confessoris prædicti , &c. Le Fait est personnel , le Pere et l'Ayeul de S. Louis sont nés à Paris , *Cant. Aim. Rigord* et les Capétiens viennent de Saxe. *M. le Gendre.* Vous voyez , Monsieur , que cet &c. ne coupe pas le lambeau que j'ai donné , et que c'est faute d'y avoir réfléchi que vous l'avez avancé , ce qui suit n'en étant plus : *In quo Sorores Ordinis B. Dominici , Divina Majestatis implorent clementiam.* Que s'il n'y a que
le

Le mot *loctum* qui vous fasse de la peine, vous devez être persuadé qu'il est positivement dans l'original de cette Chartre très - lisible. Ce qui fit conclure à d'habiles Connoisseurs qui étoient avec moi , qu'il valoit mieux copier une faute contre les Regles de la Grammaire , que d'altérer la Chartre respectable d'un Roy , d'autant mieux , que n'ayant eu permission d'en tirer une Copie , qu'à condition de n'y rien changer , je ne devois pas violer ma promesse. Je me souvins que j'avois lû dans la Page v i i. de la Préface de Dom Carpentier , sur le Traité de la basse Latinité par M. Ducange : *Artis diplomaticæ rudes , inspectis aliquot instrumentis , ea spuria pronuntiant in quibus nævum aliquem se deprehendisse opinati sunt.* Les Barbarismes et les Solécismes ne diminuent point l'autorité du Prince qui parle , ni la validité de ses Chartres , dit le P. Mabillon , Page 56. de *Re diplomaticâ* : *non enim propter barbarismos aut solæcismos debent esse suspecta prisca instrumenta* Il y a des fautes dans les Chartres de nos Rois , et cet habile homme les a rapportées telles qu'elles sont ; pour ce qui est de l'Accusatif pour l'Ablatif , il en rapporte une si grande quantité d'exemples , qu'on voit que ce solécisme étoit autrefois une élégance. *Gregorius Turonensis Episcopus* , (dit - il ,

Page 56.) *qui Grammaticæ leges penitus non ignorabat pro ablativis accusativa sæpius commutabat, non laborato sermone, sed usuali,* selon la maniere de parler de ce temps - là. C'est la remarque de Dom Mabillon, Pages 55. et 127. on lit : *Inluster vir Pipinus majorem domus maximus*, et cela par deux fois, Page 543. *vel aliis quam plures bonis hominibus qui in ipso Palatio cum ipsos residebant.* Page 478. *Datum annum secundum nostri Regni.* L'Accusatif n'étoit pas moins affecté dans les anciens Manuscrits François, le P. Echard nous en donne un exemple Tome I. Page 381. *Scrip. Or. Pra. F. Lorens de l'Ordre des FF. Prêcheurs, Confessores lon Roy de France Philippe III.* au lieu de dire *Confesseur du Roy*. Remarquez en passant que le P. Mabillon se déclare pour Poissy, Page 315. *Nihil est quod Pissiacensis Regia decus extollat magis, quam Ludovici IX. natales, sacrisque Fontis ablutio.* M. Ducange le dit de même, *Addition sur Joinville, Page 131. de Choisy.*

Et afin qu'à l'avenir on ne doute plus que je n'aye suivi mot à mot cette seconde Charte de Philippe le Bel, j'écrivis une Lettre à Poissy le 14. Avril 1738. dont voici la Réponse.

» M. R. P. j'ai tâché de m'acquiescer de la
 » commission dont vous m'avez fait l'hon-
 » neur de me charger, j'ai transcrit sur l'O-
 » riginal

Original cette Chartre de Philippe le Bel de
 1305. je vous en envoie la Copie ; Mada-
 me vous est très obligée des soins que
 vous vous donnez , &c. Signé DE GROS,
 de l'Ordre des FF. PP. A Poissy ce 17.
 Avril 1738.

Vous voilà donc satisfait , Monsieur , sur
 la construction du lambeau de la Chartre , et
 sur le mot *locum* , dont vous avez tant exa-
 géré le solécisme , sachant si bien d'ailleurs
 le style des anciens Manuscrits ; il me reste à
 vous faire voir , que le terme *nativitatis* que
 vous voudriez trouver dans nos Chartres ,
 n'est pas absolument nécessaire. J'ai déjà apor-
 té l'exemple de la Vie de S. Gregoire. *B. Gre-
 gorius duxit originem anno 541. nâquit en 541.
 B. Henricus origine de Volzano, patriâ relictâ,
 Tarvisium devenit. Bol. 10. Juin, né à Volza-
 no du temps de S. Louis. Et je viens d'en dé-
 couvrir un autre dans le Tome II. Col. 1775.
 du Trésor des Anecdotes par Dom Marten-
 ne : S. Edmundus duxit originem in Villâ Ab-
 bendonia , manè processit ad ortum* , il parle à
 S. Louis : mais voici qui est plus positif.
 Quelle différence faites-vous , M. entre ces
 termes des Vies de deux Papes François , qui
 ont vécu dans le Siecle de Philippe le Bel ,
 (circonstance remarquable) rapportées par
 M. Baluze , Tome I I. Col. 197. et 425.

*Benedictus XII. de Savarduno oriundus ; Gregorius XI. de Malomonte Diœcesis Lemovicensi: oriundus ; et ceux - ci de Guillaume de Chartres , Chapelain de S. Louis : Ce Saint disoit qu'il jeûnoit , eo quod de Carnotensi Diœcesi oriundus existebat. Que s'il est constant que ce terme signifie le Lieu de la Naissance de ces Papes , puisque Col. 213. et 451. on lit dans deux autres Auteurs les noms de leurs Peres , ex Patre Guillelmo , ex Comite Bellifortis ; et que M. Duchesne a traduit *natif*. Peut on révoquer en doute que ce Chapelain de S. Louis n'ait voulu parler du Diocese dans lequel ce S. Roy étoit né , après que les circonstances de son Baptême à Poissy, et plusieurs autres le font conjecturer , que deux Chartres d'un Roy le disent, que la Tradition le reconnoît , * et que Guidonis contemporain à ce Guillaume de Chartres , et à la Suite de la Cour , l'a si clairement constaté : *apud Pissiacum natus est.* Version plus naturelle que la vôtre , *S. Louis étoit du Diocese de Chartres par sa Naissance spirituelle.**

CHARTRE de la Fondation du Monastere
des Dames Dominicaines de Poissy ,
faite en 1304.

Je prie le Lecteur de bien remarquer

* Lettre de M. Bellier le plus ancien du V. Chapitre de Poissy.

Avant toutes choses , que j'ai rapporté le lambeau de cette Chartre complet , depuis *Hinc* est jusques à *habebat* dans ma premiere Dissertation , Page 2409. du Mercure de Novembre 1735. chacun a pu en faire la construction:voici celle qui me paroît la plus juste; en ajoûtant l'adverbe *ad*, qui est sous-entendu avant *Villam ipsam* , et au lieu de dire *habebat Villam ipsam* , il faut entendre , considérant l'affection que S. Louis avoit pour l'Eglise de la B. M. de la Ville de Poissy, dans laquelle il avoit été baptisé , et pour cette même Ville où il étoit né. La premiere construction n'altère en rien les mots essentiels *originis sue locum* , ni leur place , et est conforme à ce que dit de Nangis ; *Dominum Pissiaci se vocabat* , mais la derniere est la véritable : *affectum quem habebat ad Ecclesiam et ad Villam.*

PHILIPPUS , Dei gratia Francorum Rex , Honor et Reverentia summi Regis per quem Leges et Regna consistunt , non immeritò nos inducunt , claraque progenitorum nostrorum exempla nos provocant , ut quantum Rex ipse Regum Atissimus ad celsiorem regiminis populi sui gradum piâ nos miseratione provexit , quanto majora de ipsius manu bona suscepimus et dona largissima gratiarum , tanto ad eaque redduntur in oculis sue Majestatis accepta , et que divini nominis laudes et gloriam , sui que cultûs augmentum respiciunt ac temporale stabiliunt , et certum preparant nobis Regnum , vacare solertius et magis ificentius agere debeamus , ur per gratie recognitionis effectum nobis

B v beneficia

beneficia multiplicemus illius qui dat affluenter et non impropert, ac per Religionis amorem, per etatis studia et opera charitatis misericordiam Deo proptiam consequamur, et gratiam inveniamus tempore opportuno. **H I N C** est quod nos ad memoriam revocantes eximie dilectionis affectum et intime affectionis zelum quem egregius Confessor **B. Ludovicus** olim Rex Francorum Avus noster ad Ecclesiam **B. M. Ville Pissiaci**, in qua renatus fonte Baptismatis Christiane fidei et salutis nostre primordia suscepisse dignoscitur, et villam ipsam **ORDINIS** SUB **LOCUM**, dum presentis vite commodis fungeretur, habebat; et ad **Ordinem** **Predicatorum**, in quo divini cultum nominis, Religionis decorem et virtutum exempla laudabilia inter Religiones ceteras preluere conspicimus; et ad **Sorores B. Dominici** ejusdem **Ordinis** que spretis oblectationibus hujus mundi, pro Christi amore, cui virginittatis sue pudicitiam devoverunt, carnem suam cum concupiscentiis crucifigunt, claustrales carceres voluntarie appetentes, ut post vite hujus labores in thalamum Sponsi sui et Tabernacula recipiantur eterna: nostre considerationis oculos et devotionis intuitum convergentes in predicta **Villa Pissiaci** **Monasterium** in quo **Sorores** predicti **Ordinis** pro **Nobis** et **Successoribus** nostris ac **Statu** **Regni** predicti nec non pro nostre ac charissime **Consortis** nostre ac **Parentum** nostrorum remedio animarum bonorum omnium largitori preces et hostias offerunt salutare in honorem **Dei** omnipotentis et **B. M. V.** et **BB. Petri** et **Pauli** **Apostolorum**, ac totius celestis **Curie**, nec non ad celebrem et specialem **Confessoris** pretati memoriam, cujus preclaris operibus et meritis sanctissima virtus **Altissimi** **Regnum** ipsum perpetuo splendore luminis illustravit, fundare decrevimus, illudque de bonis nobis oblati à **Domino**, dotavimus in hunc modum

modum videlicet, &c. quod ut perpetue stabilitatis
 robur obtineat, presentibus nostrum fecimus appo-
 ni sigillum. Actum Nealph. Mense Julio Anno D.
 MCCCIV.

*SECONDE Chartre du Roy Philippe le Bel,
 faite en l'année 1309.*

PHILIPPUS Dei gratia Francorum Rex, Reg-
 Regum de cujus misericordia progreditur omnium
 vera salus, ut pro nobis, Successoribus nostris et
 Statu Regni nostri, nec non pro nostre et inclite
 recordationis Johanne Consortis quondam nostre
 ac parentum nostrorum remedio animarum, offe-
 runtur Altissimo preces et hostie salutares in hono-
 rem Dei omnipotentis et B. M. V. et BB. Apostolo-
 rum Petri et Pauli, ac totius celestis Curie, nec
 non ad celebrem et specialem egregii Confessoris
 B. Ludovici olim Francorum Regis Avi nostri, per
 cujus preclara virtutum radiis undique prebentia
 claritatem merita sanctitatis, Cantico laudis, hono-
 ris et glorie illustravit summi largitor premii Re-
 gnum ipsum preteritis nuper diebus offerre tan-
 quam pro nobis placabilem hostiam fundare decre-
 vimus in Villa Pissiact, **ORIGINE LOCUM** glo-
 riosi Confessoris predicti Monasterium, in quo So-
 rores Beati Dominici divino cultui dedicate meritis
 dicti Confessoris adjute per piarum ac devotarum
 orationum suffragativam frequentiam divine Majes-
 tatis implorent clementiam, ut temporale corrobo-
 ret et eternum nobis tribuat Regnum, quod si-
 quidem Monasterium de bonis nobis ab omnium
 bonorum largitore collatis dotavimus videlicet &c.
 que ut solide stabilitatis robur obtineant, nostrum
 presentibus litteris fecimus apponi Sigillum. Actum
 apud Castillionem super Endram Mense Augusti
 Anno D. MCCC V. per nos.

Je suis, Monsieur, &c.

B vj TRA



TRADUCTION de la XXVI. ODE
 D'HORACE, Livre premier. *Musis amicis,
 cristilliam et metus, &c.*

TANT qu'Apollon et les neuf Sœurs
 Daigneront m'accorder leurs graces,
 On me verra suivre leurs traces,
 Content de leurs doctes faveurs.



Loin de moi la sombre tristesse,
 La crainte des fâcheux revers;
 Aux fureurs des vents et des mers
 Je les exposerai sans cesse.



Que m'importe-t-il de sçavoir
 Quel est le Vainqueur du Sarmate ?
 Ou quel Roy poursuit Tiridate
 Pour le soumettre à son pouvoir ?



Vous, ma Muse qui d'une eau pure
 Faites vos uniques plaisirs,
 Vous pouvez combler mes desirs ;
 Voici de quoi je vous conjure,

A Lamia , mon cher ami ,
 Je veux offrir une Couronne ,
 C'est mon tendre cœur qui la donne ;
 Ne me servez pas à demi .



Qu'elle brille de fleurs nouvelles ;
 Que vous et vos aimables sœurs ,
 L'orniez des plus vives couleurs ;
 Je n'en veux point qui ne soient belles .



Sans vous et sans votre secours ,
 Foiblement l'amitié m'inspire ,
 Ce n'est qu'avec vous que ma Lyre
 Peut immortaliser ses jours .



*REMARQUES concernant le Verre
 et le Ciment d'Asphalte , extraites d'une
 Lettre adressée de Picardie aux Auteurs
 du Mercure.*

Vous avez donné au Public , M^{rs}.
 dans le Journal de Mars de la présente
 année 1738. une Lettre qui ne peut partir
 que de la plume d'un habile Artiste. Cepen-
 dant ,

dant, quelque déférence que j'aye pour ce Sçavant, il me permettra de n'être pas de son avis sur ce qu'il dit de l'usage du Verre pour fermer les fenêtres. Voici ses propres termes page 476. » Il est certain que le Verre » dont on faisoit depuis long-temps de » fort beaux ouvrages, n'a été employé aux » Vitres que par les modernes, et que » c'est une invention des derniers siècles. » Je me suis d'abord souvenu d'avoir lu dans une traduction de l'Abbé de Marolles un passage de Gregoire de Tours, qui parle de vitres cassées. J'ai recouru à l'Historien même, et après quelques recherches, je suis tombé sur ce qu'il dit dans son Livre sur les Miracles de S. Julien, chap. 13. d'un parti de soldats ennemis qui entrerent dans l'Eglise de S. Julien de Brioude, où tous les Habitans s'étoient retirés avec leurs effets. Ayant trouvé la porte fermée, dit l'Historien, un de ces Soldats cassa le vitrage d'une fenêtre derrière l'Autel, et étant entré par-là dans l'Eglise, il alla ouvrir les portes aux autres. *Cumque intrare non possent, unus effractam, cum fur, in altari sancto fenestram vitream ingreditur . . . dehinc reseratis illius valvis, exercitum intromittit.*

Voilà selon ma foible pensée, un témoignage qui prouve qu'il y avoit dans cette Eglise, des fenêtres vitrées. Or de quel
 . . . temps

temps s'agit-il? Du sixième siècle depuis J. C. Car l'Auteur de l'Histoire parle des Troupes de Theodoric Roy d'Austrasie, fils du grand Clovis; et il doit être croyable sur ce fait, puisqu'il vivoit dans le même siècle. Si donc l'usage du Verre pour fermer les fenêtrés, étoit constamment introduit au moins dès le sixième siècle, il s'ensuit qu'il n'est pas tout à fait exact de dire qu'*il n'a été employé aux vitres que par les modernes, et que c'est une invention des derniers siècles.*

Une invention de l'art et de la nature ensemble, dont il me paroît que les Journaux n'ont fait aucune mention, est l'*Asphalte*, ou Ciment naturel, qu'on dit avoir été découvert depuis quelques années à *Valtravers*, dans la Comté de Neuf-Châtel, au Pays des Suisses. Je me doute de la raison qui a empêché de faire mention de l'Affiche, qui, selon qu'on me l'a mandé, paroît sur cela, depuis un ou deux mois par tout Paris: c'est que cette Affiche n'est qu'une copie de celle qui parut en 1721. Le Marchand de ce Ciment nouveau, renvoye au bas de l'Affiche à un Livre imprimé chés Lottin. Là dessus on s'attend de voir un Livre de l'année 1738. Cependant on ne raporte de chés cet Imprimeur qu'une brochure de 40 pages, qui est la même en tout que celle

qui

qui parut en 1721. et qui porte la date même de cette année. Pour ce qui est du fond de la chose même , je souhaite que ceux qui ont mis ce Ciment en usage soient plus heureux que moi, qui n'y ai trouvé ni la solidité , ni la vertu préservative , si fort célébrée dans le petit Livre , quoique je me fusse conformé au Memoire instructif. Je puis vous dire , pour descendre dans le particulier , qu'ayant voulu une fois dans ma maison de Paris , me préserver des Punaises par le moyen qui y est indiqué , cette année là j'eus le malheur d'en ressentir davantage les incursions. A Dieu ne plaise cependant que je veuille mettre les Promoteurs de ce nouveau secret dans le rang des Charlatans : je souhaite que leur Asphalte soit encore plus semblable qu'ils ne le disent , à celui qui a le nom de *Bitumen* dans la Genese , que l'Auteur a rendu le premier en celui d'*Asphalte* , à l'endroit de la Préface où il dit , *et Asphaltus fuit eis vice Cementi* , contre le langage de toutes les traductions latines faites jusqu'ici. Au reste le zele de l'Auteur de cette Préface est très-excusable ; il est assés ordinaire de souhaiter de trouver dans les plus anciens et les plus vénérables monumens le nom des choses sur lesquelles on écrit. Mais ce Ciment est-il si naturel de lui-même ? Dès - là qu'il faut le mêler

avec

avec de la poix, c'est un composé; et dès lors il semble que ce n'est qu'une nouvelle espece de Ciment, qui ne differe de la commune que par la matiere qu'on pulverise; et par la matiere qui réunit la pierre pulverisée.

Pendant que l'Auteur de la Préface étoit en train de citer les Livres saints, pour prouver l'antiquité de son Asphalte, il auroit bien dû pousser jusqu'au Cantique de Moïse, qui est dans le 32. Chapitre Vers. 13. du Deuteronomie, et puisque les pierres de Val-Travers rendent de l'huile, il auroit dû comparer ce bienheureux Pays à celui dont il est dit qu'on y suçoit le miel de la pierre et qu'on y tiroit de l'huile des cailloux: *ut sugeret mel de petra, oleumque de saxo durissimo.*

J'ai fait grande attention aux vertus de cette huile de la pierre de Val-Travers, surtout à celle qu'on lui donne page 32. contre les insectes. Je souhaiterois fort que cette vertu fût véritablement plus efficace contre les araignées que je ne l'ai trouvée contre les punaises. Quelle utilité n'en reviendrait-il pas au Public? L'araignée s'attache à tout généralement, depuis la maison du dernier des Paysans jusqu'au Palais des Rois; cet insecte revient toujours quelque soin qu'on employe pour le détruire. Que n'essaye-

t-on de l'huile d'Asphalte avec abondance sur les murs d'une chambre ? Que n'en frote-t-on tous les coins où l'insecte a coutume de se cantonner ? Et si cette huile les empêche d'y revenir , pour lors on pourra en célébrer la vertu avec assurance. Vous pourriez , M^{rs}. exhorter ceux qui sont tenus de veiller sur la propreté des Eglises , à faire usage de cette huile , lorsqu'on balayera les voutes , et à voir si la dépense qu'ils hazarderont pour en frotter ou enduire ces mêmes voutes , les exemptera de recourir si souvent au balayage qui ne laisse pas que de coûter certains frais. L'expérience décidera des choses , et le temps éclaircira les faits : En attendant , je suis , &c.



O D E

Sur le lieu de ma Naissance.

TOITS negligés , foyers rustiques ,
 Séjour de mes pauvres ayeux ;
 Sillons chéris , pommiers antiques ,
 Fruits de leurs soins laborieux ;
 Aimables Prez , claire Bourgine , *
 Petits ruisseaux , vastes forêts ,

* *Fontaine.*

Témoins

Témoins de mon humble origine ,
Que pour moi vous avez d'attraits !



Loin d'ici , beautés mensongeres ,
Vains ornemens de la Cité ;
Chés nos Bergers , chés nos Bergeres ,
Je cherche la simplicité.
Affranchis d'un lien servile
Dont j'ai trop senti la rigueur ,
Je puis dans ce charmant azile
Donner quelque paix à mon cœur.



Jadis plus éloquent que sage ,
Dans l'ardeur de mes jeunes ans ,
J'y fis le dur apprentissage
Des chagrins , des soucis cuisans.
Charmé des yeux d'une inflexible ,
J'y vins , trop prompt à m'affliger ,
Me plaindre à ce roc insensible ,
Qui ne pouvoit me soulager.



Puisque la sauvage Climene
En abhorre le souvenir ;
Hêtres , confidens de ma peine ,
Reprochez-lui , pour la punir ,

Que

330310

Que souvent j'épuisais mes forces
 A chanter son nom dans ces bois ,
 Et que sur vos tendres écorces
 Je l'ai gravé plus d'une fois.



Mais mon ame n'est plus captive
 De l'amour , ni des faux plaisirs.
 Adieu , jeunesse fugitive ,
 Je renonce à tes vains desirs.
 Adieu Printemps , adieu folie ,
 J'entre dans une autre saison :
 Je commence à goûter la vie ,
 En jouissant de ma raison.



Puissai-je , au déclin de mon âge ,
 Attendant le coup d'Atropos ,
 A quelque innocent badinage
 Consacrer ici mon repos !
 Puissai-je y passer ma vieillesse ,
 Dans une honnête oisiveté ,
 Et sans desirer la richesse ,
 Vivre exempt de la pauvreté !





LETTRE écrite par M. Cocquart ;
Avocat au Parlement de Bourgogne , à
*M * * * au sujet d'une Medaille de*
Constantin.

J'Ai lu , comme vous , M. avec plaisir ce que M. D. L. R. a écrit à M. Maillart dans le Mercure du mois de Mars dernier , au sujet d'une Medaille de Constantin , sur le revers de laquelle on voit la figure de la Croix et une Etoile à côté d'un Type payen du Soleil, avec la Legende aussi payenne , *Soli invicto comiti.*

On vient de me communiquer une autre Medaille de Bonze de cet Empereur avec le même Type et la même Legende ; mais au lieu de la Croix et de l'Etoile , gravées à côté de la figure payenne du Soleil dans la Medaille de M. D. L. R. il y a dans la mienne un C et une S. en quoi ma Medaille differe encore de celle du R. P. de Montfaucon , où il se trouve un T à la place du C.

Je vous laisse , Monsieur , le soin d'expliquer ces trois lettres , pour ne m'occuper ici que de la Croix qui rend si singuliere la Medaille de M. D. L. R.

Je crois que vous avez raison , de rejeter
 le

le sentiment de ceux qui s'imaginent que cette Croix est une marque incontestable du Christianisme de Constantin. Le Type payen du Soleil , la Legende payenne *Soli invicto comiti* ; en un mot , l'incompatibilité des Symboles tous payens , s'y oppose évidemment.

Il y a , M. un peu plus de vraisemblance dans votre opinion , sçavoir que cette Medaille a peut-être été frappée lorsqu'après l'aparition d'une Croix celeste à Constantin , et la memorable Victoire qu'il remporta ensuite , cet Empereur étoit encore irrésolu entre le Christianisme et le Paganisme.

Mais , M. je vous le dis franchement , ce moyen de concilier la figure de la Croix avec des Symboles payens , quelque ingénieux qu'il soit , ne me satisfait pas encore, Car la prétendue irrésolution de Constantin , telle que vous la supposez , ne me paroît pas être suffisamment établie.

En vain me citez-vous un passage de Zonare , qui semble l'insinuer ; je n'en suis aucunement frappé , non-seulement parce que Zonare n'y parle point de son chef , mais parce que ce passage est très suspect , et qu'il ne s'accorde pas avec ce qu'ont écrit les Auteurs les plus dignes de foi. Examinons-le , je vous prie ; le voici tel que M. Cousin l'a traduit.

» D'autres

» D'autres raportent l'affaire autrement . .
 » On dit que dans les combats que Cons-
 » tantin donna à Licine et à Maxence, il vit
 » à la tête de ses Troupes un Cavalier armé
 » qui portoit le signe de la Croix en forme
 » d'Etendart , et qu'il vit à Andrinople
 » deux jeunes hommes qui tailloient en
 » pieces ses ennemis. Qu'il vit aussi une
 » nuit durant laquelle tout le monde repo-
 » soit , un grand feu qui éclairoit son
 » Camp .aux environs de Bizance. Ce qui
 » lui fit croire que les heureux succès de
 » ses Victoires venoient du Ciel. Quand
 » il se fut ainsi rendu maître de tout l'Em-
 » pire , il prit le nom de Flavius , et de-
 » meura dans Rome , et commença à s'y
 » faire instruire des Mysteres de la Reli-
 » gion Chrétienne , bien qu'il n'eût pas
 » encore renoncé aux superstitions du Pa-
 » ganisme »

Il y a , M. dans ce passage un mélange de faits faux et chimériques , qui ne permettent pas qu'on l'adopte.

Je dis un mélange de faits faux. Car il s'ensuivroit du recit de Zonare , aussi bien que de celui qu'il a fait précédemment , que Constantin ne s'aperçut que ses heureux succès venoient du Ciel , qu'après la Bataille qu'il gagna contre Licinius près d'Andrinople , l'an 324. de J. C. selon la Chronologie

nologie du P. Petau et celle du P. Labbe ; et ne commença à se faire instruire des Mysteres de la Religion Chrétienne , qu'après la mort même de Licinius , et apres être revenu à Rome maître absolu de tout l'Empire. Ce qui est démenti par nos meilleurs Historiens , puisqu'Eusebe entr'autres , Contemporain de Constantin , et qui tenoit de lui diverses particularités de sa vie , nous apprend (a) que cet Empereur étoit déjà instruit de nos Mysteres [dès l'an 312. suivant la même Chronologie et celle de M. Bossuet] quelque temps avant qu'il défit Maxence , avant qu'il fit sa premiere entrée à Rome cette même année , avant qu'il partageât l'Empire avec Licinius , et près de 13. années avant la mort de ce dernier , &c.

J'ai dit encore que le passage de Zonare est chargé de faits chimeriques : puisque ni Eusebe , ni Socrate , ni Sozomene , ne font mention des signes allegués par Zonare sur de vains rapports. Ils parlent tous seulement de l'aparition d'une Croix celeste , signe salutaire , à la faveur duquel Constantin se convertit , vainquit d'abord Maxence , et dans la suite Licinius.

D'ailleurs , bien loin que ces Auteurs

(a) Eusebe en la Vie de Constantin , liv. 1. ch. 28. 32. 37. 38. &c.

ayent laissé soupçonner en Constantin la moindre irrésolution entre le Christianisme et le Paganisme depuis cette apparition, il résulte au contraire de différens endroits de leur Histoire, et de celle de quelques autres Ecrivains, que Constantin, jugeant un peu auparavant, que c'étoit la dernière extravagance d'adorer des Idoles, prémédita en secret d'adorer le Dieu de Constance son pere, et demanda au Ciel un signe pour connoître le parti qu'il devoit suivre (a) Qu'immédiatement après l'apparition de la Croix lumineuse, effet de sa priere, il se fit expliquer par des Evêques ce que signifioit ce prodige qu'il avoit vû en plein jour, et qui lui avoit encore aparû en songe avec le Sauveur pendant la nuit; il reçut leurs leçons comme des instructions divines, dont il ne douta point; il jugea qu'il n'y avoit point d'autre Dieu qu'il dût reconnoître; que celui qui lui avoit aparû; il s'apliqua ensuite à la lecture des livres sacrés, et retint toujours des Prêtres auprès de lui, déterminé à servir le Dieu dont ils lui avoient découvert les Mysteres. (b)

Or l'Empereur dès lors subitement désa-

(a) *Ibid.* ch. 27.

(b) *Eusebe*, *ibid.* ch. 29. 30. et 32.

bûsé et pleinement détaché du culte des Idoles , eut-il fait allier sur des Médailles la figure de la Croix au Type Payen du Soleil ou à celui de Mars , comme on le voit dans une autre Médaille dont le P. Hardouin a fait mention , si cette Croix eut dû passer pour une marque de son Christianisme ? En tout cas , les Evêques , les Prêtres qu'il avoit à sa suite , et dont il écoutoit si favorablement et si avidement les conseils ; ne l'eussent-ils pas aisément détourné de ce projet absolument incompatible avec la Religion Chrétienne ?

Ajoutons que Constantin , après l'apparition de la Croix celeste , fut si peu incertain de la Religion qu'il devoit embrasser , que dès la pointe du jour suivant , il fit travailler au fameux *Labarum* où la Croix étoit représentée ; (a) il ordonna qu'on mît une Croix à la main de la Statuë qui lui fut érigée par les Romains à l'occasion de la Victoire remportée sur Maxence ; (b) il y fit joindre une Incription toute Chrétienne en Langue Latine , dont voici l'interprétation : (c) *Par ce signe salu-*

(a) *Ibid. ch. 28. 29. et 30.*

(b) *Zonare , Hist. Romaine,*

(c) *Eusebe Loc. cit. c. 40. de la Trad. de M. Cousin.*

taire, qui est la marque de la véritable puissance, j'ai délivré votre Ville de la Domination des Tyrans, et j'ai rétabli le Senat et le Peuple dans leur ancienne splendeur. Il défendit par un Edit qu'on persécutât les Chrétiens; (a) il ne voulut pas qu'on célébrât les Jeux séculaires, dont le temps échut l'année de son troisième Consulat avec Licinius; c'est-à-dire, l'an de J. C. 113. de sorte que les Payens irrités attribuerent dans la suite à cette omission les malheurs dont l'Empire Romain fut affligé; (b) il ne voulut jamais que ses portraits fussent mis dans les Temples, où les Payens s'assembloient pour adorer les faux Dieux; (c) il fit honorer, par rapport à la resurrection du Sauveur, le jour du Dimanche que les Payens avoient consacré au Soleil; (d) en un mot, depuis qu'il eut vû la Croix lumineuse, il s'apliqua constamment jusqu'à sa mort à la destruction du Paganisme. D'où il suit, ce me semble, que depuis cette apparition il n'a pas été incertain entre la Religion Chrétienne et la Religion Payenne, et par une autre conséquence neces-

(a) Zonare, *Hist. Rom.*

(b) Zozone, *Hist. Rom. Liv. 2.*

(c) Eusebe en la *Vie de Constantin*, Liv. 4. Chap. 16.

(d) Sozomene, *Hist. de l'Eglise*, Liv. 1. Ch. 2.

saire, qu'on ne peut pas soutenir que la Médaille de M. D. L. R. ait été frappée postérieurement à cette vision pendant une irrésolution de cet Empereur entre le Christianisme et le Paganisme ; et que la Croix qu'on y découvre à côté de la figure Payenne du Soleil, doive être prise pour quelque marque de Christianisme.

Mais, me dira-t-on, comment donc expliquer la Croix marquée sur cette Médaille? car il n'y a pas d'autre parti à prendre presentement, que d'avancer et de prouver que nonobstant cette Croix, la Médaille a été frappée pendant les premières années de l'Empire de Constantin, avant l'apparition de la Croix celeste qui opera son changement de Religion, et lorsqu'il étoit encore plongé dans les plus épaisses ténèbres du Paganisme. Or une Croix, est-elle un caractere convenable à un Payen ?

Je conviens, M. que c'est-là le nœud de la difficulté ; mais il ne sera peut-être pas mal aisé aux sçavans Antiquaires de le résoudre. En attendant, permettez-moi, s'il vous plaît, quoique je ne sois, pour ainsi dire, qu'une espece d'Avanturier sur ces matieres, de hazarder ici, que le mélange d'une Croix avec une figure Payenne n'est pas tout à-fait sans exemple chés les Payens même.

Les Egyptiens , dont les Dieux étoient adorés à Rome , ne faisoient-ils pas des images et des figures en pierre et en métaux , où la Croix étoit sculptée ? N'étoit-ce pas même le Caractere distingué , quoique selon Justin , le suplice de la Croix fût usité parmi eux , comme il l'a été chés les Romains ? Ce caractere ne passoit-il pas pour avoir la vertu la plus efficace ? La Croix n'étoit-elle pas même gravée sur la poitrine du Dieu *Serapis* , sous le nom duquel les Egyptiens ont aussi adoré le Soleil ? On peut consulter là - dessus *Cælius Rhodiginus* , *Lect. Antiq. Lib. 10. cap. 8.*

Il reste à sçavoir si ces Croix gravées par les Payens , soit sur la pierre , soit sur les métaux , ressembloient à celle qui se trouve sur la Médaille de Constantin. On pourroit , ce me semble , soutenir l'affirmative , puisque Rufin (a) raporte que chés les Egyptiens , la Croix étoit un présage du bonheur qui devoit naître un jour de ce signe ; puisque *Cælius Rhodiginus* (b) dit pareillement que ce signe annonçoit déjà la vertu qu'il devoit recevoir du Corps de J. C. puisqu'enfin (et ceci est bien plus persuasif) Socrate (c) raconte que lorsque sous

(a) *Hist. Eccl. l. 2.*

(b) *Lectiõnum Ant. l. 10. c. 8.*

(c) *Hist. de l'Eglise , liv. 5. ch. 17.*

1510 MERCURE DE FRANCE

Théodose le Grand , on démolit le Temple de *Serapis* , on y trouva sur les pierres , des Hieroglyphes en forme de Croix , que les *Chrétiens* et les *Payens* attribuoient également à leur Religion ; desorte que les uns soutinrent que c'étoit le signe de la Passion du Sauveur , et les autres assurèrent que c'étoit un signe commun à J. C. et à *Serapis* , et qu'il representoit une chose aux *Payens* et une autre aux *Chrétiens*. D'où l'on peut conjecturer que la Croix gravée sur les pierres et sur les métaux des *Payens* avoit la même figure que la Croix des *Chrétiens*.

Et c'est peut-être par-là (ceci soit dit moins sérieusement) qu'auroit pû se justifier un Peintre , qui dans un fort beau et ancien Manuscrit de Virgile , qu'on voit à la Bibliothèque des R. R. P. P. Jesuites de Dijon , a représenté Didon avec un Collier d'où pend une Croix semblable à la nôtre. Ce Peintre eut , dis-je , pu ébloûir quelques-uns de ses Censeurs, en leur répondant : Ce que vous prenez dans le Portrait de la Reine de Carthage pour une représentation de la Croix de J. C. est la figure d'un ancien Talisman , ou ornement dont les *Payens* se servoient eux-mêmes.

En effet , dans le Recueil de Medailles d'*Ortelius* , donné au Public en 1573. sous le titre *Deorum , Deorumque capita ex vestigiis*

antistis numismatibus effigiata et edita, non-seulement Junon, Venus et Flore sont représentées avec un Collier, mais la Déesse de l'Espérance, et la Déesse de la Félicité ont des boucles d'oreilles, d'où pend une Croix toute semblable à la nôtre; sçavoir une Croix de Perles pour l'Espérance, et une Croix de Métal pour la félicité; nouvelle preuve que les Payens allioient quelquefois eux-mêmes sur des Médailles la figure de la Croix à des Types tous Payens de leurs Dieux.

Et ce qui acheve de me convaincre que la Croix qui se trouve dans la Médaille de M. D. L. R. n'est pas une marque de Christianisme, étant unie au Type Payen du Soleil, et à une Legende toute Payenne, c'est, M. que les Médailles de cet Empereur rapportées et gravées dans Baronius, dans Juste-Lipse, dans Gresser, dans le P. Morin, &c. ne nous offrent aucun vestige de figure Payenne jointe à la Croix. Et ce sont-là, sans doute, les Médailles qui furent frappées, ainsi que l'atteste Sozomène, liv. I. ch. 8. après que Constantin eut vaincu tous ses ennemis à la faveur de ce signe salutaire; Médailles, où la figure de la Croix sans mélange de Type Payen, est véritablement une marque de son Christianisme. Je suis, &c. COCQUARD. A Dijon 5. Juin 1738.



IMITATION de l'Ode d'HORACE :
Nullus argento color est , &c.

DEs Métaux estimés qu'enserre
 Le Centre avare de la Terre,
 Ennemi toujours déclaré ;
 Crispe , l'argent , aux yeux du Sage ,
 Brille seulement par l'usage
 Qu'en sçait faire un cœur modéré.



Les cent voix de la Nymphé ailée
 Partout vanteront Proculée ;
 Et l'amour vraiment paternel ,
 Qu'au fort des plus grandes miseres
 En lui reconnurent ses Freres ,
 Rendra son honneur éternel.



Celui qui , maître de son ame ,
 En bannit l'avarice infâme ,
 Règne plus souverainement ,
 Que si de ses Loix redoutées ,
 L'Europe et l'Afrique domptées ,
 Portoient le joug docilement.



En vain de la soif qui le presse,
 L'Hydropique en buvant sans cesse,
 Espere calmer la rigueur;
 Il ne fera qu'aigrir ses peines,
 Tandis qu'il aura dans les veines
 Le principe de sa langueur.

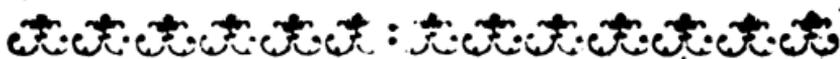


Phraate est remis sur le Trône,
 Mais de l'éclat qui l'environne
 La vertu connoissant le prix,
 Bien différente du vulgaire,
 Pour ce bonheur imaginaire
 N'aura jamais que du mépris.



Libre d'une bassesse indigne,
 Et toujours integre, elle assigne
 Les vrais honneurs, les premiers rangs
 A ceux qui doiés de sagesse,
 Peuvent regarder la richesse
 Avec des yeux indifferens.





SI le Monde où nous habitons est une
*Sphere? RESOLUTION Géométrique et
 Astronomique.*

DAns un siecle, où tant de grands Hommes se sont apliqués à cultiver les Sciences et les Arts, et où l'on a vû paroître tant de Livres curieux et écrits avec la plus grande politesse, sur toutes les matieres qui peuvent être l'objet de l'occupation et de la pénétration de l'esprit humain, nous avons lieu de nous applaudir d'être nés dans un temps où il paroît que nous pouvons trouver abondamment tout ce qui peut satisfaire la curiosité la plus grande, en nous donnant sur toutes choses des lumieres, pour décider sçavamment les questions les plus difficiles.

Les grands Rois que nous avons eû de nos jours, au milieu des soins qu'exigeoient de vastes Provinces, qui demandoient toute leur vigilance, et des guerres que la conservation de leurs Etats et le bonheur de leurs Peuples avoient rendûs nécessaires, sans se laisser éblouir de la gloire qui accompagne le gain des batailles et la prise des Villes, n'avoient point perdu de vû ce qui pouvoit servir dans leurs Royaumes à faire fleurir les Sciences et les Beaux-Arts.

C'es

C'est dans le cours de ces années si heureuses qu'on a vû les plus habiles Géometres et les plus sçavans Astronomes , par les ordres d'un grand Monarque , qui en faisoit toute la dépense , nous tracer une Méridienne , qui commençant aux Pirenées et parcourant toute la France , alloit aboutir à l'Océan Septentrional , dans le dessein de découvrir par-là combien un degré de Latitude contenoit de toises dans sa plus juste précision. C'étoit de-là que dépendoit l'exacte connoissance de l'étendue du Monde où nous habitons ; et c'est pour cela que dans l'antiquité la plus sçavante ; on a vû paroître de temps en temps de grands hommes qui se sont le plus distingués par leur sçavoir ; il y en a eû aussi avant nous qui se sont apliqués par différentes méthodes à nous donner l'exacte mesure d'un de ces degrés de Latitude du plus grand cercle de notre Monde.

Mais les plus habiles Géometres et Astronomes de nos jours ont judicieusement remarqué , qu'ils ne s'accordoient pas à nous donner là-dessus la même mesure , il falloit donc d'habiles gens, tels qu'on les trouve en assés bon nombre dans l'Académie Royale des Sciences , pour entreprendre de nouveau un si grand travail , et un Roy tel que Louis XIV. pour en faire la dépense. C'est donc

là ce qui s'est heureusement exécuté dans ces derniers temps. Et même pour avoir là-dessus plus de certitude, sans se rebuter d'une Opération si pénible et si ennuyeuse, s'étant remis avec les mêmes soins à prendre la mesure d'un autre degré de Latitude, ils trouverent une grandeur qui surpassoit de quelques toises celle qu'ils avoient trouvée par leur premier calcul Trigonométrique. Et comme cela s'étoit fait avec toutes les précautions et toutes les subtilités de la Géométrie la plus exacte, quelques-uns pensent que la figure du Monde pourroit bien être un Sphéroïde qui s'allongeoit vers les Poles.

Cependant comme les Sçavans d'une autre Nation très-apliqués à cultiver les Sciences et les Arts, étoient d'une opinion toute contraire, nos plus zelés Académiciens, sans appréhender les travaux et les plus grands frais qu'il faudroit encore faire pour venir à la plus juste et la plus exacte connoissance de la figure du Monde, retrouvant sur le Trône un Salomon pacifique, aussi glorieux dans la Paix que son Ayeul l'avoit été dans la guerre, s'offrirent de passer les Mers pour aller faire les mêmes Opérations Géométriques dans les Pays où les ardeurs du Soleil devoient les rendre plus laborieuses et plus difficiles, et dans les climats glacés où ce bel

Astre

Astre disparoît dans les plus courts jours de l'Hyver; et maintenant qu'on apprend qu'ils sont de retour, tous les Sçavans de l'Europe sont dans l'attente de voir des Relations curieuses et bien circonstanciées des nouvelles Découvertes qu'ils auront faites dans les Pays éloignés.

Mais ce qui regarde l'article de la mesure d'un degré de Latitude, comme il s'agit de la dimension d'un Monde qui est commun à toutes les Nations, je crois que tout homme a droit de dire à ce sujet sa pensée, en attendant que nous ayons là-dessus quelque chose de décisif.

Il s'agit premièrement de sçavoir quelle est la figure du Monde. Si c'est une Sphere ou un Sphéroïde. A cette question le R. P. Tacquet dans son Astronomie, qui est une des plus succinctes et des plus méthodiques que nous ayons, Liv. 1. Ch. 2. Nomb. 3. de l'Edition de 1707. page 6. répond que notre Monde regardé d'un Lieu éloigné, comme seroit le Ciel, à en juger par les sens, est de figure sphérique; il donne là-dessus trois preuves qu'on peut voir dans l'endroit que j'ai cité; mais ce Monde dont nous parlons est composé de Terre et de Mer, et dans toute l'étendue de sa superficie ayant au moins autant de Mer que de Terre; il dit positivement au Nombre 4. du même

même endroit, que la superficie de la Mer et de tout liquide en repos, est Sphérique, et voici sa démonstration. Il est constant que tout liquide de sa nature, s'il n'est point retenu par quelque obstacle d'un lieu plus élevé, découle à celui qui est plus bas pour s'ajuster et se proportionner au centre où tend tout ce qui a de la gravité. D'où il est nécessaire que par cet écoulement naturel toutes les parties de la superficie de la Mer se trouvent à la fin également distantes de leur centre de gravité; d'où il s'ensuit que la superficie de la Mer est Sphérique.

Un peu plus bas cet habile Astronome ajoute: Suposons maintenant pour un moment que vous niez que la superficie de la Mer soit Sphérique, toutes les parties de la Mer ne sont donc pas également éloignées de leur centre, il y en a donc de plus élevées, et de plus distantes de leur centre de gravité les unes que les autres. Or est-il de la nature des liquides que les parties les plus hautes s'écoulent vers celles qui sont les plus basses; et par cet écoulement naturel il est nécessaire que toutes les parties de la superficie de la Mer redeviennent à la fin toutes également éloignées de leur centre. Il est donc certain que la superficie de la Mer est Sphérique, et c'est de qu'il falloit démontrer.

Je

Je dis secondement, que la superficie de la Terre, regardée de près, n'est pas Shérique. Il est certain que lorsque nous regardons ici bas la surface de la Terre, comme elle se présente à nos yeux, nous y voyons des Vallées qui s'abaissent au-dessous de nous, et dans d'autres endroits des Arbres, des Bâtimens, des Tours et quelquefois même des Montagnes qui paroissent s'élever jusque dans les nuës. Nous pouvons donc dire avec certitude que la superficie de la Terre, comme nous la voyons, n'est pas Sphérique, étant certain que le rayon du centre de la Terre, jusque sous nos pieds, où se termine sa superficie, est plus petit que celui que nous concevons, tiré de ce même centre, au plus haut des bâtimens et au sommet des arbres et des Montagnes que nous voyons au tour de nous; et même la superficie de la Mer dans un temps calme, après avoir contemplé quelque temps sa surface, sans ces enfoncemens et ces élévations si sensibles; qui sur la Terre s'offrent de toutes parts à nos yeux, si nous venons à nous approcher de quelque Isle ou des rivages voisins qui semblent sortir du sein de la Mer, nous concevons aussi que du sommet de tous ces objets qui se montrent hors de l'Océan, il y a une plus grande distance du

Centre

20 MERCURE DE FRANCE

Centre du Monde, qu'il y en a de ce même Centre à la superficie des Ondes. Car les matières fluides couvrent toujours tout ce qui est à une moindre élévation par cet écoulement naturel vers son Centre, dont nous avons fait mention.

Etant donc certain qu'il y a sur la surface de la Terre des endroits plus hauts et d'autres plus bas, il est évident que dans la réalité, la superficie de la Terre n'est pas Sphérique, car la sphéricité, de sa nature, demande la parfaite égalité de tous les rayons à la superficie. D'où il résulte qu'ayant à mesurer sur la superficie de la Terre, un degré de Latitude, si on le fait dans un endroit plus haut, l'Arc d'un degré étant proportionné à son rayon tiré du Centre du Monde, sera plus grand que celui qu'on pourroit trouver dans un endroit plus bas.

La nature des matières fluides nous est encore ici d'un grand usage pour nous faire connoître quels sont les endroits de la superficie de la Terre plus élevés les uns que les autres; car leur propriété étant de couler toujours vers les endroits les plus bas, le cours des Rivieres nous fait voir que leurs sources sont dans les endroits les plus hauts; que leurs eaux coulent de terrains continuellement plus bas en plus bas, jusqu'à-ce qu'en-
fin

En elles se répandent dans la Mer, dont la superficie par conséquent est la moins éloignée du Centre du Monde. Elles nous donnent même quelque connoissance des degrés de leur hauteur. Si le cours des Rivieres est fort rapide on voit par-là que l'endroit d'où elles coulent est notablement plus haut; s'il est au contraire fort lent, cela fait connoître que leur pente est fort douce et ne s'éloigne guere du niveau.

Il est à remarquer que les sources des grandes Rivieres sont quelquefois au pied des Montagnes, comme le sont effectivement celles du Rhin et du Tage, et que le rayon du sommet de ces Montagnes au Centre du Monde, doit être conséquemment, notablement plus grand que le rayon de ce même Centre à la superficie des Mers, où les eaux de ces Fleuves vont se répandre. Et voilà encore ce qui prouve bien que la superficie de notre Monde, dans la réalité, n'est pas Sphérique.

Il faut aussi remarquer que, quoique la superficie de la Mer soit plus basse que le lit de toutes les Rivieres du Monde qui s'y rendent, il y a cependant des endroits sur la Terre où le rayon tiré du Centre du Monde à sa superficie, est plus petit que le rayon de ce même Centre à la superficie de la Mer.

Nous

Nous en avons un terrible exemple dans ce que nous raporte le R. P. Riccioli , au Tome second de sa Chronologie réformée, page 186. seconde colonne. Il y marque que la Mer ayant forcé les Dignes qui sont sur les Côtes de Hollande à Dordrecq , le Dimanche des Rameaux 17. Avril 1446. plus de cent mille hommes et une multitude innombrable de Bestiaux de toutes les especes furent submergés. Il est évident que ce malheur n'est arrivé que parce que l'Element fluide ayant ouvert les retranchemens qui s'oposoient à son passage , allant toujours à son Centre de gravité , avoit trouvé dans le voisinage des terres plus basses , où il avoit eû la liberté de se répandre et de faire dans un seul jour de si grands ravages. Il y a donc sur la Terre des endroits même plus bas que la superficie de la Mer. Or si dans ces endroits plus bas on prend avec la plus grande exactitude la mesure d'un degré, proportionnée à son rayon , cette mesure seta par conséquent plus petite; au lieu que si l'on fait la même chose dans un terrain plus haut , la mesure d'un degré , proportionnée à son rayon en cet endroit , sera pareillement plus grande. D'où il s'ensuit qu'on ne doit point s'étonner quand, en prenant ces sortes de mesures , on ne les trouve pas toutes d'une même égalité.

Pour

Pour en revenir maintenant à notre première Question , examinons si la Terre regardée d'un Lieu éloigné , comme l'a dit le P. Tacquet dans son *Astronomie* , ne peut point paroître à nos yeux , être une Sphere , dont tous les degrés de Latitude seroient égaux. Pour juger des choses inconnuës , par celles dont nous avons déjà une connoissance certaine , ayant eû dans ces derniers Siecles de grandes Lunettes pour observer les Astres , les Astronomes ont découvert dans la Lune des Plaines , des Montagnes , des Mers , des Promontoires , des Isles , des Lacs et d'autres objets , dont toute la superficie de la Terre est ornée avec une variété surprenante. Nous en avons dans leurs Livres la représentation ; et ils ont même donné des noms à ces Mers , à ces Isles , et à ces Montagnes : ce ne sont donc pas ici des idées de notre invention , mais c'est aux Maîtres de cette Science , qui a fait l'admiration de tous les Siecles , que nous sommes redevables de ces lumieres.

Cela étant ainsi , il paroît que nous devons dire de la superficie de la Lune , ce que nous avons déjà dit de celle de la Terre : c'est-à-dire , que s'il nous étoit permis de la voir d'aussi près , que nous voyons la surface de notre Monde , nous jugerions dans la réalité , que sa superficie n'est pas sphérique ,
 étant

1524 MERCURE DE FRANCE

étant évident que les rayons menés directement du centre de la Lune à cette superficie, ne sont pas tous de la même égalité. En effet y ayant dans la Lune des Montagnes, des Collines, des Mers, des Promontoires, et des Isles, il est certain que le rayon du Centre de la Lune, au sommet des plus hautes Montagnes, est sensiblement plus grand que celui du même Centre à la superficie des Mers; étant, comme nous avons vû de la nature des matieres liquides, de descendre toujours dans les endroits les plus bas. Ainsi tout ce que nous avons dit de la superficie de la Terre dans ce petit Discours, se doit entendre de la même manière de la superficie de la Lune.

Mais cette Lune dont la superficie vûë de près, n'est certainement pas sphérique, étant toutefois regardée d'un Lieu fort éloigné, comme est notre Terre, ne nous paroît-elle pas être une parfaite et véritable Sphere? Quand on la regarde lorsqu'elle est pleine, soit simplement avec les yeux, ou bien avec les plus grandes Lunettes, ne voit-on pas sa superficie la mieux arrondie de toute part, et telle qu'on peut la désirer dans les Spheres les plus parfaites? Dès qu'elle cesse d'être pleine, sa circonférence ne paroît-elle pas toujours dans la régularité d'un Cercle bien formé? Il n'y a que l'arc de son accroissement

ment ou de son decours , qui étant regardé avec de bonnes Lunettes , nous fait voir dans sa ligne courbe des Angles saillans et rentrans , et des inégalités telles que les demande sa superficie , dans la réalité non sphérique. Il y a même des endroits, où dans l'ombre des Collines on voit paroître des objets lumineux , qui sont le sommet des Montagnes que les Astronomes ont découvert , sur la superficie de la Lune.

Il est donc constant , que la Lune vüe de loin , nonobstant les inégalités réelles de sa superficie , nous paroît véritablement être une Sphere. Et s'il nous étoit permis de nous transporter dans quelque lieu du Ciel , pour y regarder notre Monde dans un grand éloignement , n'est-il pas probable que nous y verrions aussi sa circonférence également arrondie de toute part ? et après cela n'aurions-nous pas raison de juger pareillement , que c'est une Sphere ? C'est effectivement le jugement qu'en a porté toute l'Antiquité. Quelle nécessité y a-t-il donc de nous donner dans la Géographie , des degrés de Latitude plus grands les uns que les autres ? C'est-là introduire une nouveauté inconnuë aux Anciens. Quand on parle de degré en Astronomie et en Géographie , on comprend toujours qu'un Cercle en a 360. et que tous ces degrés sont égaux ; jusqu'à présent les Modernes même

ne se sont point éloignés de cette idée. En effet M. de la Hire , célèbre Académicien , dans les Tables Astronomiques , qui ont été imprimées de nos jours , et qui sont des plus justes et des plus exactes que nous ayons , nous y donne une excellente méthode pour faire le Calcul des Eclipses du Soleil , par la seule résolution des Triangles sphériques et rectilignes , en suposant que la Terre est une Sphere , qui a son Equateur , son Ecliptique , ses Tropiques , et ses Cercles Polaires , qui répondent à l'Equateur , à l'Ecliptique , aux Tropiques , et aux Cercles Polaires de la Sphere Céleste : et ceux qui se sont servis de cette méthode ont trouvé qu'elle est des meilleures , pour faire le Calcul des Eclipses du Soleil avec la plus grande précision.

On voit par tout ce que j'ai dit , qu'il ne faut pas s'étonner, si, en prenant sur la Terre la mesure d'un degré de Latitude , avec l'exactitude la plus grande, on le trouve en quelque endroit plus grand qu'en un autre : car ayant démontré , que dans la réalité la superficie de la Terre n'est pas sphérique , et qu'il y a des endroits, où le rayon du Centre du Monde , à sa surface , est plus grand que dans un autre , cela ne sçauroit aller autrement. Il me paroît toutefois que cela n'oblige pas à abandonner l'idée commune que les hommes les plus sçavans de tous les Siecles ont

ont toujours eûe de la forme de notre Monde, composé de Terre et de Mers. Je crois qu'ils ne se sont point trompés, en disant que c'étoit une Sphere. Le meilleur usage que nous pourrions donc faire de ces mesures différentes, prises sur la superficie de la Terre avec tant de dépense, tant d'application, et tant de peines, ce seroit de prendre la grandeur moyenne entre la plus petite et la plus grande; par-là on conserveroit la parfaite égalité, qu'on conçoit naturellement devoir se trouver dans tous nos degrés de Latitude, et on laisseroit aussi à notre Monde, comme à la Lune vûe de loin, la prérogative d'être une Sphere.

Cela même ne diminueroit en rien l'obligation que nous avons à ces Hommes sçavans, de la plus fameuse Académie de l'Europe, pour s'être donné tant de peine, et pour avoir entrepris de si longs Voyages, afin de nous donner là-dessus la connoissance la plus exacte que nous ayons encore eûe, depuis la Création du Monde; ni la reconnoissance qu'on doit à nos Rois, qui, pour le progrès des Sciences, communes à toutes les Nations, ont bien voulu faire de si grandes dépenses, avec une magnificence toute Royale.

Au reste, les Hommes de ce Siecle les plus éclairés et les plus appliqués à faire fleurir les
Sciences

Sciences et les Arts , peuvent comparer ce que les plus sçavans Hommes de l'Antiquité ont jamais fait , pour découvrir l'exacte mesure d'un de nos degrés du Monde , avec les Découvertes qu'ont faites de nos jours là-dessus nos plus experts Académiciens ; je suis persuadé que , rendant justice au mérite , ils devront avoüer , que dans les Temps les plus reculés , on n'a jamais rien fait de pareil , et je crois même que dans les Temps futurs , on ne fera jamais rien de mieux. Cependant avant que nous ayons sur ce point la dernière Décision de l'Académie Royale , j'espère qu'on ne trouvera pas mauvais , que je me sois expliqué le plus succinctement qu'il m'a été possible , sur une matiere où il paroît , que tout homme a droit de dire ce qu'il pense.

Autre Résolution purement Chronologique.

L'Evenement tragique arrivé sur les Côtes de Hollande , dont nous avons fait mention , et que le P. Riccioli raporte au Tome second de sa Chronologie réformée , Page 186. demande ici la Résolution d'une Question Chronologique , que nous pouvons très-aisément résoudre par le Calendrier universel , imprimé à Paris , l'an 1731. chés Rollin fils , Quai des Augustins , à S. Athanase. Nous trouvons dans l'endroit cité , que cela arriva
le

le Dimanche des Rameaux , le 17. Avril , l'an 1446. et on y cite pour garant de ce Fait Historique *Trithemius* , et on ajoûte de suite que *Briëtius* dans ses Annales , remet ce funeste accident à l'année suivante.

Ayant donc recours là-dessus au Calendrier universel, on trouve que l'année 1446. avoit pour Cycle Solaire 27. et pour Cycle Lunaire 3. Or le Cycle Solaire 27. dans la seconde Table du Calendrier universel donne *B* pour la Lettre Dominicale , et 3. de Cycle Lunaire. (Dans la cinquième Table à la ligne des Epactes , pour les années après J. C. le Calendrier n'étant pas encore réformé) donne l'Epacte * et dans la sixième Table l'Epacte * fait voir que la Lune Paschale avoit commencé cette année là le 31. Mars, car c'est toujours celle dont le 14. arrive le plus prochainement que cela se peut après le 21. de Mars. Comptant donc depuis le 31. Mars inclusivement jusqu'à 14. on tombe dans le Calendrier sur le 13. du même mois , veille de la pleine Lune ; et *B* étant la Lettre Dominicale , le premier *B* qu'on rencontre après ce 13. se trouve en concurrence avec le 17. Avril. De - là je connois que l'an 1446. le jour de Pâques avoit dû être célébré le 17. Avril : d'où nous voyons , que si l'irruption des eaux de la Mer dans la basse Hollande , est arrivée le Dimanche des Ra-

D meaux,

meaux, comme dit Trithemius, ç'a été le Dimanche précédent 10. Avril, qui se trouve en concurrence dans le Calendrier avec la Lettre *B*, qui est la Dominicale de l'année 1446. Il y a donc dans cet endroit de Trithemius une erreur de Chronologie qu'il faut corriger.

Voyons maintenant si Briëtius, qui recule ce triste Evenement d'une année, a mieux rencontré. L'an 1447. avoit pour Cycle Solaire 28. et pour Cycle Lunaire ou Nombre d'or 4. sa Lettre Dominicale étoit donc *A*, et l'Epacte 11. comme nous les donne la méthode du Calendrier universel. On voit par la sixième Table de ce même Calendrier, que l'année 1447. ayant pour Epacte 11. la Lune Paschale avoit commencé le 20. Mars; comptant du 20. inclusivement jusqu'à 14. on tombe sur le 2. Avril, et comme la Lettre Dominicale étoit *A*, le premier *A* qui suit le 2. Avril se trouvera en concurrence dans le Calendrier avec le 9. Avril, c'étoit ce jour-là Pâques, et l'autre *A*, qui avoit immédiatement précédé, se trouvant en concurrence avec le 2. Avril, cela nous fait connoître que l'an 1447. le 2. Avril avoit été le Dimanche des Rameaux, et c'est ce qui nous éloigne encore davantage du jour marqué par Trithemius. Il me paroît donc qu'on pourroit corriger cette erreur,

en mettant cet Evenement le Dimanche des Rameaux de 1446. Pâques tombant le 17. Avril. Les Curieux qui ont ces Auteurs, pourront peut-être trouver dans le Texte, quelque autre expédient pour concilier ce fait avec la Chronologie.

Ce que je trouve encore ici de plus surprenant, c'est que consultant sur cet Evenement si digne d'attention, le grand Dictionnaire Historique de la huitième Edition, imprimé à Amsterdam et à la Haye, l'an 1698. au second Tome, Page 371. au mot *Dordrecht*; on y voit que cette Ville est située dans une Isle, et on lit plus bas; qu'elle fut détachée l'an 1421. de Terre ferme par un débordement, qui noya presque tout son Territoire, plus de soixante-dix Villages ou Châteaux, et environ cent-mille Personnes. Cela est copié mot pour mot de Morery, imprimé à Lyon l'an 1674. Mais par la méthode du Calendrier universel, on démontre qu'on eut cette année la Fête de Pâques le 23. Mars, et le Dimanche des Rameaux le 16. la Lettre Dominicale étant *E*, et l'Epacte 23. Ainsi l'opinion de Trithemius, corrigée comme nous avons dit, me paroît la plus probable; parce qu'il n'y a eu aucune année, depuis 1421. jusqu'à 1447. où l'on puisse démontrer, qu'on ait eu le Dimanche des Rameaux le 17. Avril, parce que cela ne peut jamais

Dij arriver,

arriver , que lorsqu'on a pour Lettre Domi-
niale *B* , et pour Epacte 24. 25. ou 26.

LE PHILOSOPHE DISGRACIE,

Ode imitée d'Horace.

HAMEAUX, que je quittai pour chercher l'abon-
dance ,
Je vous rends mon amour ,
Et vous , Bergers chéris, qui pleuriez mon absence,
Agréez mon retour.



Je ne viens point ici d'une plainte importune
Troubler vos doux Concerts.
Vainement les Mortels accusent la Fortune
Des maux qu'ils ont soufferts.



Ce qu'a pu me ravir cette aveugle Déesse
Ne m'appartenoit pas ;
Soyons sans préjugés , la brillante Richesse
Perdra tous ses apas.



Entre les grands malheurs , le revers que j'éprouve
Doit-il être compté ?
Non, non ; je suis heureux, puisqu'enfin je retrouve
Ma chere liberté.



D'un

D'un séjour incommode aux hommes pacifiques
 Le Ciel m'a rapellé ;
 Je rentre dans le sein de mes Dieux domestiques ;
 D'où j'étois exilé.



Je vois , sans en rougir , de ces Dieux que j'honore
 L'air champêtre et grossier.
 Tels de mon pauvre Ayeul , que je regrette encore,
 Ils gardoient le foyer.



Tel étoit Jupiter , quand au jour de sa Fête ,
 Les Bergers autrefois
 Ou de fleurs ou d'épics lui couronnoient la tête ;
 Au son de leurs Hautbois.



Plus simples , mais aussi plus justes , plus fideles ;
 Que nous ne sommes tous ,
 Avec un peu de miel , et des grapes nouvelles
 Ils calmoient son courroux.



Mais bientôt , au mépris de ces dignes Exemples ;
 Le Souverain des Dieux
 Brillant d'or et d'argent , vit ses superbes Temples
 Elevés jusqu'aux Cieux.



D iij L'orgueil

L'orgueil se fit un jeu d'immoler des Victimes ;
 Et par un riche don
 L'insolent Ravisseur crut pouvoir de ses crimes
 Acheter le pardon.



Triste ouvrage du Temps , par qui tout se consume,
 Et qui toujours s'enfuit !
 La plus sage des Loix , la meilleure Coûtume
 A la fin se détruit.



Nos Peres surpassoient nos Ayeux en malice ,
 Nous les avons suivis ,
 Beaucoup plus méchans qu'eux, moins plongés dans
 le vice
 Que ne seront nos Fils.



O, que de ce Climat le paisible silence
 Pour mon cœur a d'attraits !
 Vous seuls , aimables Bois , de l'antique innocence
 Me rapellez les traits.



L'éclat, que me donnoit la profane Richesse ,
 Ne m'étoit qu'étranger ;
 Sans le moindre regret , sans la moindre tristesse,
 Je redeviens Berger.



Qu'un autre se chargeant des soins désagréables
 Que demande Themis ,
 Acquiere en peu de temps des trésors innombrables,
 Et beaucoup d'ennemis.



Qu'un autre à la fureur et des Vents et des Ondes
 Se livre tout entier ,
 Pour enrichir enfin de tout l'or des deux Mondes
 Un prodigue Héritier.



Mon cœur à leurs plaisirs ne porte plus envie ;
 Bergers , c'est avec vous ,
 Que j'espère jouir le reste de ma vie
 Du bonheur le plus doux.



C'est ainsi que Daphnis , dont l'infortune extrême
 Me fit verser des pleurs ,
 Modeste et généreux se consolait lui-même
 Au fort de ses malheurs.



Ses discours sont encor gravés dans ma mémoire
 Après bien des Hyvers.
 Puissent-ils à jamais en consacrant sa gloire ,
 Revivre dans mes Vers !



SEANCE PUBLIQUE de l'Académie
de Chirurgie.

LE 3. Juin 1738. l'Académie de Chirurgie, établie sous la protection du Roy, tint sa Séance publique, à laquelle M. la Peyronie présida.

M. Morand lut les Eloges de Mrs. Duparc, et Petit le fils, que l'Académie a perdu depuis la Séance de 1737.

Il proclama après, la Piece qui a remporté le Prix, *sur le caractere distinctif des Playes faites par Armes à feu, et le traitement qui leur convient*, et déclara que l'Auteur étoit M. le Cat, Maître Chirurgien, et Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen. M. le Cat ayant eu le premier *Accessit* en 1732. et ayant gagné les Prix de 1733. 1734. et 1737. a été prié publiquement de ne plus entrer en lice, et M. Morand ajoûta, que c'étoit un nouveau Triomphe que l'Académie étoit obligée de lui décerner, pour ne point décourager ceux qui travaillent.

Ensuite M. Gerard lut une Observation, M. le Dran une autre; M. Petit proposa une nouvelle Machine, et l'Histoire de la Chirurgie termina la Séance.

Extrait

Extrait de l'Observation de M. Gerard.

M. Gerard lut une Observation sur une Playe au bas ventre , avec issuë d'une très - grande partie de l'estomach. En 1719. on amena à l'Hôpital de la Charité , où M. Gerard étoit pour lors Chirurgien en Chef , un homme de 30. ans , qui avoit reçu un coup de couteau à la partie inférieure de l'Epigastre , coupant transversalement la ligne blanche. Il y avoit au dehors de la playe une tumeur très - grosse ; le Malade avoit sans cesse des envies de vomir, et un hocquet continuel ; ces signes joints à la couleur des parties , à la forme de la tumeur , et à la situation de la playe , firent croire à M. Gerard que la tumeur étoit faite par la présence de la partie antérieure de l'estomach. Il y avoit huit heures que cette playe étoit faite , presque tout le ventre étoit douloureux , les Parties sorties menaçoient d'une mortification prochaine , et le Malade étoit dans un péril imminent. Tout demandoit la dilatation de la playe, pour mettre à l'aise les parties comprimées , mais il ne fut pas possible à M. Gerard de pratiquer la methode connuë pour cela. Il imagina donc sur le champ de faire une incision au ventre , à un demi travers de doigt de l'un des angles de la playe , en laissant entre les deux playes un intervalle char-

nu , qui devint utile dans la suite du traitement. Etant parvenu à l'intérieur du ventre, M. Gerard mania légèrement la tumeur de la main gauche , et s'aperçut que la liqueur et les vents qu'elle contenoit , couloient plus aisément. Les doigts insinués dans la nouvelle playe , tirant du dehors au dedans les parties engagées dans la première , et l'espace présenté aux parties par l'Opération , suppléerent à merveille à ce que n'avoient pu faire les mouvemens propres à repousser les parties.

Lorsqu'elles furent remises en place , M. Gerard les couvrit intérieurement d'une languette de linge , large de trois doigts , dont l'autre bout devoit rester en dehors. C'est encore une addition aux moyens ordinaires qu'il inventa , pour faire la suture aux tégumens , sans piquer les parties rentrées. Les points de cette suture étant placés suivant les regles , M. Gerard laissa l'angle de la playe du côté de la ligne blanche, sans le coudre , et par-là , sortoit la languette. Tout le reste fut pratiqué selon que l'Art le prescrit. Le Malade fut plusieurs jours encore en danger, la chaleur naturelle et le poulx ne lui revinrent que 36. heures après l'Opération. Tous les accidens furent combatus et parurent même céder aux remèdes, hors le hocquet qui persista même jusqu'après la guérison. La languette

guette fut tirée doucement, lorsqu'elle fut suffisamment humectée par la supuration. M. Gerard ne pansoit ces playes que tous les quatre ou cinq jours, et elles furent entièrement cicatrisées le quarante - cinquième. Peu à peu le hocquet diminua, le Blessé s'accoutuma à des nourritures plus copieuses, car pendant un long - temps il ne pouvoit garder que très - peu d'alimens à la fois. M. Gerard eut la satisfaction de le rencontrer par hazard en l'année 1737. et de le voir jouissant d'une bonne santé, avec la seule incommodité d'avoir son hocquet, quand il chargeoit un peu trop son estomach.

Extrait de l'Observation de M. le Dran.

M. le Dran lut une Observation sur une espece d'hydropisie enkistée dans le bas ventre, qu'il a guéri, malgré le préjugé qu'on a, que ces sortes de maux sont incurables, préjugé soutenu de l'autorité du célèbre M. Boerhaave. En 1736. une Dame consulta M. le Dran sur une tumeur qu'elle avoit dans le ventre, entre l'Ombilic et le Pubis, laquelle s'étoit formée depuis la suppression de ses Regles. M. le Dran y ayant senti une fluctuation distincte, et ayant jugé qu'il y avoit près de deux pintes d'eau dans une poche particulière, lui proposa de l'ouvrir par une incision suffisamment grande; mais la Malade n'y voulut point consentir. Comme

Comme la tumeur augmenta considérablement , et que la respiration en devint même fort gênée , elle fut forcée d'avoir recours au Chirurgien du Lieu , qui lui fit la Ponction , et lui tira quinze pintes d'une liqueur sanguinolente. Le Kist s'étant de nouveau rempli en sept semaines , on lui fit une seconde Ponction.

M. le Dran fut mandé alors ; il reconnut au toucher à peu près toute l'étendue du Kist vidé par la Ponction , et sentit de plus une assés grosse tumeur qui pouvoit avoir six pouces de diametre , qui tenoit à la partie inférieure du Kist , et qui par sa situation lui parut appartenir à l'Ovaire.

L'inutilité des deux premières Ponctions pour la Cure radicale de cette maladie, engagea M. le Dran à suivre sa première idée. Il fit une incision aux tégumens et au Kist même , assés étendue pour pouvoir facilement faire des injections dans sa cavité ; par ce moyen les parois du Kist supurerent , et peu à peu se rapprocherent exactement , à une petite ouverture près , qui est restée , et par où il suinte tous les jours quelques gouttes de liqueur. Ce qui est remarquable , c'est que la tumeur squireuse de l'Ovaire s'est dissipée. La Malade ayant eû après cette Opération un fort grand abcès dans le ventre, que M. le Dran ouvrit encore , il croit que le
 - squire

quire de l'Ovaire a pu se fondre en pus ; du moins l'ouverture de l'abcès lui ayant permis de porter la main fort profondement , il ne trouva plus de vestige de la tumeur squi- reuse.

M. le Dran fit ensuite plusieurs Réflexions utiles pour la Cure de pareilles maladies , et il conclut , que l'ouverture du Kist étant déterminée, il faut la faire de bonne heure, pour prévenir sa trop grande dilatation , et la faire en grand , afin que les parois ayent le temps de se rapprocher , avant que l'ouverture de la playe soit totalement fermée.

Extrait du Mémoire de M. Petit.

Il lut un Mémoire dans lequel après avoir fait sentir , que c'est par l'exercice seul des Opérations de Chirurgie qu'on peut s'apercevoir de leurs défauts , et des moyens d'y remédier, il rapporte à trois raisons différentes, l'inaction des anciens Chirurgiens , qui se sont contentés de nous transmettre plusieurs Opérations aussi défectueuses , qu'ils les avoient reçûes.

1°. Les inconvéniens des Opérations ne se font apercevoir , que dans la combinaison de certaines circonstances , dont l'assemblage ne se présente pas toujours. Si les anciens Chirurgiens ont négligé de perfectionner ces Opérations , c'est parce que l'expérience

périence ne les avoit pas encore avertis du besoin qu'on avoit de les corriger.

2°. Souvent les Praticiens se sont contentés du succès, sans trop s'embarasser, s'il pouvoit être plus facile, plus prompt, et moins douloureux.

3°. Comme la grande habitude que certains Praticiens se sont formée par un long exercice, les a mis au dessus de toutes les difficultés d'une méthode, ils se sont crus dispensés du soin des nouvelles Recherches.

Peut-être auroient-ils raison, continua M. Petit, si on ne regardoit que la petite partie des Malades confiés à leur soins; mais tous les Chirurgiens ne sçauroient être également expérimentés, ni par conséquent, avoir l'habitude ou l'habileté qui fait le partage de ces Praticiens. Telle est même la Constitution de la Société, qu'une partie considérable des hommes se trouve nécessairement livrée à des mains novices; d'où on doit conclure, que le Service le plus généralement utile, qu'un Praticien puisse rendre à la Société, c'est de porter les Opérations à un tel point de simplicité et de perfection, qu'elles puissent être exercées avec une égale sûreté par les plus novices, comme par les plus expérimentés.

Ce sont ces considérations qui ont engagé
M.

M. Petit à examiner de nouveau le Bandage qu'il a donné dans son Traité des Maladies des Os , pour la rupture du tendon d'Achille : Bandage avec lequel on rapproche , on affronte les bouts du tendon divisé , dont on procure ainsi la réunion.

Ce Bandage est fait avec une bande roulée , qui , depuis la plante du pied jusqu'au jarret , assujettit par des circulaires une compresse étroite , mais assés longue , pour que ses deux bouts renversés , et tirés à contre sens l'un de l'autre , compriment les muscles jumeaux , et obligent le pied de s'étendre autant qu'il est possible ; de sorte que par ces deux efforts oposés , le bout inférieur du tendon monte , le supérieur descend , et les deux bouts se rencontrent et se touchent.

Le nouveau Bandage que M. Petit propose à la place de ce premier , et qui d'abord paroît composé , est cependant extrêmement simple , eû égard à toutes ses propriétés ; et d'ailleurs il mérite la préférence , à plusieurs titres.

Une espede de genouilliere de cuir fort , et couverte d'un cuir plus pliant , sert de point d'appui à la force mouvante. La jambe étant pliée , on place dans le pli du jarret le milieu de cette genouilliere : de deux branches qui la composent , la plus large , garnie de coussins , entoure le bas de la cuisse , au
dessus

dessus du genou. Elle y est assujettie par deux apendices d'un cuir pliant , qui , comme deux courroyes , achevent le tour de la cuisse , et vont passer dans deux boucles , au moyen desquelles on serre autant qu'il faut , et on assujettit cette partie du Bandage. La branche la plus étroite entoure la jambe , au dessus du mollet , et les coussins qui la garnissent sont placés immédiatement sur les muscles jumeaux; deux courroyes et deux boucles la serrent, et l'assujettissent comme la première : tous les coussins doivent être placés de maniere , que les boucles ni les courroyes ne puissent point blesser , et que les gros vaisseaux ne soient point comprimés. Sur le milieu de la branche qui entoure la cuisse, est pour ainsi dire enchassée et cousue une plaque de cuivre , sur le plan de laquelle s'élevé perpendiculairement deux montans , à travers lesquels passe un treüil , qui s'y meut sur son axe , au moyen d'une petite manivelle ; sur le treüil est attachée et s'emploie une courroye , qui par son autre bout est assujettie au talon d'une pantoufle , dans laquelle est le pied du blessé : la direction de cette courroye , depuis le talon jusqu'au jarret , est donnée et conservée par un passant de même cuir , qui est cousu sur le milieu de la petite branche de la genouilliere, vis-à-vis du treüil , sur lequel elle est employée.

On

On conçoit bien qu'à mesure que l'on tournera la manivelle, dans le sens qu'il convient, on obligera le pied de s'étendre, et que l'on approchera les deux bouts du tendon cassé. Mais lorsqu'ils seront au point d'atouchement nécessaire, le treuil, et par conséquent la courroye doivent être retenus et fixés en ce lieu. C'est ce qui se fait par une rouë à rochet, et un mantonnet à ressort, qui engrenne dans les dents de cette rouë. Par ce moyen on peut tendre, ou relâcher plus ou moins la courroye, et fixer l'extension du pied, au degré convenable.

Les Maîtres de l'Art sentiront d'abord, combien le nouveau Bandage doit être préféré, ne fût-ce que parce qu'il peut être appliqué avec une exactitude et une sûreté parfaite par les mains les plus novices, lorsqu'au contraire l'application du premier, demande la main la plus expérimentée; mais plusieurs raisons, ainsi qu'on l'a dit, doivent assûrer d'ailleurs la préférence à ce dernier Bandage.

1°. Comme ce Bandage ne comprime aucune partie, on doit le préférer à l'autre, qui ne peut assujettir la compresse tirante, que par des tours de bande, qui compriment les endroits sur lesquels ils sont appliqués.

2°. Le degré d'extension que l'on donne au pied, est pour ainsi dire immuable, au lieu

lieu que la tension des bandes varie , puisqu'elles s'accourcissent par les liqueurs, dont on les humecte , ou qu'elles s'allongent par leur sécheresse.

3°. On sçait qu'il ne suffit pas que le pied soit étendu , qu'il faut encore que la jambe soit retenue pliée , pour relâcher les muscles jumeaux , et faciliter l'aproche du tendon ; c'est ce que l'on ne peut pas faire facilement avec les bandes roulées. On s'en raporte aux soins du Malade , qui peut bien se contraindre , et s'assujettir au repos , pendant qu'il veille ; mais pendant le sommeil , il est exposé aux mouvemens extraordinaires que peuvent occasionner les rêves, et aux tressaillemens involontaires , qui accompagnent très souvent ces sortes de blessures , au lieu que le Bandage nouveau retient la jambe toujours fléchie , et s'opose à tout mouvement capable de déranger les parties , et d'empêcher la réünion.

4°. Quand même le premier Bandage dont on a parlé , auroit tous les avantages qu'on est forcé de reconnoître dans celui-ci , il ne conviendrait pas au cas , où il seroit survenu inflammation dans le lieu , ou au voisinage de la rupture du tendon , parce qu'il faudroit relever plusieurs fois par jour l'appareil pour appliquer les fomentations, ou autres topiques convenables. On ne pourroit relever et appliquer

quer ce Bandage si souvent , sans exposer les parties rapprochées à changer de place ; ce qui seroit tout-à-fait contraire à la réunion , au lieu que le dernier Bandage que M. Petit propose , laisse le talon et toute la jambe à découvert , de manière qu'on peut à chaque instant, si l'on veut, observer ce qui se passe ; et appliquer les médicamens nécessaires , sans être obligé de toucher à ce Bandage.

De ce quatrième avantage , il en résulte un cinquième encore plus important. Le tendon d'Achille peut être coupé par un coup de faux , de Sabre , ou autre instrument tranchant ; et l'on sçait que la difficulté de retenir ce tendon , et de panser chaque jour la playe , est une des causes qui a fait pratiquer la suture. On n'ignore point que cette Opération cruelle par elle-même étoit suivie d'une foule d'accidens fâcheux et souvent mortels. Par le moyen de ce bandage on rapproche le tendon coupé ; on le retient dans sa place sans causer la moindre douleur ; et sans y faire aucun changement. Il donne toute la facilité de panser la playe , et de relever l'appareil , sans risque , et aussi souvent qu'on le juge à propos.

M. de Garengot, et ensuite M. Morand lurent des Memoires communiqués à la Société Académique , sur les progrès de la Chirurgie de Paris. On y voit que : *Lorsque S. Louis favorisa*

favorisa la Chirurgie , elle se releva au milieu même de la Barbarie ; quelques esprits curieux rassemblerent les débris des Chirurgiens Grecs , des Romains et des Arabes ; l'étude et l'expérience débrouillerent peu à peu cet assemblage.

Par ces efforts heureux , notre Art prit un nouvel éclat entre les mains des François ; l'ignorance qui étouffoit les autres sciences ne put l'obscurcir entierement.

Mais , lorsqu'au seizième siècle, la Chirurgie trouva un nouvel appui dans la Puissance des Rois , elle prit encore une autre face ; des esprits heureux la cultivèrent, leurs recherches en enrichirent le fonds , en étendirent les bornes , et l'éleverent enfin sur de nouveaux fondemens ; les Chirurgiens firent alors tant de progrès , qu'ils formerent , pour ainsi dire , un nouvel Art qu'ils fixerent dans la France , comme dans sa source.

Après ce debut , l'Auteur vient aux grands Chirurgiens qui se distinguèrent au seizième siècle. Le Premier , est Mathurin de la Noüe. Cet homme , dit l'Auteur , semble sortir de son siècle par son goût et par son éloquence ; on croit retrouver dans les discours qu'il nous a laissés l'élégance de Celse et l'esprit du grand Fernel son ami : les lettres même qui lui échappoient dans l'embarras de ses affaires domestiques , portent le caractere d'une éloquence
douce

douce et persuasive ; des Memoires très-utiles à l'Histoire de la Chirurgie de Paris , qu'il a consignés dans nos Registres , sont le fruit du peu de loisir qu'il lui laissoit l'exercice de son Art , qu'il a pratiqué très-long temp: avec un aplaudissement general.

Après avoir marqué aux enfans de Mathurin de la Noüe la reconnoissance que leur doit la Chirurgie , pour avoir dignement suivi les traces de leur pere , l'Auteur passe à d'autres Chirurgiens.

Dans toutes les sciences , dit-il , s'éleve quelque espi: superieur qui en fixe ses progrès ; qui prend l'empire sur ses contemporains , et qui ne leur laisse d'autre ressource que l'imitation. Au seizième siècle Ambroise Paré effaçâ ses prédécesseurs ; il se fit jour à travers les obstacles que lui oposoit la fortune ; l'émulation et la curiosité le conduisirent aux connoissances les plus parfaites de la Chirurgie ; il porta dans cet Art le goût de la simplicité , qui va aux principes , qui les abrege , et qui ouvre des routes faciles : les operations des Anciens paroissoient auprès des siennes , des ouvrages gothiques ; mais ce fut l'esprit d'invention qui le distingua sur-tout des autres Chirurgiens ; ses découvertes enrichirent les parties , même les plus steriles , de la Chirurgie ; véritablement né pour le vrai : il le démêloit parmi tout ce qui le déguisoit aux yeux des autres , et il avoit

avoit assés de fermeté pour le prendre pour guide , malgré les préjugés ; quoique plein de respect pour les Anciens , il ne fut jamais entraîné par le goût servile de son siècle ; il ne reconnut dans leur doctrine que l'autorité de la raison ; plein de cette défiance éclairée qu'inspirent les écarts des plus grands génies , il ramena les opinions à l'expérience , comme à une épreuve nécessaire , et au sceau de la vérité : Ces éloges furent confirmés par un détail qui donna encore une plus haute idée du mérite d'Ambroise Paré. L'Auteur parla ensuite de Pigray , et d'autres Chirurgiens fameux , qui suivirent les traces de ces hommes illustres dont les écrits ont mérité de grandes loüanges.

Mais outre ces hommes illustres , dit l'Auteur , il y a eu dans ce siècle plusieurs Chirurgiens , lesquels , quoiqu'ils ne nous aient laissé que leurs noms , n'ont pas été moins utiles.

Dans leur carrière , ils ont ramassé les secrets de notre Art , ils en ont formé des preceptes qu'ils ont répandus parmi leurs contemporains. Leur exemple et leurs recherches ont souvent servi de guide et d'appui à nos Ecrivains. Ces Ecrivains nous ont donc quelquefois étalé dans leurs ouvrages des richesses étrangères , c'est-à-dire , qu'ils n'ont pas tiré de leur propre fonds tout ce qu'ils nous ont appris. Ces Chirurgiens qui n'ont pas écrit ,

écrit, sont donc nos maîtres, de même que ceux qui nous instruisent dans leurs livres. Parmi ces anciens Maîtres qui n'ont rien donné au Public, nous placerons les Dumoulin, les Bouvard, les Desnoeus, les Legeai, les Malezieux, les Lefort, les Lejuif, les Fourmentin, les Cressé: on peut voir le nom des autres dans l'INDEX FUNEREUS de M. Devaux qui en rend un compte fort exact.

La Séance fut terminée par l'éloge de Jacques d'Amboise.

Il sembloit, dit l'Auteur, qu'on vit renaître ces temps où les Arts Libéraux étoient entre les mains des personnes distinguées par leur naissance.

Jean d'Amboise qui étoit Chirurgien du Roy au Châtelet de Paris, eut trois fils, auxquels il inspira son goût pour les Sciences; Charles IX. ne perdit pas de vûe une famille illustre, qui se consacroit aux beaux Arts; il suppléa par sa libéralité au défaut de la fortune. Les trois enfans de Jean d'Amboise furent élevés par des soins de ce Prince au College de Navarre, où ils donnerent des esperances qu'ils justifient par leurs talens et par leurs succès; mais tandis que François d'Amboise s'ouvrit l'entrée du Parlement de Bretagne, et que ses lumieres l'éleverent à la place de Conseiller d'Etat; Adrien d'Amboise parvenu à l'Episcopat, fut regardé comme l'en-

nemi

Ma Lyre de votre assistance
 Saisit le précieux moment,
 Quelquefois les sublimes rêves
 De vos plus celebres Eleves,
 Me tiennent lieu d'amusement.



Là, je lis par quelles adresses,
 Un Héros long-temps exercé,
 Brave les trompeuses caresses
 Des Sirenes et de Circé;
 Là, je lis avec quel courage,
 Un autre, de plus d'un n'aufrage
 Sauve les restes d'Ilion,
 Et dans un lieu rempli de charmes,
 N'est point retenu par les larmes
 De la Sœur de Pigmalion.



Que j'aime le noble génie;
 Qui par ses divines Chansons,
 A de la Lyre d'Ausonie
 Eternisé les premiers sons!
 La route au vulgaire cachée,
 Qu'avec succès il a cherchée,
 M'a déconcerté mille fois,
 Et n'a point reprimé l'audace

EE Qu

Qui me fait briguer une Place
Entre les Lyriques François.



Ainsi, malgré la servitude
Où la fortune m'a réduit,
L'instinct orné d'un peu d'étude,
Vers le Mont Sacré m'a conduit.
Ainsi vos douceurs plus qu'humaines,
Muses, quelquefois de mes peines
Viennent interrompre le cours.
Peu desirieux de l'opulence,
Je vous aimai dès mon enfance,
Et je vous aimerai toujours.



Non, que d'une attente superbe
Trop prévenu, j'ose penser
Que quelque jour près de Malherbe,
Vos bontés doivent me placer;
Ma seule attente est exaucée,
Si par une ardeur insensée
Ne m'étant point laissé régir,
Exempts d'une doctrine immonde,
Me Vess répandus dans le Monde,
N'ont rien qui vous fasse rougir.



Au bel âge, où la Terre pure
 Des déreglemens que je vois,
 Etoit fertile, sans culture,
 Pour des hommes, justes sans Loix,
 Vos Nourrissons prudens et sages
 Domptotent les Animaux sauvages
 Par leurs accens mélodieux,
 Et plus naïfs que nous ne sommes,
 Pour instruire et charmer les hommes,
 Parloient le langage des Dieux.



Mais lorsque de ses flancs horribles
 L'Enfer, le redoutable Enfer,
 Eut vomé les Monstres terribles
 Que connut le siècle de Fer,
 On vit plus d'un Chantre coupable
 Faire un abus abominable
 De vos singulieres faveurs,
 Et par ses ouvrages infâmes,
 Communiquer aux jeunes Ames
 La corruption de ses mœurs.



L'Impiété, tête levée,
 Alors brava les Immortels;
 L'Injustice fut aprouvée,
 La Tyrannie eut des Autels;

E ij Alors

558 MERCURE DE FRANCE

Alors , la basse Flaterie ,
D'un Conquérant plein de furie
Vanta les barbares succès ;
Le Mensonge affreux se fit croire ,
Et l'Amour reçût de la gloire
De ses impudiques excès.



Aux cœurs ingrats , chastes Déeses ,
Mon cœur ne veut point ressembler.
J'usurai bien de vos largesses ,
Quand vous daignerez m'en combler ;
O ! qu'animé d'un saint délire ,
Ne puis-je , en consacrant ma Lyre
Par les exemples les plus beaux ,
Faire aimer les attraits suprêmes
Des vertus , qu' jusqu'aux Dieux-mêmes ,
Sçavent élever les Héros !



Mais puissent devenir mes Rimes
L'objet d'un mépris éternel ,
Si déclarant la guerre aux crimes ,
J'attaque aussi le Criminel ;
Si prodignant , vil hypocrite ,
L'encens qui n'est dû qu'au mérite ,
Muses , j'ose vous profaner ;

Et si l'Amour dans mes saillies ,
 Voyant dépeindre ses folies ,
 Ne les y voit pas condamner !



*LETTRÉ aux Auteurs du Mercure ,
 touchant un endroit considerable de Gregoire
 de Tours , qui concerne la Ville de Lyon ,
 tiré d'un très-ancien Manuscrit du Diocèse
 de Mâcon.*

IL est facile de se remettre à l'esprit ;
 Messieurs , ce qu'on lit dans vos Jour-
 naux , lorsqu'il est aussi interessant que l'est
 un certain Mémoire que vous avez donné
 au Public dans le Mercure de Juin 1735.
 page 1286. Ce Mémoire, qui est d'un Auteur
 Anonyme , rouloit sur les moyens d'empê-
 cher qu'on n'étendît le culte de Priscus ,
 Evêque de Lyon; il est accompagné de quel-
 ques réflexions apologétiques en faveur de
 ce Prélat , qui partent d'une autre plume
 aussi anonyme. Il me semble que dans ce
 partage de sentimens , il n'eût pas été mal
 à propos de produire en entier tout ce que
 Grégoire de Tours a dit de Priscus , son
 Contemporain. L'adversaire de son nouveau
 culte a fait observer que c'étoit d'un Manus-
 crit du Mont-Cassin , que Dom Ruinart

avoit tiré ce que Grégoire de Tours a écrit assés au long sur cet Evêque ; comme donc cet article ne se trouve que dans les grandes Bibliothèques où l'on se munit des dernières Editions , j'ai cru vous faire plaisir de vous avertir que les mêmes choses que Dom Ruinart a puisées dans le Grégoire de Tours du Mont-Cassin , se trouvent dans un très-beau Manuscrit de la même Histoire , conservé dans l'Abbaye de Clugny , que l'on assure être du onzième siècle ou environ ; je l'y ai vû en 1729. au mois de Septembre et je crois qu'il y est encore.

Vous sçavez, Mrs, aussi-bien que moi, que le Diocèse de Lyon est tout voisin de la célèbre Abbaye que je viens de nommer. Le Manuscrit de ce Monastere avoit, sans doute, servi d'original pour en écrire à l'usage des Eglises voisines ; et c'étoit par ce qu'on y avoit lu touchant l'Evêque Priscus, qu'on s'étoit maintenu, de siècle en siècle, dans le refus de lui décerner les honneurs dûs aux Saints. Mais vous sçavez aussi que l'on a fort négligé les Manuscrits, depuis que par le moyen de l'impression, l'on a rendu les Livres plus communs et moins chers. La connoissance de quelques anciennes Histoires s'est perduë par-là ; car dès-lors qu'on a eû un Grégoire de Tours imprimé, on a cessé de le lire manuscrit ; et quoique les Editions

tions du seizième siècle fussent fort défectueuses , on les préfera dans l'usage pour la commodité , à tous les Manuscrits les plus anciens; c'est ce qui non-seulement a été l'occasion de la destruction de ces Manuscrits , c'est même ce qui avoit fait presque mettre en oubli le Manuscrit de Clugny. Ceux de Lyon qui ont lu Grégoire de Tours dans les Imprimés, n'y ont rien aperçû contre le Memoire de Priscus , et n'ayant plus dans leur Pays , dès le dernier siècle , de Manuscrit pour attester l'ancienne Tradition , ils se sont trouvés susceptibles de toutes les Impressions qu'on a voulu leur donner de Priscus. Voici néanmoins ce qu'ils auroient du sçavoir, et qu'ils auroient lu dans leurs Manuscrits , si leurs Ancêtres avoient été soigneux de les conserver.

EXTRAIT d'un Manuscrit in folio de l'Histoire des François par Grégoire de Tours , conservé dans la Bibliothèque de l'Abbaye de Clugny en Bourgogne, Lib. IV. Num. XXXVI.

Decedente verò apud Parisicos post Synodum illam quæ Saffaracum expulit Sacerdote Lugdunensi Episcopo , S. Nicetius ab ipso sicut in Libro vitæ ejus scripsimus electus , suscepit Episcopatum , vir totius sanctitatis egregius , castæ conversationis. Caritatem verò quam Apostolus cum omnibus si possibile esset , observari præcepit , hic possibiliter ita in cunctis exercuit , ut in ejus pectore ipse Do-

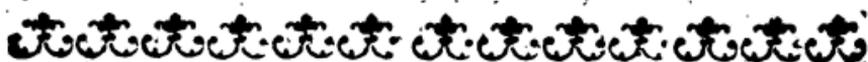
E iij minus

minus qui est vera caritas, cerneretur. Nam etsi commotus contra aliquem pro negligentia fuit, ita protinus emendatum recepit, tanquam si non fuisset offensus. Erat enim castigator delinquentium, pœnitentiumque remissor, eleemosynarius atque strenuus in labore. Ecclesias erigere, domos componere, serere agros, vineas pastinare diligentissime studebat. Sed non eum hæc res ab oratione turbabant. Hic viginti duobus annis Sacerdotio ministrato, migravit ad Dominum, qui nunc magna miracula ad tumulum suum exorantibus præstat; nam de oleo cicendelis qui ad ipsum sepulcrum quotidie accenditur, cœcorum oculis lumen reddit, dæmones de obsessis corporibus fugat, contractis membris restituit sanitatem, et omnibus infirmis magnum in hoc tempore habetur præsidium. Igitur Priscus Episcopus qui ei successerat, cum conjugæ suæ Susannæ cœpit persequi ac interficere multos de his quos vir Dei familiares habuerat, non culpâ aliquâ victos, non in crimine comprobatos, non furto deprehensos, tantum inflammante malitiâ invidus cur ei fideles fuissent. Declamabat multâ blasphemiâ ipse cum conjugæ de Sancto Dei; et cum diu multoque tempore observatum fuisset ab anterioribus Pontificibus ut mulier domum non ingrederetur, hæc cum puellis etiam in cellula in qua vir beatus quieverat, introibat; sed pro his commota tandem divina majestas ulta est in familiam Prisci Episcopi. Nam conjux ejus dæmone arrepta, dimissis crinibus per totam urbem insana vexabatur, et sanctum Dei quem sana negaverat, amicum Dei confessa, ut sibi parceret declamabat. Episcopus ille à typo quartano correptus tremorem incurrit. Nam cum typus ille recessisset, hic semper tremens habebatur ac stupidus; filius quoque omnisque familia decolor esse videbatur

batur ac stupida, ut nulli sit dubium, eos à Sancti viri virtute percussos. Semper enim Priscus Episcopus, ejusque familia Sanctum Dei nefariis vocibus oblatrabant, ipsumque sibi amicum esse dicentes quicumque de eo impropria evomisset. Jusserat enim in primordio Episcopatus sui ædificium domus Ecclesiasticæ exaltari, et Diaconus quem sæpe propter facinus adulterii Sanctus Dei dum esset in corpore non solum à communione remove, sed etiam sæpius cædi præceperat et nunquam eum ad emendationem reducere potuit; hic ascendens super tectum domus illius, cum detegere cœpisset, ait: » Gratias tibi ago Jesu Christe, quia » post mortem iniquissimi Nicetii super hunc tectum calcare promerui. Adhuc verba in ore pendebant, et statim subductus à pedibus ejus rubor in quo stabat cecidit ad terram et mortuus est. Cum autem Episcopus vel conjux ejus multa contra rationem agerent, apparuit cuidam Sanctus personam dicens: » Vade et dic Prisco, ut emendetur ab operibus malis, et fiant opera ejus bona. » Martino quoque Presbytero dices: Quia consentis his operibus, castigandus eris, et si emendare perversitatem tuam nolueris, morieris. At ille evigilans, locutus est Diacono cuidam, dicens: » Vade quæso, eo quod sis amicus in domo Episcopi et hæc loquere sive Episcopo, sive Martino Presbytero. Promisit se Diaconus elocuturum, sed retractans noluit ea fari. Nocte autem cum se sopori dedisset, apparuit ei Sanctus dicens: » Cur non dixisti quæ tibi Abbas locutus est? Et clausis pugnibus cœpit guttur ejus cœdere. Mane autem facto inflatis faucibus, cum magno dolore accessit ad viros, et omnia quæ audierat intinavit. At illi parvipendentes ea quæ audierant, phantæsiam somniorum esse dixerunt. Martianus vero Presbyter statim

inruit à febre, et ægrotans convaluit; sed cum semper adulatoriè loqueretur, et consentiret in malis ac blasphemis quæ in Sanctum evomebant, iterum in febre redactus spiritum exhalavit.

J'ai voulu transcrire ce Chapitre en entier, en passant par Clugny, parce qu'il peut beaucoup servir à éclaircir l'Histoire de Lyon, où la Paroisse de S. Nisier est des plus considérables. Ce que je vous en envoie est même plus exact et plus clair que ce que renferme le Manuscrit de Mont-Cassin, comme vous pouvez le remarquer en conférant l'un avec l'autre, sur tout la dernière phrase; et je ne doute pas que si Dom Ruinart en eût eû communication, il n'eût préféré la leçon de ce Manuscrit à l'autre. Vous en ferez tel usage qu'il vous plaira; je n'ai d'autre but en ceci que de faire connoître la vérité de l'Histoire. Je suis, &c.



LE TRAVAIL, O D E.

T Travail, qui, sous un front sévère;
Es un puissant Consolateur;
En qui les Vertus ont un Pere
Et les vices un destructeur;
Ferme soutien des Républiques;

Auteur

Auteur des succès héroïques
 Et dans la Guerre et dans la Paix,
 Viens polir toi-même l'image,
 Où ma main qui te rend hommage;
 Veut faire admirer tes attraits.



A ta noble persévérance
 Le Ciel accorde ses présens.
 L'homme te doit sa délivrance
 De mille et mille maux cuisans.
 En fruits aussi charmans qu'utiles;
 Les Champs, par ton moyen, fertiles;
 Le sont pour combler ses désirs:
 Il vit libre sous ton Empire,
 Et de ta rigueur même il tire
 Les plus légitimes plaisirs.



Si dans le faste et la richesse
 Il trouve du contentement,
 Bien souvent ce n'est qu'une yvresse
 Qui se dissipe en un moment.
 Foible, malgré sa vaine audace,
 Son cœur à la moindre disgrâce
 Par eux n'est point supérieur,
 Et ces éclatantes chimères

E vj N'étrouffent

N'étouffent point de ses miseres
Le sentiment interieur.



Toi seul , qui du fer et des roches
Sçais surmonter la dureté ,
Noble Travail , tu le raproches
Du sort de la Divinité.
Toi seul , as mérité des Temples
À ces Héros dont les exemples
Feront honte à quiconque croit ,
Que la grandeur et l'opulence ,
De nous livrer à l'indolence
Peuvent nous acquérir le droit.



Ecueil affreux ! source de vices ,
De nécessités et d'ennuis ,
Pour ceux que ses fausses délices
Ont malheureusement séduits !
Des maux , fils de cette perfide ,
Chaque jour la troupe homicide
Avance le coup d'Atropos ,
Et c'est elle qui dans nos ames
Allumance les désirs infâmes ,
En bannit l'innocent repos.



Oui ,

Où, de ces délices fatales,
 Naissent, pour nous couvrir d'affronts,
 Les crimes des Sardanapales,
 Des Egystes et des Nérons.
 Sur le bord des plus noirs abîmes
 Elle endort ses lâches victimes,
 Dignes d'un éternel mépris,
 Vile Circé, son charme étrange
 En Tyrans haïssables change
 Des Princes autrefois chéris.



Rapellons-nous l'impure vie,
 Par qui, bravant toutes les Loix;
 L'exécrable fils de Livie
 Obscurcit ses premiers exploits.
 Tibere en vain par sa vaillance,
 Gagna d'abord la bien-veillance
 Et des Etrangers et des siens;
 Au changement qu'il fit paroître,
 Tous cessèrent de reconnoître
 Le vainqueur des Illyriens.



La gloire que vos cœurs souhaitent,
 Humains, est un bien qui n'est du
 Qu'aux grands courages qui l'achètent
 Au prix d'un travail assidu.

Plus

Pius rare en effet , plus celebre
 Que l'or , qu'en ses Eaux roule l'Ebre ,
 Elle est bien digne de vos vœux ;
 Des Héros elle est le partage ,
 Et c'est le plus riche héritage
 Qu'ils transmettent à leurs Neveux.



Mais du moyen qui la procure
 Souvent vous n'aimez que le nom ;
 Et vous vivez comme Epicure ,
 En raisonnant comme Zenon.
 Fertiles en projets sublimes ;
 En vain semblez - vous magnanimes ;
 Si , trop prompts à se rebuter ,
 Vos cœurs , qu'assoupit la mollesse ,
 Ne montrent que de la foiblesse ,
 Quand il s'agit d'exécuter.



Si , content d'ébloüir la Terre
 Par quelques discours spacieux ,
 Alcide n'eût pas fait la guerre
 A cent Monstres pernicieux ,
 Au lieu d'un Héros intrépide ,
 La Terre dans ce même Alcide ,
 N'eût connu qu'un Sophiste vain ,

Et

Et du méprisable vulgaire ,
 Elle ne distingueroit guere
 Cet homme issu d'un sang divin.



Moins pour vivre dans les Histoires
 Que pour secourir les Mortels ,
 Il gagna d'illustres victoires ;
 Ils lui dresserent des Autels.
 Sa vertu portée à détruire
 Tout Monstre qui pouvoit leur nuire ;
 Se déclara par des effets ,
 Et parcourant la Terre et l'Onde ,
 Elle laissa dans tout le Monde
 Des Monumens de ses bienfaits.



Vous , qu'à l'abri de l'indigence
 La Fortune semble avoir mis ,
 Et qui pour vous pleins d'indulgence ,
 Vous croyez tous plaisirs permis ,
 Domppez un penchant détestable ,
 Et par un travail profitable ,
 Vous rendant dignes d'être heureux ,
 Au Prince , au Peuple , à la Patrie ,
 De vos soins , de votre industrie ,
 Prêtez les secours genereux.

1768 MERCURE DE FRANCE

Et vous sur qui les Destinées
Ont exercé plus de rigueur,
De vos florissantes années
Mettez à profit la vigueur;
Songez que les remords d'Oreste;
De Tantale l'état funeste,
D'Irus la triste pauvreté,
Sont l'image du sort tragique
Qu'à son Esclave létargique
Ourdit sans fin l'oisiveté.



*QUESTION importante jugée au Par-
lement de Paris. Sçavoir : Si la Prescrip-
tion réhabilite le condamné à mort , dans
les effets civils.*

IL a déjà été parlé de cette affaire dans
le Mercure du mois d'Octobre de l'an-
née dernière , où l'on a raporté page 2123.
et suivantes , une Lettre écrite par M. R.
Avocat au même Parlement , à l'occasion
d'un Arrêt rendu le 7. Septembre 1737. dans
cette même affaire ; mais il est à propos
d'en rapeller ici les principales circonstances
pour l'intelligence de l'Arrêt définitif qui
est intervenu depuis.

La Question dont il s'agit , étoit d'autant
plus

plus singuliere et plus interessante , qu'elle se presentoit à juger entre les deux freres ; sçavoir , le sieur François Tillette , Chevalier , Seigneur d'Acheux , lequel avoit été condamné à mort par contumace , et Augustin Tillette , Chevalier ; Seigneur de la Boissiere , qui soutenoit que son frere étoit incapable des effets civils. Voici le délit qui donna lieu à cette contestation.

Noël Baron Curé d'Acheux en Picardie , Paroisse dont le pere des Parties étoit Seigneur , fut étranglé et volé la nuit du 9. au 10. Janvier 1688.

Les Juges du Bailliage d'Amiens ayant fait arrêter le Vicaire , le Valet et la Servante du Curé et plusieurs autres personnes accusées de ce meurtre , ceux-ci en rejeterent le soupçon sur le sieur d'Acheux fils aîné du Seigneur du Lieu , à cause qu'il avoit soupé avec le défunt le soir même qui avoit précédé la nuit de sa mort.

Ce soupçon s'accrut encore par un voyage que le sieur d'Acheux fit quelque temps après , ensorte qu'il fut décrété de prise de corps et son Procès ayant été instruit par contumace , le 29. May de la même année 1688. il intervint Sentence au Bailliage d'Amiens, par laquelle le Vicaire , la Servante et le Valet du Curé furent déchargés de l'accusation : quelques autres des accusés ne furent renvoyés

renvoyés qu'à la charge d'un plus ample-
ment informé : pour ce qui est du sieur
d'Acheux il fut condamné au dernier su-
plice , et ce Jugement fut exécuté par effi-
gie à son égard le 3. Juillet suivant.

Effrayé du sort qu'avoit eû l'instruction
faite pendant son absence , il ne se repré-
senta point dans les cinq années , comme
il le pouvoit , pour purger sa contumace.

Après dix ou douze années d'absence il
revint en France , où on prétend qu'il ser-
vit dans les Troupes du Roy en qualité de
Cavalier sous le nom de *Delcourt*.

En 1704. le sieur d'Acheux pere mourut.
Le sieur d'Acheux son fils aîné devoit être
son principal héritier suivant la Coûtume
d'Amiens qui donne presque tous les biens
à l'aîné : mais sa mort civile le rendant in-
habile à succeder , Louis Tillette Seigneur
du Luquet , le premier de ses freres puînés
prit sa place et recüeillit tous les biens aux-
quels l'aîné auroit succédé sans sa disgrâce.

Il en fut de même de la succession d'une
tante qui décéda aussi pendant la mort ci-
vile du sieur d'Acheux.

En 1713. il fit demander par le sieur de
la Boissiere l'un de ses freres, des Lettres de
Grace à M. le Chancelier de Voisins qui ne
voulut pas en accorder.

Enfin plus de 30. années étant écoulées

et la prescription ayant éteint et le crime dont le sieur d'Acheux avoit été accusé et la condamnation de mort prononcée contre lui , il revint dans sa famille , et rechercha en mariage une Dlle d'une des meilleures familles de Normandie qu'il obtint de ses parens : le sieur de la Boissiere son frere forma opposition à ce mariage , mais par diverses Sentences confirmées par Arrêt , il fut ordonné qu'il seroit passé outre à la célébration.

Peu de temps après ce mariage , en 1721 la Dame d'Acheux mère commune des Parties étant décédée , le sieur d'Acheux son fils obtint une Sentence qui l'envoya en possession de ce que la Coûtume lui assignoit dans ses biens ; mais cette Sentence n'eut pas d'exécution par les contestations qui survinrent dans le partage entre les sieurs d'Acheux , de Catigny , et de la Boissiere , ce dernier ayant opposé que le sieur d'Acheux étoit mort civilement , et incapable de recueillir aucune succession , même échue depuis la prescription acquise. Le sieur d'Acheux intervint et demanda à être maintenu et gardé dans les parts et portions à lui afférentes dans la succession de sa mere , et de ses freres et sœurs décédés.

La cause portée à l'Audience du Bailliage d'Amiens , il intervint Sentence le 9. Février

vrier 1735. par laquelle le sieur d'Acheux fut déclaré non recevable en son intervention, débouté de sa demande et condamné aux dépens.

Le sieur d'Acheux interjeta apel de cette Sentence, et pour faire tomber l'objection du sieur de la Boissiere, il se constitua prisonnier à la Conciergerie du Palais le 4. Juin 1737. à l'effet de purger sa contumace; *sans préjudice néanmoins à tous ses moyens de fait et de droit*: le même jour il presenta sa Requête à la Cour pour être transferé dans les prisons d'Amiens; et le lendemain fut rendu un Arrêt qui l'ordonna ainsi sur les Conclusions de M. le Procureur Général.

Les Juges d'Amiens ayant voulu proceder en conséquence de la représentation de l'accusé, reconnurent que les informations, recollemens, et tout le reste de la Procédure de 1688. n'avoient point été signés du Greffier de ce temps-là, lequel étoit depuis décédé.

Cette circonstance donna lieu au sieur d'Acheux de requérir que toute la Procédure fût déclarée nulle, et qu'en conséquence les prisons lui fussent ouvertes.

Par Sentence du 2. Juillet 1737. les informations de 1688. furent déclarées nulles, mais on ordonna en même temps qu'il en seroit faite une nouvelle.

Le sieur d'Acheux interjeta apel de cette dernière disposition, fondé sur ce que par le seul laps de 20. ans la plainte de tout crime sujet à prescription est anéantie. Sur cet apel il intima M. le Procureur Général qui de sa part forma opposition à l'Arrêt du 5. Juin précédent et interjeta apel de tout ce qui avoit été jugé à Amiens en conséquence de l'Arrêt du 5. Juin 1737.

La cause plaidée solennellement pendant quatre Audiences, intervint Arrêt en la Tournelle Criminelle le 7. Septembre 1737. sur délibéré, conformément aux Conclusions de M. l'Avocat Général Daguesseau, par lequel la Cour reçut M. le Procureur Général oposant à l'Arrêt du 5. Juin, et Apellant de tout ce qui avoit été fait au Bailliage d'Amiens en exécution dudit Arrêt, faisant droit sur le tout, sans s'arrêter à l'apel du sieur d'Acheux, évoquant le principal et y faisant droit, déclara le sieur d'Acheux non-recevable dans sa demande afin de purger la contumace, et en conséquence ordonna que les prisons lui seroient ouvertes.

Après la prononciation de l'Arrêt, M. l'Avocat Général étant déjà retiré, M. Simon Avocat du sieur d'Acheux, demanda qu'il fût réservé à sa Partie de se pourvoir par Lettres de Rescision, sur quoi il fut prononcé.

prononcé , sauf à la Partie de Simon à se pourvoir comme et ainsi qu'il avisera.

Le sieur d'Acheux ayant été mis en liberté en exécution de cet Arrêt , forma au Bailliage d'Amiens sa demande contre le sieur de la Boissiere , à fin de partage des successions échues depuis la prescription qu'il avoit acquise contre toutes poursuites : il se prétendoit d'autant mieux fondé dans cette demande qu'on venoit de juger , qu'il n'y avoit plus lieu à recommencer aucune Procédure contre lui , et que les prisons lui seroient ouvertes , d'où il concluoit que la prescription l'avoit réhabilité dans tous les effets civils.

Le sieur de la Boissiere soutenoit au contraire que la prescription n'avoit fait qu'affranchir le sieur d'Acheux des peines auxquelles il avoit été condamné ; mais que la mort civile, qui étoit l'effet de la condamnation, subsistoit toujours, nonobstant la prescription acquise contre la peine , parce que comme on ne meurt point pour un temps et que la mort civile doit imiter la mort naturelle , celui qui est une fois mort civilement ne peut pas recouvrer la vie civile , tant que la condamnation, qui lui a fait encourir la mort civile, subsiste ; d'où le sieur de la Boissiere concluoit que le sieur d'Acheux étoit toujours mort civilement, et par conséquent

conséquent incapable de recueillir aucune succession.

Le sieur d'Acheux fut déclaré non recevable en sa demande par Sentence du Bailliage d'Amiens, dont il interjeta apel au Parlement. Le sieur de la Boissiere interjeta de son côté apel de la Sentence qui avoit anciennement envoyé le sieur d'Acheux en possession de ce que la Coutume lui assignoit dans les biens de la mere commune.

Sur ces apels respectifs intervint Arrêt le 4. Mars 1738. par lequel on confirma la Sentence dont le sieur d'Acheux étoit Apellant, et on infirma celle dont le sieur de la Boissiere étoit Appellant de sa part, en sorte que cet Arrêt juge que le condamné à mort, qui n'a point été admis à purger la contumace, est toujours mort civilement et incapable des effets civils, quoique par le laps de temps, il ait prescrit la peine à laquelle il étoit condamné.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du premier volume de Juin, sont *la Chandelle Cornemuse, Harangueur, Lucas, Victor, Madelaine, Franchise, François, Monstrum, et Vulpes*. On trouve dans le premier Logogryphe, *Reve, Source, Ecrpue, Rose,*

Rose , *Sermon* , *Mouë* , *Remus* , *Roux* ,
Rome , *Ourse* , *Mur* , *Scene* , *Urne*. Dans
le huitième, *Somnus* , *Morus* , *Utor* , *Mos* ,
Os , *O* , et dans le neuvième on trouve ,
Lupus , *Lepus* , et *Pes*.

Ceux du second Volume sont , *l'Huitre* ,
la Loire , *Perigourdin* , *Histoire* . *Fievre* ,
Orleans , *Color* , et *Pulex*. On trouve
dans le premier Logogryphe , *Loi* , *Ire* ,
Roye , *Eloi* , *Oye* , *lire* , *Lie* , et *Roy*. Dans
le troisième , *Rot* , *Rose* , *Ris* , *Or* , *Toi* ,
Sire , *Iris* , *Toise* , *Troye* , et *Sot*. Dans le
quatrième , *Furie* , *Ferie* , *Iure* , *Vire* , *Feve* ,
Rive , *Fier* , *Feu* , *Ver* , *Ire* , *Eve* , *Vif* ,
Fer , *Fée* , *Vie* , *Ruë* , *If* , et *Ré*. Dans le cin-
quième , *Arles* , *Salon* , *Sole* , *Sel* , *Asne* ,
Rose , *Noë* , *Nole* , *Or* , *An* , *Ré* , *Sol* , et
La. Dans le sixième , *Olor* ; et dans le
septième on trouve , *Lex* , *Lux* , et *Exul*.



E N I G M E.

JE ne suis point esprit , je ne suis point matiere ;
Qu'es-tu donc ? me dira mon Lecteur en colere ;
Je ne sçais ; attendez je ne suis proprement ,

Qu'un non être , ou bien qu'un néant.

Cependant quelle gloire à la mienne est pareille ;

D'un

D'un plaisir tout divin quand ils sont enivrés ,
 Les enfans du Dieu de la treille
 Tiennent à grand honneur de m'être comparés ;
 Je sers d'azile à Philomele ;
 Le plus cheri de tous les Dieux
 Dans mon sein quelquefois recele
 Ses trésors les plus précieux.
 Adieu , mon cher Lecteur , je n'ai plus rien à dire ;
 Qui que je sois , quand tu me trouveras ,
 J'ose bien me flater , beau Sire ,
 Que je ne te déplairai pas.



L O G O G R Y P H E.

JE suis Ville de grand renom :
 Mot Latin , Nation barbare ;
 De Musique le second ton ;
 Un Arbre , un Elément bizarre ;
 Le Métal chéri de l'Avare ;
 Quatre Lettres forment mon nom.

Le Maire.

A U T R E.

JE suis Iman , je suis Simon ,
 Je suis Siam , je suis Sion ,
 Je suis Mons , et je suis Osmin ,

E Je

Je suis As , Moi , Minos , et Main ,
 Je suis Ino , Jonas et Son ,
 Je suis Amos , je suis Jason ,
 Je suis Osman , je suis Aimon ;
 En six Lettres je suis

Par le même.

A U T R E .

S E P T Lettres peignent ma figure ;
 Voici toute ma découpure ;
 Ecuëil en mer très - dangereux ;
 Métal dont on est amoureux ;
 Source où l'on puise les Sciences ;
 Séjour des pures Consciencés ;
 Un nom respecté des François ,
 Mais moins connu chés les Génois ;
 Un Saint révééré dans l'Eglise ;
 Fleuve qu'en France on préconise ;
 Mets de mode à la S. Martin ,
 Qui du Peuple fait le Festin ;
 Un Prophete ; un Ton de la Game ;
 Un brillant ornement de Femme ;
 Organe utile et des plus aparens ;
 Deux Instrumens de Sons bien differens ;

FOUR

Pour Ciel ! qu'entens-je ! une Cloche maudite

M'appelle , il faut que je te quitte.

*Par M. Desnoyers , Lieutenant Particulier
en la Prevôté d'Estampes.*

LOGOGRYPHUS.

I*ngeniosa fabri me dextera procudit arte ,
Custodique mihi credit avarus opes :*

*In partes distingue duas , prior est liquor albus ;
Altera corporis est virtus et ingenii.*

*Tolle caput membrumque sequens , innixa per auras
Nunc levibus pennis , Lector amice , vehor.*

Fournier de Villecerf ,
de Châteaubriant.

ALIUS.

T*ota , sinus humidos rapidis seco cursibus unda ,
Præpetibus pennis æera , trunca seco.*

Par le même.



F ij NOUVELLES.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

SENTIMENS sur la dignité de l'Âme ; la nécessité de l'Adoration , les avantages des afflictions, et sur l'abandon de Dieu. Ouvrage posthume du R. P. *Avrillon*, Religieux Minime , à Paris , chés la Veuve *le Mercier* , ruë S. Jacques , vis-à-vis S. Yves , à S. Ambroise. *in-12.* 1738.

ŒUVRES DE M. SCARRON , nouvelle Edition , revûë , corrigée , et augmentée de quantité de Pieces omises dans les Editions précédentes. On y a joint une Epître dédicatoire à l'Auteur , l'Histoire de sa Vie et de ses Ouvrages , et un Discours sur le style Burlesque. A *Amsterdam* , chés J. *Wetstein* , et G. *Smith.* 1737. petit *in-12.* dix Vol.

LETTRES sur les Disputes des Medecins et des Chirurgiens , Brochure *in-12.* de 24 Pages.

CLEON A EUDOXE , touchant la prééminence de la Medecine sur la Chirurgie. *in-12.*

RÉPONSE à l'Écrit intitulé , *Cleon à Eudoxe*

Eudoxe, touchant la prééminence prétendue des Medecins sur les Chirurgiens, adressée par *M. des Rosiers*, Maître Chirurgien d'Etampes, à *M. Andry de Boisregard*, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris.

ESSAIS D'EXHORTATIONS avant et après l'administration du très - Saint Viatique, avec quelques Exhortations avant et après l'administration des Sacremens de Baptême, de l'Extrême-Onction et du Mariage, et divers motifs et actes pour la consolation des Malades et des Mourans. *in - 8.* par le P. *Campmas*, Prêtre de l'Oratoire, imprimés à *Toulouse*, et se vendent à *Paris*, chés *Gabriel-Charles Berton*, rue S. Victor, à côté de l'Eglise S. Nicolas du Chardonnet.

REFLEXIONS SUR JESUS-CHRIST MOURANT, pour se préparer sur ce divin modèle, à une mort chrétienne, *in - 12.* par le P. *Bernard Tribolet*, de la Compagnie de Jesus, chés le même Libraire.

PRATIQUES et Instructions familières sur les principaux devoirs de la vie chrétienne, augmentées des Offices nouveaux, à l'usage de Paris et de Rome, *in - 18.* chés le même.

On trouve dans la même Boutique tous les Ouvrages de *M. Gobinet*, Principal du College du Plessis - Sorbonne, *in - 12.*
sçavoir :

INSTRUCTION de la Jeunesse en la Piété Chrétienne , tirée de l'Écriture Sainte et des SS. Peres , divisée en cinq Parties avec des Passages Latins , et sans Passages ; sur la Pénitence , le S. Sacrement , sur la Religion ; Addition à la Jeunesse , Instructions des jeunes Filles.

On trouve aussi toutes sortes de Livres pour l'usage des Ecoles , des Livres de dévotion , et des Heures de différentes grandeurs.

HISTOIRE DES EMPEREURS et des autres Princes , qui ont régné durant les six premiers Siècles de l'Église, de leurs Guerres contre les Juifs ; des Ecrivains prophanes , et des Personnes les plus illustres de leur temps , justifiée par les citations des Auteurs originaux, avec des Notes pour éclaircir les principales difficultés de l'Histoire. Tome VI. qui comprend depuis Theodose II. jusqu'à Anastase, par M. *le Nain de Tillemont* , 1738. in-4. A Paris , chés *Rollin* fils , Quai des Augustins, à S. Anastase et au Palmier.

HISTOIRE D'ARMENIE , écrite par *Moyse de Chorene* , avec un Abregé de Géographie, du même Auteur , publiée en Armenien , et traduite en Latin par Mrs. *Whiston* fils , qui y ont ajoûté une Preface et un *Appendix* , contenant deux Epitres Armeniennes , l'une des

des Corinthiens à l'Apôtre S. Paul , et l'autre de S. Paul aux Corinthiens. A Londres , chés Jean *Whiston* , Libraire 1736. Volume in-4. de 396. Pages , sans la Preface , et la Table. *L'Ouvrage est en Latin.*

INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE , contenant la Metaphysique et la Logique , par G. J. *Gravesande* , traduite du Latin. A Leyde , chés Jean et Herm. *Verbeck* , 1737. in - 12. de 472. Pages.

DIALOGO della Pittura di M. Ludovico Dolce , intitolato l'Aretino , nel quale si ragiona della dignita di essa Pittura , et di tutte le parti necessarie che à perfetto Pittore si accorruengono : con esempi di Pittori antichi , e moderni : e nel fine si fa menzione delle virtù e delle opere del divin Tiziano. In Firenze. 1735. Per Michele Nestenus è Francesco Mouike. in - 8. -

COMMENTAIRE sur la Traduction en Vers de M. l'Abbé *du Resnel* , de l'Essai de M. *Pope* , sur l'Homme. 1738. in - 12. de 375. Pages. A Geneve , chés *Pellissari* et Compagnie ; Libraires.

LE THEATRE de P. *Corneille* , nouvelle Edition,
F iiiij

Edition , à Paris , chés *Bordelet* , rue Saint-Jacques , et Compag. 7. Vol. in-12. 1738.

RECUEIL de *Pieces d'Histoire et de Littérature. Tome troisième. A Paris , chés Chau-*
bert. M. DCC. XXXVIII.

Ce Volume , qui annonce la continuation d'un Ouvrage estimé , et des plus utiles ; contient d'abord trois Dissertations de *M. Ribaud de Rochefort* , Avocat de Gannat en Bourbonnois. Comme cet Auteur n'avoit envoyé pour concourir au Prix de l'Académie de Soissons de l'année 1736. qu'une Dissertation fort courte, et écrite, contre l'ordinaire , en Latin , il a amplifié dans ces trois nouvelles Pieces les matieres proposées, et il a developé par un plus grand nombre de preuves , les sentimens qu'il s'étoit formés ; en se servant utilement de ce qu'il a trouvé dans les Dissertations de *M. M. Biet et le Beuf* , qui pouvoit lui convenir , et qu'il cite avec éloge.

Il ne suit pas le sentiment du premier touchant l'Antiquité de l'Etablissement des Francs dans les Gaules. Il se trouve d'accord sur cela avec le second, et avec presque tous nos meilleurs Critiques , qui regardent *Clodion* comme le premier Roy des Francs , établis dans les Gaules. Ce qu'il y a de plus
curieux

curieux dans la premiere Dissertation datée du 1. Janvier 1737. est un examen de la situation de la Thoringie , dont parlent Gregoire de Tours , Fredegair , &c. il prétend qu'elle étoit differente de la Thuringe , située au de-là du Rhin , et du Pays de Tongres , situé en de-çà ; il s'appuye fort sur un Passage des Gestes des Consuls d'Angers, qu'il dit lui avoir été indiqué par l'Ecrit de M. le Beuf, et il veut que cette Thoringie soit la Lorraine , et *Hespargum* Hespring , préférant cette leçon à celle de *Dispargum*. Il croit aussi que les Arboriques de *Procopé* , sont les Habitans des Ardennes , ainsi dits , *ab arboribus*.

Dans la seconde Dissertation , M. de Rochefort tâche de concilier tout ce que Fredegair a dit de la déposition de Childeric , avec Gregoire de Tours ; loin de regarder cette déposition comme fabuleuse , il essaye d'en justifier jusqu'aux moindres circonstances , qu'on a crû tenir du Roman. Il admet les huit années du Regne d'Egidius sur les Francs , et il met même Childeric comme Associé à Egidius , dans la Guerre contre les Goths , marquée dans Gregoire de Tours. L. II. C. XVIII. suposant que c'est la même dont il est fait mention à l'an 463. dans la Chronique de *Marius* , qui ne nomme cependant point Childeric.

Enfin dans la troisième Dissertation l'Auteur en parlant de l'étendue de l'autorité d'Egidius , que les Ecrivains appellent , indifféremment Roy , Patrice , et Duc des Romains , propose d'entendre par le nom de *Romain* , les anciens Habitans des Gaules , demeurans dans les Provinces non infectées de l'Arianisme ; et il a cru devoir suivre Mezeray pour guide dans l'explication de la Notice de l'Empire , sur ce qui regarde les Gaules. Peut-être est-ce cet Historien qui l'oblige de lire *Grammone* , à l'Endroit où cette Notice met *Grannona* , ou , *Grannono* Il s'excuse de traiter la quatrième Question , que l'Académie de Soissons avoit proposée ; sçavoir , sur le Lieu de la Bataille où Clovis vainquit Syagrius , disant qu'on ne peut le faire que par l'inspection des Lieux , et à l'aide de la Tradition. Il a adressé ces trois Dissertations au sçavant P. Rouillé , Jésuite.

La quatrième Piece de ce Recueil est de M. de Sallo , faite à l'occasion du nom de *Marie - Therese d'Espagne* , que le R. P. de S. Gabriel a donné à la Reine Marie-Therese d'Autriche , dans sa Carte des Descendants de S. Louis. M. de Sallo après avoir fait précéder un Discours très curieux sur l'origine des Noms et Surnoms , prouve qu'il faut continuer à appeler cette Reine *Marie-Therese d'Autriche*. Il y fait observer » que de tous
» les

» les Rois , il n'y a que le Roy de France
 » dont la Maison n'ait point d'autre nom ,
 » que celui de la Couronne.

On trouve ensuite une Lettre de la Reine Christine de Suede sur son Abdieation, écrite d'Upsal à M. Chanut , le dernier Fevrier 1654. Une autre Lettre de la même Reine au Roy de Pologne , sur le secours de Vienne : puis la Lettre que M. Pascal lui écrivit , en lui envoyant la Machine de la Roulette , Machine inventée pour faire les Regles d'Arithmetique , sans Plume et sans Jettons.

On connoissoit le talent de M. Racine pour les Vers François, et on ne parloit guere de ses Poësies Latines. On trouve ici une Piece de lui intitulée , *Urbis et Ruris differentia* , avec une Réponse à ces Vers qui est signée, *A. Vitart*. Elle est suivie d'une Lettre du Comte de Louvigny , au Maréchal de Grammont , son Pere , sur la maniere inesperée dont la Ville de Valenciennes fut prise par le Roy , au mois de Mars 1677.

Ces Pieces sont suivies d'une Dissertation , où l'on prouve que Salomon , n'étoit point Fils unique de David et de Bethsabée ; mais que *Simmaa* , *Sobab* et *Nathan*, furent aussi Fils de David et d'elle. De sorte que ces mots des Proverbes Chapitre IV. v. 3. *Ego . . . unigenitus coram matre mea* , doivent seulement signifier , *j'étois chéri comme*

si j'eusse été son fils unique , et non pas qu'il fut réellement fils unique. On lit ensuite une autre Dissertation sur un Passage de S. Augustin , mal imprimé dans le Breviaire Romain , au Mercredi de la quatrième Semaine de Carême , et même dans toutes les Editions des Œuvres de ce Saint Docteur. Voici comme il doit être réformé suivant un Manuscrit : *Audistis grande mysterium. Interroga hominem : Christianus es ? Respondet tibi , non sum , si Paganus est aut Judæus. Si autem dixerit , sum , adhuc queris ab eo : Cathecumenus , an Fidelis ?* L'Auteur de cet Ecrit , qui est daté de Riès le 10. Avril 1737 , soupçonne encore qu'on a altéré un Passage de S. Augustin , qui se lit dans le Breviaire Romain à la neuvième Leçon du 8. Decembre , et que le mot *aliquam* , est contraire à ce que S. Augustin vouloit prouver. Il rapporte aussi les différentes Editions de Breviaires , tant Romain qu'autres , où dans le *Te Deum* on lit : *Æternâ fac cum Sanctis tuis gloriâ munerari* , et non pas *numerari* : et il finit par une Observation sur l'origine du retranchement du mot *animas* , de l'Oraison de la Chaire de S. Pierre , qu'il dit avoir lu dans le Breviaire Romain de l'Edition de 1544.

Suit un Traité anonyme du Doyenné de l'Eglise de Sens , avec un Catalogue des Doyens.

Doyens. On sent en le parcourant , qu'il est d'une composition déjà un peu ancienne ; et on voit à la fin , qu'il a été rédigé dans le temps que Charles de Benjamin étoit Doyen, sous l'Épiscopat de M. de Gondrin. Parmi plusieurs Epitaphes qu'il contient , celle qui peut paroître la plus singulière , est d'un Doyen du X I V. Siècle , qui se déclare lui même mort , telle année et tel jour. *Ego Thierrycus de Breya , Comitibus Roberti Parisius Diocesis , quondam Canonicus et Decanus hujus Ecclesie , sub hac tumba jaceo ; et obiit anno Domini M. CCC. XLIX. tertia die mensis Septembris , videlicet die Jovis , post Festum beati Lupi. Unde , charissimi , rogo vos ut oretis pro me.*

Ce Recueil est terminé par un Mémoire intitulé : *Qualités merveilleuses d'un petit fruit qu'on nomme de Catbalogan* , ou autrement , *la Fève de S. Ignace* , traduit de l'Italien en notre Langue , et imprimé à Rome en 1736. » *Catbalogan* est une partie de l'Isle Philippine , où se trouve l'Arbre sur lequel croît » cette Fève , qui est un excellent contre- » poison et un parfait remède , dont l'usage » est expliqué , contre différens maux. Il n'y » a , dit - on , au monde qu'un seul Arbre » qui produit ce petit fruit , et les Auteurs » des Mémoires de Trevoux ont reçu deux » de ces Fèves, qui font le sujet du Mémoire.

Il y a plus de deux ans que le R. P. Catrot nous a fait l'honneur de nous communiquer un pareil Mémoire , ayant pris la peine de traduire lui-même l'Imprimé Italien , qui étoit venu de Rome. Nous avons attendu pour le publier dans notre Journal quelques autres éclaircissemens qu'on nous faisoit espérer. Nous ne désespérons pas de les recevoir , et le Public pour lequel on ne sçauroit trop s'intéresser , en profitera dans la réimpression de cet Ecrit.

NOUVEAUX MOTIFS DE CONVERSION ; à l'usage des Gens du monde , ou Entretiens sur la nécessité et sur les moyens de se convertir , avec des Stances pour le Vendredy Saint , dédiés à S. A. Mad. la Princesse de Lambesc , par M. le Chevalier de Mouhy. A Paris , chés Gabriel Valleyre , ruë de la vieille Bouclerie , à l'Annonciation ; et Charles de Poilly , Quai de Conti , aux Armes d'Angleterre , 1738. in-12. Brochure de 76. Pages , sans l'Epitre dédicatoire et la Préface.

» J'avois travaillé jusqu'ici , dit l'Auteur ,
 » par d'innocentes Fictions , à porter mes
 » Lecteurs à l'amour de la vertu et à la haine
 » du vice : l'expérience m'avoit fait connoître ,
 » que ceux qui lisent , ne s'attachent
 » qu'autant qu'ils trouvent de l'amusement
 » et de l'intérêt , &c.

» Mais

» Mais l'abus , continuë-t-il , qu'ont fait.
 » les Auteurs de la liberté qu'ils avoient de
 » produire , sans achever leurs Ouvrages , &
 » sans doute occasionné le frein qui les re-
 » tient aujourd'hui , &c.

» Mon intention , ajoute l'Auteur , avoit
 » d'abord été en commençant cet Ouvrage,
 » d'en faire un Essai sur la nécessité de se
 » convertir , et de n'y employer qu'un style
 » Didactique ; mais une réflexion solide m'a
 » fait changer de sentiment ; comment être
 » lu de la Jeunesse en moralisant ? &c.

» J'ai recouru à la voye du Dialogue ; j'ai
 » établi un Lieu où la Scene se passe en peu
 » d'heures , et pour donner le temps de res-
 » pirer , j'y ai mis des Intermedes en forme
 » de Sommaire , qui aprennent à quoi a été
 » employé le temps où les Acteurs ne paroîs-
 » sent plus. Ce Dessen n'est pas nouveau ,
 » mais comme il y a long temps qu'il n'a
 » été mis en usage , je me flate qu'il n'en
 » sera pas moins goûté , &c.

REGLEMENT de l'illustre Médiation pour
 la Pacification des Troubles de la Républi-
 que de Geneve. Brochure *in-8.* de 29. Pages.
 A Geneve, chés les freres de Tournes , M. DCC.
 XXXVIII.

Ce Règlement dicté par la Sagesse , est
 contenu en XLIV. Articles. Comme il est
 public

public par l'Impression, et déjà fort répandu, nous n'entrerons là-dessus dans aucun détail.

RECUEIL des principales Instructions faites et prononcées en cours de Visites, par Messire Edme Mongin, Evêque et Seigneur de Bazas, avec sa Lettre Pastorale en forme de Mandement, pour établir dans son Diocèse le renouvellement des vœux du Baptême. A Bordeaux, chez Jean-Baptiste Lacornée, Imprimeur-Libraire de M. l'Evêque et Clergé de Bazas, rue Saint James.

Rien n'est plus édifiant que tout ce qui est contenu dans ce Recueil. L'éloquence qui y regne par-tout, n'est point parée de ces fleurs qui n'ont qu'un éclat passager; tout y est solide et Apostolique; on en va juger par quelques fragmens précieux que nous avons pris soin d'en extraire, pour en faire part à nos Lecteurs.

La première Instruction est au sujet du Sacrement de Confirmation. Le zélé Pasteur y prend pour texte ces paroles de l'Evangile selon S. Matth. ch. 28. v. 9. *Euntes, docete omnes gentes in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti.* » Ce sont, dit il, mes » chers Freres, les paroles que Jesus-Christ » dit à ses Apôtres, quand, après sa Resur- » rection, il les envoya prêcher son Evan- » gile à toutes les Nations; et c'est en vertu » de

» de cette premiere mission donnée aux
 » Apôtres , et continuée à leurs successeurs ,
 » que je viens aujourd'hui vous instruire et
 » vous visiter au nom du Pere , du Fils , et
 » du Saint Esprit.

Après avoir fait entendre au troupeau
 que le Ciel a commis à sa vigilance Pasto-
 rale, quel est le prix de cette invocation
 adressée à l'adorable Trinité , il ajoute :
 » Paroles puissantes et efficaces qui nous font
 » sentir la vérité de tous nos mysteres, sans
 » les comprendre ; qui nous font désirer et
 » esperer les biens à venir , sans les voir ;
 » et qui nous donnent dès cette vie un avant-
 » goût du bonheur de l'autre , par le seul
 » attrait des promesses.

Il prouve ces importantes verités avec
 toute la solidité possible ; et poursuit avec
 S. Augustin , » Que dans la Religion Chré-
 » tienne , il n'y a point de grace , point
 » de vertus , point de merites , point de
 » justification , ni de salut à esperer qu'au
 » nom du Pere , du Fils , et du Saint Esprit.
 Il s'étend beaucoup plus sur le Saint Esprit ,
 parce que dans le Sacrement de Confirma-
 tion , qu'il va administrer , cette troisième
 personne de la Trinité , semble exercer la
 principale fonction. Voici comment l'Apos-
 tolique Orateur s'exprime : » Je crois bien ,
 » dit-il , que vous pouvez sçavoir , que le
 » Saint

» Saint Esprit est Dieu , comme le Pere et le
 » Fils , égal à tous les deux en grandeur et
 » en puissance ; mais cela suffit-il pour votre
 » salut , et pour le besoin que vous avez
 » sans cesse de lui ? Vous connoissez le
 » Pere , parce qu'il vous a créés ; vous
 » connoissez le Fils , parce qu'il est mort
 » pour vous ; mais qu'a fait le Saint Esprit
 » pour vous ? Et qu'en attendez-vous ? Je vais
 » vous l'apprendre.

Il leur adresse les mêmes paroles que S. Paul adressa autrefois aux Atheniens qui sacrifioient à un Dieu inconnu : » J'ai vu ,
 » leur disoit ce Vase d'Electon , j'ai vu en
 » passant par vos Temples, l'Autel d'un Dieu
 » que vous adorez, sans le connoître. *IGNOTO*
 » *DEO*. Eh bien ! ce Dieu que vous ne con-
 » noissez pas , c'est le mien ; c'est le Dieu
 » du Ciel et de la Terre ; c'est le Dieu des
 » Chrétiens , que je viens vous annoncer :
Et quod ignorantes colitis , hoc ego annuntio
vobis.

Nous passerions les bornes ordinaires de nos Extraits , si nous raportions tout ce qu'il y a de beau dans cette premiere Instruction ; passons à la seconde. Le pieux Prélat la fit en visitant les Cimetieres : en voici l'Exorde.

» Voici , mes chers Freres , cette Terre
 » sainte , qui couvre les cendres de vos Pa-
 » rens et de vos Amis , et qui sera un jour
 » la

» la dépositaire des vôtres ; c'est ici que
 » leurs Tombes vous demandent le secours
 » de vos prieres ; ayez pitié de nous , vous
 » disent - ils ; vous , surtout , qui nous avez
 » été si chers : *Miseremini mei , miseremini
 mei , saltem vos , Amici mei.*

Après avoir excité la compassion de ses
 Auditeurs , par ce qu'il peut y avoir de plus
 touchant et de plus intéressant , pour attirer
 les secours des Vivans sur les Morts , il
 poursuit ainsi : » Oüi , mes chers Freres ,
 » c'est la Doctrine de l'Eglise , et le privile-
 » ge de la sainte Religion , où Dieu nous a
 » fait naître , que la mort ne rompt que les
 » liens de la nature , sans qu'elle puisse
 » toucher aux liens sacrés de la grace et de
 » la charité , qui unissent étroitement et à la
 » vie et à la mort , et après la mort tous les
 » Fideles qui sont nés dans son sein et qui y
 » meurent en état de grace ; et c'est ce qui
 » s'appelle la Communion des Saints , qui
 » fait le dogme de notre Foi , le plus inte-
 » ressant , et le plus consolant pour nous.

La troisième Instruction fut faite en visi-
 tant les Fonts Baptismaux. Rien n'est si
 beau que ce que le sçavant Evêque dit en
 cette occasion pour faire connoître à son
 heureux troupeau quel est le prix de ces sa-
 crés Fonts dans lesquels nous sommes re-
 generés à la grace. » C'est ici , dit-il , mes
 » chers

» chers Freres , que vous avez reçu le pre-
 » mier de tous les Sacremens , et celui qui
 » vous a disposés à tous les autres ; c'est le
 » lit nuptial où l'Eglise vous a enfantés à
 » Jesus-Christ. C'est le germe de l'immorta-
 » lité et de la gloire qui vous ont été promi-
 » ses. C'est le berceau de la Foi , de l'Espé-
 » rance , et de la Charité. C'est la source uni-
 » verselle de toutes les graces et de toutes les
 » vertus, et qui, devenuë féconde en merveil-
 » les , dès son origine , a peuplé les deserts
 » de Saints Solitaires, a fait couler les larmes
 » de tous les Penitens , et le sang de tous
 » les Martyrs. C'est enfin de ces Fonts sa-
 » crés , établis dans toutes nos Eglises ,
 » que sont sortis tout ce qu'il y a de Justes
 » sur la Terre, et de Saints dans le Ciel.

De combien de traits pathétiques n'est pas
 suivi un si magnifique Exorde et si chrétien ?
 Toutes les beautés que cette importante Ins-
 truction contient , nous font regretter de ne
 pouvoir les renfermer dans un extrait ; nous
 en choisissons une seule , pour donner une
 legere idée de toutes les autres : le zelé Pas-
 teur compare la nouvelle Alliance que les
 Fonts Baptismaux nous font contracter avec
 le Ciel , à celle que Dieu voulut bien con-
 tracter autrefois avec son Peuple sur la Mon-
 tagne de Sinaï. Voici comme le nouveau
 Moïse du Peuple de Bazas s'exprime avec

les oüailles : » Je viens , mes chers Freres ,
 » de la part du même Dieu , renouveler une
 » alliance encore plus parfaite , et qui exige
 » de vous de plus grandes promesses. Vous
 » avez par le Baptême reçu des graces plus
 » précieuses, que toutes celles que les Israëli-
 » tes avoient reçûës; ils n'avoient été délivrés
 » que de la tyrannie de Pharaon , et vous
 » l'avez été de celle du peché et du Démon.
 » Dieu ne conduisoit les enfans d'Abraham
 » que dans une terre étrangere ; et par le
 » Baptême , il vous ouvre les portes du Ciel ;
 » mais pour y parvenir , vous avez promis
 » de garder sa Loi , et pour cet effet vous
 » avez renoncé au monde , à Satan , et à
 » ses œuvres.

Quel vaste champ n'ouvre pas à l'Orateur
 Chrétien , le détail des graces que nous
 avons reçûës , et des obligations que nous
 avons contractées sur les Fonts Baptismaux ?
 devoré du zele de la maison de Dieu , il
 fait entendre à ses Auditeurs ces paroles
 aussi terribles que pathétiques, » Helas ! je
 » frémis quand je considere que ces mêmes
 » promesses faites en votre nom , consenties
 » et demandées avec empressement par vos
 » peres et meres , reçûës et confirmées par
 » l'Eglise , écrites et scellées du Sang de
 » Jesus - Christ , seront éternelles avec lui
 » ou sans lui. Éternelles avec lui dans sa
 » gloire ,

„ gloire , ou éternelles sans lui dans les
 „ Enfers. Eternelles avec vous , ô mon Dieu !
 „ O heureuses promesses , que n'êtes-vous
 „ déjà accomplies ! Mais , éternelles sans
 „ vous ! ô promesses fatales ! ô supplice ! ô
 „ tourment plus affreux que toutes les flâ-
 „ mes de l'Enfer ! -

C'est à regret , nous le repetons , que nous
 nous renfermons dans l'espace que nous
 nous sommes prescrits ; nous ne dirons qu'un
 mot de ce qui reste : c'est une Lettre Pastro-
 rale en forme de Mandement , pour le Re-
 nouvellement des Vœux du Baptême.

„ Il nous a paru , dit le tendre Pasteur ,
 après avoir gémi sur la corruption des mœurs
 des Fideles , „ il nous a paru que la princi-
 „ pale source de cette corruption venoit de
 „ l'ignorance , ou de l'oubli des Promesses
 „ qu'on a faites dans le Baptême ; et c'est ,
 „ mes chers Freres , pour vous en rapeller le
 „ souvenir , et pour vous en faire voir les
 „ conséquences si intéressantes et si décisives
 „ pour votre salut , que nous avons con-
 „ çû le dessein d'en établir le Renouvelle-
 „ ment dans toutes les Paroisses de ce Dio-
 „ cese.

Il ajoute à cette exposition du sujet , sur
 lequel roule ce pieux Mandement , que cette
 utile pratique n'est pas une nouveauté ; qu'elle
 est établie dans plusieurs Dioceses des
 Etats

Erats voisins , et même dans quelques - uns de ce Royaume. Nous ne pouvons mieux finir cet Extrait , que par la salutaire Exhortation qu'il fait à ses Diocesains.

» Il est temps , mes chers Freres , pour
 » réveiller dans vos cœurs le désir et l'amour
 » des biens éternels , de vous rapeller à votre
 » fin dernière , et de vous engager , en
 » renouvelant les Vœux de votre Baptême,
 » à ranimer votre foi , si usée dans le commerce
 » du monde , si assoupie dans vos
 » plaisirs , si détournée et si suspenduë par
 » vos occupations et vos emplois , si fatiguë
 » par vos doutes et vos incertitudes, si
 » ébranlée et si combatuë par les pernicious
 » discours , et les affreux exemples des
 » Libertins.

TRAITE' DES MALADIES DES Os , dans lequel on a représenté les apareils et les machines qui conviennent à leur guérison. Par Jean-Louis *Petit* , de l'Académie Royale des Sciences , de la Société Royale de Londres , Directeur de l'Académie de Chirurgie , Chirurgien de S. Côme , et ancien Prevôt de sa Compagnie. A *Paris* , chés Guillaume *Cavelier* , ruë S. Jacques , au Lys d'or , 1736. deux Volumes *in-12*. Le premier Tome de 420. Pages , et le second de 576. troisième Edition , revuë , corrigée et augmentée.

L'Académie

L'Académie des Beaux-Arts et des Sciences de *Pau*, distribuera deux Prix, consistans, chacun en une Médaille d'or, le premier Février 1739. Le Sujet de l'Ouvrage en Prose est : *La sagesse n'interdit point l'usage des plaisirs, mais elle les regle.* L'Ouvrage en Vers interesse particulièrement l'honneur de la Province. En voici le Sujet. *Combien il est glorieux à la Province de Béarn d'avoir vu naître dans son sein Henri le Grand,* On ne recevra les Pièces que jusqu'au mois de Novembre prochain, et cela aux conditions ordinaires d'en affranchir le port, &c.

Dans le courant du mois d'Août on mettra en vente chés *Jean-François Hérisant*, rue neuve Notre-Dame, à la Providence, la CONTINUATION DU TRAITE' DE LA POLICE, Tome IV. contenant l'Histoire de son Etablissement et les prérogatives de ses Magistrats; toutes les Loix et les Réglemens qui la concernent. Avec un Recueil de tous les Reglemens et Statuts des six Corps des Marchands et de toutes les Communautés des Arts et Métiers, de la Voirie, de tout ce qui en dépend ou qui y a quelque rapport. On y a joint une Suite de la Description Historique et Topographique de Paris, et deux Plans nouvellement gravés; l'un représente l'état présent de la Ville de Paris, avec ses Accroissemens, ses Bornes et ses Limites; l'autre désigne tous les Canaux, Conduits, Tuyaux & Réservoirs pour la distribution des Eaux aux Fontaines publiques de la Ville et des Fauxbourgs.

On a appris de Nuremberg, que *M. Schramm*, Conseiller des Comtes de Solems, a mis au jour en 1. volume in 8. avec Figur. un Traité des *Litieres et Chaises à Porteurs*. On assure que cet Ouvrage est également utile et agréable.

On

On écrit de Pologne, qu'il y a eu sur la fin du mois dernier à Caminieck et dans les Environs, un violent Tremblement de Terre, qui y a causé un dommage assés considérable. Les Lettres reçues de Choczin, portent que ce Tremblement s'y étoit fait sentir, et que la plûpart des Habitans en avoient conçu une telle frayeur, qu'ils étoient sortis de la Ville, et qu'ils n'avoient osé y rentrer que quatre jours après.

On mande de Lisbonne, que le Pere Antoine dos Reys, de la Congrégation de S. Philippe de Néri, Qualificateur du S. Office, Consulteur de la Bulle de la Croisade, Examineur Synodal des Ordres Militaires, Chronologiste du Royaume de Portugal, et Académicien de l'Académie Royale de l'Histoire, lequel s'est rendu célèbre par divers Ouvrages de Poésie, y étoit mort depuis peu, et que S. M. Port. avoit donné la place de Chronologiste du Royaume de Portugal, au Pere Eustache de Almeyda, qui est aussi de la Congrégation de S. Philippe de Néri, et qui a été élu pour remplir la place vacante dans l'Académie Royale de l'Histoire, par la mort du Pere Antoine dos Reys.

PER la Promozione al Cardinalato dell'Eminentissimo Signor Cardinal D'ELCI, Fatta da CLEMENTE XII. Pontefice Regnante.

S O N E T T O.

Poichè in quella Città, che stassi a fronte
 Ai Barbari insul Mar, di lor terrore ;

G Nel

2602 MERCURE DE FRANCE

Nel Franco Regno per tant' anni , e fuore ,
Il mio Signor fecè opre insigni , e conte :

Vieni qui d'Ostro a coronarti il fronte ,
Dicea CLEMENTE a quel sacro Pastore :
A Te dovuto è omai l'alto splendore ,
Trionfa pur sul Vaticano Monte.

Udi 'l MONARCA della Gallia : e volle
Pria di bel Dono ornarlo : e poi con questo
Vada Egli disse ad illustrar la chioma.

Or che il suo merito a grand' onor L'estolle ,
Che farà il Ciel per Lui ? nol so : ma presto
Più illustre Lo vedrà Parigi , e Roma.

Del Signor GIOVAN FRANCESCO NENCI.

Il y a certaines maladies qui , par les circonstances , peuvent passer pour des Phénomènes ; le sieur Bexon , ancien Fermier des Domaines du feu Duc Léopold , demeurant à Girardin en Lorraine , âgé de 85. ans , a eu sur la fin du mois de May dernier , une espee d'agonie de soixante heures , après laquelle la petite vérole s'est déclarée par tout son corps , grosse et blanche , et telle qu'on pourroit la voir à un enfant ; il en est non-seulement guéri , mais il se porte à merveille et fait esperer de vivre au-delà d'un siecle. Il ne faut pas oublier qu'il avoit déjà eu la même maladie dans sa jeunesse. Il a été marié deux fois , ayant eu

en de sa première femme douze Enfans, et trente-trois de la seconde, qui vit encore.

E S T A M P E S N O U V E L L E S.

Le sieur *Cochin*, Graveur du Roy, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin, vend par suite les Estampes des cent et une Planches des Fables de M^r de la Mothe, tant celles qui sont dessinées et gravées par M. Gillot, que celles qui sont gravées d'après les Dessesins de M. Coypel, et autres Maîtres. Il vend aussi les deux petits Enfans, gravés d'après les Tableaux originaux de M. Chardin, qui ont été exposés au Salon du Louvre l'année dernière, dont on a donné la description dans le *Mercur* de Septembre.

Il paroît une nouvelle Suite de Portraits d'Hommes Illustres, au nombre de 34. chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'Ecole, vis-à-vis la Samaritaine. Ce sont la plupart des plus grands Peintres, Sculpteurs, &c. Le Frontispice représente deux Enfans, dont l'un tient une Tête de Mort. Au haut on lit: **TRANSIERUNT**, et au bas ces Vers :

En voyant ces Restes hideux,

L'un s'en moque, l'autre en soupire,

Folie, Enfance, à tous les deux;

Nous n'en devons pleurer ni rire.

TITIAN VECELLI, Peintre, né à Cador, dans le Frioul, en 1477. mort à Venise en 1576. gravé par R. Lochon.

M. DE CRILLON, Evêque d'Uzès, dessiné et gravé par Cl. Mellan.

POLIDORE CALDARA, Peintre, surnommé CA-

1604 MERCURE DE FRANCE

RAVASE, du nom de sa Barrie, né à Caravage, dans la Lombardie, en 1495, mort à Messine en 1543.

NICOLAS POUSSIN, Peintre, né à Andely, en 1594, mort à Rome en 1672, gravé par André *Clouet*.

PIERRE BRUGHEL, surnommé le **VIEUX**, Peintre de Sujets grotesques, né au Village de Breughel, mort à Bruxelles en 1570.

HENRI GOLTZIUS, Peintre et Graveur, né à Mulbracht, dans le Duché de Juliers, en 1558, mort à Harlem, en 1617.

LE CHEVALIER JEAN LANFRANC, Peintre, né à Parme en 1581, mort à Rome en 1642, gravé par *Randon*.

BALTAZAR PERUZZI, Peintre et Graveur, né à Sienna en 1481, mort à Rome en 1530.

ANTOINE VANDEK, né à Anvers en 1599, mort à Londres en 1641, âgé de 42. ans, peint par lui-même, et gravé par *Daulé*.

ALEXANDRE ALGARDI, Sculpteur et Architecte, né à Boulogne en 1602, mort à Rome en 1654, gravé par Guill. *Vallet*.

JEAN HOLBEIN, Peintre, né à Basle en Suisse en 1498, mort à Londres en 1554.

JEAN-FRANÇOIS BARBIERI, surnommé le **GUERCHIN**, Peintre, né à Cento en 1590, mort à Boulogne en 1666, gravé par Alb. *Clouvet*.

JEAN DE LONGUEIL, Marquis de Maisons, Président à Mortier, mort le 10. Avril 1705, âgé de 80. ans; dessiné et gravé par Cl. *Mellan*.

VICTOR LE BOUTILLIER, Archevêque de Tours, mort le 12. Septembre 1670, âgé de 74, ans, dessiné par *Mellan*.

REMBRANT VAN-RIN, Peintre et Graveur, né près de Leyde en 1606, mort à Amsterdam en

1674

1674. peint par lui-même, et gravé par Charles *Evrard*.

RAPHAEL SANZIO, Peintre, né à Urbain en 1483. mort à Rome en 1520.

LEONARD PHILARAS, Sçavant Illustre, né à Athènes, Envoyé du Duc de Parme à la Cour de LOUIS XIII. dessiné et gravé par Cl. *Mellan*.

PIERRE SEGUIER, Chancelier de France, né à Paris en 1588. mort à S. Germain en Laye le 28. Janvier 1672. gravé par *Mellan*.

HENRI DE MESMES, Seigneur de Roissi, Président à Mortier, mort en 1550. dessiné et gravé par Cl. *Mellan*.

MATHIEU MOLÉ, Premier Président, Garde des Sceaux de France, né en 1584. mort le 3. Janvier 1656. âgé de 72. ans, gravé par *Mellan*.

FRANÇOIS DU QUESNOY, dit le Flamand, Sculpteur, né à Bruxelles en 1594. mort à Livourne en 1642. gravé par *Randon*.

LE REVEREND PERE CÖSANNE, Général des Capucins, âgé de 69. dessiné et gravé par Cl. *Mellan* en 1674.

LUCAS DE LEYDE, Peintre et Graveur, né à Leyde en 1494. mort dans la même Ville en 1533.

PIERRE PAUL RÜBENS, Peintre, né à Cologne en 1577. mort à Anvers en 1640. gravé par R. *Lochon*.

MICHEL-ANGE MERIGI, DIT LE CARAVAGE, Peintre, né à Caravaggio dans la Lombardie, en 1569. mort à Porto-Ércole, gravé par Etienne *Baudet*.

MICHEL-ANGE BUONAROTTI, Peintre, Sculpteur et Architecte, né à Florence en 1475. mort à Rome en 1564.

DOMINIQUE ZAMPIERI, surnommé le Dominicain, Peintre, né à Boulogne en 1581. mort à Naples en 1641. gravé par *Randon*. G iij AN-

ANDRÉ DEL SARTÉ, Peintre, né à Florence en 1488 mort dans la même Ville en 1530.

DOMINIQUE FONTANA, Architecte, né à Mili, dans le Diocèse de Come en 1543. mort à Naples en 1607.

ANNIBAL CARRACCI, Peintre, né à Boulogne en 1560. mort à Rome en 1609. peint par lui-même et gravé par A. Cloïet.

AGOST CARRACCI, Peintre et Graveur, né à Boulogne en 1557. mort à Parme en 1602. peint par lui-même, et gravé par P. Simon.

BARTHELEME, SURNOMME BACCIO BANDINELLI, Sculpteur et Peintre, né à Florence en 1487. mort dans la même Ville en 1559.

FED. BAROCHE, Peintre, né à Urbain en 1528. mort en cette Ville en 1612. gravé par P. Simon.

La trente-unième Estampe d'après Philippe Wou-
vermans, paroît, gravée par le sieur *Moyreau*, chés
lequel elle se vend, rue Galande, vis-à-vis Saint
Blaise. Elle est en largeur, et dédiée au Duc de Char-
tres, d'après le Tableau original de 24. pouces de
large sur 18. de haut, du Cabinet du Duc d'Or-
leans. Cette Estampe a pour titre, *Le Présent du*
Chasseur. En effet on voit un Chasseur qui présente
un Lievre à une belle Dame, dans un très-beau
Paysage, avec un riche Morceau d'Architecture,
des Chevaux, des Chiens, des Oiseaux, &c.

Le sieur *Jacob*, Graveur, rue S. Jacques, vis-à-
vis la rue de la Parcheminerie, dans la maison du
Sr *Simart*, Libraire, vend plusieurs Morceaux nou-
veaux, une *Vénus*, badinant avec l'Amour, dessi-
née par M. le Moine, et gravée par *Jacob*, pour Pen-
dant une *Vénus qui va entrer au Bain*, aussi d'a-
près M. le Moine, et gravée par le même.

L'heureux

L'heureux Loisir, peint par *Watteau*, et gravé par *B. Audran*. Il a acheté plusieurs Planches du fond de *M. Picart*; comme un *Bain de Diane*, d'après *Rubens*; le *Rossignol*, Conte de *Bocace*, par *M. Picart*; 25. Sujets differens en *Tabatieres*, de *M. Picart*; 14. Modes *Hollandoises*; 12. Sujets de Modes *Allemandes*; six Sujets de Modes *Françoises*; deux Livres de *Têtes à Dessiner*, nouveaux, gravés et dessinés par *M. Picart*, et autres Sujets nouveaux du temps.

M. Coustou, Recteur et ancien Directeur de l'Académie Royale de Sculpture et Peinture, vient de finir dans son Atelier du Louvre, un excellent Ouvrage en Marbre blanc, que l'on pose actuellement à *Marly*, au bas de l'ancienne Riviere. C'est un Groupe de deux Figures, représentant la *Jonction des deux Mers*. Ce grand Ouvrage est accompagné d'un Enfant, représentant une Source ou petite Riviere; il y a aussi deux grands Poissons ou Monstres Marins, qui jettent de l'eau aux deux bouts de cet Ouvrage, et dans le milieu est une Urne, par où sort une grande abondance d'eau, qui fait une chute dans le fond du Bassin; il y a aussi plusieurs autres Morceaux convenables au Sujet, ce qui fait en tout un Groupe de 18. pieds et demi de long, sur environ 16. pieds de haut.

On a fait partir d'ici le 9. Juillet pour *Naples*, le superbe Coffre de Toilette, que le sieur *Germain*, Orfèvre du Roy, a fait pour la Reine des deux *Sicules*; l'exterieur de ce Coffre est décoré de Bronzes sur dorés, et doublé de Velours vert, enrichi de galons d'or, le tout d'un goût admirable; il est accompagné d'un Tapis de Velours couleur de Cerise, qui renferme dans ses Ornaments, divers Sujets

N^o 308 MERCURE DE FRANCE

Jets gracieux et allégoriques à l'Hymen, très-bien exécutés en broderie, &c. La Toilette de la Reine, dont toutes les Pièces sont de Vermeil, a été envoyée précédemment à Naples. Le même Orfèvre achève actuellement les Ouvrages en or pour la Table de Leurs Majestés Siciliennes.

Les Inventeurs d'une Machine très-curieuse, dont on a déjà parlé, représentant les quatre Elements en figures mouvantes, que le Public a vûé avec plaisir dans la rue S. Honoré, proche l'Opera, donnent avis qu'on l'a transportée à la Foire de S. Laurent, pour satisfaire l'empressement du Public. Cette Piece, qui présente aux yeux tout ce qu'on peut imaginer de plus agréable en fait de Jets d'eau, y est exposée dans une Loge de la rue Dauphine, auprès du Caffé du sieur Osouf.

La vertu du Spécifique que le sieur *Arnoul*, Marchand Droguiste, distribué au Public contre l'Apoplexie, se confirme tous les jours par de nouveaux succès; depuis plus de 37. ans que le Public en fait usage, on n'a encore vû personne de ceux qui portent ce préservatif (après avoir eu plusieurs accidents d'Apoplexie) à qui il en soit arrivé le moindre accident, et le silence des Adversaires du sieur Arnoul à cet égard, est la meilleure preuve qu'on en puisse donner; la confiance que le Public a dans ce Remede, augmente au contraire de plus en plus, ce qui paroît continuellement par le grand nombre de ceux qui en font usage. Le sieur Arnoul demeure toujours rue des cinq Diamans, à Paris.

Le sieur *Neilson*, Chirurgien Ecossois, reçû à S. Côme pour la guérison des *Hernies* ou *Descentes*,
traite

Traite ces Maladies avec beaucoup de succès, par le secours des *Bandages Elastiques*, qu'il a inventés pour les Hommes, Femmes et Enfans. Ces *Bandages* sont fort approuvés, non-seulement à cause qu'ils sont très-légers et commodes à porter jour et nuit, mais aussi ils sont très-utiles par rapport à leurs ressorts, qui compriment la partie malade, ferment exactement l'ouverture qui a permis la *Descente* et résistent aux impulsions que font les parties intérieures, soit à cheval ou à pied. En envoyant la mesure prise sur l'Os Pubis, et marquant le côté malade, on est assuré de les avoir justes.

Il donne son *Avis*, et selon l'âge et le tempérament, il prépare des Remedes qui lui sont particuliers, et convenables à ces Maladies. Il a aussi inventé des *Bandages Elastiques*, très-légers, commodes et nécessaires à porter pendant les exercices violens, pour se garantir des maux et prévenir les incommodités qui arrivent tous les jours. *Se demeure est à Paris, rue Dauphine, au Coq d'or, au premier Appartement.* Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.

La Dame de *Chauviray*, Religieuse, Dépositaire de l'Abbaye Réguliere du Val-de-Grace, nous prie de désabuser le Public au sujet d'un prétendu Remede contre la Démence, qu'on va demander avec empressement dans cette Abbaye, sur l'adresse insérée dans certaines Nouvelles, où la vérité n'est pas assés ménagée. La fausseté de ce fait, grossièrement imaginé, et qui n'a aucun fondement, en est une bonne preuve.

LETTRE de M. Daviel, Chirurgien Juré de Marseille, entretenu sur les Galeres du Roy, et Oculiste, écrite de Paris le 21 Août 1738.

J'Ai vû avec un extrême déplaisir, Monsieur, la Lettre que vous avez insérée dans le second Tome du Mercure de Juin dernier, page 1403. laquelle a pour titre : *Lettre de M. * * * écrite de Lisbonne, &c. et Réponse, &c.* datée de Paris du 4. Juillet 1738. Je vous prie d'assurer vos Lecteurs, M. que je n'ai nulle part à tout ce qui a été écrit sur mon compte dans cette Lettre, que je désavoue. Il est bien vrai que j'ai présenté depuis peu plusieurs Observations sur les yeux, et un Instrument à l'Académie de Chirurgie, mais comme ces Observations n'ont pas encore été lûes, j'ignore jusqu'à présent si elles seront reçues, et je sens de reste le ridicule qu'il y auroit de prévenir le jugement de l'Académie. Dans ces circonstances je vous prie, M. de rendre ma Lettre publique, afin de dissuader ceux qui pourroient se prévenir sur mon compte et m'accuser de vaine gloire; je me borne à celle de mériter le suffrage des Illustres qui composent l'Académie, que je regarde comme mes Maîtres; bien mortifié de ne pas être plus à portée de profiter de leurs leçons et de leurs lumières. Je suis obligé de m'en retourner à Marseille où je suis établi. Je suis, Monsieur, &c.



ASTOR LENOX TILDEN FOUNDATION
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX & TILDEN FOUNDATION



JULI

Ous plaire
larmes

elle, Mes t

charmes ?

Vou

Craigne

out punir vos

en tire avec

Et ne v

Gas un cœu

ront pas

Es C

L Es C

s. M

Acte, in

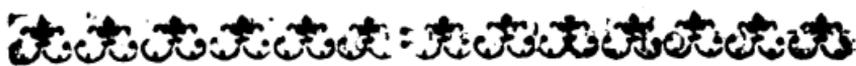
Piece, qu

blement

beauco

Com

matique



A I R.

Vous plairez-vous toujours à voir couler mes larmes ?

Cruelle, Mes tourmens ont-ils pour vous des charmes ?

Vous méprisez l'Amour !

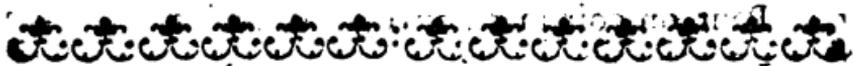
Craignez que ce Dieu quelque jour,
Pour punir vos dédains et votre résistance,

N'en tire avec éclat une juste vengeance,

Et ne vous offre des apas,

Dans un cœur que vos yeux ne vous soumet-
tront pas.

Par M. d'Arnaud.



S P E C T A C L E S.

Les Comédiens Italiens représenterent le 5. May une Comédie en Vers en un Acte, intitulée *l'Art et la Nature*; cette Piece, qui est de M. *Chollet*, fut très-favorablement reçue: la Versification surtout fait beaucoup d'honneur à l'Auteur.

Comme c'est ici un de ces Ouvrages Dramatiques, où l'action n'a presque point de

MERCURE DE FRANCE

part, et où les Scènes sont détachées les unes des autres, nous n'en citerons que quelques Vers, pris dans les huit Scènes qui composent la Piece.

L'Art et la Nature commencent la Comédie; l'Auteur les suppose mariés ensemble. La Nature se plaint à l'Art de ce qu'il se rend si rare; l'Art lui répond que loin de se rendre rare, il se fait voir partout, et le prouve par ces Vers :

Je vous chéris toujours et je ne fus jamais

De ma présence moins avare ;

A votre jugement ici je me soumets ;

Où trouvez-vous que je sois rare ?

E'on me voit en tous lieux ; à la Ville, à la Cour,

Aux Promenades, aux Spectacles.

Peut-on voir mes nouveaux miracles

Exposés dans un plus grand jour ?

Après quelques reproches que la Nature lui fait, l'Art ne croit pas pouvoir mieux se justifier, que par ces Vers, qui fondent le dessein de la Piece.

Oh ! je ne prétends pas m'amuser à répondre

A vos reproches mal fondés ;

Il n'est point de raisons qui puissent me confondre ;

Nos débats autrement doivent être vuidés.

Voyez mes Sectateurs, ou plutôt mes Ouvrages ;

Je

Je vais vous envoyer mes plus chers Nourrissons ;

S'ils ne sont pas dignes de vos suffrages ,

J'ai tort , et désormais je suivrai vos leçons ;

Mais bien loin que par eux vous soyez avilie ,

Ils n'en valent que mieux au sortir de mes mains ,

Et vous reconnoîtrez que l'Art dans les Humains ,

Est proprement la Nature embellie.

La Nature accepte le parti , et ne doute point que ces Eleves de l'Art , qui vont passer en revûë devant elle , n'autorisent ses reproches.

Le premier des Nourrissons de l'Art qui se présente à la Nature , c'est un *Parvenu* : la Nature semble d'abord le méconnoître , quand elle lui dit :

Le riche habillement , le faste , le fracas ,

Ce ton fier , mais poli ; la noble contenance ,

Tout marque en vous l'éclat d'une haute Naissance.

Licaste , c'est le nom de l'Interlocuteur , lui dit qu'elle se trompe , et croit par-là l'humilier , voici comme il poursuit :

Ne me trouvant plus tel que vous m'avez fait naître ,

Vous ne pouvez me reconnoître.

Peut-être aurez-vous du dépit ,

En voyant sa métamorphose.

Dont l'Art seul est en moi la cause ;

La Fortune d'abord m'ayant comblé de biens,
 Et malgré le malheur d'une obscure Naissance,
 M'ayant poussé dans la Finance,
 L'Art a fait tout le reste, et j'ai, par son moyen,
 D'agréables façons, un gracieux maintien,
 Mérite précieux et rare,
 Dont pour moi vous fûtes avare, &c.
 Trois ou quatre leçons ont fait que j'ai connu
 Les Regles de la Politesse,
 Et pour avoir du goût et de l'esprit,
 Je n'eus d'autre embarras que de changer d'habit.

La Nature n'oublie rien pour faire rentrer
 ce Parvenu dans le premier état, dans lequel
 elle l'a fait naître; indocile à des leçons si
 humiliantes, il la quitte en lui marquant son
 dépit par cette Tirade :

Vous me fâchez; je ne puis plus long-temps
 Vous voir aux soins de l'Art faire tant d'injustice.
 On m'accorde chés moi des honneurs éclatans,
 Je ne dois point souffrir qu'on m'avilisse;
 Pour calmer le chagrin amer,
 D'avoir trouvé quelqu'un qui me méprise,
 Je vais faire imprimer un Auteur du bel air
 Dont la Muse me préconise;
 Entretenir d'amour une jeune Marquise;
 Et souper chés un Duc et Pair.

Un Paysan succède à ce Parvenu ; comme cette Scene n'a pas fait fortune , nous n'en parlerons pas.

La cinquième Scene se passe entre la Nature et un Homme, qui aime la singularité, par dessus toutes choses ; la Nature outrée de ce vice , dont il prétend faire une vertu , lui dit :

Ce n'est point ainsi que je pense.

Ce qui pour un défaut chés vous est réputé ;

A mes regards n'en a point l'apparence.

C'est donc , à votre avis , une nécessité

Que de n'avoir ni raison , ni prudence. !

Voici la réponse de *Dorimon* , c'est ainsi que s'appelle l'Homme singulier :

De votre pitoyable état

Il faut que mes soins vous retirent ;

Et qu'ils vous placent dans l'éclat

Où tous les Mortels vous désirent ;

La Nature plaisoit jadis ;

Long temps le Monde en fut la dupe ;

Aujourd'hui , pour briller , il faut que l'on s'occupe

A rechercher des traits vifs , singuliers , hardis ;

La singularité surtout est nécessaire ,

Et nous fait distinguer dans la société ;

L'on ne peut être sûr de plaire ,

Que par un air de nouveauté.

1616 MERCURE DE FRANCE

La Nature regardant ces erreurs en pitié ,
lui répond charitablement :

Si vous m'aviez toujours suivie ,
J'aurois mieux contenté cette louïable envie ,
De vous tirer hors du commun ,
Et d'être estimé d'un chacun .
On auroit dit de vous , cet homme est soctable ;
Il est né généreux , complaisant , serviable ;
Son zele pour un tendre Ami
Ne se montre point à demi ;
Dans tout le bien qu'il cherche à faire ,
C'est son penchant qu'il prétend satisfaire ;
Fidèle à ses devoirs qu'il aime à pratiquer ,
Il ne prétend jamais se faire remarquer .

La septième Scene se passe entre la Nature et Arlequin ; elle n'a guere mieux été reçüe que celle du Paysan , en voici l'objet ; Arlequin vient consulter la Nature sur les moyens , par où il peut parvenir à plaire ; il s'explique ainsi. :

L'Art me soûtient , qu'il est besoin
Que de me dégourdir il se donne le soin ;
De sa part il me fait attendre ,
Jusques à de l'esprit , des graces , des apas .
Parlez-moi franchement , et ne me flatez pas ;
A ces perfections ai-je lieu de prétendre ?

La

La Nature lui fait un étalage de tout ce que l'Art peut lui donner, et ne le lui fait que pour voir s'il s'y laissera séduire; et voyant qu'il ne se laisse pas corrompre; elle lui dit :

Je ne vous donne pas une leçon plus ample ;

Vos réponses me font sentir

Que vous ne suivrez pas l'exemple

De ceux que l'Art sçut pervertir.

Ne le prenez jamais pour Maître ;

Voilà le parti le plus sûr ;

Et songez que chez vous, si l'on me voit paroître ;

C'est un bonheur, que vous devez peut-être

Au hazard d'être né dans un état obscur.

La dernière Scene de cette Piece à tiroirs, (comme on les appelle) étant la plus instructive pour le Théâtre, nous nous y arrêtons plus long-temps; elle est entre la Nature et Thalie. La Nature se flatant que Thalie, autrefois sa plus fidele imitatrice, est encore la même: Thalie ne la détrompe que trop par cette réponse qu'elle n'attendoit pas de sa part :

Oùi-dà; je m'amusois jadis

A ce petit genre d'ouvrages ;

Je saisis aujourd'hui bien mieux mes avantages ;

Et frappe des coups plus hardis ;

Quand je n'étois qu'une Écolière ;

Je prenois chez vous mes sujets ;
 Vos enfans étoient les objets
 Des balivernes de Moliere ;
 Mais je parcours maintenant
 Une plus vaste carrière ,
 Et mon esprit entreprenant
 D'un champ trop resserré franchissant la barriere ;
 Laisse la Nature en arriere ,
 Pour suivre le goût dominant , &c.
 Je peins en beau la mollesse et le faste ;
 L'air suffisant s'apelle air de grandeur ,
 Et je mets vis-à-vis , pour faire le contraste ,
 Un Bourgeois de mauvaise humeur ,
 Dur , grossier , pésant , ridicule ,
 Que je puis fronder sans scrupule ;
 C'est un caractere charmant ,
 Quoique dans la Nature il n'ait point de modele , &c.
 Et je le vois applaudir constamment ,

La Nature ayant témoigné qu'elle est sur-
 prise qu'on approuve ce qui n'est pas dans le
 vrai , Thalie lui répond :

Je travaille pour mes Acteurs ,
 Et je tire parti du talent que je trouve .
 Au reste , il m'importe fort peu ,
 Quand je produis quelque nouvel ouvrage ;
 Que tout ce qu'on y voit puisse avoir votre aveu ;
 Mais

Mais des leçons de l'Art faisant un bon usage,

J'assemble a tout hazard vingt situations ;

Quand elles sont bien surprenantes ,

On les prend pour interessantes ,

Et tout part d'acclamations , &c.

La Nature toujours dans un plus grand étonnement s'écrie :

O Ciel ! quel étrange assemblage !

L'esprit doit-il parler , quand il s'agit du cœur,

Le sentiment tient un langage ,

Qui n'a ni clinquant , ni fadeur ;

Et le simple intérêt dont il sçait faire usage ,

A plus de charmes en partage ,

Que tous les bons mots , où l'Auteur

Quitte la vérité pour un froid badinage :

Thalie , pour la consoler , lui dit :

Peut-être quelque jour , rentrant sous vos auspices ,

Je reprendrai cet air de vérité ,

Dont autrefois je faisais mes délices ;

Mais il faut de la mode adopter les caprices ,

Et le goût général veut être respecté.

Cette Piece est si pleine d'esprit , que
l'Auteur a donné lieu de dire qu'il suit un
peu trop cette mode , qu'il veut décrier ; et
qu'il

1626 MERCURE DE FRANCE

qu'il est à craindre qu'il ne se laisse entraîner au torrent, auquel il y a peu de ses confrères, tant comiques, que tragiques, qui osent résister.

Cette Piece, qui paroît depuis peu très-bien imprimée, se vend chés *Prault*, le fils, Quai de Conti.

Le 7. Juillet les mêmes Comédiens donneront une petite pièce nouvelle en Prose & en un Acte, qui a pour titre : *La Joie imprévue*, de *M. de Marivaux*, suivie d'un très-joli Divertissement de la composition des Sieurs *Riccoboni* et *des Hayes*. Cette piece fut précédée d'une autre en Prose & en trois Actes du même Auteur, intitulée : *Les Faus-ses Confidences*, remise au Théâtre, et généralement aplaudie ; elle avoit été donnée dans sa nouveauté au mois de Mars de l'année passée, & n'avoit eu qu'un très-médiocre succès. Le Public a rendu, à la reprise de cette ingénieuse piece, toute la justice qu'elle mérite, ayant été représentée par les principaux Acteurs dans la plus grande perfection.

Les Comédiens François représentèrent le 8. Juillet, *le pouvoir de la Sympathie*, Comédie en Vers, & en trois Actes. Cette piece n'ayant été jouée que quatre fois, ne nous a pas

pas mis en état d'en donner un Extrait détaillé; tout ce que nous pouvons faire, c'est d'appréhender à nos Lecteurs de quoi il s'agit dans ces trois Actes, qui ont demandé de grands efforts pour être remplis, attendu l'ingratitude du sujet; voici les noms des Acteurs.

Le Comte, Pere de Clitandre, le Sieur *Sarasin*,

Clitandre, amoureux de Julie, le sieur *Dufresne*,

Dorante, Ami de Clitandre & Amoureux d'Hortense, le sieur *Grandval*,

La Baronne, sœur du Comte, la Demoiselle *Quinault*,

Hortense, cousine de Julie, la Demoiselle *Grandval*,

Julie, nièce du Comte, la Demoiselle *Gausin*.

La Scene est à Rennes, chez la Baronne.

Le Comte, long-temps persécuté par son Frere, Pere de Julie, ne respire que vengeance contre cette nièce, toute innocente qu'elle est de l'oppression qu'il a essuyée. Il envoie son Fils à Rennes, muni des titres qui lui assurent la possession des biens dont son Frere l'a voulu frustrer; ce Fils s'appelle *Clitandre*; à peine est-il arrivé à Rennes, qu'il devient amoureux de Julie, cette même

nièce

nièce, si odieuse à son Pere. La *Baronne*, Sœur du Comte, consent à un mariage qui peut reconcilier l'oncle avec la nièce. Clitandre se livre à la douce espérance d'obtenir ce qu'il aime, par l'entremise de la *Baronne* sa Tante; mais *Dorante* son ami, qui est d'un caractere tout opposé, combat ce doux pressentiment, & lui fait tout craindre de la part de son Pere. Il arrive enfin, ce Pere irrité; par une méprise, dans laquelle on n'a pas trouvé beaucoup de fondement, il fait un accueil des plus gracieux à Julie, qu'il a prise pour *Hortense*, dont le timide & contrariant ami de Clitandre est amoureux, & que le Comte destine à Clitandre même: nouvelle espérance d'un côté; nouvelle crainte de l'autre: l'éclaircissement ne tarde pas à se faire; le Comte reconnoît son erreur, & jure une haine éternelle à Julie, il veut absolument que *Clitandre* son Fils épouse *Hortense*; *Dorante* croyant couper le nœud gordien, lui répond, que le mariage qu'il a résolu est impossible, attendu que *Clitandre* aime Julie. Le Comte devient furieux; il défend à son Fils de voir Julie sous peine de son indignation éternelle. *Clitandre* ne consultant plus que son amour, veut remettre entre les mains de Julie les titres que son Pere a mis entre les siennes; Julie a trop de vertu pour se prêter au sacrifice que son

Amant

Amant lui veut faire. L'Amant desespéré est prêt à déchirer ces titres, d'où dépend la fortune de son Pere & la sienne. La vertueuse Julie les lui arrache & se retire ; le Comte resolu de s'en retourner chés lui, ordonne à son Fils de se disposer à le suivre ; à son refus, il lui redemande les titres qu'il lui a confiés ; Clitandre lui dit qu'ils ne sont plus entre ses mains. Le Comte ne se possède plus à une réponse si peu attendüe ; il accuse son Fils de perfidie, & le charge d'imprécations ; Julie vient faire le dénouement d'un aventure qui commence à devenir tragique ; elle rapporte généreusement les titres en question à son oncle, à qui elle parle avec tant de respect & de tendresse, qu'elle lui fait rendre les armes. La Piece finit par le double mariage de Clitandre avec Julie, & de Dorante avec Hortense.

Quoique cette Comédie n'ait pas eu le succès de beaucoup d'autres, qui sont sorties de la plume de l'Auteur, à qui on la donne, on ne scauroit lui refuser la gloire qui est dûë à la maniere dont elle est écrite ; la versification en est tournée avec beaucoup d'art ; la Piece est semée de beaucoup de jolies pensées, & l'on peut dire qu'il n'a pas tenu à lui que le vice du fond, n'ait été réparé par l'agrément du détail. On en sera convaincu

convaincu par quelques fragmens dont nous enrichirons notre Journal, dès qu'elle sera imprimée.

Le même jour, on remit au Théâtre les *Amans Déguisez*, Comédie en Prose & en trois Actes, laquelle avoit été donnée dans sa nouveauté en Février 1728. Nous renvoyons à l'Extrait que nous en avons donné dans le Mercure du même mois, page 375.

On écrit de Milan, que plusieurs Dames & plusieurs Seigneurs de Lorraine allant en Toscane, passerent par Boulogne au commencement du mois de Juin dernier; la Noblesse de Boulogne leur donna une Fête qui dura trois jours, et chaque jour, on représentoit une Tragedie de M. de Voltaire, traduite en vers Italiens. Le premier jour on joua *Brutus*, de la traduction du Marquis Fontanelli, l'un des plus beaux esprits d'Italie; le second, on joua *Alzire*, et le troisième *Zaire*, toutes deux de la traduction de M. le Marquis Albergiesi, Boulonois, homme consommé en tout genre de Litterature. Tous les Italiens attendent avec impatience la traduction que M. de Voltaire, a, dit-on, faite en vers François de la *Merope* de M. le Marquis Maffey.

Plusieurs personnes suplient Mrs. de la Roque;

Roque, Auteurs du Journal de France, de vouloir bien engager M. de Voltaire dont on les dit amis, à envoyer sa Merope en Italie.

Le 27. Juin, l'Académie Royale de Musique donna la première Représentation d'une nouvelle Entrée ajoutée au Ballet de la Paix.

L'Entrée qu'on donne aujourd'hui, dit l'Auteur dans un Avertissement, n'est point étrangère au Ballet; elle auroit paru avec les trois autres, s'il eût été représenté dans le lieu de sa destination. La fuite de l'Amour préparoit son séjour à la Cour, à la Ville, et à la campagne. Dans une Saison qui oblige d'abrégger la durée du Spectacle, on supprime, pour mettre cette Entrée, celle de Phillis et de Demophon.

Il est aisé de comprendre par cet avis, que cette nouvelle Entrée, qui a pour titre *La Fuite de l'Amour*, étoit destinée à servir de Prologue au Ballet de *l'Amour voyageur*. Voici en peu de mots quelle est l'action de ce Prologue, devenu Entrée.

Le Théâtre représente le Ciel. L'Amour fait confidence à *Hebé* du dessein secret qu'il a formé de quitter le Ciel, pour aller régner sur la Terre; voici la raison qu'il en donne :

Le Ciel offre à mes yeux mille Objets éclatans ;
J'y vois briller des Dieux la Majesté suprême ;

H

Mais

Mais la Scene est toujours la même ;
 La Terre change d'Habitans ;
 C'est la diversité que j'aime.

Hebé pour le distraire de ce dessein , lui dit qu'il pourroit bien avoir le sort d'Apollon , et s'ennuyer comme lui sur la Terre ; Il est aisé d'inférer de cette menace de la Déesse de la Jeunesse , que l'Amour n'étoit point descendu sur la Terre , du moins avant cette Epoque , non plus qu'avant celle des amours de *Cybelle* pour *Atys* , de l'*Aurore* pour *Cephale* , et de *Venus* pour *Adonis* ; c'est aux Lecteurs à faire leurs réflexions sur cette hypothese , qui sert de fondement à la nouvelle Entrée. Hebé à qui l'Amour demande le secret sur son voyage, ne le lui promet pas ; puis qu'elle lui répond :

Ce seroit vous trahir.

Venus, selon toute aparence , instruite par Hebé du nouveau caprice de son Fils , vient lui en faire de tendres reproches ; mais ne pouvant rien gagner par la douceur , elle a recours à la severité ; elle ordonne aux Aquilons de lui fermer le chemin du Ciel à la Terre , elle s'explique ainsi :

Trompons ses vœux ; traversons ses projets ;
 Rapides Aquilons , fermez-lui le passage
 Du céleste Palais,

Elle

Elle fait plus. Elle ordonne aux Cyclopes
de forger des liens pour le retenir ; elle leur
dit :

Cyclopes , de votre Art employez les secrets.

L'Amour outré de la violence qu'on lui
fait , et sur tout des chaînes qu'on lui pré-
sente , s'écrie :

Que vois-je ? est-ce moi qu'on enchaîne

Si je cede une fois au dépit qui m'entraîne ,

Tremblez , pour vous punir j'ai des moyens tout
prêts ;

Sur vos cœurs au hazard je vais lancer mes
traits ;

Des plus cruels transports vous sentirez la peine ,

Et dans le séjour de la Paix ,

Je ferai triompher la Discorde et la Haine.

Ces menaces effrayent toutes les Déeses ;
elles prient Venus de laisser l'Amour en
liberté. L'Amour pour achever d'apaiser
Venus en sa faveur , lui dit , aussi-bien qu'à
tous les Habitans du Ciel :

Je sçais par mon inconstance

Nuire et servir tour à tour ;

Elle cause mon absence ;

Vous lui devrez mon retour.

Venus se rend à cette promesse ; elle or-

H ij donne

donne de célébrer cette dernière victoire de l'Amour.

Le Ballet de cette Entrée n'est pas moins brillant que les autres ; cependant tout le monde convient , que *la Fuite de l'Amour* auroit été meilleure en Prologue ; et reçue avec plus de satisfaction , ou du moins avec plus d'indulgence ; c'est le Privilege des Prologues ; on n'y demande pas autant d'exactitude que dans les Pieces , ou dans les Entrées , qui en tiennent lieu.

*Pour le Portrait de Mlle SALLE' , fameuse
Danseuse de l'Opera.*

De son art enchanteur tout reconut les loix.

Dans Londres , dans Paris , tout vola sur ses traces.

Elle fut sans égale , et parut à la fois

L'Eleve des Vertus , la Rivale des Graces.

F **

Le 10. Juillet l'Opera Comique donna deux Pieces nouvelles d'un Acte chacune , en Vaudevilles , et des Divertissemens de Chants et de Danses , intitulées *le Double Dédit* , et *la Fille Raisonnable* , précédées du premier Prologue qu'on a donné à l'ouverture du Theatre.

Le

Le 26. on donna une autre Piece nouvelle en Vaudevilles et en trois Actes , avec des Divertissemens ; elle a pour Titre le *Fossé du Scrupule* ; Elle fut suivie d'un très-joli Ballet Pantomime , parfaitement bien exécuté , lequel est intitulé les *Rivaux de Village*.

LE PRINTEMPS DE GENEVE , *Pastorale en un Acte , mise en Musique par le sieur Baudau , précédée d'un Prologue. Dédiée à Son Excellence M. le Comte de LAUTREC , Lieutenant Général du Roy en la Province de Guyenne , Maréchal de ses Camps et Armées, Inspecteur Général de son Infanterie , et Plénipotentiaire de S. M. T. C. auprès de la République de Genève. 1738.*

Quoique M. Baudau , Auteur de cette Piece Lyrique , y ait plutôôt voulu marquer son zele pour sa Patrie , que son talent pour la Poësie , cet Evenement a trop fait d'honneur à notre Ministere , pour ne pas en orner notre Journal. L'Ouvrage est composé d'un Prologue et d'une Pastorale.

Au Prologue , l'Envie apelle à son secours les trois Furies , pour semer avec elle la Discorde dans tous les cœurs. L'Equité vient s'opposer à un projet si noir ; elle adresse ses vœux à la Paix , et la presse de descendre des Cieux. Cette Divinité bienfaisante descend , suivie du Génie de la France , et

condamne l'Envie à aller dévorer sa vaine rage dans les Enfers. Le Génie de la France, charmé de rendre la tranquillité à ses Alliés, s'exprime ainsi :

Vous, rémoins fortunés d'une union si belle,
 O Peuples, que le Ciel comble de ses faveurs,
 Aux transports de la joye abandonnez vos cœurs.
 Attentif au repos de cet État fidele,
 Louis, par les bienfaits, qu'il répandra sur vous
 Rendra de votre sort tout l'Univers jaloux, &c.

Une troupe de Bergers et de Bergeres forment le Divertissement qui finit ce Prologue.

La Pastorale porte pour Titre *le Printems de Genève*. Le mois de May en est le premier Interlocuteur, pour marquer l'Epoque de l'Evenement, célébré dans le Prologue.

Le Génie des Plaisirs de Genève ouvre la Scene par ces Vers :

Fiers Aquilons, ne troublez plus les airs;
 Demeurez enchainés dans vos grottes profondes;
 Que les tendres Zéphirs regnent dessus les ondes;
 Que toute la Nature écoute nos Concerts.

Les Aquilons se retirent, et font place à la suite du Génie, composée de Plaisirs; *Erato* et *Terpsicore* viennent présider à la
 Fête

Fête nouvelle ; Erato chante ces 4. Vers :

Loin d'ici, la tristesse amère

A fixé son séjour affreux ;

On y voit au contraire

Triompher tout ensemble et les Ris et les Jeux.

Le mois de May , peut-être personifié pour la première fois , vient embellir de sa présence , une Fête à laquelle il a donné occasion , parce que c'est pendant son cours que la Paix a été conclue entre les Habitans de Genève ; voici comme il s'explique :

J'apprends avec plaisir qu'en ces paisibles Lieux

L'ardeur de votre zele

Prépare à mon honneur une Fête nouvelle ;

Je viens prendre part à vos jeux :

Mais songez que l'Amour et sa vaste puissance

Doivent être l'objet de vos plus doux plaisirs , &c.

Une troupe de Bergers et de Bergeres viennent à la voix du mois de May , et forment d'agréables Danses. Une Bergere chante ces Vers , convenables à l'Eglogue :

Nos paisibles troupeaux

Vont paître sans allarmes ;

Nos tranquilles hameaux

Ont pour nous mille charmes.

H iij

Que

Que de nos chalumeaux
Tous les airs retentissent;
Et que nos voix s'unissent
Aux doux chants des oiseaux.

Une autre Bergerè dit sur le même ton :

Fais retentir ces bois ,
Rossignol amoureux , du bruit de ton ramage ;
Unis ton doux langage
Aux accens de nos voix ;
Accompagne notre musette ,
Et qu'à son tour
L'Echo répète

Ce qu'à nos tendres cœurs sçait inspirer l'Amour.

La Pastorale finit par ces Vers , chantés
par le mois de May.

Chantez l'Amour , chantez sa gloire ;
Celebrez tour à tour
Mainte et mainte victoire
Qu'il remporte en ce jour,



NOU

* * * * *

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

SElon les nouvelles de Vienne , le 4. de ce mois il y eut un Combat à Cornia , entre les Troupes Impériales et les Troupes Ottomanes , dont voici les particularités.

L'Armée qui avoit campé le 29. Juin à Slatina , Lieu situé à l'entrée des Montagnes , et dont les Turcs s'étoient retirés à l'approche des Impériaux , ayant continué les jours suivans sa marche par des défilés d'un accès très difficile , elle arriva le 3. Juillet aux environs de Cornia , après avoir repoussé en plusieurs occasions les Ennemis qui avoient tenté de surprendre les bagages , et qui envoyoient sans cesse des détachemens pour escarmoucher avec les Hussars et les Rasciens.

Les Généraux avoient résolu de laisser reposer les Troupes le 4. mais comme la situation du terrain les obligeoit de changer l'ordre de Bataille , ils avoient commencé à donner leurs ordres pour cet effet , lorsque les Turcs dans le dessein de profiter du dérangement que ce mouvement causoit parmi les Impériaux , les attaquèrent vers les deux heures après midi avec une extrême impétuosité. Divisés , selon leur coûtume , en plusieurs colonnes , qui avoient peu de front , mais beaucoup de hauteur , ils tâchèrent de tous côtés d'enfoncer l'Armée. Ils parvinrent en peu de temps à rompre l'aîle gauche du côté de laquelle étoit leur principale attaque , et ils pénétrèrent même dans le centre , parce que la pluie qui tomboit en abondance , avoit tellement

H. V. mouillé

moillé les Armes à feu et la poudre , que les Impériaux n'étoient presque point en état de tirer ; mais le Feldt-Marechal Wallis ayant marché avec le Prince de Saxe Hildburghauten , au secours de l'aile gauche , et le Comte Philippi s'étant avancé vers le centre avec quelques Escadrons de Cuirassiers , ils repousserent les Ennemis

Tous les efforts que purent faire ceux-ci du côté de l'aile droite , qui étoit commandée par le Prince Charles de Lorraine et par le Général Neuperg , furent inutiles , et le Général Botta ayant fait à propos un mouvement en avant , on achèva vers les cinq heures du soir de mettre les Turcs en désordre. Ils furent contraints de se retirer , et la nuit suivante , après avoir tué eux mêmes les blessés qu'ils ne pouvoient emmener , ils décampèrent avec tant de précipitation , qu'ils laisserent dans leur Camp cinq Pieces Canon et beaucoup de munitions.

Dans le Combat , les Ennemis ont perdu environ 2000. hommes , et il y en a eu 900. de tués ou de blessés du côté des Impériaux , qui ont pris un des principaux Drapeaux des Turcs.

On auroit tiré plus d'avantage de cette victoire , si le mauvais temps n'eût empêché les Impériaux de poursuivre les Ennemis , qui se sont retirés par des chemins presque impraticables.

Le Grand Duc de Toscane , qui a toujours été pendant l'action dans le plus fort de la mêlée et du côté de la principale attaque avec le Comte de Königseg , a donné par tout ses ordres avec une présence d'esprit égale à son courage , animant les Soldats par ses discours et par son exemple.

Depuis cette action , les Turcs n'ont pas osé se montrer devant les Impériaux. Quoique leur Corps d'Armée fut composé de 20000. hommes , et qu'ils eussent devant Méadia un triple retranchement ,
derriere

derriere lequel ils pouvoient se poster, ils n'ont pas jugé à propos d'y attendre les Impériaux, et ils n'ont laissé à Méadia que 2000. Janissaires, lesquels se sont rendus le 9. de ce mois.

Dans le temps que l'Armée se disposoit à continuer de marcher vers Orsova, pour obliger les Ennemis d'en lever le Siege, on aprit le 10. qu'ils s'étoient retirés, et qu'ils avoient abandonné leur Artillerie et leurs bagages. On a trouvé dans leur Camp trente grosses Pieces de Canon et un grand nombre de Chariots.

Les deux Corps de leurs Troupes, qui étoient à Méadia et devant Orsova, montoient à près de 50000. hommes. La nouvelle de la prise de Méadia et de la levée du Siege d'Orsova a été apportée à Vienne par le Major Général Comte de Königseg.

Le Général Major Comte de Preysing, arriva à Vienne le 21. Juillet; il apporta à l'Empereur la nouvelle d'un second avantage remporté par ses Troupes sur celles du Grand Seigneur le 15. près de Méadia. Le Comte de Königseg se disposoit à marcher vers Orsova, pour forcer les Turcs d'en lever le Siege, lorsqu'il aprit, le 10. qu'ils avoient abandonné leur Camp devant cette Place, et qu'ils s'étoient retirés avec beaucoup de précipitation. Il se déterminina par cette raison à ne point décamper de Méadia, et il se contenta d'envoyer enlever le Canon, les Munitions, les Chariots et les Tentes, que les Turcs avoient laissés dans leur Camp.

L'Armée de l'Empereur resta aux environs de Méadia le 11. et le 12. et le Comte de Königseg ayant reconnu qu'il étoit impossible de faire subsister plus long-temps l'Armée dans un Pays aussi stérile que celui qui est entre Orsova et Méadia, il prit la résolution de repasser les défilés par lesquels il étoit arrivé à Méadia.

H vj Le

Le 13. et le 14. il fit les dispositions nécessaires pour la marche de toute l'Armée, qui décampa des environs de Méadia le 15. à trois heures du matin.

Les Turcs, qui depuis leur défaite à Cornia étoient restés à Gladow, y avoient reçu un secours de 2000. hommes, que le Grand Visir leur avoit envoyé, ils avoient marché avec ce secours à Orsova, et ils avoient occupé le 13. le Camp qu'ils avoient abandonné quelques jours auparavant. Dès qu'ils furent informés de la marche du Comte de Königseg, ils suivirent son Armée, et dans le moment qu'une partie de l'Infanterie entroit dans le Camp qui avoit été marqué pour ce jour là, ils chargerent avec une très-grande impétuosité. L'arrière garde de l'Armée, pendant qu'un autre Corps de leurs Troupes attaquoit le petit Fort de Méadia.

Les Turcs s'en rendirent maîtres, mais ils ne conserverent pas long-temps ce poste, et ils en furent chassés par le Colonel Helfreich, lequel avec quelques Compagnies de Grenadiers, s'y défendit si bien, que les Turcs ne purent, malgré tous leurs efforts, s'emparer une seconde fois de ce Fort.

Les deux Régimens de Cavalerie de Kevenhullen et d'Hohenzollern, commandés par le Général Major Comte de Preysing, qui formoient l'arrière garde de l'Armée, soutinrent l'attaque des Turcs avec tant de fermeté et de courage, qu'ils donnerent le temps au Feldt-Maréchal Comte de Philipp, de se joindre à eux avec les Régimens de Dragons de Philipp, de Savoye, de Lichtenstein et celui de Cuirassiers de Palfi. Ces six Régimens de Cavalerie et de Dragons repousserent plusieurs fois les Turcs, mais comme le nombre des Ennemis augmentoit de moment à autre, le Prince Charles de Lorraine et le Comte de Neuperg, s'avancerent avec les deux Brigades d'Infanterie qu'ils trouverent le plus

plus à portée, et avec quelques Compagnies de Grenadiers.

Le feu continuel de l'Infanterie avoit déjà mis les Turcs en d sordre, mais un mouvement que le Comte de Preysing et le Général Major de Saint Ignon, firent faire à leurs Brigades, forcèrent les Ennemis de prendre la fuite et de se retirer vers Orlova.

Les Turcs, dont l'Armée étoit composée de 30000. hommes, en ont eu dans cette action plus de 3000. de tués sur le champ de Bataille ou dans les différentes attaques des deux Forts de Méadia. Ils en ont eu un grand nombre de blessés, et on leur a pris 33. Drapeaux, deux paires de Fimbales, et un grand Tambour de Janissaires.

Les Impériaux ont eu dans cette occasion 1000. ou 1200. hommes de tués ou blessés.

Le Grand Duc de Toscane, qui, malgré la fièvre qu'il avoit depuis quelques jours, a voulu donner ses ordres lui-même pour la marche de l'Armée, et qui monta à cheval dans la moment qu'on vint lui dire que les Turcs marchent pour attaquer l'Armée, s'est trouvé le soir plus incommodé, et on l'a forcé de se faire transporter à Bude.

ITALIE.

LE 28. Juin, jour fixé pour la présentation de la Haquenée, le Connétable Colonne, que le Roy des deux Siciles avoit nommé son Ambassadeur Extraordinaire pour cette fonction, s'en acquitta avec les formalités qu'on a coutume de pratiquer dans cette Cérémonie. La Cavalcade, qui étoit magnifique, partit du Palais Farnese, que le Connétable Cologne avoit fait meubler fort richement, et devant lequel il fit tirer ce jour-là et le jour suivant.

un

un très-beau feu d'artifice , en présence d'un grand nombre de Cardinaux , des Ministres Etrangers , et de la plus grande partie de la Noblesse. Cette Cavalcade fut un peu troublée par un différend qui survint entre le Duc Corsini et le Duc de Gravina , celui-ci ayant prétendu qu'assistant à la Cérémonie en qualité de Prince du *Soglio* , et le Duc Corsini y faisant les fonctions de Capitaine de la Compagnie des Cheval-Legers de la Garde du Pape , ce dernier devoit lui donner la main. Le Duc Corsini , pour éviter une Scène publique , prit le parti de se retirer et de renvoyer les Cheval-Legers à Mont-Cavallo , et l'un et l'autre déj échèrent sur le champ un Courier à Naples , pour rendre compte de ce qui s'étoit passé.

S. S. ayant fait signifier le même jour au Duc de Gravina , qu'elle le privoit jusqu'à nouvel ordre des honneurs attachés à la dignité de Prince du *Soglio* , et qu'elle lui défendoit de paroître au Palais ; le Cardinal Rucpoli , oncle du Duc , est revenu de sa Maison de Campagne de Vignanello , pour tâcher de le faire rentrer dans les bonnes grâces du Pape , auquel il a fait toutes les soumissions convenables au nom du Duc de Gravina. Le Pape a bien voulu se laisser fléchir par les prières de ce Cardinal , et le Duc de Gravina a été rétabli dans la jouissance des prérogatives de sa Dignité , à condition qu'il iroit *in Fioochi* au Palais demander pardon à S. S. en présence de quatre Cardinaux , et que de-là il se rendroit chés le Duc Corsini pour lui faire des excuses devant un pareil nombre de Seigneurs.

Le Connétable Colonne alla le 29. avec un cortège de 12 Carrosses prendre le Cardinal Aquaviva au Palais d'Espagne , pour le conduire au Cours , et ensuite au Palais Farnese , suivant l'usage ordinaire. Il y a eu le 28. et le 29. des Illuminations

au

au Château S. Ange, et on a tiré le Feu de la Girandole.

Le 30. le Pape tint un Consistoire dans lequel S. S. donna le Chapeau aux Cardinaux Delci & Pasfionei, lesquels allerent l'après-midi à l'Eglise de S. Pierre, et ensuite rendirent visite au Cardinal Otthoboni, Sous-Doyen du Sacré College.

En conséquence des ordres donnés par le Pape au Cardinal Ruspoli, le Duc de Gravina alla le 3 de ce mois *in Fiocehi* chés le Duc Corsini, et en présence de tous les Gentilshommes de Gape et d'Epée, des Officiers de la Chambre Secrette de S. S. et d'un très-grand nombre de Prélats et d'autres Personnes de distinction, il lui fit des excuses de l'incident qu'il avoit fait naître le jour de la présentation de la Haquenée. Le Duc de Gravina le rendit le lendemain au Palais, pour demander pardon au Pape, et il alla ensuite chés le Cardinal Corsini.

Le 9. il arriva à Naples un Courier, par lequel le Roy des deux Siciles a envoyé au Connétable Colonne les marques de l'Ordre de S. Janvier.

Le Duc Lanti qui est revenu de Naples, a remis de la part de S. M. Sic. les marques de cet Ordre au Cardinal Aquaviva, & au Prélat Chigi, qu'Elle en a nommés Commandeurs.

Un Soldat Espagnol qui se faisoit nommer à Rome le Comte Viano, et qui a assassiné a Viterbe un Officier après lui avoir volé 40000 écus en or fut arrêté le 11. de ce mois, et on doit le conduire à Naples, pour que son Procès lui soit fait par les Officiers du Roy des deux Siciles.

Les-Lettres de Rome ajoûtent que le Chevalier Muri qu'on est obligé de tenir renfermé à cause du dérangement de son esprit, ayant trouvé il y a quelque temps le moyen de s'échaper, & étant sorti de la maison de son pere, l'Epée à la main, il blessa

toutes

toutes les personnes qui se trouverent sur son passage, jusqu'à ce qu'un homme qui étoit réfugié sur la porte d'une Eglise, ayant eu la présence d'esprit de lui envelopper la tête de son Manteau, on vint à bout de l'arrêter. S. S. en reconnoissance du service que cet homme a rendu au Public en cette occasion, lui a accordé le pardon du crime qui l'avoit obligé de chercher un azile, pour éviter la rigueur de la Justice.

On mandé de Naples que le jour de l'arrivée de la Reine à Gaëtte, Leurs Majestés reçurent la Bénédiction Nuptiale par les mains de l'Evêque, dans la Chapelle du Palais préparé pour leur logement; et qu'après avoir soupé en public, Elles furent conduites dans l'appartement qui leur avoit été préparé.

Le Roi et la Reine s'étant rendus le lendemain à l'Eglise Cathédrale, leurs Majestés entendirent une Messe solennelle, célébrée par l'Evêque de Gaëtte, après laquelle on chanta le *Te Deum*. Leurs Majestés ont passé trois jours à Gaëtte, et Elles n'arriverent à Naples que le 22 du mois passé, vers les six heures du soir. A leur entrée dans cette Ville, on fit une décharge générale de l'Artillerie des Châteaux et de celle des Vaisseaux qui étoient dans le Port; et lorsqu'Elles descendirent de Carrosse, Elles furent reçues au bas de l'escalier du Palais par toute la Noblesse.

Le 23. Elles allèrent à *Capo di Monte*, pour y prendre le divertissement de la Chasse; et le soir Elles assisterent à un Concert qui fut exécuté sur le Théâtre Royal. Les deux jours suivans il y eut Concert au même Théâtre; et toute la Ville fut illuminée pendant trois nuits.

L'abondance des pluies qui sont tombées, n'ayant pas permis d'achever les préparatifs pour les Fêtes publiques qui devoient se donner à l'occasion du

mariage

Mariage de Leurs Majestés, ces Fêtes ont été différées; en attendant, il y a eu chaque jour quelque Fête au Palais, le Roy cherchant à procurer à la Reine tous les amusemens qui peuvent lui rendre agréable le séjour de cette Ville.

Le 2 Juillet leurs Majestés y firent leur entrée publiques, étant accompagnées du Clergé, de la Noblesse et des Tribunaux, et escortées par toutes les Troupes de la Maison du Roy. Il y eut le soir de magnifiques illuminations, et Leurs Majestés se promenerent en Carosse dans la Ville pour voir les principales. Le lendemain, Elles se rendirent en grand cortège à l'Eglise Métropolitaine, à la porte de laquelle elles furent reçues par le Cardinal Archevêque, et par le Clergé du Chapitre; Elles y assisterent au *Te Deum*.

Le Roy a nommé Chevaliers de l'Ordre de S. Janvier, que Sa Majesté a institué depuis peu, le Prince de Torella, son Ambassadeur à la Cour de France; le Prince de la Roca Eilomarini, qui réside à Madrid avec le même caractere; le Connétable Colonne, & le Comte de San-Istevan; Sa Majesté a envoyé six Croix de cet Ordre au Roy d'Espagne, afin que S. M. C. en puisse disposer.

On apprend en dernier lieu que le jour de l'Entrée publique de Leurs Majestés, le Roy fit jeter pendant la marche une grande quantité d'especes d'argent, et que lorsque Leurs Majestés furent arrivées dans la Place vis-à-vis le Palais, on jetta 600 Médailles & beaucoup d'Espèces d'Or.

Tous les Chanoines de l'Eglise Métropolitaine, lesquels ayant le Cardinal Archevêque à leur tête, s'étoient rendus ce jour-là au Palais du Prince Fozzino près du Bourg de S. Antoine, où devoit commencer la marche, y furent admis à baiser la main à Leurs Majestés. ●

Le

La Reine remit au Cardinal Archevêque, le jour qu'elle assista avec le Roy au *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine, une Croix de Diamans de la valeur de 10000 Ducats, pour en faire une offrande à S. Janvier.

Le même jour, le Roy nomma Chevaliers de l'Ordre institué en l'honneur de ce Saint, les Infans Don Philippe & Don Louis, ses freres, & le Prince Royal de Pologne.

On donna le 4 de ce mois la Fête des Chars de Triomphe; dont le premier repr. sentoit l'Hymen; le second, l'Aurore; le troisième, le Soleil; le quatrième, Diane; le cinquième, Neptune; le sixième, la Paix; le septième, l'Abondance; le huitième, Bellone; et le neuvième, le Triomphe de Parthenope; le tout fut abandonné au Peuple.

G E N E S.

SElon les Nouvelles de l'Isle de Corse, quelques Rebelles étant entrés à main armée dans une Prairie voisine de Valle-Rustia, il y enleverent environ 300 Chevres, & emmenerent l'un des Chevriers qui les gardoient. Aussi-tôt que le Comte de Boissieux en a été informé, il s'en est plaint à M. Orticone qui a écrit sur le champ à la Pieve dont dépendent ceux qui ont commis cette violence. Environ 3000 Rebelles se sont assemblés depuis peu, et l'on soupçonne que c'est à l'occasion de l'ordre que leurs Chefs leur ont donné de remettre dans un temps prescrit toutes leurs Armes à feu.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON apprend de Tournay que le Gouverneur de la Ville ayant révoqué la permission qu'il avoit donnée aux Soldats de la Garnison de sortir pour aller

aller boire de la Bierre dans les Villages voisins , environ 800. Hommes d'un Régiment Ecoſſois et d'un Régiment Suiſſe , avoient forcé la Garde d'une des portes , & avoient déſerté.

GRANDE BRETAGNE.

LE 15 de ce mois , le Lord Maire de Londres ; accompagné des Aldermans , des Scheriffs , et de tous les Officiers du Commun Conſeil , ce qui compoſoit un cortége de plus de 80. Caroffes , ſe rendit au Palais du Prince de Galles dans la Place de S. James , & il préſenta à ce Prince une Adreſſe de félicitation ſur la naiſſance du Duc de Cornouailles ; le Commun Conſeil , après avoir demandé au Prince de Galles dans cette Adreſſe la permission de lui marquer la joye que cauſe aux Habitans de cette Ville l'augmentation de la Famille Royale , et le rétabliſſement de la ſanté de la Princesſe de Galles , *l'assure qu'ils feront conſtamment des vœux pour que cette Princesſe ait une nombreuſe lignée , qui puiſſe , en faiſant les délices du Roy & de la Nation , affermir à jamais la Conſtitution du Gouvernement ; qu'ils ne doutent point que par les ſoins du Prince et de la Princesſe de Galles , le jeune Prince ne ſoit inſtruit des maximes , deſquelles dépend le bonheur des Rois et de leurs Sujets , et que toute la Nation voit avec une grande ſatisfaction , que ce Prince ſera à portée d'apprendre par l'exemple du Roy , que la gloire et la ſûreté du Trône ſont fondées principalement ſur l'affection du Peuple.*

Le Prince de Galles répondit , qu'il remercioit le Lord-Maire et le Commun Conſeil du zele et de l'affection qu'ils lui témoignoit ; qu'il eſperoit que dans la ſuite le Duc de Cornouailles pourroit mériter l'amour des Anglois , & qu'on ne perdroit
jamais

jamais de vûë la nécessité de lui persuader qu'il est destiné à gouverner une Nation libre:

Le lendemain , le Prince de Galles reçut aussi au sujet de la naissance du Duc de Cornouailles, une Adresse de la part du Lord-Maire & du Commun Conseil de Dublin, laquelle lui fut présentée par le Duc de Devonshire, Viceroy d'Irlande.

Le 12. le feu prit à une Rafinerie de sucre, et elle fut entièrement rédnite en cendres, ainsi qu'une Eglise & vingt Maisons du voisinage. On fait monter à près de 20000. livres sterlings, le dommage causé par cet incendie.



A M. DE VOLTAIRE,

*Sur les Elémens de la Philosophie de Newton ;
Par M. de C. Conseiller au Parlement de...*

L'Ami des Muses, quoi ! Voltaire,
Quoi ! le Grand Prêtre d'Apollon,
Déserteur de son Sanctuaire
Trahit les Dieux de l'Hélicon ?



Sur les débris de leurs images-
Une nouvelle Déesse,
A réuni tous les hommages ;
C'est la severe vérité.



L'Eloquence et ses tours frivoles ;
Les Graces , leur naïveté ;
Les Muses et leurs hyperboles
S'éclipfent devant la clarté.



A la Voix la Fable éplorée
Rentre au néant avec fes Dieux ;
Un plus merveilleux Empirée
Vient nous étaler d'autres Cieux.



Mais d'un nuage qui s'entr'ouvre
Quel éclat chaffe les Pasteurs ?
Le Soleil luit , Newton découvre
Et la lumiere et les couleurs.



Un verre en triangle , analyse
Les couleurs en l'ordre éternel ;
Et ma main tient , range & divife
Les prodiges de l'Arc-en-Ciel.



L'accord des rayons , ô merveille !
Forme un concert harmonieux.
Ce que les tons font à l'oreille ,
Les couleurs le font à mes yeux.



C'est

1646 MERCURE DE FRANCE

C'est son secret que la Nature
A Newton avoit révéle,
Mais l'Enigme restoit obscure
Si Voltaire n'avoit parlé.



Avec les graces du langage
Voltaire enfin a pénétré
Dans le climat le plus sauvage ;
Menant les Musos à son gré.



Rimeur et Philosophe aimable ;
Ecris pour la Posterité ;
Tes Vers embellissent la Fable ;
Et ta Prose la verité.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE premier de ce mois après-midi , le Roy fit dans la seconde Cour du Château de Versailles la revûe des deux Compagnies de Mousquetaires de la Garde de S. M. Le Roy accompagné de Monseigneur le Dauphin , passa dans les rangs , et leur vit faire l'exercice : La Reine accompagnée de Mesdames

damas de France , vit cette revûë d'un des
balconsdes Appartemens du Château.

Le 11. la Reine ayant fait sçavoir à
S. A. R. qu'Elle iroit l'après-midi se pro-
mener au Château de S. Cloud , cette Prin-
cesse accompagnée du Duc d'Orleans son
fils , s'y rendit le même jour ; Sa Majesté y
arriva sur les cinq heures , et fut reçûë à la
descente de son Carosse par S. A. R. par le
Duc d'Orleans , et par le Duc de Chartres ,
son fils , qui conduisirent la Reine aux
Apartemens, où SaMajesté se reposa quelque
temps. A sept heures , on servit une magni-
fique Colation que le Duc de Chartres avoit
fait préparer, composée de tous les plus beaux
fruits de la saison , et de toute sorte de ra-
fraichissemens qu'on servit à Sa Majesté et à
toute sa suite dans la plus grande abondan-
ce. La Reine partit de S. Cloud à neuf heu-
res , pour retourner à Versailles.

Le 7. de ce mois vers midi , le Roy passa
sur le rempart de cette Ville , pour aller cou-
cher à Chantilly , d'où Sa Majesté se rendit
à Compiègne le 9. au soir.

Le 25. Fête de Saint Jacques , Patron
de l'Eglise Paroissiale du Château de Com-
piègne , le Roy y entendit la Grande-
Messe

Messe célébrée pontificalement par l'Evêque de Soissons. L'après-midi Sa Majesté assista dans la même Eglise aux Vêpres et au Salut, auquel le même Prélat officia.

Le 30. la Reine entendit dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe de *Requiem*, pour l'Anniversaire de la feuë Reine Marie-Therese d'Autriche, Epouse de Louis XIV.

Le 5. M. de Blamont ; Sur-Intendant de la Musique du Roy en semestre, fit chanter chés la Reine le Prologue et le premier Acte du Ballet de *l'Europe Galante*, qui fut continué le 7. et le 9. Ce dernier Concert finit par la Cantate de *Zephire & Flore*, chantée par la Dlle Huquenot. Les principaux rolles du Ballet furent remplis par les Dllles Rotisset, Deschamps, d'Aigremont et Abec, et par les Sieurs d'Angerville, le Begue, Lecler, Chassé, et Jelyot.

Le 12. le 14. et le 21. on concerta l'Opera de *Thetis et Pelée*, dont les premiers rolles furent chantés par les Dllles Huquenot et Rotisset ; et par le Sieur Jelyot qui fit le rolle de *Pelée*. La Dlle Mathieu chanta à la fin du Concert, la Cantate de *Didon*, mise en musique par M. de Blamont.

Le 23. la Reine entendit le Ballet des *Voyages de l'Amour*, qui fut très goûté : les principaux

paux rolles furent rendus par les mêmes su-
jers qu'on vient de nommer.



V E R S

A M. Gresset.

O Toi , de qui l'aimable et facile Pinceau
Par mille traits heureux embellit la Nature ,
Chaulieu moderne , Anacreon nouveau ;
Partisan délicat d'une volupté pure ,
Et d'une vertu mâle éclairé Sectateur ,
Cher Gresset , quand ta Muse, avec tant d'élégance,
Nous peint de la santé le retour enchanteur ,
De ta propre convalescence
Qui mieux que nous sent le bonheur ?
Pouvons-nous maintenant accuser la rigueur
Dont t'accabla long-tems l'affreuse maladie ?
Nous lui devons , Gresset , tes accens les plus doux,
Et qui sçait si le Ciel, te rendant à la vie ,
A plus fait pour toi que pour nous ?
Le Soleil renaissant chasse les voiles sombres
Dont une obscure nuit avoit couvert les Cieux ;
Tel sorti du tombeau , brillant de nouveaux feux ;
De nos tristes erreurs tu dissipes les ombres ;
Par toi la verité , du séjour ténébreux
A la lumière est ramenée ;

1830 MERCURE DE FRANCE

Tu dérides son front ; par les Graces ornée
Son austere beauté ne blesse plus nos yeux ;
Mais, que dis-je ? ô bonheur, ô comble de nos vœux !

De cette Déesse charmante *

Dont tu fis le premier la peinture riante ,
Cher Gresset , tu peux tout espérer désormais ;
Les Mortels sont ingrats : les Immortels jamais
N'ont scû l'art de manquer à la reconnoissance.
Si le plus pur encens attire leur élémence

La fanté te doit ses bienfaits.

* *La Santé.*

F * *

*DISCOURS prononcé par M. de la Briffe,
Conseiller d'Etat, Intendant de Bourgogne,
à l'ouverture du Chapitre Général de l'Or-
dre de Cîteaux, le 5. Mai 1738.*

MESSIEURS,

» L'ordre que j'ai reçu du Roy d'assister ;
» en son nom, à votre Chapitre Général, est
» glorieux pour moi, sans doute, par la con-
» fiance dont m'honore Sa Majesté. Il m'est
» encore agréable par l'avantage qu'il me
» procure de trouver rassemblé ici en un seul
» Corps, ce que votre Ordre, si grand et si
» saint,

» saint , a de plus distingué et de plus res-
» pectable.

» Vous y formez comme un cercle bril-
» lant de lumieres diverses , qui , séparées ,
» éclairoient les differens lieux où elles
» étoient placées , mais qui réunies aujour-
» d'hui dans un seul point , et comme à leur
» centre , jettent un plus grand éclat , et ac-
» quierent par leur concours une force plus
» vive.

» Oui , *Messieurs* , rien ne se présente ici
» à mes yeux , qui n'inspire de la vénération.
» Tout m'y devient un spectacle édifiant de
» pieté. J'y vois dans votre Abbé Général un
» Chef qui par sa sagesse , par sa régularité ,
» par sa douceur , prête autant de gloire à sa
» dignité , qu'il en reçoit d'elle ; non moins
» supérieur par ses exemples que par son
» rang , toujours appliqué à remplir la fonc-
» tion de Chef , qui est d'influer la vertu dans
» les Membres. J'y vois d'illustres Abbés ,
» aussi recommandables par leur mérite , que
» par leur naissance , dont plusieurs , qui sont
» étrangers , font voir à la France que si elle
» a le précieux avantage de posséder les sa-
» crées dépouilles de votre Fondateur , les
» autres Nations où son Ordre est établi ,
» partagent avec vous son esprit , et ne sui-
» vent pas moins la régularité de sa vie.

» Je vois enfin dans ce grand nombre de

1652 MERCURE DE FRANCE

» Députés un assemblage d'hommes vérita-
 » blement Religieux , qui aiment à venir pui-
 » ser ici , à la source même , les eaux pures
 » de la grace de leur vocation , qui se pro-
 » posent de former entre eux durant ce Cha-
 » pitre un saint commerce de vertus , où
 » chacun fournira de son fond , profitera de
 » celui de ses Freres ; et où vous montrerez
 » tous une pieuse émulation à quiremplira
 » mieux les vûës pour lesquelles se tient cet-
 » te Assemblée ; je veux dire , le maintien de
 » l'Ordre , le renouvellement de la ferveur ,
 » la manutention des Loix ; le digne choix
 » des Superieurs , qui est le nerf de la disci-
 » pline Monastique.

» Vous recommander , *Messieurs* , dans
 » vos séances l'union et la paix , seroit en moi
 » une précaution inutile , j'ose dire même
 » injurieuse, eû égard à la disposition si loua-
 » ble de vos cœurs. Enfans de S. Etienne ,
 » cet homme de miséricorde et de charité ,
 » ce Fondateur de tant de vos Abbayes si
 » considerables , cet Ange de paix , vous n'al-
 » lez respirer que son esprit. L'état religieux
 » imitera l'état politique. Pourriez- vous n'ê-
 » tre pas paisibles dans un Royaume , où le
 » Prince fait aux hommes des leçons si belles
 » et si generales de concorde et de paix ? Il
 » ne s'éleve pas un orage dans l'Europe qu'il
 » ne soit prêt d'apaiser par sa médiation ,
 » aidé

» aidé des conseils de son Ministre, si grand,
 » si pacifique, si sage, si éclairé, et dont
 » la conservation vient de nous être une
 » preuve si chère, que Dieu aime la France.
 » Notre Monarque auguste semble avoir
 » fait sa vertu propre d'exprimer aux yeux du
 » monde chrétien, et par les traits les plus
 » vifs et les plus sensibles, le Dieu de con-
 » corde & de paix, de se montrer partout
 » le fidele coopérateur des biens que la Divi-
 » nité fait aux hommes, et d'être son image
 » autant par l'étenduë de son amour que par
 » l'éclat de sa gloire.

» Pourrez-vous, *Messieurs* offrir au Ciel
 » assés de vœux pour le bonheur d'un Prince
 » qui ne veut que faire des heureux? Je pré-
 » sume de votre reconnoissance et de vo-
 » tre pieté, qu'eu égard à la protection plus
 » particuliere dont Sa Majesté honore votre
 » Ordre, vos prieres pour la prospérité et la
 » conservation de Sa Personne Sacrée, vont
 » être aux pieds des Autels et plus réitérées,
 » et plus ferventes.



V E R S

A MADAME LA COMTESSE DE ***

En lui envoyant ZAÏRE.

JEune Beauté, dont les traits séducteurs
 Brillent du simple éclat d'une aimable sagesse,
 Toi, qui sçais joindre à ces apas flatteurs
 Le naturel, et la délicatesse.

Que tes beaux yeux, ces yeux maîtres des cœurs,
 Ces yeux, qui chaque jour reçoivent mon hommage,
 Daignent enfin sur ce charmant ouvrage
 Fixer leurs regards enchanteurs.

L'Amour par la voix de Voltaire,
 Nous donna souvent des leçons.
 Quoi, serois-tu la seule à qui ses tendres sons
 N'auroient pas le bonheur de plaire ?

D'Arnaud.

V E R S D U M E S M E ,

*A M. l'Abbé D*** en lui envoyant des Prix
 qu'il avoit remportés aux Jésuites.*

OToi, dont les doctes leçons
 Du Temple de Phébus m'ont ouvert la barrière,
 Toi, par qui mis au rang de ses chers Nourissons ;
 De Lauriers triomphans j'ai ceint ma tête altière ;

Ami

Ami fidèle , & Censeur éclairé ,
 D * * qui dès ma tendre enfance
 Guidant un pas encore mal assuré,
 Du Dédale de la Science
 Me démêlas le fil sacré.

Daigne accepter ce Livre , où des mains de la gloire
 Mon front environné de rameaux toujours verts ,
 Du temps injurieux affiontant les byvets ,
 Trouvé un heureux Printems aux champs de la
 victoire.

Souffre qu'à tes genoux déposant mes Lauriers ,
 M'avançant sur tes pas au Temple de Mémoire
 Parmi ces noms fameux qui brillent dans l'Histoire,
 Je transmette le tien jusqu'aux siècles derniers.

Viens avec moi sous ces pompeux Trophées ,
 Apprendre à l'Univers tes vertus , ta grandeur ;
 Nouveaux Platons , comme nouveaux Orphés
 De l'Immortalité partageons la splendeur.

Tous deux nous élevans d'une aîle audacieuse ,
 Perçons des vastes Cieux la route lumineuse ;
 Et vainqueurs immortels de l'envie et des temps ,
 Consacrons à Dieu seul d'éternels monumens.



MORTS, ET MARIAGES.

D Ame Marie-Jeanne Bonnavanture *Tillier*, d'une très-ancienne Maison de Suisse, mourut à Toul le 13. Juin dernier dans un âge fort avancé, après des opérations de Chirurgie, qui lui avoient découvert la *Toilette*. Elle étoit veuve de Mre Alexandre de Chermont mort en 1721. Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Brigadier des Armées du Roy, et Directeur des Fortifications des Places des trois Evêchés, de la Sarre et de la Moselle, après plus de 65. années de services distingués, pendant lesquelles il s'est trouvé à plus de 40. Sièges ou défenses de Places, dont il a dirigé une partie en chef, et auxquels il a si bien servi, qu'il auroit été élevé aux plus grands honneurs de la Guerre, si une Philosophie mal entenduë ne l'avoit fait vivre dans une espèce d'indolence, qui avoit pour principe, que les services distingués, le mérite et la vertu, devoient être récompensés sans sollicitation. Un de ses Ancêtres étoit en 1524. Gentilhomme de la Chambre de François I. et Trésorier de ses menus plaisirs. Son ayeul étoit en 1609. Gentilhomme ordinaire de la Chambre d'Henri

IV.

IV. et Gouverneur de Bar-sur-Seine, qu'il défendit pour S. M. Son pere mourut au Service fort jeune. Il a laissé de son mariage avec la Dame Tillier, sept enfans, dont six sont encore vivans, sçavoir, Alexandre de Chermont, Colonel, au service du Roy de Portugal; Marie de Chermont mariée à M. de Caubous, actuellement Major du Regiment d'Infanterie d'Eu, ci-devant du Maine; Etienne de Chermont, mort en 1727. Ingenieur du Roy à Schelestat; Nicolas-Claude de Chermont, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Chef de Brigade d'Ingenieurs à la suite des Armées, et Ingenieur en Chef à Longwy; Etienne Maximilien de Chermont, Chanoine de l'Eglise Cathedrale de Toul; Alexandre-Joseph de Chermont, ci-devant Sous Lieutenant de la Compagnie de Gentilshommes de Bayonne à l'âge de 18. ans, actuellement Ingenieur du Roy à Toul, et Anne de Chermont encore fille.

Le 21. Dame Claude Jory, épouse de Jean-Nicolas de la Guillaumye, Conseiller au Parlement de Paris de la seconde Chambre des Enquêtes, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Juin 1737. mourut âgée d'environ 28. ans après être accouchée le 14. précédent d'un fils.

Le 29. D. Renée - Magdelaine le Bel, épouse

1658 MERCURE DE FRANCE

épouse de Marc-Cirus de Brion, Seigneur de Hautefontaines, appelé le Marquis de Brion, Mestre de Camp de Cavalerie, ci-devant Enseigne de la Compagnie des Gardes Dauphins, avec lequel elle avoit été mariée le 26. Avril 1713. mourut à Paris âgée d'environ 47. ans, laissant pour fille unique Eugénie-Renée de Brion, née le 28. Avril 1715. et mariée le 14. Mars 1735. avec le Marquis de Grammont, Franc-Comtois, Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie. La Dame de Brion qui vient de mourir, étoit fille de feu Antoine le Bel, Seigneur de Valgenheuse, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, et de Dame Marie-Magdeleine Lucas de Saint-Marc, sa seconde femme.

Le 30. Jacques *le Vayer*, Seigneur des Sables, Jorizé, S. Cellerin, Rouperoux, la Daviere, &c. Maître des Requêtes honoraire de l'Hôtel du Roy, mourut en son Château de la Daviere au Maine, dans la quatre-vingt-neuvième année de son âge, étant né le 15. Mars 1650. Il avoit été d'abord reçu Conseiller au Grand - Conseil le 14. May 1674. et ensuite Maître des Requêtes le 4. Decembre 1687. Il fut nommé Intendant de la Généralité de Moulins le 19. Janvier 1694. Il exerça cette commission jusqu'en 1699. et il obtint en 1708. des Lettres de Maître des Requêtes honoraire. Il étoit fils posthume

me

me de François le Vayer, Lieutenant Général en la Sénéchaussée du Maine, et Siège Présidial du Mans, mort jeune en 1649. et de Renée le Boindre, morte au mois de Janvier 1689. Il avoit été marié le 23. Fevrier 1677. avec Renée Françoise le Boindre, sa cousine germaine, et fille de Jean le Boindre Seigneur de Groschénay, et de Buffes, Baron de la Bunesche, mort Doyen du Parlement de Paris, et de Françoise Beschefer; elle mourut au mois de Novembre 1724. Il en laisse Jean-Jacques le Vayer, Seigneur de Marsilly, la Gaudriere, &c. et son seul heritier, Maître des Requêtes honoraire, et ci-devant Président du Grand-Conseil, qui, de Dame Anne-Louise du Pin, qu'il a épousée le 20. Août 1708. a eu Jean-François le Vayer de Marsilly, reçû Conseiller au Parlement de Paris à la premiere Chambre des Enquêtes le 13. Mars 1733. et deux filles, dont l'aînée fut mariée le 28. Fevrier 1736. avec Jacques-François Moreau, Seigneur d'Avrolles, Capitaine aux Gardes Françoises, ainsi qu'on l'a rapporté dans le Mercure du même mois de Fevrier pag. 395.

Le... Juillet Louis Peirenc, Seigneur de S. Cyr, ci-devant Gentilhomme ordinaire de la Maison du Roy, frere puîné de feu Abraham Peirenc de Moras, Maître des

Requêtes de l'Hôtel du Roy, mort le 20. Novembre 1732. mourut à sa Terre de S. Cyr, près de Meaux en Brie. Il étoit veuf de Marie-Jeanne Barberye de Courteille, morte à l'âge de 24. ans le 17. Juin 1723. Elle étoit sœur de Dominique-Jacques Barberye de S. Contest, Marquis de Courteille, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roy, et actuellement Ambassadeur en Suisse. Il en avoit eu une fille unique dont le mariage est rapporté dans le Mercure d'Octobre 1735. pag. 2334. et laquelle mourut peu de mois après son mariage.

Le 5. D. Marie - Louise - Francoise de *Berenger de Montmouton*, fille de Charles de Berenger, Marquis de Montmouton, et de D. Louise de Castelnau de Clermont Lodève, et veuve depuis le 18. Août 1706. de Gui-Henri de Bourbon, Marquis de Malause, Comte de la Case, Vicomte de Lavédan, Baron de Chaudes-Aigues, Brigadier des Armées du Roy, et ci-devant Colonel du Regiment de Rouërgue, dont elle étoit la seconde femme, et avec lequel elle avoit été mariée en 1692. mourut au Château de S. Côme en Rouërgue, âgée de 75. ans, laissant entr'autres, deux fils qui sont Louis-Auguste de Bourbon, Marquis de Malause, ci-devant Colonel du Regiment d'Aginois, qui a été marié le 15. Mars 1729.

1729. avec Marie Christine de Maniban ;
 fille aînée de Gaspard-Joseph de Maniban,
 Marquis de Maniban, et de Campagne,
 Baron de Casaubon, et de Busca, premier
 President du Parlement de Toulouse, et de
 Jeanne-Christine de Lamoignon de Baille ;
 et Armand de Bourbon, Comte de Ma-
 lause, à present Colonel du Regiment
 d'Aginois depuis 1731. par la démission
 de son frere.

Le 7. D. Marie - Charlotte de Fontan-
ges d'Auberoque, Dame d'honneur de la Du-
 chesse du Maine, depuis 1702. et veuve
 depuis le 31. Août 1729. de Henri-Joseph
 de la Garde, Marquis de Chambonas, et
 d'Auberoque, Baron des Baronies de The-
 nières, Dunieres, Cornilhon, Thines, et
 Malarec, aussi Baron de S. Felix, et des
 Etats de Languedoc, Lieutenant de Roy
 de la même Province, Chevalier de l'Ordre
 Militaire de S. Louis, et premier Gentil-
 homme de la Chambre du feu Duc du
 Maine, &c. avec lequel elle avoit été
 mariée le 5. Avril 1695. mourut au
 Château de Sceaux, dans la 68. année de
 son âge, laissant pour fils unique Scipion-
 Louis-Joseph de la Garde, Marquis de
 Chambonas, et d'Auberoque, Baron de S.
 Felix, et des Etats de Languedoc, Lieute-
 nant

nant de Roy de la même Province , Colonel-Lieutenant du Regiment d'Eu , ci-devant du Maine , Infanterie , et auparavant Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy , veuf de Claire-Marie , née Princesse de Ligne , et du S. Empire , morte le 5. Novembre 1731. âgée de 33. ans , laquelle étoit fille de feu Hyacinthe-Joseph Prince de Ligne et du S. Empire , Marquis de Moy , et de Dormans , Comte de Chaligny , et de Cerny , Brigadier des Armées du Roy et de feuë Anne-Catherine de Broglio. La Marquise de Chambonas , qui vient de mourir , étoit fille et heritiere de Jean de Fontanges , Marquis d'Auberoque , Seigneur de Thenieres , de Vallon , la Besserette , &c. et de Gasparde-Henriette d'Espinchal, Dame des Ternes et de Dunières.

Le 12. Gabriel-Henri de *Beauvan* , Marquis de Montgauger , Comte de Crissé , autrefois Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de feu Philippe , Fils de France , Duc d'Orleans , et Capitaine de ses Gardes du Corps , mourut à Paris , âgé de 83. ans , et ayant perdu la vuë depuis plusieurs années. Il étoit le dernier mâle de la branche des Seigneurs de Rivarennes , cadette de celle des Seigneurs Marquis du Rivau , dont il ne reste plus de mâle , que René-François de *Beauvan*

Beauvau du Rivau , Archevêque de Narbonne. Le Marquis de Beauvau , qui vient de mourir , étoit fils de François de Beauvau , Marquis de Rivarenes , Comte de Crissé , Maréchal de Camp des Armées du Roy , et de Louise de la Baume-le Blanc-de-la Valliere , sa femme , tante de Françoise-Louise de la Baume-le Blanc-de la Valliere , Duchesse de Vaujour - la Valliere , morte Religieuse Carmelite le 6. Juin 1710. Il avoit été marié deux fois, la premiere, le 20. Octobre 1682. avec Marie-Angelique de S. André , fille de Pierre de S. André , Secrétaire du Roy , et Trésorier Général de la Marine , et des Galeres de France , et de Marie Aimesieu ; et 2°. le 26. Octobre 1694. avec Marie-Magdeleine de Brancas , fille de Louis-François de Brancas , Duc de Villars , Pair de France , et de Magdeleine Girard , sa seconde femme. Cette derniere mourut le 7. Mars 1733. à l'âge de 63. ans. Il avoit eu de la premiere , Marie-Therese de Beauvau , qui avoit épousé Pierre-Magdeleine de Beauvau , Marquis du Rivau , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Directeur Général de la Cavalerie , et Gouverneur de Douay , et de laquelle on a rapporté la mort dans le Mercure de Septembre 1736. p. 2150. et Henriette-Louise de Beauvau , morte âgée de 51. ans le 28.

Mars

Mars 1737. étant veuve de Henri de Choiseul-la-Rivière, Comte de la Rivière, Chevigny, et Coloutre, Brigadier des Armées du Roy, ainsi qu'on l'a marqué dans le Mercure de Juin 1737. vol. I. p. 1217. Le Marquis de Beauvau laisse de son second mariage six filles, dont quatre sont mariées; l'une du 3. Juin 1717. avec Agésilas Gaston de Grossoles, Marquis de Flamarens, Brigadier des Armées du Roy; la seconde, du 18. Avril 1731. avec Antoine-Louis de Bernard, Comte d'Avernes; la troisième, avec Pierre-Louis d'Ailly, Marquis d'Annerly; et la quatrième, mariée le 17. Février dernier avec le Comte d'Havrèmesnil; une autre est Religieuse; et la sixième est à marier. Nous nous dispensons de parler ici de la Maison de Beauvau; elle est trop connue par le grand nombre de Titres qui la distinguent, et sur tout par l'Alliance directe qu'elle a eu l'honneur de contracter avec la Maison Royale, par le Mariage d'Isabeau de Beauvau, Dame de Champigny et de la Roche-sur-Yon avec Jean de Bourbon, Comte de Vendôme, Trisayeul du Roy Henry IV.

Le 14. de Rochon de la Peyrouse, Seigneur de la Motte, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Commandeur honoraire de l'Ordre Militaire de S. Louis,

et

et Gouverneur de la Citadelle de Valenciennes , mourut dans cette Place. Il avoit été autrefois Lieutenant-Colonel du Regiment de la Couronne. Il servit en cette qualité au Siege de Barcelonne en 1714. et se trouva le 13. Août à l'attaque du Bastion de Sainte Claire. Le Marquis de Sauvebeuf , Brigadier des Armées du Roy , qui commandoit à cette attaque , y ayant été tué , et le Marquis de Polastron , Colonel de la Couronne , blessé , il resta chargé du Commandement , et se distingua dans cette occasion. Le Regiment de Blaisois , vacant par la mort du Marquis de Sauvebeuf , lui fut donné le 25. Septembre suivant , et il fut fait Brigadier le 1. Février 1719. Il eut en 1734. le Commandement des trois Regimens , qui furent envoyés au secours de Dantzic , et il fut fait Maréchal de Camp le 29. Juin de la même année. A son retour en France il obtint le 20. Juin 1735. le grand Cordon de l'Ordre de S. Louis , en qualité de Commandeur honoraire. Le Gouvernement de la Citadelle de Valenciennes lui avoit été donné au mois de Decembre 1736.

Le 22. D. Françoise *Ponon* , veuve depuis le 3. Decembre dernier, de Jean-Remi Hénault , Conseiller-Secretaire du Roy honoraire, Maison, Couronne de France & de ses Finances .

1666 MERCURE DE FRANCE

Finances, ci-devant Greffier du Conseil Privé, et Fermier Général des Fermes de S. M. mourut à Paris, âgée de 78. ans. Elle étoit mere de Charles-Jean-François Hénault, Président honoraire de la premiere Chambre des Enquêtes du Parlement de Paris, & l'un des 40. de l'Académie Françoisé, veuf sans enfans de Catherine Lebas de Montargis, morte le 17. Juin 1728. & de défunte Françoisé-Marie Hénault, morte à l'âge de 32. ans le 28. Août 1727. laquelle avoit épousé Pierre-Louis-Joseph Bouchard d'Esparbez de Lussan de Sainte-Maure, Comte de Jonsac, Lieutenant Général au Gouvernement des Provinces de Saintonge & Angoumois, Maréchal de Camp de la Promotion du 24. Février dernier, duquel elle a laissé 3. fils & 2. filles, dont la dernière, Marie-Françoise Bouchard d'Esparbez de Lussan, d'Aubeterre, née le 9. Juin 1708. a été mariée 7. ou 8. jours avant la mort de la D. Hénault son ayeule avec Henri-Joseph Bouchard d'Esparbez de Lussan, Vicomte d'Aubeterre, son cousin, né le 24. Janvier 1714. & nommé Colonel du Régiment de Provence, le 15 Avril dernier.

Le 24. Seraphim Rioult de Douilly, Seigneur Comte de Cursay, Lieutenant de Roy en la Province & Gouvernement du haut Poitou, & ci-devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie, mourut à Paris âgé de plus de 60.

ans,

JUILLET. 1738. 1667

ans. Il étoit fils aîné de feu Pierre Rioul, Seigneur de Doüilly, d'Estouy & de Cursay, Secrétaire du Roy, & Receveur général des Finances de la Généralité de Poitiers, mort le 20. Septembre 1685. & de Marie Mes-tayer, morte le 5. Mars 1725, veuve en secondes nôces de François de l'Hospital, Gouverneur & Lieutenant General pour le Roy des Ville, Pays, Comté & Evêché de Toul. M. de Cursay avoit été marié au mois de Janvier 1704. avec Catherine-Thérèse-Elizabeth Ameline Blondot, fille de François Ameline Blondot, Commissaire ordinaire de la Marine, & de Cécile de Veret. Il en laisse Magdeleine-Angelique Rioul de Cursay, mariée le 13 Février 1730. avec Thomas-Jacques-François Charpentier, Seigneur d'Ennesy, Espiez, Grizy, Vakengouzart, Rué, Berval, Thuville, Léwilliers, Capitaine de Cavalerie au Regiment Royal Etranger.

Le 23. Juillet, Claude-Henri *Feydeau*, Seigneur de Marville, M^e des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, depuis 1736. & Président au Grand-Conseil depuis le 25. Janvier dernier, et auparavant Conseiller au Parlement de Paris en 1726. fils de Claude Feydeau Seigneur de Marville, Maître de la Garderobe de feu Charlotte-Elizabeth de Baviere, Duchesse d'Orleans, mort le 31. May

May 1723. et de Bonne Courtin de la Bourviere, morte le 9 Octobre 1735. épousa Dlle Louise-Adelaïde Hérault, fille aînée de René Hérault Seigneur de Fontaine Labbé et de Vaucresson, Conseiller d'Etat, Maître des Requêtes honoraire, et Lieutenant Général de Police de la Prévôté et Vicomté de Paris, & de feuë D. Marie-Marguerite Durey de Vieuxcourt sa premiere femme, morte le 1. Mars 1729.

Le 29. le mariage de Joseph-Auguste de *Chastenay Comte de Lanty* fils de François de Chastenay Comte de Rochefort, et de Marie-Catherine du Fresnoy, avec Louise-Anne-Elizabeth le Bâcle d'Argenteuil, née le 26. Octobre 1713. et reçûë Chanoinesse, Dame & Comtesse de Rémiremont, par Acte du 28. Novembre 1726. fille de Jean-Louis le Bâcle Marquis d'Argenteuil, Lieutenant Général pour le Roy au Gouvernement des Provinces de Champagne et de Brie, Gouverneur de la ville de Troyes, & de Louise-Anne-Victoire de Rogres, Dame de Chevrvillier, qui avoit été conclu il y a quelque temps avec l'agrément du Roy, fut célébré dans la Chapelle du Château de Pouy en Champagne près de Nogent sur Seine, par l'Evêque de Waterfort, Irlandois. Les nouveaux mariés sont d'une ancienne et illustre Noblesse de la Province de Champagne. Il

à été parlé de la Maison de le Bâcle, qui est originaire de Touraine, dans plusieurs Mercurès et Journaux, & entr'autres dans le Mercure du mois de Mai 1717. page 168. et suivantes, où l'on a inféré un Mémoire généalogique de cette Maison, fait de main de maître. Quant à la Maison de Chastenay, on en trouve la Généalogie dans le grand Nobiliaire de Champagne, fait par feu M. Charles d'Hozier. Suivant un Mémoire que l'on nous a adressé à l'occasion de ce Mariage, cette Maison descend d'Evrard de Chastenay, Chevalier, qui arrêta le faux Baudouin, se disant Comte de Flandres, lorsqu'il traversoit la Champagne, pour se sauver en Italie, et qui le remit entre les mains de la Comtesse Jeanne, fille du véritable Baudouin en 1225. On ajoute qu'Emard de Chastenay, son petit-fils, reprit en Fief de l'Evêque de Langres la Terre de Lanty en 1288. et que Jean de Chastenay, petit-fils de celui ci, fonda avec Marguerite de Saffre sa femme le 6. Juin 1396. une Chapelle dans la cour de son Château de Lanty, sous l'invocation de la Vierge et de sainte Catherine, pour être desservie par deux Chanoines à la nomination deses successeurs, & à la charge d'y célébrer tous les jours la Messe, & chanter les Heures Canoniales, à l'intention des Fondateurs. Les principales alliances de cette Maison

son

son, sont de Courtenay, Choiseul, Vienne-Comarin, Bouton - Chamilly, Inteville, Chaumont, Nettancourt, &c. Il y a parenté entre les nouveaux mariés, descendans l'un et l'autre de Guillaume de Chastenay Baron de Lanty, Chevalier de l'Ordre du Roy en 1527. sçavoir le Marié par Joachim de Chastenay, aussi Chevalier de l'Ordre du Roy, Gouverneur de Châtillon sur Seine, son Trisayeul, fils du même Guillaume; et la Mariée par Barbe de Chastenay sa 5e. Ayeule paternelle, sœur de ce Joachim; et femme de Patrice d'Hériot, dont elle eut Denise d'Hériot, femme de François le Bâcle, Trisayeul du Marquis d'Argenteuil. Le Marié est frere de François-Elie de Chastenay Marquis de Lanty, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, Mestre de Camp, et Lieutenant Colonel du Regiment Mestre de Camp Général de la Cavalerie Légère de France, dont le mariage avec Jeannie-Françoise Gardien du 15. Octobre 1726. est rapporté dans le Mercure de Novembre de la même année.

A P P R O B A T I O N .

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du mois de Juillet, et j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Août 1738.

HARDION.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. La Haine, <i>Ode</i> ,	1452
Lettre sur le Kaimak, <i>Fable Turque</i> ,	1465
Ode Galante,	1478
Réponse du R. P. M. T. à la Lettre d'un Voya- geur,	1480
Traduction de la 26. Ode d'Horace,	1492
Remarque sur le Verre et le Ciment d'Asphalte,	1493
Ode,	1498
Lettre au sujet d'une Médaille de Constantin,	1501
Imitation d'une Ode d'Horace,	1512
Résolution Géométrique et Astronomique, <i>Si le Monde où nous habitons est une Sphere</i> ,	1514
Le Philosophe disgracié, <i>Ode</i> ,	1532
Séance publique de l'Académie de Chirurgie,	1536
Ode aux Muses,	1552
Lettre concernant la Ville de Lyon, &c	1557
Le Travail, <i>Ode</i> ,	1562
Question importante, jugée au Parlement de Paris,	1568
Enigme, Logogryphes, &c.	1576
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.	1580
Recueil de Pièces d'Histoire et de Littérature,	1584
Nouveaux motifs de Conversion,	1590
Troubles de Geneve, Pacification et Reglement,	1591
Mandement et Instructions de l'Evêque de Bazas,	1592
Prix proposé par l'Académie de Pau,	1600
Continuation du Traité de la Police, Tome 4. <i>ibid.</i>	1601
Sonnet Italien au Cardinal Delci,	1601
Maladie singuliere, petite Vérole, &c.	1602
Estampes nouvelles,	1603

GROUPE

Groupe de Marbre, la Jonction des deux Mers,	1607
Air noté ,	1611
Spectacles. L'Art et la Nature ,	<i>ibid.</i>
Le pouvoir de la Sympathie ,	1620
La Fuite de l'Amour, nouvelle Entrée à l'Opera,	1625
Quatrain à la Dlle Sallé ,	1628
Le Printemps de Geneve, <i>Pastorale</i> ,	1629
Nouvelles Etrangères, Allemagne et Italie, Présen- tation de la Haquenée , &c.	1633
Naples, Genes, Hollande et Pays-Bas ,	1642
Grande Bretagne ,	1643
A M. de Voltaire, sur Newton , &c.	1644
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1646
Vers à M. Gresset ,	1649
Discours prononcé par M. de la Briffe, à l'ouverture du Chapite Général de l'Ordre de Cîteaux,	1650
Vers à Mad. la Comtesse de ***	1654
Vers à M. l'Abbé de * *	<i>ibid.</i>
Morts et Mariages ,	1656

Errata du second Volume de Juin.

- P** Age 1342. ligne 22. et, *lisez à.*
 P. 1343. ligne dernière, *consuet*, *l. contact.*
 P. 1419. l. 19. *Guy Reno*, *l. Guido Reni.*

Fantes à corriger dans ce Livre.

- P** Age 1465. ligne 12. vous ne vous vous êtes ;
lisez vous ne vous êtes.
 P. 1472. l. 3. *proncer* , *l. prononcer.*
 P. 1477. l. 3. *s'ert* , *l. sert.*
 P. 1487. l. 23. *il parle* , *l. il parla.*
 P. 1488. l. 5. *qu'il jeûnoit* , *ajoutez certains jours.*
 P. 1516. l. 24. *glorieuse* , *l. glorieux.*
 P. 1564. l. 2. *du bas, allumance* , *l. allumant.*
La Chanson notée doit regarder la page

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1738.



A P A R I S,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
rue S. Jacques.
La Veuve PISSOT, Quay de Conty,
à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. D C C. X X X V I I I.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

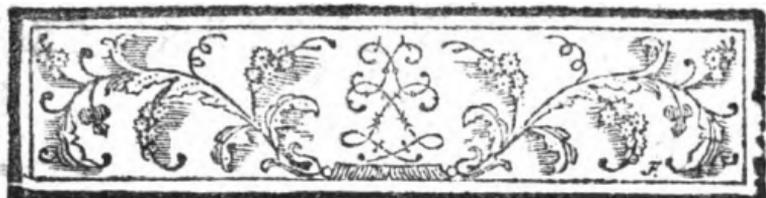
A V I S.

L'A D R E S S E generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on leur indiquera.

P R I X X X X . S O L S .



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

A O U S T. 1738.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LE COMTE D'ESSEX, Favori d'Elizabeth Reine d'Angleterre, *POEME,* dédié à la Duchesse de LYNES., Dame d'Honneur de la Reine par M. de Montfleury.



E's l'enfance du Monde on vit avec
empire

L'Amour donner des Loix à tout ce
qui respire ,

Et la Nature entiere encensant ses Autels,
L'établir souverain sur le cœur des Mortels.

A ij De

De-là l'empressement d'une ardente Jeunesse ,
 Pour livrer ses beaux jours aux soins de la ten-
 dresse :

Mais ce Dieu qui paroît si charmant à nos yeux ,
 Sous les plus beaux dehors cache un monstre odieux.

Je viens vous découvrir l'énorme précipice ,
 Où de ce fier Tyran a conduit la malice.

Si , se laissant toucher aux tendres sentimens ,

Voûtre ame s'intéresse au Destin des Amans ,

Ecoutez , et plaignez la disgrâce éclatante

D'un Amant , qu'immola la fureur d'une Amante ;

L'Angleterre peu faite aux douceurs du repos ,

Vit tout à coup la Paix succéder à ses maux ,

Lorsque d'Elizabeth la haute destinée

Fît sentir sa puissance à l'Europe étonnée.

Les talens de l'esprit joints aux graces du corps ,

En elle rassembloient les plus riches trésors.

Dans l'art de gouverner adroite Politique ,

Elle sçut ménager la Liberté publique ;

Et de l'Anglois , ami des Révolutions ,

Manier à son gré les vives passions.

Comme un Pilote habile au plus fort de l'orage ;

Ne perd pas son sang froid , saisit son avantage ,

Et des Vents mutinés bravant le vain effort ,

Au travers des écueils arrive dans le Port ;

Telle cette Héroïne en miracles féconde ,

Parut seule tenir la balance du Monde ,

Et malgré les complots de l'Espagne en courroux ,
 Rendre tout l'Univers de son bonheur jaloux .
 Des bords où le Soleil commence sa carrière ,
 Des Climats où se cache et finit sa lumière ,
 On vit des Conquérens pleins d'une vive ardeur ,
 Venir mettre à ses pieds et leur Sceptre et leur
 cœur.

En rusés , en détours cette Reine fertile ,
 Préférant à l'Hymen sa liberté tranquille ,
 N'entretint avec soin l'espoir de tant de Rois ,
 Que pour servir son Peuple et maintenir ses Droits .
 Et l'Amour qui se rit de ceux dont il est maître ,
 Qui se mocque des feux que lui-même il fait naître ,
 Par elle fut soumis et captif à son tour ;
 Elle sembloit n'aimer , que pour tromper l'Amour .
 Ce Dieu las d'en souffrir , vole droit à Cythere ,
 Se jette tout en pleurs aux genoux de sa Mere ,
 Et moins par ses discours que par ses longs soupirs ;
 Explique ses malheurs , ses soins , ses déplaisirs .
 La Déesse l'embrasse , et lui promet la gloire
 De remporter bientôt une pleine Victoire .
 Prens , dit-elle , ce dard dont je te fais présent ,
 Sois sûr qu'il percera ce cœur indifférent .
 L'Amour avec ce don revient vers la Tamise ;
 Pour rendre Elizabeth à ses Loix plus soumise ,
 Entre dans le Palais où cette Déesse
 Maîtrise tous les cœurs sans perdre sa fierté .

D'Essex depuis long temps rangé sous son empire,
 Brûloit pour cette Reine et n'osoit en rien dire.
 Le Comte ce jour là plus brillant et plus beau,
 Montroit dans sa parure un éclat tout nouveau.
 Sur lui, d'Elizabeth l'Amour fixe la vûë,
 Elle le voit, lui parle, et n'en est point émue.
 Sa dureté du Dieu redoublant le courroux,
 Il lui lance le dard toujours sur de ses coups.
 Quel changement soudain ! cette Beauté cruelle
 Qui laissoit soupirer tant de Princes pour elle,
 S'attendrit, et sensible aux soupirs d'un Sujet,
 Elle conçoit pour lui l'amour le plus parfait.
 Même inclination, même esprit, et même âge ;
 Ils trouvoient à s'aimer le plus doux avantage ;
 Et bien loin que le temps diminuât leurs feux,
 D'une Amitié si belle il resserroit les nœuds.
 Des secrets importants, des succès, des traverses ;
 Des Guerres, des Traités, des fortunes diverses,
 En ferme apui du Trône Essex étoit instruit,
 Et près de la Princesse à toute heure introduit.
 L'Amour s'aplaudissoit de ce coup admirable,
 D'avoir dompté le cœur de cette Reine aimable ;
 La Déesse aux cent voix parcourant l'Univers,
 Avoit appris sa gloire à cent Peuples divers ;
 Lorsqu'hélas ! la Discorde au front lâche et perfide,
 Agitant ses serpens sur sa tête homicide,
 Jure par l'Acheron de désunir deux cœurs,

Qui

Qui goûtoient en s'aimant d'incroyables douceurs.
 Son projet réussit. Grands Dieux ! peut - on le
 croire ?

Et comment tracer cette affligeante Histoire !

Que ne m'est-il permis de tirer le rideau ,
 Sur tant d'horribles traits qu'offre un si noir tableau.

Mais avant que d'en faire à vos yeux la peinture ,

Apprenez le malheur de celui qui s'assûre

Sur les dehors trompeurs de l'amour le plus fort.

Un rien peut tout à coup changer son heureux sort ;

Le feu le plus ardent décroît et dégénere ;

Et tel qui plaît d'abord , cesse à la fin de plaire.

Ces mutuels sermens de s'aimer à jamais ,

Sont tous censés prescrits dès qu'on manque d'at-
 traits.

L'Amour n'est pas en vain dépeint avec des aîles ,

Et tout couvert de fleurs , il passe aussi comme elles.

Si l'homme naît et vit pour la Société ,

Il aime le mélange et la variété.

Soit dégoût naturel , inconstance ou caprice ,

Un vieil amour endort et devient un supplice.

C'est ainsi que l'on pense et qu'on parle aujourd'hui ;

Le plaisir seul nous guide, et nous n'aimons que lui.

Dès le berceau , le fils est instruit par le pere ,

Qu'on doit n'aimer qu'autant que l'objet sçait nous
 plaire ;

Que l'Abeille qui vole et va de fleurs en fleurs ,
 Sans se fixer , compose un suc plein de douceurs ;
 Qu'il faut du Papillon adopter la méthode ,
 Qu'avoir un même objet est un goût hors de mode ;
 Qu'on peut sans deshonneur changer en un seul
 jour ,

Et faire succéder la froideur à l'amour ,
 Sans respect pour les soins que l'on a sçu nous
 rendre ,

Ni pour une amitié qu'il fut jadis si tendre ;
 Que l'Amant , s'il le veut , se consume en regrets ;
 Il n'a pas dû compter qu'on l'aimât à jamais ;
 Que suivant son plaisir et ses libres caprices ,
 On peut tout oublier jusqu'aux plus grands services.
 Des sentimens si bas ont tant de Partisans ;
 Qu'on ne voit qu'inconstance aux esprits de ce
 temps :

Et que tel , dont l'amour seroit ferme et solide ,
 Imbû de ces leçons devient lâche et perfide.
 Quoi ! la reconnoissance en ce Siecle de fer ,
 Est donc une chimere , ou fuit comme un éclair ?
 Encor , si de l'amour elle prenoit la place ;
 Mais tout d'un coup l'on change et l'on est tout de
 glace.

Se peut-il que l'amour à tel point soit réduit ?
 Au cœur d'Elizabeth la froideur s'introduit ;
 On lui dit que d'Essex est coupable du crime

De vouloir usurper son Trône légitime ,
 Et peut-être elle craint dans un transport jaloux ,
 Que le Comte attiré par des charmes plus doux ,
 D'une nouvelle ardeur n'ait l'ame alors saisie ,
 Hélas ! que ne peut point la sombre jalousie ?
 De ces phantômes vains son esprit allarmé ;
 S'irrite et se repent de l'avoir tant aimé ;
 Et cette illusion la domine et l'entraîne
 A changer son amour en la plus forte haine.
 Parti pour désarmer l'Irlandois révolté ,
 D'Essex est dans son Camp par son ordre arrêté ;
 Et conduit sans délai dans cette Tour * fameuse ,
 Aux plus grands de l'Etat prison si dangereuse.
 Ainsi d'Elisabeth ce Confident chéri ,
 Ce Guerrier fortuné , cet Amant favori ,
 Du faite des grandeurs tombe dans la poussiere ,
 Et touche dans les fers à son heure dernière.
 Comme une tendre fleur, l'ornement du Printemps,
 Voit son beau coloris en proye aux fiers Autans ,
 Ou dès le grand matin du Parterre arrachée ,
 Vers le milieu du jour est presque dessechée ;
 Tel illustre Milord que je peins aujourd'hui ,
 Captif, chargé de fers , sans secours , plein d'ennui ,
 Terrassé par un bras qui devoit le défendre ,
 Au milieu de sa course au tombeau va descendre.
 Amour ; cruel Tyran , ne comble-tu nos vœux ,

* La Tour de Londres.

A v Que

1678 MERCURE DE FRANCE

Que pour nous rendre après encor plus malheureux ?
 Qui l'auroit jamais cru, que ton plus bel ouvrage,
 De chagrins si cuisans eût senti l'outrage ?
 Et que deux cœurs unis par des liens si doux
 Eussent d'un sort si triste éprouvé le courroux ?
 Tu redouble d'Essex l'atteinte meurtrière,
 En le faisant souffrir par une main si chère.
 De tomber sous les coups d'un puissant ennemi ;
 L'on se console, on n'est malheureux qu'à demi ;
 Mais quel coup foudroyant ! quelle douleur extrême,
 De voir trancher ses jours par une main qu'on aime ?
 Tel est l'état affreux du généreux Milord,
 Quand il sçait que la Reine a résolu sa mort.
 Qui pourroit exprimer sa surprise accablante
 Lorsqu'il en voit l'Arrêt signé de son Amante ?
 Amante, qui faisoit ses uniques plaisirs,
 Qui répondit cent fois à ses tendres désirs.
 Ah ! s'il est un tourment plus fort que la Nature ;
 C'est d'un si grand revers l'insupportable injure.
 Eh quoi ! Princesse, eh quoi ! vas-tu donc en ce jour
 Sacrifier l'objet de ton plus cher amour ?
 Sur de simples soupçons qu'a fomenté l'envie,
 Couperas-tu le fil d'une si belle vie ?
 Tu voudrois qu'à ton gré s'avoüant criminel,
 Soûmis, il t'épargnât l'Acte le plus cruel ;
 Un cœur comme le sien sûr de son innocence,

Ignore

Ignore ce que c'est qu'implorer la clémence ,
Et préfère la mort au funeste bonheur ,
De conserver ses jours aux dépens de l'honneur.
O Ciel ! il mourra donc ? Et déjà la tempête
Se déclare ; le fer est levé sur sa tête ;
La Reine en ces momens toujours si rigoureux ,
Ressent en elle encor l'amour et tous ses feux ;
Mais elle voit aussi que d'Essex insensible ,
Ose affecter pour elle un dédain inflexible ,
En ne lui rendant point le respectable Anneau
Qui pouvoit l'arracher des portes du tombeau ;
Présent qu'elle lui fit , cher et précieux gage.
Si de quelque froideur notre amour sent l'outrage ,
Lui dit-elle , l'Anneau que je te mets en main ,
Quand tu me l'envoyeras , me calmera soudain.
Ce fut dans ces beaux jours où leurs naissantes
flâmes ,
Des plus vifs sentimens avoient rempli leurs ames ,
Où de jeunes Amans , l'un de l'autre charmés ,
S'appliquent à serrer les nœuds qu'ils ont formés ,
Dans le sein des plaisirs fort éloignés de craindre ,
Qu'aux vapeurs du dégoût leurs feux puissent s'é-
teindre ,
Et par leur vive ardeur jugeant de l'avenir ,
Pensent que leur amour ne doit jamais finir.
Mais tout passe. Il n'est rien que le temps ne
termine.

L'Amour au plus haut point est près de sa ruine;
 Le secret le plus sûr de fixer leurs amours,
 C'étoit d'être aux rapports insensibles et sourds.
 Si bien loin de s'aigrir contre un ami solide,
 Sur un bruit qu'a semé la malice perfide,
 On couroit dans ses bras éclaircir ses soupçons,
 Le Monde verroit-il tant de dissensions ?
 Mais un mot qu'empoisonne une bouche infidèle,
 Fait faire imprudemment une injure réelle ;
 Et celui qui jamais n'eût voulu nous trahir,
 Maltraité sans sujet est forcé de haïr.
 Du silence d'Essex la Reine toute émuë,
 A sa haine pour elle un tel calme attribué.
 Il ne m'aime donc plus ! dit-elle, je vois bien
 Que son amour étoit bien différent du mien.
 Par intérêt, sans doute, il feignoit d'être tendre,
 Et ne sembloit m'aimer, que pour mieux me sur-
 prendre ;
 Mon Trône et non mon cœur eût comblé ses sou-
 haitis,
 Sans lui j'aurois manqué de beautés et d'attraits.
 Car s'il m'aime, d'où vient que son orgueil préfère
 Les horreurs de la mort aux douceurs de me plaire ?
 Il faut bien que je sois devenuë à ses yeux
 Comme un Monstre effroyable, un objet odieux.
 Ah ! périsse l'ingrat qui m'a si fort trompée.
 De ce mortel chagrin nuit et jour occupée,

A l'Arrêt prononcé laissant un libre cours,
 Elle apprend que du Comte on a tranché les jours.
 Qu'on a placé sa tête en ces lieux redoutables,
 Où l'on expose aux yeux les membres des coupables;
 Afin que cette vûe imprimant la terreur,
 Donne au Monde, du crime une éternelle horreur.
 Quel spectacle, grands Dieux! quelle lugubre
 Image!

Essex, a-t'on donc pû te faire un tel outrage?
 Sa bouche semble encor, même après son trépas;
 Gémir d'un traitement qu'il ne méritoit pas,
 Reprocher cet affront fait à son innocence,
 Et demander au Ciel une prompte vengeance.
 Ce beau sang répandu fléchit-il ton orgueil?
 Cruelle, ton Amant par toi mis au cercueil,
 Te rappelle ses soins, son amour, ta tendresse;
 Sa mort sur tes plaisirs va verser la tristesse,
 Tu te flates en vain d'en calmer les remords,
 Ils te suivront par tout malgré tous tes efforts.
 Au récit de sa mort Elizabeth en larmes,
 Se sent plus vivement livrée à mille allarmes;
 Ce n'est plus le courroux en son sein répandu,
 Le regret de l'Arrêt par son ordre rendu,
 Qui vient de lui ravir l'ami le plus fidele,
 Porte au fond de son cœur une atteinte mortelle;
 D'autant plus qu'elle apprend qu'en son adversité,
 D'Essex avoient enfin imploré sa bonté,

Qu'il

Qu'il avoit renvoyé la Bague , et fait promettre
 Que sur l'heure à la Reine on alloit la remettre.
 Mais qu'un homme sans ame , un barbare Amiral ,
 Depuis long-temps du Comte ennemi capital ,
 Retint par une lâche et noire perfidie
 Ce dépôt qui d'Essex auroit sauvé la vie.
 Tous ces faits découverts de momens en momens ,
 D'Elizabeth en pleurs irritent les tourmens.
 C'en est fait. Cette Reine autrefois si brillante ,
 Maintenant abattuë et triste et languissante ,
 Incapable de joye au milieu de sa Cour ,
 Ne voit plus qu'à regret la lumiere du jour.
 Ses regards consternés errent à l'avanture ,
 Son corps depuis long-temps languit sans nourriture
 Et de ses jours enfin éteignant le flambeau ,
 Elle expire et descend dans la nuit du tombeau.
 Triste fin d'un amour hélas ! trop déplorable :
 L'on a beau nous tracer son empire agréable ,
 La douceur de son joug , la beauté de ses fers ,
 Plus ses plaisirs sont doux , plus grands sont ses
 revers.

* *L'Amiral Howard.*





*ABREGÉ de l'Histoire Littéraire de
D. Emmanuel Martin, Doyen de
l'Eglise d'Alican.*

Nous croyons faire plaisir aux Sçavans, et rendre en particulier justice à la Littérature Espagnole, en donnant le précis d'un Livre que nous n'avons fait qu'annoncer dans le Mercure du mois d'Avril dernier, nous en répéterons d'abord le titre, qui est tel : *EMMANUELIS MARTINI Ecclesie Alonensis Decani Vita, Scriptore Gregorio Majansio Generoso, et Antecessore Valentino Hispaniarum Regi à Bibliothecâ.* un Vol in 8°. *Mantua Carpetanorum, apud Joann. Stunicam, An. MDCCXXXV.* Il est inutile de répéter ce que nous avons déjà dit du sçavoir et du mérite personnel de M. Mayans, Auteur de l'ouvrage dont nous avons entrepris de parler succinctement.

D. Emmanuel Martin naquit à Oropese dans le Royaume de Valence, le 18. Juillet 1663. de Joseph Martin et de Marie Zaragoza, des plus honnêtes Familles et des plus accommodées du Pays. Dès l'âge de six ans il fut envoyé à où il aprit les premiers élémens des lettres chés son

son Oncle et son Ayeul maternel. A dix ans, il passa à pour y apprendre la Langue Latine, de Michel Falcon célèbre Grammairien.

Rapellé dans le sein de sa Famille, il courut risque de sa vie le 8. Septembre, jour consacré à la Nativité de la Ste. Vierge, lorsqu'après avoir assisté au Service, et s'étant couché de bonne heure, le Tonnerre tomba dans sa chambre, et tourna trois fois autour de son lit, avant que de sortir, sans faire d'autre mal, que blesser un Domestique.

A l'âge de 13. ans il alla à Valence, où il étudia trois ans en Philosophie : il se donna ensuite tout entier pendant quatre autres années à l'Etude de la Théologie, dans laquelle il fit de très-grands progrès. Il eut pour Maîtres entr'autres Docteurs, le fameux *Marcel Marona* de l'Ordre de Saint Dominique, qui ayant quitté son Evêché d'Oriolan, avoit ensuite repris ses Exercices Académiques, et *Antoine Pratensis* de Valence, Prevôt du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine.

Le génie de notre jeune homme étoit trop vaste, et son amour pour les Lettres trop ardent, pour s'en tenir là, il reprit et cultiva les Humanités avec une assiduité que rien ne pouvoit interrompre. Alors
la

la Ville de Valence étoit distinguée dans toute l'Espagne , et elle brilloit beaucoup du côté des Sciences. La belle Littérature y fleurissoit sur-tout : à quoi ne contribuoit pas peu l'émulation de deux Académies distinguées , que M. Mayans nomme *Parnassi et Arcis* Cette émulation paroissoit sur-tout pour tout ce qui concerne la Poétique.

D. Martin ne tarda pas à se faire un nom sur le *Parnasse* Espagnol , par la composition de plusieurs Pièces qui marquoient la beauté de son genie , et de quoi il seroit un jour capable dans ce même genre. *Joseph Rodriguesius* dans sa Bibliothèque des Ecrivains de Valence , parle avec éloge de quatre Pièces de Théâtre de notre jeune Auteur, lesquelles furent représentées avec beaucoup de succès. Sans parler de plusieurs autres Poésies de sa façon , et d'un livre de *Sylves* , qui marquoient avec un beau naturel , une heureuse facilité à peindre agréablement ses sujets. Il réüssissoit également à bien écrire en Prose.

En ce temps-là , et à l'âge de 22. ans , considéré et aimé de tout le monde , il lui arriva une espece d'aventure , qui l'obligea de quitter pour un temps la Ville de Valence , pour donner le temps à l'amitié un peu trop forte que lui portoit une Dame des plus qualifiées , de se ralentir. Cette absence

sence , inspirée par la vertu , lui réussit.

Il se mit peu de temps après à l'étude de la Langue Grecque qu'il aprit d'abord de lui-même , et sans autre Maître ni secours , que celui d'un exemplaire Grec et Latin d'Hesiodé. Comme ce n'étoit-là presque qu'un essai dans l'érudition Grecque , et qu'il lui manquoit encore d'autres connoissances , qu'il crut ne pouvoir acquérir à Valence , il forma le dessein de passer à Rome.

Il en entreprit le voyage en l'année 1686. Son Historien dit qu'à peine eût-il découvert la Ville , du lieu où l'on s'arrête ordinairement pour se reposer , qu'épris d'une joye extraordinaire et emporté par un enthousiasme Poétique , il salua Rome de cent cinquante vers Latins , qui contenoient l'éloge de cette Capitale de l'Univers.

A peine étoit il arrivé , qu'il se sentit enflâmé d'un nouveau désir d'apprendre dans une Ville où les pierres mêmes et les autres Monumens publics , pouvoient lui donner des leçons utiles. Il se perfectionna dans le Grec , ensorte qu'en peu de mois , il fut en état de traduire en cette Langue avec succès la Lettre d'Ulysse à Penelope , qui est dans Ovide , et qu'enfin il écrivit aussi purement en Grec qu'en Latin , quoiqu'en cette dernière Langue , il ne fût pas inférieur à Ange Politien .

Politien , au jugement de son Historien.

Il se souvint en même temps que Pic de la Mirandole et Joseph Scaliger avoient appris en peu de temps , et sans Maîtres , l'un la Langue Hébraïque , et l'autre l'Arabe. En marchant sur les traces du premier , il aprit en 40. jours non-seulement à lire et à écrire parfaitement bien l'Hébreu , mais encore la Grammaire de cette Langue , dont il reconnut bien-tôt les bornes étroites , comme étant toutes renfermées dans les Livres de l'Ancien Testament , et dans l'Evangile de S. Mathieu. Il ne voulut absolument point lire les Rabbins , à cause des Fables et de l'esprit de superstition , dont leurs ouvrages sont remplis.

Il aprit aussi la Langue Française d'un habile François qui étoit à Rome. Muni de tous ces secours , et se livrant à son propre génie , il s'ouvrit un vaste champ dans la belle Litterature. D'abord , pour faire moins regretter la perte des v. 1. derniers Livres des Fastes d'Ovide , il en composa x i. Livres , imitant , autant qu'il lui fut possible , son original. Ensuite il publia un autre ouvrage Poétique divisé en x x. Elegies , dont les sujets sont indiqués par dix Distiques de sa façon. Cet ouvrage intitulé , *Amalthea Geographica* , fut imprimé à Rome chés Dominique - Antoine *Herculis* , un vol. in 8°. 1686. A

A peine notre jeune sçavant avoit-il passé une année à Rome , qu'il fut reçu Membre de l'Academie de *Gli infecundi*. Ce qui lui fournit l'occasion d'exercer son génie dans la Poësie Etrusque , en quoi il réussit à merveilles.

Il composa dans la même année un autre livre d'Elégies Latines à l'imitation de celles de Catulle, de Tibulle et de Properce. L'Héroïne à qui elles sont adressées , et qui de sa part en adresse d'autres dans le même livre , à notre Poëte, y est cachée sous le nom de *Camille*.

Peu de temps après , le Tibre s'étant extraordinairement débordé au grand dommage du Territoire de Rome , D. Martin composa à l'imitation de Stace , une Piece intitulée *Sylva de Tiberis Alluvione* , qu'il fit imprimer à Rome , chés Jean-Jacques *Comarech* , un vol. in 4°. 1688. dédiée au Cardinal d'Aguirre.

Ce Cardinal qui aimoit les Lettres , et qui protegeoit ceux qui les cultivoient , charmé du merite et de la capacité , au dessus de son âge , (du jeune Espagnol) l'engagea bien-tôt à prendre un logement dans son Palais , et le fit son Bibliothequaire , ce qui chés les Princes et chés les Cardinaux est à Rome un Poste considerable. Le Cardinal d'Aguirre ne pouvoit guere mieux
choisir

choisir ; car le nouveau Bibliothecaire seconda efficacement cette Eminence dans l'exécution de son grand ouvrage de la Collection des Conciles tenus en Espagne. Il présida ensuite à l'édition , qui parut enfin par ses soins en l'année 1694.

Comme cette entreprise , à laquelle D^r Martin se livra tout entier , pendant un temps considerable , avoit exigé de longues veilles , et un travail opiniâtre , sa santé s'en trouva considerablement alterée : de fréquens vomissemens , des maux de tête continuels , et d'autres incommodités l'affligèrent long - temps , et il ne fut parfaitement guéri , que lorsqu'il eut repris son air natal.

Cependant il ne cessoit d'étudier , et de composer toujours quelque ouvrage. Son *Traité de Poculis veterum* fut applaudi des Connoisseurs ; il y discutoit , et éclaircissoit tout ce qui regarde les Festins , et les vases à boire des Anciens , mais loin de faire imprimer ce *Traité* , M. Mayans nous assûre qu'étant de retour à Alican , il le jetta au feu.

Il se plaisoit quelque fois , comme pour se delasser des études plus sérieuses , qui l'occupoient ordinairement , à traduire en vers Grecs les plus belles Epigrammes de Martial. Dans ce même esprit il revit et

corrigea

corrigea le texte de Théocrite , qu'il enrichit de sçavantes notes , de quoi on peut dire que cet Auteur a un grand besoin. C'est dommage que cet ouvrage n'ait pas encore été publié.

En ce temps-là il fut question de choisir 12. Sçavans Académiciens pour dresser des Reglemens à l'Académie des *Arcadi* de Rome. Notre E. Martin fut compris dans ce nombre. Les Reglemens furent ensuite publiés par *Janus Vincent Gravina*, Jurisconsulte , et homme d'une singuliere érudition. C'étoit la coûtume dans cette Académie , que celui qui y entroit devoit quitter son nom , pour prendre un nom Grec, tiré de celui de quelque Ville de l'ancienne Arcadie ; D. Martin pour se conformer à cet usage , voulut être nommé *Eumelus Olenius* , ou le Berger des grasses brebis , né dans la petite Ville d'*Olenia* en Arcadie.

Il publia peu de temps après *son Satyromastigem* , ou ses notes critiques sur les 10. premières Satyres d'un certain Siennois , domestique du Cardinal Pierre Ottoboni , lequel sous le nom emprunté de *Q. Sectannus* , n'épargna personne de l'un et de l'autre sexe ; il en vouloit sur-tout à l'Académicien J. Vincent Gravina , dont il vient d'être parlé. Notre sçavant Espagnol le vengea dans son ouvrage et avec lui tout le public offensé ,

ce qui lui attira une estime générale dans la Ville de Rome.

Cependant il fréquentoit les Bibliothèques, tant les Particulieres de réputation, que les Publiques; parmi ces dernières, il s'attacha fort à celle de Luc de Holstein, ou de *S. Augustin*, à celle de la Sapience, fondée par le Pape Alexandre VII. qui y fit porter de Heidelberg la celebre Bibliothèque Palatine; et de Verone, celle des Princes de ce nom, après l'extinction de leur Dynastie.

Mais sur-tout, il visitoit assidûment la Bibliothèque du Vatican, dont il vit et collationna les anciens Manuscrits les plus importants, tant Grecs que Latins, non-seulement entr'eux, mais encore avec les Editions les plus estimées: travail dont il composa un fort gros Volume de *Variantes*. C'est aussi par son attache à lire les Manuscrits de tout genre, qu'il recueillit cent cinquante Epigrammes Grecques, qui n'avoient jamais été publiées, et qu'on pourra un jour ajoûter à l'Anthologie Grecque.

Dans le temps qu'on achevoit l'Edition des Conciles, dont il a été parlé ci-dessus, un nouveau travail et une nouvelle gloire attendoient Don. E. Martin. Le Cardinal d'Aguirre, qui avoit été intime ami de l'illustre Nicolas Antoine, et son compagnon d'étude dans l'Université de Salamanque, voulant remplir

les

les promesses qu'il avoit faites à ce cher défunt , agit efficacement auprès de ses héritiers pour se faire envoyer son grand ouvrage intitulé : *Bibliotheca Hispana vetus* pour la faire imprimer à Rome à ses dépens.

Dès que les Manuscrits furent arrivés , le sçavant Cardinal les mit entre les mains de son Bibliothécaire , à qui il confia toute la conduite et la perfection de cette Affaire Litteraire , lui cedant d'ailleurs entièrement tous ses droits , et ne se réservant que la composition de la Préface. Il y déclare nettement que toutes les Notes sont , non pas de lui , mais de D. Martin , à qui il renvoye en même temps toute la gloire de l'Edition. Pour bien juger du mérite de l'Ouvrage entier , nous rapporterons ici les propres paroles de M. Mayans. *Prodiit Roma opus immortale anno MDCXCVI. tanto omnium Eruditorum plausu , ut fateantur omnes, nullam aliam Nationem , Bibliothecam habere , ita omnibus numeris absolutam.*

Peu de temps après , notre Sçavant forma le dessein de composer un grand *Etymologicon* de la Langue Latine , peu content de tout ce que nous avons jusqu'à present en ce même genre. Mais il fut obligé pour certaines considérations, dont son Historien rend compte , d'interrompre ce travail , content d'avoir assemblé bien des matériaux sur le sujet en question. Tant

Tant de talens réunis et la douceur de son commerce lui concilièrent l'amitié de tout ce tout ce qu'il y avoit à Rome de plus distingué dans la Littérature, et de quantité d'autres Personnes élevées en dignité. Parmi ceux-ci on comptoit dans le premier rang les Cardinaux *Casana*, *Carpegne*, et *Panciatici*.

Ses autres Amis d'un ordre inférieur furent, le docte *Henri Noris*, Bibliothécaire du Vatican, depuis Cardinal, homme d'une très-profonde érudition, d'une grande sagesse, et qu'on peut appeler le flambeau de la Chronologie Historique.

Laurent Zaccagna, aussi Prefet de la Bibliothèque du Vatican, très-sçavant dans la Langue Grecque, qui a fait imprimer en cette Langue plusieurs monumens de l'Histoire Ecclesiastique, accompagnés de savantes notes de sa façon.

Philippe Bonarota, Florentin, Antiquaire du Grand Duc de Toscane, qui a donné au Public tous les Medillons du Cabinet *Carpegna*, parfaitement bien gravés, et expliqués par des Remarques d'une rare érudition, sans parler de quelques autres excellens ouvrages de sa façon.

Januarinus Capellarius, Napolitain, doué d'un génie exquis pour la belle Poésie, de quoi il y a une preuve publique dans son

B Poème

Poëme sur l'immortalité de l'Ame , qu'il a dédié à son cher E. Martin.

Marcel Malpighi , illustre Medecin , dont le nom est devenu celebre par la publication de son *Anatomie des Plantes* , et de quelques autres ouvrages estimés.

Georges Baglivi , aussi Medecin , qui s'est fait un grand nom parmi les Sçavans , et dont l'érudition est connue de toute l'Europe.

Joseph de Julis , Professeur de la Langue Grecque dans le College de la Propagande.

Antoine Melegonellus , celebre par ses Oraisons Latines imprimées à Rome en l'année 1697. avec une Epitre préliminaire, de la composition de notre sçavant Espagnol.

Janus Vincent Gravina , homme des plus distingués parmi les gens de Lettres, et dont les Ecrits sont au-dessus de tous les éloges.

Enfin il lia une très - étroite amitié avec *Raphael Fabretti* , et avec *Jean Ciampini* ces deux grands amateurs de l'Antiquité , et les guides , pour ainsi dire , des Antiquaires. C'est avec ces connoisseurs que Martin entroit souvent dans les *Catacombes* , ou anciens Cimétieres des Chrétiens , qui sont auprès de Rome , pour y chercher ensemble des monumens anciens , faisant pour cela un fort long chemin dans ces lieux souterrains , éclairés de plusieurs flambeaux ,

et obligés quelquefois de se servir de la Boussole pour ne point s'égarer, et pour favoriser la sortie.

Notre curieux livré à toutes sortes de bonnes études, n'oublioit pas cependant la science particuliere de son état d'homme d'Eglise. Il prêcha avec beaucoup de succès dans la Chapelle Pauline en presence du Pape et du Sacré College, le jour de la Fête de S. Jean l'Evangeliste. Il prononça quelque temps après, un fort beau discours sur l'Electio du Pape devant les Cardinaux, le dernier jour des obseques d'Innocent XI. Enfin il parla encore avec beaucoup d'éloquence dans la Basilique de S. Jean de Lafran en présence du Pape Alexandre VIII.

Il fut fort considéré de ce Pontife, qui connoissant parfaitement son mérite, ne cherchoit que l'occasion de lui conferer quelque Dignité Ecclesiastique considerable dans son propre Pays : mais durant dix années de séjour à Rome, il ne se presenta enfin que le Doyenné de l'Eglise d'Alican dans le Diocèse de Tortose. Il crut devoir le demander au Pape Innocent XII. qui le lui accorda aussi-tôt, avec cette circonstance honorable que le S. Pere écrivit au dos de sa supplique, *videri sibi præbendam illam tanti viri meritis imparem.* Ce que le Cardinal Panciatici, alors Prodataire, fort pré-

B ij venu

venu en faveur de D. Martin , réitera en lui faisant expedier ses Provisions.

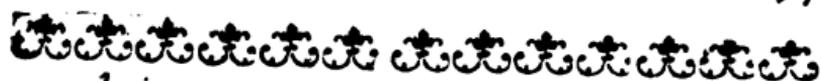
Le sçavant Espagnol eut ses raisons particulieres pour se contenter de ce Benefice. Elles sont énoncées assés au long par M. Mayans ; mais pour abreger, on se contentera de dire ici que Louis de la Cerda Prince de Ambassadeur de Charles II. Roy d'Espagne à Rome , et peu de temps après Viceroy de Naples , entreprit d'enlever au Cardinal d'Aguirre son Bibliothequaire pour se l'attacher particulierement. Cette Eminence fit de son côté tout ce qu'elle put pour parer ce coup , ce qui causa une altercation assés vive entre ces deux Puissances : mais D. Martin en arrêta les suites , en se déterminant à l'acceptation du Doyenné d'Alican qui vint à vaquer fort à propos , et qui demandoit résidence.

Il se prépara donc à quitter Rome pour retourner dans son pays : mais auparavant il prit le Bonnet de Docteur en l'un et en l'autre Droit dans les Ecoles de *la Sapience*.

De Rome il alla par mer à Barcelonne , et ensuite par terre à Oropese , d'où en passant par Terragone , et par Tortose , où il eut la satisfaction d'embrasser son Pere , il se rendit à Alican le dernier jour de l'année 1696.

La suite pour un autre Mercure.

L'ECOLE



L'ÉCOLE DE L'AMOUR.

E G L O G U E.

Bergets, écoutez-moi, d'amour je tiens Ecole ;
 J'excite les Amans, souvent je les console,
 Quand du cruel Amour ils sentent les tourmens,
 Il faut, lorsqu'on le peut être, utile aux Amans.
 Qui ne veut point aimer doit fuir cette contrée,
 Les Bergeres y sont aussi belles qu'Astrée ;
 L'Amour qui tous les jours cherche à nous enflâmer,
 Nous offre à tout moment nouveaux sujets d'aimer ;
 L'une plaît par son chant, et l'autre par sa danse,
 L'autre pique nos cœurs par son indifférence,
 Une autre en badinant sçait nous donner la loi,
 L'autre enfin nous ravit par un je ne sçai quoi,
 Ne vous étonnez point, si d'abord une belle
 Affecte des rigueurs et se montre cruelle,
 Le temps subjuguera ses superbes apas ;
 Que ses premiers refus ne vous rebutent pas ;
 Le temps qui donne aux fruits le goût et l'aparence,
 Aux fideles Amours donne la récompense ;
 Le temps peut adoucir les Tigres et les Ours,
 Et les tristes dédains ne durent pas toujours ;
 Par des sermens trompeurs qu'un fol Amour enfante
 Ne surprenez jamais les faveurs d'une Amante,
 N'abusez

N'abusez point , Bergers , ses credules attraits ,
 Et de la trahison n'empruntez point les traits ;
 L'Amour, je le sçais bien, n'est pas un Dieu severe ;
 Jamais un faux serment n'excita sa colere ;
 Un Amant sans peril peut jurer par ses feux ;
 L'Amour aide lui même à dénoûter ses nœuds ;
 Mais la foi , la candeur , l'innocence timide
 Ne souffriront jamais qu'un Berger soit perfide ;
 Jamais par ses sermens il ne trahit un cœur ;
 Le parjure toujours aux Bergers fit horreur ;
 Il est pour réussir une plus noble voye ,
 Aux soupirs d'un Amant on se rend avec joye .
 Qu'un Berger soit soumis , aimable , officieux ,
 L'Amour de ses faveurs comblera tous ses vœux ;
 Comm' une autre Diane , Iris court à la chasse ;
 De ses chiens dans nos bois accompagnez la trace ;
 Si la Belle aux oiseaux tend des pièges secrets ,
 Vous ne rougirez point de porter les filets ;
 Qu'un ruisseau trop profond s'opose à son passage ;
 Conduisez la nacelle et gagnez le rivage ,
 En quelqu'endroit enfin qu'Iris porte ses pas ;
 Suivez la constamment et ne la quittez pas ;
 Bravez pour la servir les Saisons les plus dures ;
 Et des tristes frimats les cruelles injures .
 Soumettez-vous pour elle aux plus rudes travaux
 Par vos soins assidus surmontez vos rivaux ,
 La Bergere à vos vœux deviendra moins severe ,

Et vingt baisers ravis seront votre salaire ;
 Elle résistera , mais des refus légers ,
 Rendront plus doux encore ses amoureux baisers ;
 Malgré cette froideur qu'un tendre Amour sur-
 monte ,
 Bien tôt elle viendra vous embrasser sans honte.
 Grands Dieux ! qui le croira , les filles en ce jour
 Préfèrent les presens au plus fidele amour !
 Détestons à jamais la Bergère peu sage
 Qui parmi nos Bergers apporta cet usage ;
 Qu'une fille qui met ses charmes à ce prix
 Pour sa punition tombe dans le mépris ;
 Que la fleur de son tein soudain s'évanouïsse ;
 Que ses yeux soient éteints , que sa beauté périsse ,
 Que pour elle l'Hymen n'orne point ses flambeaux .
 Que personne jamais n'ait pitié de ses maux ;
 Qu'un jour en la voyant et vieille et miserable ,
 Elle soit des Bergers et l'exemple et la fable ,
 Et que Venus contraire à ses lâches désirs ,
 De ses jours malheureux retranche les plaisirs.
 Bergeres , les égards , les caresses , les larmes ;
 Sont le prix dont Venus veut qu'on paye vos
 charmes ,
 Qu'un cœur avare ici n'exige rien de plus ;
 Venus dans son courroux puniroit cet abus.
 Ce sont-là les leçons qu'Amour dicta lui-même ,
 Bergers , obéissez à cette loi suprême ,

700 MERCURE DE FRANCE

Et s'il demeure encor quelque doute chés vous ;
Venez me consulter , j'ouvre ma porte à tous ;
Lorsque je serai vieux , ce temps viendra peut-
être ,
Les Bergers par honneur suivront par-tout leur
Maître ,
J'aurai le premier rang aux Fêtes du Hameau ;
L'herbage le plus gras sera pour mon troupeau ;
Mais malgré le sçavoir dont ici je me vante ,
Je ne sçaurois fléchir les rigueurs d'Amarante ;
Par pitié , ma Bergere , écoutez mes amours :
Ah ! vous décréitez mes leçons pour toujours.



QUESTION IMPORTANTE ;

Jugée au Parlement de Paris au mois
d'Avril 1738.

*S*çavoir si le Créancier d'une rente consti-
tuée , dont le Débiteur aliène un Office hy-
potequé à la rente , peut exiger le rembourse-
ment du principal sur le prix de l'Office , et
spécialement , si cela doit avoir lieu dans le
Ressort du Parlement de Bordeaux.

F A I T.

Le sieur Crozat de Ramon , Marquis de
Thorigné , prêta en 1720 une somme de 50000
livres au sieur de Ruat , fils , qui lui consti-
tua 1000. livres de rente au denier 50.

M.

M. de Ruat, Pere, déclara dans le Contrat qu'il s'obligeoit à la rente, comme principal Débiteur, et y affecta et hypotequa tous ses biens. Il étoit alors pourvû d'un Office de Conseiller au Parlement de Bordeaux, qui devint par conséquent hypotequé à la rente dûë au Marquis de Thorigné.

Au mois de Décembre 1732. il vendit cet Office moyennant 42000. liv. à M. de Licterie, Conseiller au même Parlement, qui en fit pourvoir M. son Fils; les Provisions furent scellées et délivrées le 31. Décembre 1732.

Le Marquis de Thorigné avoit formé son opposition au Sceau; ensorte que les Provisions ne furent scellées qu'à la charge de cette oposition.

Dès qu'il eut connoissance de la vente, il fit assigner aux Requêtes du Palais à Paris, en vertu de son *Committimus*, Mrs de Licterie, pour être condamnés à lui rembourser le principal de sa Rente jusqu'à concurrence de 42000. livres, prix de l'Office.

Mrs de Licterie mirent en Cause M. de Ruat, et pour mettre le Marquis de Thorigné hors d'interêt, ils donnerent un consentement exprès que l'Office qui leur avoit été vendu demeurât affecté et hypotequé à la Rente.

La Cause discutée par une plaidoirie de plusieurs

plusieurs Audiences, et sur un délibéré, intervint Sentence qui condamna Mrs de Licterie à payer au Marquis de Thorigné la somme de 42000 livres, prix de l'Office à eux vendu par M. de Ruat, laquelle seroit imputée d'abord sur les arrerages dus, et ensuite sur le principal de la rente de 1000 liv. au principal de 50000 livres; ensemble les intérêts de cette somme de 42000 liv. suivant l'Ordonnance, à compter du jour des provisions de M. de Licterie, fils; sauf leur recours contre M. de Ruat.

M. de Ruat interjeta seul Apel de cette Sentence: mais le Marquis de Thorigné mit en cause Mrs de Licterie, afin que l'affaire fut terminée par un seul Jugement.

Au Parlement M. de Ruat soutint qu'il y avoit un usage particulier au Parlement de Bordeaux, contraire à la Sentence des Requêtes du Palais, ce qui donna lieu d'ordonner, avant faire droit, que M. de Ruat rapporteroit un acte de notoriété sur cet usage, attesté par les Gens du Roy de ce Parlement,

M. de Ruat en rapporta un daté du 212 Novembre 1735. qui lui étoit favorable; mais comme il contenoit entre autres choses que le remboursement du principal n'est pas exigible, même dans le cas de la vente d'un Office, si le débiteur met dans sa main un au-

tre Office de pareille valeur ; M. de Ruat prit la précaution d'acheter de M. de Lictérie, pere , par contrat du 10. Mars 1736. son Office de Conseiller au Parlement de Bordeaux , dont il fit pourvoir son second fils ; l'aîné qui avoit constitué la rente au profit du Marquis de Thorigné , étant décedé longtemps avant le procès.

Il fit en même-temps inserer dans le contrat d'acquisition de cet Office , un nouveau consentement de Mrs de Lictérie, pere et fils, à ce que l'Office qu'ils avoient acquis en 1732. demeurât affecté et hypothéqué à la rente due au Marquis de Thorigné.

Ce dernier étant décedé quelque temps après , le sieur de la Haye , tuteur de ses enfans mineurs , reprit l'Instance.

M. de Ruat réduisoit son système à deux propositions : la premiere , que dans l'usage général , suivi au Parlement de Paris , le Sr de la Haye , Intimé , n'étoit pas dans des circonstances telles qu'il pût exiger le remboursement du principal de sa rente.

La seconde , que quand il auroit pour lui l'usage suivi au Parlement de Paris , il y avoit un usage contraire dans le ressort du Parlement de Bordeaux , usage qui devoit faire la Loi des Parties , le contrat de constitution ayant été passé à Bordeaux.

Pour l'établissement de la premiere pro-

B vj position ;

position , M. de Ruat disoit que l'unique prétexte de l'Intimé pour demander son remboursement contre la nature même de son contrat, étoit , qu'en prêtant il avoit compté sur une certaine étendue d'hypoteque, qui ne devoit point être diminuée.

On pourroit lui répondre , disoit M. de Ruat , que quand le débiteur a encore beaucoup plus de biens qu'il n'en faut pour la sûreté de la rente , que le créancier en est payé exactement , et n'est inquiété par personne , la vente d'un effet peu considerable, en comparaison de ceux qui restent au débiteur , ne doit pas autoriser le créancier à se plaindre , attendu qu'il est sans intérêt , et que ce seroit une vexation de sa part. D'ailleurs deux circonstances décisives prouvent que l'hypoteque du sieur de Thorigné n'a reçu aucune altération ni diminution.

La première se tire de l'opposition formée par le sieur de Thorigné au sceau des Provisions de l'Office que M. de Ruat vendit en 1732. à Mrs de Licterie , et de la déclaration que ces derniers firent en conséquence de cette opposition par leurs défenses aux Requêtes du Palais , par le contrat du 10 Mars. 1736. et les conclusions par eux prises au Parlement , qu'ils consentoient que cet Office demeurât affecté et hypotéqué à la rente , comme il l'étoit entre les mains de M. de Ruat.

La

La seconde circonstance résulte du Contrat du 10. Mars 1736. par lequel M. de Ruat, en exécution de la convention qu'il avoit faite avec M. de Licterie, remit dans ses biens un Office de Conseiller au Parlement de Bordeaux, précisément semblable à celui qu'il avoit lors de la création de la rente, au moyen de quoi le sieur de Thorigné avoit deux charges, au lieu d'une, affectées à sa rente.

Le sceau purge à la vérité les hypothèques comme feroit un Décret, mais les oppositions au sceau, n'ont été introduites que pour conserver au créancier les droits qu'il avoit sur l'Office, comme les oppositions aux décrets pour conserver les droits sur les autres immeubles. Or le sieur de Thorigné avoit formé opposition au sceau des Provisions de l'Office vendu à Mrs de Licterie, et les provisions n'en furent scellées qu'à la charge de l'opposition.

Le consentement donné par Mrs de Licterie à ce que l'Office demeurât affecté à la rente, n'est point venu trop tard, quoiqu'il n'ait été donné que depuis les Provisions, parce que l'opposition du sieur de Thorigné avoit conservé ses droits, et que le consentement de Mrs de Licterie a été donné relativement à l'opposition, et pour en déterminer l'effet.

Il y a deux voyes pour indemniser le créancier oposant , sçavoir en le payant , ou en lui conservant sa rente, telle qu'elle étoit auparavant , et avec la même étendue d'hypothèque , lorsque l'acquerreur veut bien y consentir.

L'Edit de 1683. en ordonnant que les créanciers oposans au sceau seront payés sur le prix des Offices , n'a eu en vûë que le cas de la rente forcée , ainsi il n'est pas extraordinaire qu'il ne parle que de paiement , et n'ait pas prévu le cas particulier dont il s'agit.

Pour l'établissement de la seconde proposition , M. de Ruat raportoit l'acte de notoriété qui lui avoit été délivré par Mrs les Gens du Roy du Parlement de Bordeaux , dans lequel ils attestoient que suivant l'usage de ce Parlement , le remboursement du principal n'est pas exigible , même dans le cas de la vente d'un Office , si le débiteur met dans sa main un autre Office de pareille valeur.

Or M. de Ruat avoit entre ses mains non seulement un fonds d'égale valeur , mais un Office absolument semblable , et il n'y avoit eu entre Mrs de Licterie et lui qu'un arrangement de convenance , au moyen duquel il leur étoit resté à chacun un Office de Conseiller au Parlement de Bordeaux, comme auparavant

paravant , ce qui ne formoit proprement qu'un échange , et non une véritable aliénation.

Le sieur de la Haye , tuteur des enfans mineurs du sieur de Thorigné , posoit pour sa défense deux propositions précisément contraires à celles de M. de Ruat.

Il soutenoit en premier lieu , que suivant l'usage observé au Parlement de Paris , il étoit dans le cas de pouvoir exiger le remboursement de la rente ; que le sceau des nouvelles Provisions de l'Office purge toute hypoteque , et que suivant l'Edit du mois de Février 1683. l'opposition au sceau ne donne d'autre droit au créancier oposant, que d'être payé sur le prix de l'Office , parce que l'hypoteque sur l'Office est éteinte et purgée par le sceau ; qu'il est donc essentiel pour le créancier d'être payé.

Le consentement de Mrs de Licterie n'ayant été donné que depuis les nouvelles Provisions , n'a pu conserver l'hypoteque que le sceau avoit déjà purgée , d'autant plus que ce consentement n'avoit point été donné en conséquence de l'opposition , mais seulement depuis la demande à fin de remboursement , et pour éluder cette demande.

Le prétendu échange des deux Offices est une idée qui doit absolument être écartée , car il ne peut y avoir d'échange en matiere d'Office,

d'Office , attendu que l'Office dont le Titulaire se démet , passe dans la main du Roy , qui , au lieu d'en payer la finance , permet d'en traiter directement avec le vendeur , pour éviter un circuit inutile. D'ailleurs dans l'espece il y avoit eu un prix fixé à l'Office ; ainsi c'étoit une véritable vente , et non un échange.

Le sieur de la Haye souûtenoit en second lieu que l'usage particulier que l'on attribuoit au Parlement de Bordeaux , n'étoit point suffisamment justifié par l'Acte de notoriété que raportoit M. de Ruat , que cet acte étoit plutôt une consultation qu'un acte de notoriété ; qu'on n'y faisoit mention d'aucun Arrêt du Parlement de Bordeaux , qui eut jugé la question.

Cet Acte de notoriété étoit fort étendu , et la discussion qu'en faisoit le sieur de la Haye , étoit trop longue pour qu'on puisse en faire entrer tout le détail dans cet extrait.

Malgré tous les raisonnemens subtils du sieur de la Haye ; et la critique qu'il faisoit de l'acte de notoriété , par Arrêt rendu en la Grand-Chambre au rapport de M l'Abbé Lorenchet , Conseiller , le 21. Avril 1738. la Cour infirma la Sentence dont étoit Apel , débouta le sieur de la Haye de sa demande à fin de remboursement , et le condamna aux dépens.



ODE Imitée d'HORACE. *Otiurno
Divos rogat, &c.*

SI-tôt que sur l'Egée un ténébreux nuage
Ravit aux Matelots la lumière des Cieux,
Le plus hardi Pilote effrayé de l'orage,
Demande le repos aux Dieux.



Grosphé, le Mede même et la Thrace indomptée,
Désirent ardemment ce précieux trésor,
Dont la possession ne peut être achetée
Ni par la pourpre, ni par l'or.



Un magnifique train, le crédit, la richesse,
Inutiles secours, ne banniront jamais,
Les chagrins, les ennuis qui voltigent sans cesse
Autour des superbes Palais.



Celui-là vit heureux, qui, frugal et modeste,
Est content d'un repas simple et sans appareil,
Qu'un sordide désir, qu'une crainte funeste
N'arrache jamais au sommeil.



Pourquoi

1710 MERCURE DE FRANCE

Pourquoi tant de projets avec si peu de vie ?
Dans un autre climat pourquoi nous transporter ?
Quel homme assés heureux , en fuyant sa Patrie ,
A pu soi-même s'éviter ?



Dans les riches Vaisseaux le soin fait sa demeure ;
Pour y gêner sans fin l'avare Nautonnier.
Plus leger que le Cerf , plus rapide que l'Eure ,
Il suit partout le Cavalier.



Occupés du présent , sur l'avenir tranquilles ;
Sçachons par le plaisir tempérer la douleur ;
Au surplus , écartons les soucis inutiles ;
Il n'est point de parfait bonheur.



Achille jeune encor , termine sa carrière ;
Tithon accablé d'ans , languit foible et miné ;
Et ce que le Destin refuse à ta priere ,
Me sera peut-être donné.



Tandis qu'à cent Troupeaux tu fournis la pâture ,
Que pour traîner ton Char tes Coursiers sont nourris ;
Et que de ton habit la superbe teinture
Attire les regards surpris.



La Parque favorable avec un bien modique ,
 Du Chantre de Lesbos m'accordant le talent ,
 Entretient dans mon ame un mépris héroïque
 Pour le vulgaire pétulant.



*OPERATION de la Taille , faite le
 20. Février 1738. à M. Fontaine , Notaire
 à Chenu , Diocèse d'Angers. Extrait d'une
 Lettre de M. Prevost Docteur en Médecine
 au Château du Loir , du 8. Juillet
 1738.*

Quoiqu'il soit peut-être vrai que le Printemps soit la saison la plus favorable pour la plupart des opérations de Chirurgie ; et surtout pour la Taille , puisqu'il semble qu'on peut compter sur un air plus temperé et plus pur ; cependant pour engager les personnes attaquées de la Pierre , sujettes aux douleurs , à ne point balancer de se faire faire l'operation en toute saison , même au fort de l'hyver , j'ai crû devoir rendre publique celle qui a été faite le 20. Février dernier , qui m'a paru encore particuliere par la quantité des pierres qu'on a tirées , par l'âge avancé du malade , et par un état d'ailleurs très-menaçant.

A cet exemple , qui paroîtra peut être dé-terminant

1712 MERCURE DE FRANCE

terminant, on pourroit ajouter que les irritations, et la fièvre qui surviennent, altèrent toujours le sang et les humeurs, et ne manquent guere de détruire ce Baume si désiré dans les sujets pour les réüssites. Je pourrois citer à cette occasion ce que j'ai vû le Printemps dernier à la Charité de Paris, où de deux sujets qui se sont présentés, à peu près de l'âge, et dans le même cas du Taillé en question, l'un est mort quelques jours après l'opération, quoique très-bien faite, et l'autre expira dans le temps même qu'on le préparoit, sans doute trop tard.

De plus, dans un délai de trois ou quatre mois, on a vu souvent par expérience et par estimation de la sonde, que les pierres augmentoient considérablement de volume, et tous les Lithotomistes conviennent que leur grosseur rend toujours l'opération très-difficile, et même très-dangereuse, par les dilata-tions forcées du Sphincter et du col de la vessie, la contusion des prostatas, et autres inconveniens, qui font que plusieurs de ces Taillés meurent, ou restent fistuleux, ou sujets à des incontinenances d'urine le reste de leur vie.

Pendant l'Hyver au reste, n'est-il pas aisé d'entretenir une chaleur modérée dans une chambre bien close? d'ailleurs on n'y court point comme au Printemps les risques du

du Tonnerre , qui corrompt l'air , l'échauffe , agite les malades , et les fait souvent périr :

Ces réflexions firent qu'ayant été apellé sur la fin de Janvier 1737. pour voir M. Fontaine dans l'état dont je vais faire la description , je songeai aussitôt malgré la rigueur du froid , à le préparer à l'operation. Je trouvai un homme âgé de 68 ans , autrefois d'un bon tempéramment, mais dont il convenoit avoir abusé , naturellement jovial , et surtout zélé partisan de la bouteille ; il étoit depuis quelques mois attaqué d'une fièvre lente , qui lui avoit déjà fait perdre beaucoup de son embonpoint , et depuis long-temps très-sujet aux douleurs néphrétiques , ayant rendu à différentes fois une trentaine de calculs , les uns gros comme des lentilles, les autres comme de petits pois , sentant immédiatement après avoir uriné des douleurs très-vives ; les urines , dès qu'il avoit marché , paroisoient sanguinolentes , il avoit en un mot tous

les signes de la Pierre , dont on s'assûra encore davantage par la sonde : le malade n'eut pas mieux demandé que d'être taillé sur le champ , mais on lui représenta que l'opération seroit infructueuse , si on ne l'y dispo- soit par les remedes absolument nécessaires dans la situation où il étoit.

On commença par établir un régime doux et humectant , et moyennant quelques saignées

gnées, les légers purgatifs, les apozemes, la fièvre céda, et le malade parut en état d'être taillé le 20. Février, qui fut le jour assigné pour l'opération.

Quoique le Chirurgien eut déjà pratiqué l'appareil lateral avec beaucoup de succès, nous préférâmes le grand appareil, la sonde ayant fait juger les pierres de moyenne grosseur : je ne sçais ce que MM. les Lithotomistes penseront de mon idée, qui est, que lorsque les pierres sont petites, on pourroit en toute assurance pratiquer le grand appareil, et qu'on doit donner la préférence à l'appareil lateral, lorsque par la sonde on a jugé les pierres d'une certaine grosseur, pour les raisons qu'il est aisé d'entrevoir.

Je reviens à notre opération, dans laquelle on tira seize pierres lisses, polies par leur surface, de figures irrégulieres, aplaties par les côtés, chacune d'un gros et demi ou environ; l'opération dura un peu plus de dix minutes, parce qu'une des mains du malade s'étant déliée, il ne laissa pas de faire quelques mouvemens qui incommoderent l'Operateur; et que pour tirer seize pierres, on fut obligé de porter autant de fois les tenettes dans la vessie; il y eut un échimose assés considerable sur le Scrotum, mais sans gonflement; on pensa à l'ordinaire, on suivit exactement le régime des Taillés, et le malade

lade fut très bien cicatrisé dans dix-neuf jours. Depuis ce temps-là il n'a souffert aucune douleur ; au contraire, il est très gay au moment que j'écris ceci , et assûre qu'il n'a jamais jouï d'une santé plus parfaite.

Cette opération a été faite par M. Massé , M^r. Chirurgien à Vâs , près le Château-du Loir : je n'entreprendrai pas d'en faire ici l'éloge , il me suffira de dire que c'est un Eleve de la Charité de Paris , dont les succès depuis vingt-cinq ans dans les opérations de la Taille , du Bubonocelle , des cancers , de l'empyeme , en un mot , des opérations de Chirurgie les plus délicates et les plus difficiles lui ont acquis avec justice la vénération de ses Confreres , et l'estime de tout le Canton.



ODE, Imitation d'HORACE: *Eheu fugaces, &c.*

LE temps s'enfuit hélas ! Posthume, ami Posthume,
 En vain à ses rigueurs ta pieté présume
 D'aporter du retardement ;
 Tes prieres , tes vœux seront inefficaces ;
 La vieillesse et la Mort vers toi, quoi que tu fasses,
 S'avancent insensiblement.



Non, quand pour empêcher que ton corps ne périsse,
 Tu

1716 MERCURE DE FRANCE

Tu te signalerois par l'ample sacrifice

De trois cent Taureaux chaque jour ,

Tu ne fléchirois point le Roy de ces Lieux sombres ,

Lieux où l'Onde du Stix a tant de milliers d'Ombres

Ravit tout moyen de retour.



Vainement craindrons-nous les fièvres de l'Automne ;

Vainement de Thétis , vainement de Bellone

Eviterons-nous les dangers ;

Nous la passerons tous ; cette Onde redoutable ,

Tel est du fier Destin l'Arrêt inévitable ,

Pour les Rois et pour les Bergers.



Il faudra voir un jour le noir et lent Cocyte ;

Du cruel Danaüs la famille maudite ,

Sisyphus et ses travaux affreux ;

Il te faudra quitter cette riche Campagne ,

Ce Logis magnifique , et l'aimable Compagne

Qu'accorda l'Hymen à tes vœux.



De ces Arbres si beaux, que tes soins ont fait croître ;

Excepté le Cyprès , nul ne suivra son Maître ;

Ce vin sous cent clefs conservé ,

Ce vin qui des Dieux même égale le breuvage ;

D'un plus digne héritier devenu le partage ,

Teindra son superbe pavé.

PROBLEME



PROBLEME à résoudre par ceux qui rejettent la possibilité du Vuide.

ON suppose que Dieu crée deux globes exactement ronds au-delà des limites du Monde. Ceux qui reconnoissent le monde fini, ne peuvent point nier cette supposition : on peut même la faire contre ceux qui veulent qu'il soit infini, en l'établissant avant la création de la matiere. Ces deux globes venant ensuite à se rencontrer, et leurs surfaces convexes à s'aprocher, on demande si toutes les parties exterieures qui terminent ces surfaces, se toucheront entre elles du côté qu'elles se regardent. Si on répond qu'oiii, comme il le faut suivant les principes des Cartesiens, les deux globes changent donc de nature, et chacun devient hémisphere d'un seul globe, ou même partie de quelque autre corps qui aura telle figure qu'on voudra la suposer : ce qui est contraire à l'hypotese, et répugne évidemment à l'idée qu'on a de deux globes distincts et séparés. Car comment deux globes pourroient-ils devenir les hemispheres d'un seul et même globe, ou parties de quelque autre corps, telle figure qu'il puisse avoir.

C

avoir

2718. MERCURE DE FRANCE

avoir, sans que les parties de l'un et de l'autre de ces globes ne fussent presque toutes déplacées, et sans que les moitiés de leurs surfaces, de convexes qu'elles sont, ne deviennent planes, pour être ensuite unies immédiatement les unes aux autres : or le seul contact physique qui est supposé se faire de ces deux globes, dans l'instant qu'ils viennent à se toucher d'une de leurs parties dans la surface convexe, ne suffit pas pour produire tout-à-coup un tel changement. Les deux globes restent donc tels qu'on les suppose, c'est-à-dire qu'ils perseverent à ne se toucher qu'en un seul point : il faut par conséquent reconnoître un espace vuide entre les parties des surfaces qui se regardent, et qui ne se touchent pas.



*VERS servant de Prologue à la Tragédie
d'ESTHER, de M. Racine, représentée
dans une Communauté.*

DU celeste Séjour, eul regnant par lui-même,
L'Éternel est assis sur un Trône suprême,
Je descends dans ces Lieux, aziles de la Paix,
D'où le vice odieux est banni pour jamais.
Dans ces Lieux fortunés où la foible innocence
Peut braver les efforts de l'altière licence ;

Od

OÙ l'humble pauvreté , par mes soins aujourd'hui ,
 Peut encore trouver un salutaire appui.
 Lorsque l'impiereté des Mortels adorée
 Chassa de l'Univers la Vertu réverée ,
 La grace de ce Lieu posa les fondemens ,
 Et moi-même j'en fis les premiers Reglemens
 C'est moi qui fis souffler cet air qu'on y respire ;
 J'en fis dès ce moment mon légitime Empire.
 Celui que j'établis pour y donner la Loi ,
 N'obéit qu'à mon ordre , et ne connut que moi.
 O vous ! qui gémissiez au sein de la misere ,
 Reconnoissez ma voix ; oui, je suis cette Mere ,
 Qui mit fin à vos maux ; sans moi, sans mes secours,
 Hélas ! vous languissiez , ç'étoit fait de vos jours.
 Fille de l'Eternel , j'ai la même origine ;
 Je suis la Charité , cette Vertu divine ,
 Qu'en ce Monde on connoît , mais qu'on pratique
 peu ;

Le vice y tient ma place , on l'adore en tout lieu.
 Tel qu'un Chêne orgueilleux , dont la tête chevée
 Va loin des yeux mortels se cacher dans la nuë,
 Ainsi mes yeux ont vu l'impie audacieux ;
 Il portoit dans le Ciel un regard curieux.
 Le dirai-je ? d'un pied dédaigneux et superbe
 L'audacieux fouloit la vertu comme l'herbe.
 Et son cteur enflammé par ses premiers succès ,
 Signaloit chaque jour par de nouveaux forfaits.

Mais bien-tôt l'Éternel, dont l'auguste puissance
 Fait trembler devant lui l'Univers en silence,
 Dissipe quand il veut ces projets superflus ;
 Il parle et dans l'instant l'impiété n'est plus.
 Ainsi vous finissez orgueilleux, Grands du Monde,
 Tant que du sort changeant, la faveur vous seconde
 Vous n'avez qu'à parler, tout succède à vos vœux,
 Vous vous méconnoissez et vous croyez des Dieux.
 Titres, rangs, dignités, amis, Cliens, puissance,
 Tout enfin est pour vous, tandis que l'innocence ;
 Les yeux baignés de pleurs, proscrire, sans apui,
 Traîne de tristes jours, que consume l'ennui.
 Mais c'est assés nourrir un chagrin inutile ;
 Chère innocence, ici je vous offre un azile ;
 Rassurez-vous enfin, voyez cesser vos maux ;
 Et vous qui soupirez après un doux repos,
 Chers enfans, que le sort plonge dans l'indigence,
 Jouissez des bienfaits que ma voix vous dispense,
 Et comblés à jamais de toutes mes faveurs,
 Oubliez, s'il se peut, le sujet de vos pleurs.
 Contemplez dans Esther une Reine choisie,
 Qui, pour sauver les siens, court hazarder sa vie ;
 Le vice gémissant aux pieds de la vertu,
 L'humble comblé de biens, et l'orgueil abatu.

Par M. P. . . .

LETTRE



*LETTRE écrite de Paris le 29. Juillet
1738. sur les Memoires pour servir
à l'Histoire de la Musique.*

EN lisant, M. votre premier volume du Mercure de Juin dernier, les Mémoires pour servir à l'Histoire de la Musique vocale et instrumentale pag. 1110. et suivantes, ont excité mon attention, et donné matiere à quelques réflexions que je vous abandonne, pour en faire tel usage que vous jugerez à propos.

Cette matiere est plus abondante qu'on ne pense, et je suis tenté de croire, quoique vous n'en disiez rien, que ce que je trouve dans le Mercure, n'est qu'une exquise, ou même une partie des Memoires qui vous ont été adressés, puisqu'il n'y est point question de Musique vocale, et qu'on n'y parle que de deux instrumens, la Viole et le Violon.

Quoiqu'il en soit, prénez en bonne part les observations suivantes qui ne sont point dictées par l'esprit de contradiction, mais par le désir de voir cette matiere traitée dans toute son étendue.

Le Violon, pag. 1113. L'Art de la Musique est un Art liberal, qu'il n'a jamais été honteux aux honnêtes gens de cultiver, non

plus qu'aucun Instrument en particulier, et quand ce ne seroit que pour se mettre en état de sentir les beautés de la composition et de l'exécution, et d'en parler raisonnablement, il me semble qu'il ne seroit indigne de personne d'en avoir une teinture suffisante, comme il n'est indigne de personne d'apprendre le Dessein, les Mathématiques, &c.

En tout cas, s'il y avoit quelque Instrument dont il convint aux honnêtes gens de s'abstenir, ce ne seroit certainement pas le Violon, qui, outre qu'il est très-beau par lui-même, a l'avantage de primer dans la Musique, tant par l'éclat de ses sons, que parce que c'est lui, qui est toujours chargé de la principale partie, c'est-à-dire, de celle qui est la plus chantante; mais on pourroit sans inconvenient pour le bon goût, releguer la Vielle aux Guinguettes, et l'abandonner aux Aveugles; car, n'en déplaise aux Danguis, et aux Belles qui s'y sont adonnées depuis quelques années, c'est un Instrument si borné et son cornement perpetuel est si désagréable pour des oreilles délicates, qu'il devoit être proscrit sans misericorde; peut s'en faut que je n'en dise autant de la Musette qui ne peut être admise raisonnablement que dans une Fête champêtre.

Au surplus, quoique je ne croye pas indigne

Il est digne des honnêtes gens de s'appliquer à la Musique en général et à quelque Instrument en particulier , ce ne doit être, ce me semble, qu'avec modération , et seulement pour se procurer un délassement des occupations plus sérieuses , auxquelles nous nous devons tous , suivant notre état et nos talens personnels.

Car c'est une erreur , selon moi , d'imaginer , comme on le dit ici (pag. 1113.) que le Violon ait été ennobli, parce que plusieurs grands Seigneurs , qu'on n'ose avec raison citer, que par des Lettres initiales , s'y sont adonnés , et y ont réüssi ; ce sont , j'ose le dire , des talens déplacés , qui , sans contribuer à l'honneur de l'Instrument, ne servent qu'à dégrader ces Mrs , qui sont faits pour honorer et protéger les Arts par leurs applaudissemens et leurs bienfaits , et non pour en faire, pour ainsi dire , profession.

Il n'y a donc , selon moi , que les grands Maîtres qui , comme Lully dans son temps, et Corelly dans le sien, ont joints à la beauté de l'exécution , l'excellence de la composition : il n'y a que ces illustres , dis-je , qui aient pu porter le Violon à l'éclat distingué où il est aujourd'hui.

Il n'y a point d'Instrument, quel qu'il soit, qui , pour être porté à son point de perfection pour l'exécution , ne demande une

étude continuelle dès la plus tendre enfance; il faut, pour ainsi dire, y être destiné en naissant par la nature, et que cette disposition soit cultivée perpétuellement par un travail opiniâtre, exclusif en quelque façon de toute autre application.

Laissons donc à ceux qui naissent avec ces grands talens, le soin de les cultiver par préférence à tout, et la liberté de se livrer sans réserve à l'espece d'enthousiasme qu'exigent tous les Arts, qui sont du ressort du goût, pour y réussir superieurement.

Il peut bien être permis dans un état moyen de s'adonner à la Musique, et aux Instrumens jusqu'à un certain point, c'est-à-dire, autant qu'il peut être nécessaire pour se rendre agréable dans la Société, et pour se procurer des entrées dans le monde; mais pour les gens du premier ordre, ils doivent être occupés de plus grandes vûes; ils sont comptables à leur Patrie, et aux noms qu'ils portent, de talens d'une toute autre importance. Quel cas la posterité a-t-elle fait du talent de Neron pour la Flûte? Et n'a-t-il pas été justement blâmé d'en avoir voulu disputer le prix en public dans l'Amphithéâtre?

Après cette petite déclamation que l'intérêt de la vérité m'a arrachée, je passe aux observations que j'ai promises.

Il me semble que l'Auteur des Mémoires, peut être un peu trop prévenu pour le goût Italien, ne rend point assés de justice à la Musique Françoise, ni à ceux qui y ont excellé, avant la Paix de Savoye faite en 1697. Car ce ne fut qu'à cette époque, que quelques Musiciens Italiens nous aporтерent ici leurs Sonates et leurs Cantates, qui insensiblement ont donné un nouveau ton à notre Musique. Il n'est pas douteux que nous n'y ayons gagné quelque chose du eôté des gentillesses et des hardiesses; mais c'est un problème difficile à résoudre, de scavoir si nous n'y avons pas plus perdu que gagné, du côté des graces naturelles et de la noblesse.

Dans tous les Pays du monde, les Arts ont eu leurs commencemens, leurs progrès et leurs déclins. Quoiqu'il y ait eu déjà quelques habiles Maîtres de Chapelle en France, dès le Regne de Louis XIII. il faut convenir que la Musique y étoit encore dans son enfance au commencement du Regne de Louis XIV. C'est le celebre Lully qui l'en a tirée, et qui l'a portée en très peu d'années à un très-grand point de perfection. Il étoit né en Italie, mais il fut amené très-jeune en France, où il aprit la Musique, et à joüer du Violon, étant au service de Mlle. de Montpensier, ainsi nous ne devons le considerer, à cet égard, que comme un François.

On ne devoit point oublier en parlant de lui et du Violon , de dire qu'il en jouïoit parfaitement bien ; il y a aparence que c'est cet avantage qui nous a procuré ce grand nombre de belles Symphonies qu'il a enfantées. Ses ouvertures et ses grands airs de Violon , sont presque tous des chefs-d'œuvres , pour la noblesse , le caractere , et même pour la science musicale ; les Italiens les plus enrêtés de leur Musique conviennent de bonne foi , qu'ils n'ont chés eux rien qui y soit comparable.

Le grand génie de M. Lully se trouva gêné par l'ignorance des Musiciens de son temps , tant Chanteurs, que Joueurs d'Instrumens ; on ne sçavoit ce que c'étoit que d'exécuter à livre ouvert ; on aprenoit tout pour ainsi dire par cœur ; les moindres difficultés arrêtoient long-temps les exécuteurs , et il falloit se proportionner à leur foiblesse.

Il a donc fallu que pour vaincre cet obstacle , il formât des Musiciens en tous genres , sur-tout les Joueurs de Violons , et l'on doit regarder comme ses Eleves , Verdier , Baptiste, le pere , Joubert , Marchand, de chés le Roy , Rebel le pere , et Lalande , qui tous exécutoient ses Symphonies , et ce que l'on appelle Musique Française , mieux qu'aucun Violon Italien n'ait jamais pu faire.

A mesure que ces exécuteurs devenoient
plus

plus habiles, M. Lully donnoit plus d'essor à son génie. On peut en juger par ses derniers ouvrages, qui sont et plus travaillés et plus difficiles à exécuter que les autres. Il n'est pas douteux qu'il n'eut été bien plus loin, s'il eut vécu plus long-temps, et qu'il eut été le témoin des progrès qu'ont fait depuis ce temps tous nos joüeurs d'Instrumens.

Depuis Lully nous avons eu d'excellentes choses dans le même genre, de Mrs. Colasse, Campra, Desmarets, Marais, Salomon, Monteclair, Destouches et autres; même des morceaux plus travaillés et plus difficiles pour l'exécution, tels que tout l'Acte de la Tempête d'Alcionne, et une bonne partie de l'Opera de Jephthé, qu'on n'auroit peut-être pû exécuter du temps de Lully.

Nous avons encore dans nos Opera deux genres de Musique sur lesquels nous l'emportons sans contredit sur les Italiens, qui sont les grandes Scenes pleines de sentimens, et les Chœurs, le Recitatif Italien est toujours fort court et très-bizarre, et ils n'ont presque point de Chœurs.

Il est vrai que leurs Ariettes l'emportent sur nos Airs chantans, mais cela vient en partie de la liberté que se donnent les Italiens qui ne s'embarrassent, ni de ce qui précède, ni de ce qui suit ces Ariettes, chose que notre goût et notre langue ne comportent

tent guere que jusqu'à un certain point; on est même parvenu à les imiter d'assés près dans cette partie; mais il faut plus de goût que de science pour y réüssir, ou l'on court risque de donner, comme a fait R*** dans le bizarre souvént outré; car le mérite de toute espece de Musique ne consiste nullement dans la difficulté de l'exécution; on est souvent la dupe de cette difficulté; il ne faut pas être bien sçavant pour mettre beaucoup de doubles croches ensemble, hazarder des intervalles ridicules; il faut autant de science et plus de goût, pour composer et même pour exécuter une belle Sarabande, que pour faire et exécuter le morceau le plus difficile.

Quant aux Sonates et aux Cantates; c'est un genre de Musique qui nous est effectivement venu des Italiens; mais quoique nous n'ayons fait que les imiter, je ne conviendrois pas aisément que nous leur fussions inférieurs de beaucoup, si tant est que nous le soyons.

Du temps de Lully, la Musique Italienne n'étoit guere, en général, plus vive ni plus difficile que la nôtre: les Motets et les Cantates qui nous vinrent en foule d'Italie sur la fin du dernier siècle; sont bien plus sages que ce qui nous est venu depuis; ce sont de très-beaux Chants qui ne different guere

des

Des beaux Chants de Lully , que par quelques tours singuliers , et l'employ plus fréquens de certaines cordes , (je veux dire , certains accords) avec lesquels nous nous sommes aisément familiarisés , et que nos bons Auteurs , comme Bernier et Clerambault , ont fait passer avec succès dans notre Langue , autant qu'elle l'a permis , car il est certain que le Latin et l'Italien donnent plus de jeu au Musicien , que le François.

A l'égard des Sonates , les premières que nous ayons eues en France , sont celles de Corelly ; il est à cet égard le Lully de l'Italie , et il semble qu'il ait épuisé les beautés de ce genre , car tout ce qui nous est venu depuis , excepté les *Saisons de Vivaldy* , n'en approche pas et ne mérite pas de lui être comparé ; ce sont des Chants charmans , et un fond d'harmonie pur et sçavant sans bizarrerie ; les Auteurs Italiens qui ont travaillé depuis , ont voulu raffiner ; ils ont donné dans le bizarre et l'extravagant ; ils ont fait de la Musique beaucoup plus difficile que celle de Corelly , sans en avoir le goût ni la sensibilité.

Il est vrai que Duval est le premier Violon François qui ait osé donner dans le goût Italien , il est même parvenu à exécuter assés bien les Sonates de Corelly , mais il devoit s'en tenir là , et les Sonates qu'il

nous

nous a données de sa façon , sont mortes avant lui.

Baptiste le fils , qui exécute encore , et qui a été long-temps dans sa jeunesse en Allemagne , en Pologne et en Italie , avoit déjà une exécution prodigieuse quand il arriva à Rome ; Corelly lui-même en fut surpris , et se fit honneur de lui montrer à exécuter ses Sonates dans son goût. Il parut ensuite ici comme un prodige , et fût trouvé avec raison supérieur pour l'exécution à tous les Italiens qui étoient venus à Paris ; il a même un talent naturel pour le Prélude ; qu'aucun Violon n'a , qui ne s'est pas soutenu quand il a composé de sens froid ; il est comme ces gens qui parlent comme des oracles , et qui ne peuvent s'assujettir à coucher leurs idées par écrit.

Senailé a été comme lui en Italie , et a été un de nos plus jolis Violons , mais il s'en faut bien qu'il ait atteint la perfection de Baptiste , ni pour la vigueur , ni pour la beauté de l'exécution , quoiqu'il ait été plus heureux pour la composition ; les Sonates qu'il nous a données sont gentilles , et ont l'avantage ainsi que celles de *Michel* , d'être chantantes et à la portée de tout le monde ; il y a plus de science Musicale dans Michel , mais ni l'un ni l'autre n'ont approché de Corelly.

L'émulation a élevé un nombre de jeunes

gens

gens , qui font honneur à la Nation , mais aucun n'est parvenu au point de Baptiste , si ce n'est Leclerc qui , outre l'exécution a fait d'excellentes choses , souvent un peu trop longues , mais auxquelles il ne manque peut-être que d'être venuës avant Corelly.

Desplanes étoit un Violon Italien qui avoit son mérite ; mais de tous ceux que nous avons entendus ici , Sommis est celui auquel j'aurois volontiers donné le prix.

Guignon est sans contredit le meilleur aujourd'hui , et comme il s'est un peu francisé ; il aura avec Baptiste , Senaillé et Leclerc un avantage sur les Italiens , c'est de jouër également bien la Musique Françoisse et Italienne.

Au reste , ce n'est pas Leclerc qui a le premier en France joué et composé en accords sur le Violon , Duval l'avoit fait le premier , Baptiste et Senaillé l'ont fait comme lui et avec succès.

Au fond , les grands Maîtres sont rares par-tout aussi bien en Italie qu'en France ; il y a beaucoup de choix à faire dans leurs compositions : et si les Italiens l'emportent par leurs hardiesses et leurs saillies : il me semble que nous l'emportons sur eux par l'œconomie et un certain enchaînement plus raisonné.

Peut-on disconvenir par exemple, que nos
petits

— petits Poèmes que nous apellons *Cantates* ; ne soient mieux compassés que les leurs ; c'est au fameux Rousseau que nous en avons l'obligation ; c'est lui qui a composé les premières , pour Bernier et Baptistin , et ces deux grands Musiciens nous ont donné des choses, en ce genre, qui peuvent le disputer sans contredit à tout ce qui nous est venu d'Italie , pour les graces , la variété et même pour la science.

La Viole , p. 1117. La Viole est un Instrument assés connu pour se dispenser d'en déterminer la figure ; le Violoncel, qui est la Basse de Violon, auroit bien pu être comparé en grand au Violon ; mais la Viole ne ressemble ni à l'un ni à l'autre , et n'a de commun avec eux, que l'Archet, qui est cependant bien différent.

On donne ici six cordes à la Viole et huit touches , et tout le monde scait qu'elle a sept Cordes et autant de touches.

Il est vrai que les premières Violes nous sont venues d'Angleterre , comme les premiers Violons , au moins les meilleurs, sont venus de Cremone.

Il est vrai aussi qu'anciennement les Violes en Angleterre n'avoient que six Cordes et sept touches. Il y a environ 70. ans que *Sainte Colombe* , le Maître du fameux *Marrais* , y ajouta la septième. Corde , c'est-à-dire ,

dire ; la plus grosse , qu'on nomme le Bourdon.

Sainte Colombe avoit de son temps quelque réputation , mais il n'étoit pas Musicien , et , pour ainsi dire , personne ne l'étoit , hors les Maîtres de Chapelles.

Marais avoit été Enfant de Chœur à la Sainte Chapelle sous Chaperon , le plus scavant Musicien de son temps , qui a formé *Lalouette* , *Colasse* , et presque tous les grands Musiciens du siecle passé.

Marais sorti de cette école , se perfectionna encore sous Lully ; il surpassa bien vîte son Maître Sainte Colombe , et l'on peut dire qu'il a poussé cet Instrument presque aussi loin qu'il pouvoit aller ; son fils aîné l'auroit cependant surpassé , s'il avoit eu plus de goût et de conduite ; il étoit même supérieur à son pere pour l'exécution , mais peu Musicien ; ses autres enfans sont fort habiles , mais ils ne nous dédommagent point de la perte du pere.

Peut-être Marais auroit-il été plus loin lui-même , s'il avoit pû goûter le bon de la Musique Italienne ; il étoit trop tard pour lui , quand ce goût est venu en France , et il en a laissé l'honneur à *Forcroy* , qui n'a point été son écolier comme on le dit ; il n'a eu de Maître que son pere qui avoit été écolier de Marais , très-médiocre , mais il étoit

étoit né avec un génie heureux, et il entra dans le monde, au moment que cet essain d'Italiens, qui nous est venu d'Italie, excita une émulation étonnante en France en 1698. Il voulut faire sur la Viole tout ce qu'ils faisoient sur le Violon; il y est parvenu: il s'est d'ailleurs tellement familiarisé avec ces Cordes singulieres et ces traits particuliers aux bons Auteurs d'Italie, que dans toutes ses Pieces il y a un certain sel, et un certain piquant, qui ne se trouvent point dans les pieces de Marais, même les plus travaillées; celui-ci s'en tenoit aux graces naturelles, et l'autre en a de plus piquantes et de plus recherchées: on peut donc les regarder tous deux comme deux excellens hommes, dans un genre tout different.

Ces Cordes singulieres ne sont point des accords nouveaux, que les Italiens nous aient appris; leur singularité ne consiste que dans la facon de les employer et de les placer; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un nouveau tour de phrases Musicales, qui plaît infiniment, quand on sait en faire usage avec goût, avec génie, et sans affectation; qu'on me permette une petite comparaison pour expliquer ce que je sens à cet égard.

On parloit très-bien Francois avant que M. de F**** fut au monde; il n'a point fait de nouveaux mots, cependant il s'est fait

fait un style singulier, inconnu ce me semble avant lui, et qui plaît infiniment, parce qu'il n'est que l'expression naturelle d'un génie supérieur et singulier; mais qu'il est dangereux de vouloir imiter cette singularité, quand on n'est pas né avec les mêmes talens! Et n'est-ce pas ce qui a introduit ce style Néologique, qui a été sifflé à si juste titre?

Je ne veux donc pas faire entendre par ce que je viens de dire, que Forcroy soit plus grand Musicien que Marais ne l'a été; celui-ci a même l'avantage d'avoir composé de très-bonne Musique en tout genre, Symphonies, Trios, Motets à grands Chœurs, Opera, qui prouvent qu'il possédoit à fond la Science Musicale.

Mais Forcroy s'est distingué par une plus grande exécution, et par la singularité de son beau génie, sans cependant donner dans l'extravagant et dans le Néologisme Musical, si l'on peut se servir de cette expression; extravagance, qui pour le dire en passant, ne devient que trop commune.

Si l'on a quelque chose à lui reprocher, c'est d'avoir rendu ses Pièces si difficiles, qu'il n'y a que lui et son fils, qui puissent les exécuter avec grace; cette difficulté contribuë peut-être autant qu'autre chose à faire négliger la Violle, qui auroit toujours été préférée

ferée au Violoncel, pour l'accompagnement au moins dans les Concerts de chambre ; si l'on n'avoit pas donné à corps perdu, comme on a fait depuis quelques années, dans les grands Concerto. Il y en a certainement de fort beaux, mais ils ont mis notre jeunesse dans le goût du bruit et du grand bruit, et l'on y perd certainement du côté de la délicatesse, de l'élégance et de la sensibilité.

Ce goût devient malheureusement si général, qu'on peut dire, que le bon goût est fort gâté, et, qu'à force de donner dans les difficultés, dans la bizarrerie, et dans l'extravagance, sous prétexte de nouveauté, nous n'avons plus qu'un pas à faire pour tomber dans la Barbarie.

Je revolterois bien des Joueurs d'Instrumens, si j'ajoutois à ces réflexions, que parmi le grand nombre de ceux qui s'en mêlent, il n'y en a presque point qui connoissent la mécanique de leur Instrument ; c'est-à-dire, la façon dont il faut s'y prendre pour en bien jouer, et pour bien montrer à en jouer ; cela n'est cependant que trop vrai ; on s'en tient à l'imitation servile qui transmet des Maîtres aux Ecoliers des défauts essentiels, qui empêchent les progrès de l'Art ; c'est un point que je traiterai peut-être quelque jour, pour l'utilité publique.

J'oubliois de dire qu'il n'a jamais
été

Été fait mention des grands Joueurs de Viole d'Angleterre , ni des grands Joueurs de Violon de Crème, quoique les premières bonnes Violes, et les premiers bons Violons en soient venus ; la Musique étoit encore au berceau dans ce temps - là dans toute l'Europe. Je suis, &c.

Nous sommes très-aises que les Memoires que nous avons inserés pour servir à l'Histoire de la Musique ayent donné lieu à d'aussi judicieuses réflexions que celles qu'on vient de lire ; nous en remercions l'Auteur au nom du Public , qui sans doute en fera son profit. Au reste nous saisissons cette occasion avec joye , pour avertir d'une négligence de notre part , et d'une grande imprudence de la part de l'Auteur des premiers Memoires , dans l'article inseré à la page 1115. du Mercure, au sujet d'un célèbre Musicien , contre lequel on a avancé un fait qui se trouve faux , selon le témoignage de gens d'honneur qui nous l'ont assuré.





LES BELLES-LETTRES,

O D E.

A M. D. L. R.

Flambeaux de l'intelligence,
 Vous, dont l'éclat radieux
 Enchanter par sa puissance
 L'esprit, le cœur et les yeux.
 Belles-Lettres, doctes Fées,
 De vos glorieux Trophées
 Je vais chanter la beauté ;
 Daignez embellir mes Rimes
 De ces ornemens sublimes,
 Qui font l'immortalité.



Quel vaste et brillant empire
 Frappe soudain mes regards !
 Tout y plaît, tout y respire
 L'amour du goût et des Arts,
 Ici, je vois la Nature,
 Qui se polit et s'épure,
 Souveraine dans vos fers ;
 Là, de Guirlandes nouvelles,

Qui

Qui du temps bravent les aîles,
 Vous décorez l'Univers.



Vous donnez à la parole
 Du feu, de l'ame et des fleurs;
 Du cœur ce divin symbole,
 Par vous regne sur les cœurs.
 Une foule d'Ariane's (*les Grammaires.*)
 De vos Loix sont les organes,
 Les guides et le soutien;
 Par ce secours admirable,
 De tout le Monde habitable (*les Langues.*)
 Je puis être Citoyen.



Du temps les Annales s'ouvrent,
 C'est l'effet de vos travaux; (*la Chronologie.*)
 Tous ses secrets se découvrent
 Depuis la fin du Cahos;
 Il naît, vole, tout commence
 Et finit par la puissance
 De son invisible cours;
 Mais chaque effort de son aîle,
 Par une époque fidelle,
 Est arrêté pour toujours.



1746 MERCURE DE FRANCE

Quels sont ces Tableaux que tracent
Vos industrieuses mains ? (*les Cartes de Géographie.*)
Que d'art ! sous mes yeux ils placent
Les demeures des Humains.
Je vois l'un et l'autre Pole ,
Avec l'œil , je cours , je vole ,
Sédentaire Voyageur ;
Et ma main , de leur distance ,
Mesure avec assurance
Le tour et la profondeur.



Sortez , Manes héroïques , (*l'Histoire.*)
De vos superbes Tombeaux ;
Voyez vos hauts Faits antiques
Renaître sous leurs Pinceaux.
Et vous , Arbitres du Monde ,
A cette source féconde
Et de gloire et de vertus ,
Venez puiser l'Art suprême
D'embellir le Diadème
Dont vous êtes revêtus.



Temples , Palais , Cirques , Bustes , (*Monumens.*)
Pierres et Marbres inscrits , (*Inscriptions.*)
Elles vous rendent augustes ,
Et consacrent vos débris.

Sur vous, Métaux respectables
 Chargés des Faits mémorables, (*Médailles.*)
 Et des traits de vos Auteurs,
 Elles gravent leur Histoire
 Pour éterniser leur gloire,
 Et l'inspirer à nos cœurs.



Est-ce Prothée, est-ce Flore,
 Qui regne en ce beau Jardin? (*la Rhétorique.*)
 Sans cesse j'y vois éclore
 Des fleurs d'un éclat divin;
 Sous cent formes différentes,
 Mais également brillantes,
 Elle parcourt ses états;
 La Raison, l'Esprit, les Graces,
 L'envi suivent ses traces
 Pour augmenter ses apas.



De son sein une Héroïne (*l'Eloquence.*)
 Qu'anime la vérité,
 Naît, et de son origine
 Chacun sent l'autorité;
 Elle opprime la Licence, (*du Barreau.*)
 Soutient, défend l'innocence;
 Sa voix fait trembler les Rois; (*les Philipiques de*
 Mais sa grandeur est extrême, (*Démosthenes.*)
 D'Loisque

1742 MERCURE DE FRANCE

Lorsque de l'Être suprême (de la Chaire)
Elle nous dicte les Loix.



Où suis-je ? qu'elle Déesse,
Le front couronné de fleurs,
Chante aux Rives du Permesse
Les amoureuses ardeurs ? (la Poésie de sentiment.)
Je m'attendris, je m'enflamme,
Amour, je sens dans mon ame
Passer tous tes mouvemens,
Et goûte ainsi, sans toi-même,
Ce bien, ce bonheur suprême,
Si cher aux tendres Amans.



Quels nouveaux chants, quelle route,
Muse tu prends dans les Aïrs ? (la Poésie héroïque.)
Mars, de la Céleste Voûte
Aplaudit à tes Concerts.
Tel l'Aigle à l'aîle rapide,
Se servant de Loi, de guide,
Prend son essor vers les Cieux ;
Et tel, inondant les Rives,
Où ses Eaux sembloient captives,
Grossit un Fleuve orgueilleux.



C'est ainsi, Nymphes chéries,

Qu'épris

Qu'épris de divers objets,
 Dans mille routes fleuries,
 Marchent toujours vos Sujets ;
 Emules de vos exemples ,
 Ils partagent dans vos Temples
 Votre gloire et vos Autels ;
 L'Astre qui s'éteint dans l'Onde ,
 Rend la Terre moins féconde ,
 Que vous , l'esprit des Mortels.



Quel triomphe pour vos charmes ?
 Quand , occupant nos loisirs ,
 De la source de nos larmes
 Ils font couler nos plaisirs ?
 La naissance , les conquêtes ,
 Peuvent couronner les têtes
 Des Princes et des Vainqueurs ;
 Mais c'est de votre puissance ,
 De votre douce influence ,
 Qu'on tient l'empire des cœurs.



Si la gloire vous fait naître ,
 Foudres de guerre , Héros ,
 Leur art vous apprend à l'être ;
 Il éclaire vos travaux.
 C'est par lui que votre bouche

1744 MERCURE DE FRANCE

Persuade , anime , touche ,
Encourage les Guerriers ;
Et c'est lui , lorsque la vie
Vient à vous être ravie ,
Qui cultive vos Lauriers ,



Sous les pas de la Sagesse
Elles font naître des fleurs ,
Dont se couronnent sans cesse
Et les Vertus et les Mœurs ;
Malgré l'écueil et l'orage ,
Elles font toujours au Sage
Trouver un Port glorieux ;
Astres , dont l'éclat sublime
Est à l'ame magnanime ,
Ce qu'est la lumière aux yeux .



Loin ces préjugés bizarres ;
Que Sparte avoit adoptés ;
Fuyons de ses mœurs barbares
Les vaines austérités .
La guerre , l'indépendance ,
La cruauté , l'ignorance ,
Ne font qu'un sauvage Etat ;
Ce sont leurs Pinceaux , leurs Lyres ,

Qui

Qui seuls peuvent aux Empires
Donner un brillant éclat.



A ces Filles de Mémoire
Athènes dût sa splendeur ;
Rome , sa plus sûte gloire ;
Sa plus sublime grandeur.
D'elles vint ton premier lustre ;
Paris , sous le Regne illustré
Du premier de tes François ;
Mais ce ne fut que l'Aurore
Du beau jour qui fit éclore
Pour toi le plus grand des Rois. (LOUIS XIV.)



Que l'Inde , ainsi que la Seine ;
Prenne part à leurs Concerts ;
Puisse l'ignorance vaine
Ne regner qu'en des Déserts !
Puisse leur vive lumière ,
Mettre au jour dans sa carrière
Des prodiges inouïs !
Et par mille Hymnes nouvelles ;
Puissent leurs voix immortelles
Immortaliser L O U I S !



Sous tes yeux , sage L. R.

D iij J'ossé

J'ose mettre ce Tableau,
 Sûr que, si rien ne r'y choque ;
 Chacun le trouvera beau ;
 Des fautes les plus legeres,
 Ton esprit par ses lumieres,
 S'aperçoit plus promptement,
 Qu'à l'aide du Microscope,
 L'œil ne voit, ne développe
 D'un Ciron l'arrangement.

Par M. de S. R. de Montpellier.

*LETTRE de M. l'Abbé le Beuf, Chanoine
 d'Auxerre, au R. P. Texte, Dominicain,
 au sujet de ses derniers Ecrits. Avec deux
 Inscriptions remarquables de l'Eglise de
 Garches, proche Paris.*

SI je n'avois, M. R. P. d'autre occupa-
 tion en cette Ville que celle d'écrire
 sur le Lieu de la Naissance de S. Louis,
 vous pouvez croire que je n'aurois pas dé-
 claré, comme j'ai fait il y a plusieurs mois,
 que je ne voulois plus vous répondre. On
 sçait assés à quels autres Ouvrages je suis
 livré, et j'ai d'ailleurs marqué à tant de
 monde, que cette matiere étoit ingrate et
 assés peu interessante, que je ne doute pas
 qu'il

qu'il ne vous en soit revenu quelque chose. Pour vous, M.R.P. qui n'avez pas cessé d'opposer des Observations à toutes les Pièces anonymes qui ont paru dans les Mercurès, depuis celles où mon nom est marqué, vous y trouvez un fond inépuisable, et vous êtes toujours persuadé qu'il faut combattre *tantum pro aris et focis* pour la proposition que S. Louis est né à Poissy; vous ne croyez pas qu'il ait pu naître ailleurs, et selon vous, il ne faut pas même en avoir la pensée.

Vous voulez donc, M. R. P. que vos Lecteurs trouvent de l'évidence dans un Point historique qui n'en a pas? Permettez-moi de vous dire que vous demandez trop. Je puis vous assurer que vous n'obtiendrez pas ce que vous souhaitez.

Il y a dans l'Histoire de France deux classes de Faits, comme dans toutes les autres Histoires, la classe des Faits véritables et incontestables, et la classe des Faits douteux et incertains. Ceux qui ne s'arrêtent point si fermement à ce qu'ils ont cru d'abord, mettront le Lieu de la Naissance de S. Louis dans cette dernière classe. Il y a une infinité d'autres articles incertains dans notre Histoire; et tous les jours on en reconnoît de faux, que nos Peres avoient crus véritables. J'aurois bien des choses à rele-

ver dans votre Lettre, mais je m'en abstiens par esprit de paix; permettez seulement que je vous avertisse, qu'en fait de Chartes, le style de celles du VI. et VII. Siecles, et les solecismes dont elles sont pleines, ne peut servir à excuser les solecismes qui se trouveroient dans celles du quatorzième. L'intervalle des temps est trop grand pour juger d'un siecle par un autre.

Je n'ai point été surpris de tout ce que vous avez dit de *Bernard Guidonis*. Comme il a été Religieux de votre Ordre, il étoit naturel que vous l'élevassiez le plus haut que vous pourriez; mais il ne convenoit pas que vous empruntassiez la main de M. Baillet, ni celle de M. Baluze, pour les obliger de donner à votre Confrere plus d'encens qu'ils n'ont eu dessein de lui en donner. Il y a plus de trente ans que j'ai lu les premiers Ouvrages qui ayent été publiés de votre Guidonis. Je veux dire ceux que le P. Labbe a fait imprimer en 1652. Je ne les cherchois pas pour eux-mêmes, n'ayant jamais été frappé de la grandeur du nom de Guidonis; mais parce qu'ils se trouvoient dans le Volume, où ce sçavant Jésuite a donné l'Histoire des Evêques d'Auxerre, je jettois quelquefois les yeux dessus. Cependant avec le peu de critique que j'avois, je ne laissois pas d'apercevoir que les Ecrits de cet Auteur étoient

Étoient de bien peu de valeur. Je ne crois pas en effet que le P. Labbe ait eu intention de les faire regarder comme des Ouvrages d'un fort grand prix. Il admettoit de tout dans ses Recueils , parce que dans les Pièces où les Auteurs pechent même contre le jugement , il ne laisse pas que d'y avoir des Morceaux qui peuvent servir à quelqu'un. Mais il s'en faudra toujours beaucoup que Guidonis soit aucunement comparable aux Sirmonds , aux Pétaus, ni même à Baroni-
nius. C'est trop le relever , que de le mettre en parallele avec ces grands Hommes. Il ne faut estimer les choses que ce qu'elles valent , sans vouloir obliger le Public de juger comme nous.

Mais je veux pour un moment que Guidonis soit un bon Auteur. Il a écrit une Vie de S. Louis ; pourquoi ne dit-il pas dans cette Vie que ce Saint est né à Poissy ? N'étoit-ce pas là la place naturelle de le marquer ? Vous répondrez qu'il l'a dit ailleurs : et *ailleurs* est justement sur quoi il resteroit à disputer , comme aussi sur la conséquence que vous en tirez. Mais il faut laisser quelque chose à dire à ceux qui viendront après nous.

Au reste , M. R. P. comme vous vous flattez d'avoir gain de cause , il est temps , ce me semble , que vous entamiez d'autres

D v. matieres.

matieres , et que vous donniez au Public les Ecrits dont vous m'avez parlé il y a trois ans. Je me souviens que l'un de ces Ecrits est sur la Sépulture d'un Evêque dans l'Eglise des Jacobins de Chartres ; et un autre sur l'usage où sont les Prêtres de votre Ordre de se communier de la main gauche en célébrant la Messe. Voilà des Sujets où l'on peut apprendre quelque chose de nouveau ; car encore une fois , vous ne sçauriez plus sur la Naissance de S. Louis que rebattre ce que vous avez dit tant de fois , ce qui devient ennuyeux. Laissez la Postérité se servir comme elle jugera à propos des matériaux que vous et moi lui avons fournis , en attendant le temps auquel une Edition complete des Titres de Poissy fera mieux juger de leur valeur. Le Sujet que nous avons traité n'est point de ceux sur lesquels il faille captiver son entendement ; chaque Lecteur peut en croire ce qu'il voudra.

Comme je respecte le Public , et que je sens qu'il est bon de le dédommager du temps qu'il mettra à lire la Réponse d'un Particulier à un autre Particulier , je suis bien aise d'ajouter ici un petit mot de neuf , sur l'antiquité et l'origine du culte de saint Louis , pour servir de Supplément à ce qu'en a écrit M. de la Chaize , et pour y faire même quelques changemens , s'il en est be-

soin.

soin. Tant entré cette année dans l'Eglise Paroissiale de *Garches*, au-dessus de saint Cloud, j'y ai lu sur une Pierre, placée dans la muraille de la Nef, du côté gauche, ce qui suit, en Lettres capitales gothiques, qui paroissent être de la fin du treizième siecle.

En l'an de grace M. CC^{XX}_{III} et XVII. le Vendredi après Reminiscere assist en l'anneur de Dieu et de Monsigneur Saint Lois Mestre Robert de la Marche Clerc notre Seingneur le Roy de France et Hanri son Valet la prumiere Pierre de l'Eglise de Garches, et la fonda en l'an dessusdit.

Ce Robert de la Marche avoit été Clerc de S. Louis, et il est inhumé dans le Chœur de la même Eglise, sous une belle Tombe, qui le représente en habits Sacerdotaux, les pieds tournés vers l'Autel, avec cette Epitaphe autour de la Tombe :

Cy gist Robert de la Marche Clerc jadis le Saint Roy Lois, qui en l'honneur de Dieu et du Saint Roy Lois fonda cette Eglise, et trespassa en l'an après la Notre-Dame de Septembre.

Je raporte ces deux Inscriptions, comptant que si elles vous sont indifferentes, parce qu'elles ne parlent pas de Poissy, elles pourront n'être pas méprisées par les sçavans Bollandistes, ni par ceux qui s'interessent à

l'Histoire du Diocèse de Paris. Car si saint Louis ne fut Canonisé que le xi. Août 1297, on peut dire que l'Eglise de *Garches* fut des premières fondées sous son invocation, la première Pierre ayant été posée sous ce nom, au bout de six mois après la date de la Bulle de sa Canonisation, et avant que la Cérémonie en fut faite à Paris. Je serois fâché que l'Eglise d'un Village, et d'un Village encore plus pauvre et plus obscur que n'est la Neuville-en-Hez, disputât le degré d'antiquité pour le titre de S. Louis à l'Eglise des Jacobins d'Evreux; c'est alors que vous crieriez *à la méprise*, comme étant encore intéressé dans la querelle. Quoiqu'il en soit, il ne s'agira que de vérifier et de constater amiablement les époques pour concilier les choses. L'Eglise de *Garches*, petite comme elle est, fut bâtie en très-peu de temps, et peut-être étoit-elle déjà achevée, lorsqu'on leva de terre les Os de S. Louis, et que la Cérémonie de sa Canonisation se fit en France. D'ailleurs Robert de la Marche, qui avoit été à son service, en possédoit, sans doute, des Reliques. Tout contribua donc à accélérer la Benediction de cette Eglise. Ainsi le Dominicain d'Evreux, qui a écrit *, que leur Eglise d'Evreux avoit été la première dédiée en France sous le nom de S. Louis, quoique,

* Voyez le V. T. de la Collection de du Chesne.

selon:

selon lui, elle ne l'ait été qu'en 1299, a ignoré le Fait du bâtiment construit à *Garches* par Robert de la Marche, de même qu'un autre Dominicain * du quatorzième siècle, en écrivant les Fondations des Maisons de son Ordre, a ignoré ce qui étoit sçu et connu à la Neuville-en-Hez. Quoiqu'il y ait bien d'autres exemples, qui prouvent que les Ecrivains n'ont pas toujours été informés de certains Faits arrivés dans de simples Villages, je ne déciderai rien ici, et je resterai neutre dans cette nouvelle Question. Je puis seulement vous assûrer, M.R.P. que j'ai copié très-exactement l'Inscription de la Nef de l'Eglise de *Garches*; en tout cas c'est un titre public, que vous pouvez voir vous-même, si vous avez là-dessus quelque doute.

S'il en étoit de-même du Manuscrit de *Guidonis* et des deux Chartes de *Poissy*, desquelles vous venez de donner des Extraits, plus étendus que ceux que vous aviez fournis au *Mercur*, on verroit à quoi il faudroit s'en tenir. On pourroit aussi juger si ce que vous appelez *Original*, n'est point plutôt une copie, ou bien un fragment de Cartulaire. On peut quelquefois se tromper dans ces sortes de qualifications, de même que dans le sens qu'on donne aux termes qui sont dans des Titres.

* *Guidonis.*

Vous nous aprenez vous-même, M. R. P. que vous avez trouvé une explication de *Phabebat* du premier Titre à laquelle vous n'aviez pas encore pensé. Permettez qu'en finissant je vous fasse remarquer cette variation. Il eut été à souhaiter, pour appuyer votre sentiment sur le Lieu de la Naissance de S. Louis, que les Ecrivains des deux Titres que vous avez produits, eussent aussi usé de différentes expressions, et qu'ils eussent quelquefois employé le terme de *Nativitatis*. Mais c'est ce qu'ils n'ont point fait; celui qui a écrit la Charte de 1304. a puisé le fond de son langage dans l'*Oriundus* de Guillaume de Chartres; et celui qui a écrit la Charte de 1305. a adopté si aveuglément la même expression *Originis locum*, de la Charte de 1304. qu'il n'a pas pris garde qu'il péchoit contre la Latinité, en voulant n'y rien changer. Cela fait voir, ce me semble, qu'ils ne se croyoient pas assés bien fondés pour parler plus clairement, plus décisivement, et qu'ils n'osèrent se servir du terme de *Nativitatis*, parce que Guillaume de Chartres, ni aucun autre Historien avant eux, n'avoit écrit *Natus est apud Pissiacum*. Comme donc l'*Oriundus* de Carnotensi Diocesi n'a été dit par Guillaume de Chartres que par rapport au Baptême ou a la Naissance spirituelle, qui avoit rendu S. Louis Dio-

A O U S T. 1738. 1755

Césain de Chartres, on ne peut en conclure pour la naissance corporelle de ce Prince. Dans ces circonstances, auxquelles il faut joindre le silence des Historiens contemporains, il n'y a qu'un Ecrivain accoutumé à tirer promptement ses conclusions et à changer les termes des anciennes Légendes, qui ait pu dire *apud Pissiacum natus est in mundo*. Je suis, M. R. P. votre, &c.

A Paris le 20. Août 1738.



MADRIGAUX.

ERgaste, quoiqu'à tort, veut passer aujourd'hui

Pour avoir triomphé de la fiere Isabelle ;

Doris, soyez plus tendre qu'elle ;

Je serai plus discret que lui.

De B. C. de R.

CLoris n'est plus sensible à mon ardeur fidele ;

Je m'en console ; dès le jour

Que je fus abandonné d'elle,

Je le fus aussi de l'Amour.

Par le même.

Je

JE suis né vif, constant et tendre,
 Mais, si l'on veut, me posséder,
 Il faut des charmes pour me prendre,
 Et des faveurs pour me garder.

De la S.

IRIS, vous dédaignez les feux
 Qu'en moi vos charmes ont fait naître;
 Mon destin n'est pas d'être heureux,
 Mais mon cœur méritoit de l'être.

De B.

JE vous adore sans espoir;
 Je souffre un tourment qui me tué;
 Pour guérir, je cherche à vous voir,
 Et tout mon mal ne vient que de vous avoir vûe.

De la S.

DES traits d'une injuste colere
 Vous payez mes feux en ce jour;
 Par quel prodige étrange, Iris, voulez-vous faire
 La haine fille de l'Amour?

De B. C. de R.

On

On a du expliquer l'Énigme et les Logogryphes du Mercure de Juillet par, *Trou*, *Rome*, *Maison*, *Ecolier*, *Clavis* et *Navis*.
 On trouve dans le premier Logogryphe, *Meo*, *More*, *Re*, *Orme*, *Mer*, *Or*; dans le troisième, *Roc*, *Or*, *Ecole*, *Ciel*, *Roy*, *Eloy*, *Loire*, *Oie*, *Elie*, *Re*, *Colier*, *Oeil*, *Lire*, *Cor*; et dans le quatrième, *Lac*, *Vis* et *Avis*.



E N I G M E.

JE suis un corps des plus gonflés ;
 Quoique sec comme un Hidropique ,
 J'ai le dos et la taille antique ;
 J'ai deux yeux grands et noirs, sur mon ventre placés.

Sans langue et sans bouche , je crie ;
 Il me faut pour mon entretien
 Des tripes de chat et de chien ;
 Cependant de manger je n'eus jamais d'envie.

Si l'on me flate en me touchant ,
 Je suis d'une douceur charmante ;
 Mais si trop fort l'on me tourmente ,
 Lors je gronde , et tout bas, n'obéis qu'en jurant.

Le

758 MERCURE DE FRANCE

Le temps par qui tout perd son prix ,
Ne me rend que plus précieuse ;
Ma vieillesse m'est glorieuse ;
Et toujours à cent ans je vâlus plus qu'à six.



LOGOGYPHE.

Dans mon entier je suis pour la justice ,
Et de mon corps , Lecteur , je fais un sacrifice ,
Coupe moi par moitié ,

Je ne l'ai pas cependant mérité.

Dans ma première part , je suis réjouissance ;
Et je regne , sur tout , durant le Carnaval.

Ma seconde te feroit mal ,

Et perceroit comme une Lance.

Disloque-moi , je présente un Bateau ,

Ce qui bien lentement fait écouler son eau ;

De l'Ancien Testament une humaine figure ,

Une Ville Normande et de belle structure ;

Ce qui sert à monter une Cloche au Clocher ;

Une couleur enfin il faut trouver.

AUTRE.

JE suis mot à double face ,
Tel qu'on nous dépeint Janus ,
Chéri du Dieu de la Thrace ,
Ou de l'Époux de Vénus.

Ce Portrait doit te suffire,
 Lecteur, pour me deviner ;
 Mais si tu veux combiner,
 Voici ce que tu peux lire.
 Un mot qu'on vouloit proscrire ;
 L'Instrument à lancer Traits ;
 L'Eau qui peut porter Navire ;
 Ce qui ramene la paix ;
 Ce qui seme l'épouvante ;
 Ce qu'excite la tourmente ;
 Le signe de la douleur,
 Ou de la joye excessive ;
 Ville où s'ouït voix plaintive ;
 La peine d'un Malfaiteur ;
 Deux Notes de la Musique ;
 Piece de l'Art HieraIdique ;
 Un Moine ; un Outil tranchant ;
 Le Symbole de l'Eglise ;
 Femme dont parle Moyse ;
 Place où se loge un Marchand ;
 Un Soldat, tel que Thersite ;
 Ce qu'un Conquérant mérite ;
 Mot que le Conseil punit ;
 De pere en fils une suite ;
 Un Patriarche ; un Esprit ;
 Ce que porte Homme de Guerre ;
 Ce qui regne sur la Terre ;

1770 MERCURE DE FRANCE

Suc que l'Absinte produit ;
Un mal qui nuit à la tête ;
Un Poids , ou Saint que l'on fête ;
Cherche , Lecteur , j'ai tout dit.

ENIGMA CUM LOGOGRYPHÔ.

S Ex mihi Membra vigent. Divina mentis imago,
Immotus curro , cunctaque , carpo vagus.
Cauda , caput , venterque , patrem dant atque sodales ,
Principium vita , latitiaque mea.
Membro truncatum gemino me prisca colebas
Memphis , meque pius Grex Monachalis amat.
Ecce , averte oculos , et membra invertito nostra ,
Qui placeo Divis , fortè placebo tibi.
Præbet deinde mihi lentum Pandora venenum ,
Quo sensim in cineres diffluit atra caro.
Herculeis tandem manibus , miserabile Sceptrum
Volvo , quo regitur Jupiter ipse tamen.
Oedipe , si tantos nequeas dissolvere nodos ,
Armis fode meis me , tibi clarus ero.

Par M. de Longpré , chés M. Boivin ,
à Paris.



NOU.



NOUVELLES LITTERAIRES.

DES BEAUX ARTS.

HISTOIRE DE SCIPION L'AFRIQUAIN ,
 pour servir de suite aux Hommes Illus-
 tres de Plutarque , avec les observations de
 M. le Chevalier de *Folard* , sur la Bataille de
 Zama ; par M. *Seran de la Tour* , à Paris ,
 chés *Didot* , rue du Hurpoix , à la Bible
 d'or , 1738. in 12.

COURS DE CHIRURGIE , dicté aux Eco-
 liers de Médecine de Paris , par M. *Elie Col
 de Villars* , Docteur en Médecine de la
 Faculté de Paris , ancien Professeur de Chi-
 rurgie , en Langue François. A Paris , chés
J. B. Coignard , Imprimeur du Roy , et *An-
 toine Boudet* , Libraire , 1738. in 12. 2. vol.
 Le premier contenant les Principes et Traité
 des Tumeurs ; le second contenant la suite
 des Tumeurs.

LE HOLLANDOIS , ou Lettres sur la Hol-
 lande moderne , par M. *de la Barre de Beau-
 marchais* , seconde Edition , divisée en trois
 parties , suivant la copie imprimée à *Franc-
 fort* , chés François *Varrentrapp*. 1738. de

1762 MERCURE DE FRANCE

376. pages , sans l'Épître dédicatoire et le Discours préliminaire. *Facessat in omnibus sua gentis preceps favor , simulque caterarum avversarix invidia , et nostra vitia fideliter agnoscamus ; et virtutes in aliis nos delectent.* Icon. an. cap. 11^o.

NOUVEAU POÛILLE des Bénéfices du Diocèse de Roüen , avec une Table alphabétique de toutes les Paroisses , des Maisons Religieuses , &c. *A Roüen* , chés Jac. Jos. Le Boullenger. 1738. in 4^o.

SERMONS POUR LE CARESME , du R. P. du Fay , de la Compagnie de Jesus , en 4 vol. in 12. à Lyon , chés la veuve de la Roche , et Fils , rue Merciere , à l'Occasion. 1738.

TRAITE' DE LA COUPE DES PIERRES, ou Méthode facile et abrégée pour se perfectionner aisément en cette Science. par J. B. de la Rue , Architecte , in fol. Cet Ouvrage examiné et approuvé par l'Académie Royale d'Architecture , a été imprimé à Paris , à l'Imprimerie Royale.

AVANTURES du Sr. C. le Beau , Avocat en Parlement , ou Voyage curieux et nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale.

entrionale. On trouvera dans cet Ouvrage une Description du Canada, et une Relation très-particulière des anciennes Coutumes, Mœurs, et Façons de vivre des Barbares qui l'habitent, et de la manière dont ils se comportent aujourd'hui. Il est enrichi d'une Carte et des Figures nécessaires. 1738. in 8°. 2. vol. à Amsterdam, chez Herman Vytwerf.

L'ARITHMETIQUE UNIVERSELLE, qui fait concevoir aisément et sans Maître, tout ce qui est nécessaire dans la Guerre, les Finances, et les Arts de Mathématique, par M. de Blainville, troisième Edition, revue, corrigée, et augmentée du Traité de l'Arpentage, avec Figures; du Traité du Toisage des Bois de Charpente, et d'un Tarif pour toiser ces Bois par marques, quarts et chevilles, en un instant; du Traité du Toisage des Pierres, et d'une Table du Change d'Hollande et d'Angleterre. Par M. P. F. Chirot, Arithmétique Hollandois. A Roëen, chez Bonaventure le Brun, rue Ganterie, au coin de la rue de l'Ecole. 1738. in 12.

LA FIGURE DE LA TERRE, déterminée par les Observations de Mrs. de Maupertuis, Clairaut, Camus, le Monnier, de l'Académie Royale des Sciences, et de M. l'Abbé Outhier.

Outhier, Correspondant de la même Académie, accompagnés de M. *Celsius*, Professeur d'Astronomie, à *Upsal*, faites par ordre du Roy, au Cercle Polaire, par M. de *Maupertuis*. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1738. in 8°. de 184. pages, sans la Préface, la Table et les Figures.

REMARQUES DE GRAMMAIRE SUR RACINE, par M. l'Abbé d'OLIVET, à Paris; chez GANDOUIN; Quai des Augustins à la descente du Pont-Neuf, à la belle Image.

Ce n'est point ici un ouvrage par lequel un *Zoile* prétende détruire la gloire d'un *Homere*; au contraire un des objets du Critique, est de faire éclater encore plus celle de Racine, et peut-être de démontrer que dans nos excellens Poètes, il y a moins à reprendre pour le style, que dans nos Prosauteurs les plus estimés. Mais son but principal a été en marquant les petites fautes de Racine et de Despreaux, qu'il se propose d'examiner de même, de les rendre des modèles pour être mis à la tête des Auteurs *Classiques*, c'est-à-dire, des Auteurs exempts de faute, quant au style. Jamais dessein n'a été plus digne d'un Membre de l'Académie Française: il mériteroit même l'attention de cette illustre Compagnie. Aussi a-t-elle entrepris, à ce que nous apprend

prend M. l'Abbé d'Olivet , d'examiner *l'Athalie*, et c'est le respect qu'il doit à sa Compagnie et au Public qui l'a empêché de parler de ce dernier chef-d'œuvre de Racine, ne voulant pas prévenir le jugement de l'une, ni occuper l'autre des doutes d'un simple particulier , lorsqu'il se promet les décisions d'un Tribunal dont l'autorité est si respectable.

Il n'a pas touché non plus à la première Tragédie de cet Auteur , mais par une raison différente ; c'est qu'il a cru que la supériorité de ses autres Pièces demandoit qu'on fermât les yeux sur le coup d'essai d'un jeune homme, quelque mérite que cet essai puisse avoir. Il s'est donc borné à ses dix autres Pièces : mais il ne faut pas croire que ses remarques soient toujours pour censurer ; il en fait souvent pour marquer les changemens que l'usage a faits depuis Racine dans notre Langue , pour examiner les libertés Poétiques, pour faire sentir certaines finesses de cette belle Langue , qu'on taxe quelquefois mal-à-propos de bizarreries : il ne décide même pas toujours ; il doute , il propose des difficultés , il excuse même des hardiesses heureuses ; enfin on voit dans tout cet ouvrage un Ecrivain zélé pour le progrès de sa Langue, qui montre aussi peu d'aigreur en reprenant , qu'il fait remarquer beau-

E coup

coup de goût en admirant. En un mot, c'est un Livre très utile à quiconque se mêle d'écrire en François, et sur-tout aux jeunes Poètes qui se permettent tous les jours des expressions, des inversions, des transpositions, des constructions, des épithetes et des rimes, qui sont ici très-justement condamnées. Quelques exemples de tous ces differens genres de remarques rendront la chose encore plus sensible.

1^o *Pour les changemens faits par l'usage;*
Page 26. remarques sur Andromaque.

. . . . Ah ! devant qu'il expire

» Autrefois ces deux Prépositions, *avant*
» et *devant*, pouvoient se mettre l'une pour
» l'autre. Aujourd'hui l'usage est qu'on les
» distingue, soit en Vers soit en Prose.
» *Avant* est relatif au temps : *avant votre*
» *départ*, *avant que vous partiez* : mais
» *devant* est relatif au lieu, *j'ai paru devant*
» *le Roy*, *vous passerez devant ma porte*.
» Ajoûtons que *devant* ne sçauroit être suivi
» d'un *que*. Par conséquent, il y a selon l'u-
» sage present double faute dans *devant qu'il*.
» Je dis selon l'usage present ; car il ne faut
» pas faire un crime à Racine d'avoir quel-
» quefois usé d'expressions, qui n'étoient
» pas encore vieilles de son temps,

2^o. *Pour les libertés Poétiques.*

Page 69. remarques sur Bajazet.

» Et

... Et jusques aujourd'hui.

» Quoiqu'on dise en Prose *jusques à au-*
 » *jourd'hui*, ou *jusqu'à aujourd'hui*, c'est
 » une nécessité de permettre aux Poètes,
 » *jusques aujourd'hui* ou *jusqu'aujourd'hui*;
 » sans quoi, à cause de l'*hiatus*, ils ne pour-
 » roient jamais user de cette expression.

3°. Pour les *finesses de la Langue.*

Page 44. remarques sur les Plaideurs.

» C'est pour un mariage, et vous sçavez d'abord
 » Qu'il ne tient plus qu'à vous, et que tout est
 d'accord,

» La fille le veut bien; son Amant le respire.

» *Respirer*, pris figurément, signifie dési-
 » rer avec ardeur, *vous ne respirez que les*
 » *plaisirs*, *vous ne respirez que la Guerre.*
 » Mais, ce qui paroît une bizarrerie dans no-
 » tre Langue, il ne se dit guete qu'avec la
 » négative. Car on ne diroit pas à beaucoup
 » près aussi correctement, *vous respirez la*
 » *Guerre*, *vous respirez les plaisirs.* Peut-être
 » cela vient-il de ce que respirer, employé
 » sans négative, a communément un autre
 » sens *tout respire ici la piété*, signifie, non
 » pas que *tout désire ici la piété*, mais que,
 » *tout donne ici des marques de piété.*

» Par cette raison, il est évident, que
 » l'expression de Racine, *son Amant respire*

» *ce mariage* ; n'est ni claire ni correcte.

» J'ai dit , que de restreindre ce verbe ,
 » pris en son premier sens à la négative , ne
 » respirer que , cela paroisoit une espece
 » de bizarrerie dans notre Langue. J'aurois
 » du bien plutôt l'appeller une délicatesse ,
 » une finesse , qui est de nature à ne pou-
 » voir se trouver que dans une Langue extrê-
 » mement cultivée , &c.

4°. *Pour les doutes.*

Page 58. remarques sur Berenice.

» Il en étoit sorti , lorsque j'y suis couru.

» Je doute fort qu'il en soit du simple
 » *courir* , comme de son composé , *accourir*.
 » On dit indifferemment , *j'ai accouru* , *je*
 » *suis accouru*. Mais *je suis couru* , est nou-
 » veau pour moi.

5°. *Pour les hardiesses poétiques.*

Page 96. remarques sur Phedre.

» Détrompez son erreur.

» Pour , *détrompez-le* , je n'ose repren-
 » dre cette hardiesse dans un Poète.

6°. *Pour les expressions fausses.*

Page 10. remarques sur Alexandre.

» Et ne le forçons point par ce cruel mépris ,
 » D'achever un dessein qu'il peut n'avoir pas pris.

» On dit , *exécuter un dessein* , et non
 » *achever un dessein* , à moins qu'on n'en-
 » tende par-là l'ouvrage d'un homme qui
 » dessine.

7°. Pour les inversions forcées.

Page 90. remarques sur Iphigenie.

- » La Reine permettra que j'ose demander
- » Un gage à votre Amour, qu'il me doit accorder.
- » On diroit en Prose, *la Reine permettra*
- » *que j'ose demander à votre Amour un gage*
- » *qu'il me doit accorder*, et l'inversion de
- » Racine est rude en Vers. L'amour de la
- » clarté ayant placé le *que* relatif tout près
- » de son substantif; et l'oreille s'étant ac-
- » coûtumée à ne rien entendre qui les sépare.

8°. Pour les fausses Transpositions.

Page 49. Remarques sur *Britannicus*:

De mille autres secrets j'aurois compte à vous rendre:

- » Quand nos verbes régissent un substan-
- » tif, dont l'article est supprimé, ils doivent
- » être suivis immédiatement de ce substan-
- » tif, comme si l'un & l'autre ne compo-
- » soient qu'un seul mot. *Avoir faim, avoir*
- » *chaud, donner avis, donner quittance, se*
- » *donner carrière, prendre garde, faire grâce*
- » *&c.* jamais ces verbes, dis-je, ne souffrent
- » la transposition de leur régime; et l'on ne
- » peut jamais rien mettre entre le verbe et le
- » régime, si ce n'est un pronom, *donnez-*
- » *moi parole*; ou une particule, *ayez-en pi-*
- » *tié*; ou enfin un adverbe, *donnez hardi-*
- » *ment parole*. Je ne crois donc pas qu'on
- » puisse excuser la transposition de Racine;

» j'aurois compte à vous rendre ; il faut nécessairement, j'aurois à vous rendre compte.

9°. Pour les mauvaises Constructions.

Page 87. Remarques sur Iphigenie.

On accuse en secret cette jeune Eriphile ;

Que lui-même captive amena de Lesbos.

» *Que captive il amena.* Un adjectif, *captive*, qui accompagne un *que* relatif, et qui précède son verbe, c'est une phrase dont je crois n'avoir vu d'exemple que dans *Marot* : encore n'en suis-je pas sûr. Aujourd'hui si l'on veut mettre un adjectif entre *ce que*, et le nominatif du verbe suivant, il faut que cet adjectif se-rapporte au nominatif. Par exemple, un Orateur parlant du Discours que Louis XIV. tint au Roy dans ses derniers momens, pourroit faire cette phrase. *Telles sont les sages maximes, que, prêt à mourir, ce Héros inspiroit au jeune Prince.* On voit bien que, *prêt à mourir*, se lie avec le nominatif. Mais la phrase de Racine revient à celle-ci : *Telles sont les maximes que ce Héros, sages & memorables, inspiroit &c.*

10°. Pour les Epithetes inutiles.

Page 118. Remarques sur Esther.

On traîne, on va donner en spectacle funeste

De son corps tout sanglant le miserable reste.

» On dit absolument *donner en spectacle* ;
» comme

» comme *regarder en pitié*, et beaucoup de
 » phrases semblables, où le substantif joint au
 » verbe par la préposition *en*, ne peut être
 » accompagné d'un adjectif. *Donner en spect-*
 » *tacle funeste*, est un barbarisme.

11°. *Pour les fausses Rimes.*

Page 81. Remarques sur *Mithridate*.

Attaquons dans leurs Murs ces Conquérens si fiers ;
 Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres
 foyers.

» Dans *Foyer*, c'est un é fermé, après le-
 » quel on ne fait point sentir l'r, ou du
 » moins on ne la fait sonner que bien peu ;
 » mais dans *fier*, c'est un è ouvert, après
 » lequel on fait entendre l'r à plein. Ces
 » deux sons étant si différens, ne peuvent
 » donc pas rimer ensemble ; car la rime est
 » faite non pour les yeux, mais pour l'o-
 » reille. On appelle ces sortes de rimes, *des*
rimes Normandes.

Ces remarques sur les Pièces de Racine
 sont suivies d'autres remarques sur l'Épître
 Dédicatoire du Dictionnaire de l'Académie,
 & M. l'Abbé d'Olivet qui n'a trouvé qu'en-
 viron une centaine d'expressions peu exac-
 tes dans une quantité d'environ quinze mille
 Vers de Racine, rachetées par une conti-
 nuité d'élégance, & de tours heureux qui les
 dérobent, pour ainsi dire, à la vûe du Lec-

teur, rapporte trente Remarques critiques faites sur quelques lignes de prose, par M. l'Abbé Regnier & Racine même à ce qu'il croit, d'où il conclut avec raison que la versification n'est pas pour un vrai Poète, une contrainte aussi grande, ni aussi nuisible aux beautés essentielles du Discours, qu'on l'a prétendu depuis quelques années, dans certains Ecrits, où il semble qu'on ait pris à tâche d'inspirer du dégoût pour la Poésie, et d'anéantir en France un des Arts qui font le plus d'honneur à l'esprit humain. Cet Ouvrage est terminé par une Lettre à M. le Président Bouhier, dans laquelle M. d'Oliver prenant le parti de ce sçavant Magistrat, attaqué par le Journal des Sçavans (1) & dans les Feuilles du Pour & Contre (2), il répond parfaitement à toutes les mauvaises objections faites contre notre Versification, & soutient avec force la nécessité de la Rime, qu'on voudroit à tort bannir de nos Vers.

(1) *Feuillet* 1737. (2) *Feuilles* CXLVI. et CXLVII.

ŒUVRES DIVERSES de Pierre Corneille ;
I. Vol. 8. A Paris chés Gissey et Bordelet ;
M.DCC. XXXVIII. pp. 461. sans la Préface et
la Table.

Le Recueil dont nous allons rendre compte, est précédé d'une Préface, qui n'ennuie point et dont la lecture est absolument
nécessaire

nécessaire. L'Editeur a raison de dire que parmi les Pièces qui le composent, il en est plusieurs dont la beauté eût fait une grande réputation à tout autre qu'à M. Corneille. Il veut parler surtout des Poèmes composés à la louange de LOUIS LE GRAND, et de M. le Dauphin depuis 1663. jusqu'en 1680. sur lesquels nous nous ferons un devoir et un plaisir de nous arrêter.

Je comprends, dit l'Auteur du Recueil, dans le nombre de ces Morceaux précieux les Traductions de quelques Poèmes Latins du P. de la Rue Jésuite, et de M. de Santeuil, qui sont autant de Panégyriques de LOUIS LE GRAND. M. de Fontenelle assure dans sa Vie de Corneille, que ce grand homme estimoit extrêmement ces deux Poètes.

Au reste plusieurs des Pièces de ce Recueil étant répandues dans quantité de petits Ouvrages, les uns rares, les autres peu recherchés, d'autres demeurés manuscrits, seroient restés comme perdus pour la République des Lettres, sans les soins que s'est donnés l'Editeur pour les recueillir, et enrichir le Public de leur Collection, qui doit d'autant plus lui faire de plaisir, que des grands Hommes, les moindres choses sont précieuses, comme le dit notre Editeur, d'après l'illustre M. Pelisson. On ne peut donc que lui avoir une grande obligation

des Recherches qu'il a faites , de l'ordre et de l'arrangement qu'il a sçû donner à son Recueil , du choix judicieux qu'il a fait des Pièces qui méritoient de voir le jour , de la suppression de celles qui , remplies d'une galanterie trop libre , de plaisanteries d'un goût peu délicat , étoient peu dignes d'être mises sous la presse. Le Public ne sera pas moins reconnoissant des éclaircissemens qu'il a donnés sur plusieurs de ces Pièces , éclaircissemens qui jettent un grand jour sur tout le corps de l'Ouvrage. L'Auteur paroît justement affligé de n'avoir pu recouvrer la Traduction que M. Corneille avoit faite des deux premiers Livres du Poëte Stace : il prie les possesseurs de cette Traduction de lui donner une nouvelle vie , en la faisant réimprimer.

A la suite de la Préface on trouve *la Défense du Grand Corneille par le R. P. Tourne- mine , Jésuite*. Les Sçavans qui s'intéressent tous à la gloire d'un si grand Homme , verront avec plaisir ce morceau exquis de Littérature. Nous ne croyons pas devoir passer cette Piece , sans en donner quelque idée ; tout ce qui part de la plume du R. P. Tourne- mine , mérite l'attention d'un Lecteur éclairé.

On sera peut-être surpris qu'un excellent Auteur , comme M. Corneille , ait eu besoin
d'un

d'un défenseur aussi illustre ; mais on reviendra de son étonnement , en faisant reflexion que les meilleurs Ouvrages , aussi-bien que leurs Auteurs, se trouvent souvent en butte à la jalousie et au caprice de certains Critiques qui semblables aux Oiseaux dont parle Virgile , corrompent tout ce qu'ils touchent.

..... *contactuque omnia foedant*
Immundo. Æneid. III.

Le Public sçut à la vérité rendre à ce grand Poète toute la justice qu'il méritoit ; il méprisa les Auteurs vils et vraiment méprisables , qui osèrent l'attaquer. Quant à M. Despreaux, Poète fort estimable et au-dessus de tout Eloge , il n'imposa pas aux bons connoisseurs , aux esprits justes , dit le P. Tournemine ; ils firent le discernement de ses lumieres et de ses caprices , de son habileté et de sa passion. On lui aplaudit quand il se signala sur la canaille du Parnasse ; mais on le condamna quand , fier de ses succès , il entreprit de juger les Princes du Parnasse. Ami intime de Racine (continuë l'illustre Défenseur) il souffroit avec peine qu'une lumiere trop brillante offusquât un peu notre second Poète Tragique. Son amitié alla trop loin ; et les efforts qu'a faits cet ami de Racine, pour abaisser le Prince des Poètes Tragiques , nuiront moins à Corneille qu'à son ennemi.

En vain veut-on le faire passer pour Copiste , en vain indique-t'on les sources où il a puisé ; lui-même les avoit indiquées au Public , en lui donnant le Cid , Cinna , Pompée. Mais ces imitations ne font ni la dixième partie de ces Tragédies , ni ce qu'on y admire le plus.

M. Boileau , forcé d'admirer avec le Public, certaines Pièces de Corneille, voulut se dédommager de cette contrainte , en immolant les autres à Racine , son idole ; mais qu'on lise ces mêmes Pièces, et on apprendra à se défier de la Critique de Boileau. L'Auteur , pour en démontrer l'injustice , cite un Endroit d'Agésilas , Pièce que M. Boileau appelle misérable. Le voici en entier.

Il est beau de triompher de soi ,
 Quand on peut hautement donner à tous la Loi ;
 Et que le juste soin de combler notre gloire ,
 Demande notre cœur pour dernière victoire :
 Un Roy né pour l'éclat des grandes actions ,
 Dompte jusqu'à ses passions ;
 Et ne se croit point Roy , s'il ne fait sur lui-même
 Le plus illustre essai de son pouvoir suprême.

C'est se jouer du Public , dit l'Auteur de la Défense , que de traiter de Pièce misérable.

ble une Tragédie, où parmi des Personnages d'un caractere singulier, Agesilas et Ly-sander paroissent tels que l'Histoire nous les fait connoître; une Pièce dont le dénouement est un effort héroïque d'Agesilas, qui triomphe en même temps de l'Amour et de la Vengeance &c.

On justifie avec encore plus de force M. Corneille sur l'accusation d'être *moins avide de gloire que de gain*. On fait voir au contraire que son indifférence pour l'argent alloit jusqu'à une insensibilité blâmable, n'ayant jamais tiré de ses Pièces que ce que les Comédiens vouloient bien lui en donner, sans compter avec eux. Il laissa passer un an entier sans remercier M. Colbert du rétablissement de sa Pension, et même sans en demander le Brevet; conduite qui ne s'accorde pas avec le caractere d'un avare, d'un homme intéressé, en un mot d'un Auteur moins avide de gloire que de gain.

M. Boileau a, si on en croit son Commentateur, réparé ses Critiques indiscrettes par un beau trait de générosité: il fit rétablir la Pension de M. Corneille qu'on avoit supprimée. Le R. P. T. détruit absolument ce Fait par des preuves sans réplique. Cet Endroit extrêmement curieux, à cause de plusieurs Anecdotes, qu'on ne trouve point ailleurs, est trop long pour être rapporté ici. Il nous suffit de l'indiquer.

diquer. C'est par-là que finit l'Apologie de Corneille , Ouvrage digne de son généreux Défenseur , et de celui dont on entreprend si justement la défense.

En venant au corps de l'Ouvrage , que de beautés se présentent en foule ! que de Pièces d'un goût exquis ! Les plus belles sans doute sont celles que M. Corneille a composées ou traduites d'après le fameux P. de la Ruë à la gloire de LOUIS LE GRAND. On y voit les grandes actions de ce Héros , peintes avec les couleurs les plus vives et avec les traits les plus brillans. Rien de plus noble , rien de plus majestueux que ces traits, qui le représentent. Ce n'est point de ces louanges fades et insipides , qui deshonorent autant celui qui les donne , qu'elles honorent peu celui qui en est l'objet. Aussi est-il dit avec raison dans la Préface , qu'il seroit difficile de trouver des Ouvrages , où la louange soit maniée d'une manière plus noble et plus héroïque. L'ame fiere et indépendante de M. Corneille , qui l'a rendu très propre à peindre la Vertu Romaine , lui a fourni les couleurs avec lesquelles il a peint LOUIS LE GRAND. C'est la belle réflexion de M. de Fontenelle , T. II. de l'Histoire de l'Académie Française , page 235 ; que l'Éditeur rapporte avec soin.

Pour justifier tout ce que nous venons d'avancer ,

vancer, il est à propos de citer ici quelques Endroits de ceux qui nous ont paru les plus frapans.

On trouve à la page 13. le magnifique Poëme sur les Victoires du Roy en 1667. Quoique cette Pièce soit du P. de la Ruë, qui l'a composée en Vers Latins, et que M. Corneille n'en soit que le Traducteur, l'un et l'autre peut cependant passer pour Original en son genre, par la maniere dont ils ont traité également bien cette noble matiere dans la Langue où ils ont écrit. En voici le début par M. Corneille, car nous ne parlerons point du Poëme Latin, qui ne regarde pas cet Extrait.

Mânes des Grands Bourbons, brillans foudres de
Guerre,

Qui fîtes et l'exemple et l'effroi de la Terre,

Et qu'un climat fécond en glorieux Exploits,

Pour le soutien des Lys vit sortir de ses Rois;

Ne soyez point jaloux qu'un Roy de votre race

Egale tout d'un coup votre plus noble audace.

Vos grands noms dans le sien revivent aujourd'hui;

Toutes les fois qu'il vainc, vous triomphez en lui;

Et ces hautes vertus que de vous il hérite,

Vous donnent votre part aux encens qu'il mérite.

L'Auteur fait ensuite l'énumération des
glorieux

1780 MERCURE DE FRANCE

glorieux Exploits de Louis XIV. qui donne lieu à ces deux beaux Vers :

Enfin du Grand Louis aux trois parts de la Terre ;
Le nom se faisoit craindre à l'égal du Tonnerre.

Il peint l'allarme qu'en prend l'Espagnol, raconte les préparatifs que fait le Heros François pour punir cette fiere Nation des insultes qu'il en avoit reçues. Il exerce lui-même ses Soldats, et en donne le spectacle à sa Cour aux environs de S. Germain. Voici ce qu'en pense l'Espagne.

L'Espagne cependant, qui vit des Pyrenées ;
Donner ce grand spectacle aux Dames étonnées ;
Loin de craindre pour soi, regarde avec mépris ,
Dans un Camp si pompeux, des Guerriers si bien
mis.

Tant d'habits comme au Bal chargés de broderie ,
Et , parmi des Canons , tant de galanterie.

Quoi ! l'on se joüe en France, et ce Roy si puissant.

Croit m'effrayer , dit-elle , en se divertissant ?

Il est vrai qu'il se joüe , Espagne , et tu devines ;
Mais tu mettras au jeu plus que tu n'imagines ,
Et de ton dernier vol si tu ne te repens ,
Tu ne verras finir ce jeu qu'à tes dépens.

Le Roy entre en Campagne.

Rien

Rien plus ne le retarde, et déjà ses Trompettes,
 Aux confins de l'Artois lui servent d'interprètes ;
 C'est de là, c'est par-là qu'il s'explique assés haut
 Il entre dans la Flandre, et rase le Hainaut.
 Le François court et vole ; une mâle assurance
 Le fait à chaque pas triompher par avance ;
 Le desordre est partout, et l'aproche du Roy ;
 Remplit l'air de clameurs et la terre d'effroy.
 Jusqu'au fond du climat ses Lions en rugissent ;
 Leur vûe en étincelle, et leurs crins s'en hérissent ;
 Les antres et les bois, par de longs hurlemens,
 Servent d'affreux échos à leurs rugissemens :
 Et les Fleuves mal sûrs dans leurs grottes profondes,
 Hâtent vers l'Océan la fuite de leurs ondes ;
 Incertains de la marche, ils tremblent tous pour eux
 Songe encor, songe, Espagne, à mépriser nos
 Jeux.

Ainsi quand le courroux du Maître de la Terre,
 Pour en punir l'orgueil, prépare son Tonnerre ;
 Qu'un orage imprévû, qui roule dans les airs,
 Se fait connoître au bruit, et voir par les éclairs ;
 Ces foudres, dont la route est pour nous inconnüe
 Paroissent quelque temps se joüer dans la nuë,
 Et ce feu qui s'échape et brille à tous momens ;
 Sème prêter au Ciel de nouveaux ornemens :
 Mais enfin le coup tombe, et ce moment horrible
 A force de tarder, devenu plus terrible,
 Estale aux yeux surpris des hommes écrasés,

1782 MERCURE DE FRANCE

Une plaine fumante ; et des rochers brisés ;
Tel on voit le Flamand présumer ta venue ,
Grand Roy , pour fuir ta foudre il cherche à fuir ta
vûë ,
Et de tes justes Loix ignorant la douceur ,
Il abandonne aux tiens des murs sans défenseur.

Dans la suite adressant la parole aux Peuples
nouvellement conquis , il leur dit ;
Parlez , nouveaux François , qui venez de connoître
Quel est votre bonheur d'avoir changé de Maître :
Vous , qui ne voyiez plus vos Princes qu'en
portrait ,
Sujets en apparence , Esclaves en effet ,
Pouvez-vous regretter ces démarches pompeuses
Ces fastueux dehors , ces grandeurs sourcilleuses ;
Ces Gouverneurs enfin envoyés de si loin ,
Tout-puissans en parade , impuissans au besoin ;
Qui ne montrant jamais qu'un œil farouche et
sombre ,
A peine vous jugeoient dignes de voir leur ombre ?
Nos Rois n'exigent point cet odieux respect ,
Chacun peut chaque jour jouir de leur aspect ;
On leur parle , on reçoit d'eux-mêmes le salaire
Des services rendus , ou du zele à leur plaisir ,
Et l'amoureux attrait qui regne en leurs bontés
Leur gagne d'un coup d'œil toutes les volontés.

Pouvoit-on

Pouvoit-on proposer à ces Peuples rien de plus consolant et de plus conforme à la vérité ? Aussi chacun , ajoûte M. Corneille :

Jure avec l'Espagnol un éternel divorce ,
 Et porte avec amour un joug reçu par force.
 C'est ainsi que la Terre au retour du Printemps ;
 Des graces du Soleil se défend quelque temps ,
 De ses premiers rayons refuit les avantages ,
 Et pour les repousser élève cent nuages :
 Le Soleil plus puissant dissipe ces vapeurs ;
 S'empare de son sein , y fait naître des fleurs ,
 Y fait germer des Fruits ; et la Terre à leur vûë
 Se trouvant enrichie aussi-tôt que vaincuë ,
 Ouvre à ce Conquerant jusques au fond du cœur ,
 Et pleine de ses dons , adore son Vainqueur.

Le Lecteur charmé , sans doute , des beautés que nous venons de lui étaler , ne le sera pas moins des Vers suivans , que l'Auteur présenta au Roy , sur sa Conquête de la Franche-Comté.

Quelle rapidité de Conquête en Conquête ,
 En dépit des hyvers guide tes étendarts ?
 Et quel Dieu dans tes yeux tient cette foudre prête ,
 Qui fait tomber les murs d'un seul de tes regards ?
 A peine tu parois , qu'une Province entiere
 Rend hommage à tes Lys , et justice à tes Droits ;

Et ta course, en neuf jours, acheve une carrière,
Que l'on verroit coûter un siècle à d'autres Rois.

Envain pour t'applaudir ma Muse impatiente,
Attendant ton retour, prête l'oreille au bruit :
Ta vitesse l'accable, et sa plus haute attente
Ne peut imaginer ce que ton bras produit.

Mon génie étonné de ne pouvoir te suivre,
En perd haleine et force ; et mon zèle confus,
Bien qu'il t'ait consacré ce qui me reste à vivre,
S'épouvante, t'admire, et n'ose rien de plus.

Je rougis de me taire, et d'avoir tant à dire ;
Mais c'est le seul parti que je puisse choisir :
Grand Roy, pour me donner quelque loisir d'écrire,
Daigne prendre pour vaincre un peu plus de loisir.

M. Corneille mit cette même Pièce en
Vers Latins, le Pere de la Ruë et Santeuil
en firent autant. On peut voir le tout dans
le même Recueil.

Voici encore une petite Pièce sur le Ca-
nal de Languedoc, pour la jonction des
deux Mers. C'est une imitation de celle que
fit en Latin M. Parisot, Avocat au Parle-
ment de Toulouse.

La Garonne et l'Atax dans leurs grottes profondes
Sôûpiroient de tout tems pour voir unir leurs ondes,

Et faire ainsi couler par un heureux penchant
 Les trésors de l'Aurore aux rives du Couchant :
 Mais à des vœux si doux , à des flâmes si belles ;
 La nature, attachée à ses loix éternelles,
 Pour obstacle invincible oposoit fièrement
 Des Monts et des Rochers l'affreux enchaînement,
 France , ton grand Roy parle , et ces Rochers se
 fendent ,
 La Terre ouvre son sein , les plus hauts Monts des-
 cendent ;
 Tout cede , et l'Eau qui suit les passages ouverts ,
 Le fait voir tout-puissant sur la Terre et les Mers,

Nous finirons cet extrait par un seul en-
 droit du magnifique Poëme sur les Victoires
 du Roy en Hollande. LOUIS sur les
 bords du Rhin parle à ses Guerriers , et
 leur parle d'une maniere digne de lui , et
 digne du nom François.

De vos Ponts commencés abandonnez l'ouvrage ,
 François , ce n'est qu'un Fleuve , il faut passer à
 nage ,

Et laisser en dépit des fureurs de son cours ,
 Aux autres Nations un si tardif secours.

C'étoit assés en dire à de si grands courages ;
 Des Barques et des Ponts on haït les avantages ;
 On demande , on s'efforce à passer des premiers à

1786 MERCURE DE FRANCE

GRAMONT ouvre le Fleuve à ces bouillans Guerriers
VENDOSME, d'un grand Roy Race toute Héroïque,
VIVONNE, la terreur des Galeres d'Afrique,
BRIOLÉ, CHAVIGNY, NOGENT, et NANTOUILLET,
Sous divers ascendans montrent même souhait.
DE TERMES et COASLIN, et SOUBISE et LASALLE,
Et DE SAULX, et REVEL, ont une ardeur égale,
Et GUITRY que la Parque attend sur l'autre bord,
SALLART et BERINGHEN, font un pareil effort.
Je n'acheverois point, si je voulois ne taire
Ni pas un Commandant ni pas un Volontaire,
L'Histoire en prendra soin, et sa fidélité
Les consacra mieux à l'immortalité.
De la Maison du Roy l'Escadre ambitieuse
Fend après tant de Chefs la vague impétueuse ;
Suit l'exemple avec joye, et peut-être, Grand Roy,
Avois-je-là quelqu'un qui te servoit pour moy,
Tu le sçais, il suffit. Ces Guerriers intrepides
Percent des flots grondans les montagnes liquides ;
La tourmente et les vents font horreur aux Cour-
siers ;
Mais cette horreur envain résiste aux Cavaliers ;
Chacun pousse le sien au travers de l'orage ;
Le péril redoublé redouble le courage ;
Le gué manque, et leurs pieds semblent a pas
perdus
Chercher encor le fond qu'ils ne retrouvent plus.

Ils battent l'eau de rage, et malgré la tempête
 Qui bondit sur leur croupe, et mugit sur leur
 tête ,

L'imperieux éclat de leurs hennissemens

Veut imposer silence à ses mugissemens.

Le gué renaît sous eux. A leurs crins qu'ils se
 couënt ,

Des restes du péril on diroit qu'ils se jouënt.

Ravis de voir qu'enfin leur pied mieux affermi,

Victorieux des flots , n'a plus qu'un ennemi.

Il faudroit transcrire toute la suite , pour
 ne rien omettre des beautés de ce Poëme ;
 et des succès de ce fameux Passage. Nous
 finirons par-là notre Extrait, déjà trop long ,
 pour pouvoir dire encore quelque chose de
 plusieurs autres Pièces , la plûpart excellen-
 tes , qui le suivent.

CATALOGUE des Livres de feu M. de Col-
 lande , Maréchal des Camps et Armées du Roy ,
 Commandeur de l'Ordre de S. Louis , que l'on a
 commencé à vendre le 28. Juillet. A Paris , chés
 Pierre-Michel Huart , Libraire , rue S. Jacques ,
 proche la Fontaine S. Séverin , à la Justice.

On trouve chés Guillaume Cavalier , Libraire ,
 rue S. Jacques , les deux premiers Volumes de
 l'Histoire du Monde , Sacrée et Profane , depuis la
 Création du Monde, jusqu'à la destruction de l'Em-
 pire des Assyriens à la mort de Sardanapale, et
 jusqu'à

jusqu'à la décadence des Royaumes de Juda et d'Israël, sous les Regnes d'Achaz et de Peckach, pour servir d'Introduction à l'Histoire des Juifs du Docteur *Prideaux*, par M. Samuel *Shuckford*, M. A. et Curé de Shelton, dans la Province de Norfolk, traduit de l'Anglois par J. P. *Bernard*, Prêtre de l'Eglise Anglicane, imprimée à *Leyde*, chés Jean et Herm. *Werbeek*, 1738. 2. vol. in 12.

La Veuve de la Roche et son Fils, Libraires à Lyon, ont imprimé les Sermons du Carême du R. P. *Dufay*, de la Compagnie de Jesus, 4. volumes in 12. La suite de cet excellent Ouvrage paroîtra incessamment. Les 4. volumes du Carême se trouvent à Paris, chés *Briasson*, Libraire, rue S. Jacques, à la Science.

PROJET d'une Bibliotheque Universelle.

U Ne Bibliotheque Universelle qui rassembleroit toutes les autres particulieres, seroit un Ouvrage des plus utiles, des plus nécessaires, et en même-temps des plus commodes. On l'a bien désiré cet Ouvrage; on l'a tenté bien des fois, on en a même donné des Dessesins, mais jusqu'à présent personne ne l'a encore executé.

Il a paru, à la verité, beaucoup de Bibliotheques; l'on en publie encore tous les jours, qui sont particulieres pour differens Etats, Professions, Matieres Pays, Ordres Religieux, Villes et Universités; mais on n'a point encore réuni dans un seul Corps toutes ces differentes Bibliotheques.

La difficulté de l'entreprise a rebuté plusieurs Sçavans, la longueur d'un tel Ouvrage en a lassé d'autres, la multitude de Livres, de Mémoires, les grands secours qu'il faut pour cela, ont empêché un grand nombre de Personnes de le tenter.

M. du Cange, dans la Préface de son *Index du Glossaire Media et infima Latinitatis*, dit, que ses amis lui avoient demandé avec instance, de donner au Public une connoissance des Auteurs qu'il cite dans son Glossaire, sur tout de ceux dont on n'avoit qu'une légère teinture par le peu d'usage que l'on en faisoit, en marquant le temps auquel il avoient vécu, en quel lieu les Ouvrages avoient été imprimés; quelques-uns se trouvant recueillis avec d'autres, n'ayant pas été publiés séparément, sont, pour ainsi dire, confondus parmi diverses collections.

Pendant qu'il travailloit à les satisfaire sur cela, ces mêmes amis jugerent à propos qu'il donnât aussi une connoissance des Auteurs qu'il n'avoit pas cités, mais qui avoient vécu dans le moyen âge; ce Sçavant s'excuse de ne pouvoir les contenter pleinement, ayant remis, dit-il, la plus grande partie des Livres rares, et autres, que ses amis lui avoient prêtés pour son Ouvrage; pour accorder cependant quelque chose à leurs souhaits, il ne prétend, dit-il, donner qu'un détail succinct de ces Auteurs, ou plutôt une espece de Liste; et après cette idée qu'il donne de son *Index*, il finit par ce souhait.

Interim dum exurgat vir aliquis eruditus, qui tot jam publicata de scriptoribus volumina in unum quasi fascem cogat, non pratermissis etiam qui à veteribus laudantur scriptoribus, ignotis modo et temporum injuria absumptis; et qui supersunt hæctenus ineditis quorum prostant indices evulgati, quanquam fateor id non exigui esse studii et laboris.

Ce seroit donc rendre un grand service au Public que de rassembler dans un même Ouvrage ce qui est dispersé dans les Bibliographes, dans les Vies des Hommes Illustres; les Catalogues, les Critiques, les Ephemerides ou Journaux des Sçavans, et d'en composer un seul qui les comprît tous, comme le désire M. du Cange. F Théo-

Théophile Spizelius en a donné une espece de Dessin dans ses *Sacra Bibliothecarum Illustrum accurata selecta*, imprimés à Augsbourg en 1668. in 8. qui comprend les Lettres A. B. inclusivement ; cet Essai, qui est très confus, ne remplit pas le dessein de M. du Cange, outre qu'il est très-incomplet, car il ne fait mention que de 113. Auteurs, et j'en trouve près de 500.

Le Journal des Sçavans de Paris de 1681. page 40. Edition de Hollande, a annoncé un semblable Ouvrage, qui n'a pas paru jusqu'ici. On nous écrit d'Allemagne, dit-il, que M. Heindreich, Bibliothécaire de M. le Marquis de Brandebourg, nous menace toujours d'un terrible Dictionnaire, qui ne contiendra pas moins que cent mille Auteurs, à ce qu'il dit, dans le Titre qu'il en a fait imprimer.

On a fait la même chose dans les Nouvelles Littéraires du 29. Avril 1715. touchant un Ouvrage de M. Crauzen, Allemand, sur un pareil dessein, qui ne paroît pas encore avoir eu son execution. M. Crauzen, dit le Nouvelliste, travaille à une Bibliothèque générale de tous les Auteurs, qui contiendra la Liste de tous leurs Ouvrages et les Editions différentes qui en ont été faites ; il y joindra un Abregé de la Vie de chaque Auteur, et il citera exactement les Livres qui en auront parlé plus au long ; voilà en partie le plan que l'on se propose, mais qui sera plus ample et plus détaillé.

On espere dans cette Collection, à laquelle nous donnerons le nom d'*Essai d'une Bibliothèque universelle*, recueillir tout ce que l'on pourra trouver des Auteurs de toutes Nations, anciens et modernes, de tout sexe, de toutes Professions, dans toutes les Sciences ; leurs Ouvrages, les Editions, les Traductions qui en ont été faites en diverses Lan-

gues.

gucs, les jugemens qui en ont été portés et que l'on pourra donner ou ajouter avec connoissance de cause; les sources d'où l'on aura tiré ce que l'on a dit, qui en seront comme les Pièces justificatives, afin que l'on puisse les consulter et y avoir recours.

Dans un si vaste dessein nous tâcherons, autant qu'il nous sera possible, d'éviter tous les défauts que l'on a pu remarquer dans les Bibliographes ou Bibliothécaires précédens; comme la longueur des uns, la trop grande brieveté des autres, l'obscurité de plusieurs, les répétitions et confusions qui se rencontrent dans quelques uns; pour tenir un juste milieu dans la Vie que l'on fera des Sçavans, on passera sous silence toutes les circonstances et digressions qui n'auroient point de rapport au Plan de l'Ouvrage, car on ne prétend y parler des Auteurs que sous le titre d'Ecrivains, en supprimant tout ce qui n'y auroit aucune relation.

En évitant, comme on le vient de dire, les défauts de ceux qui ont écrit sur ces matières avant nous, nous profiterons de ce qu'un chacun pourroit avoir de bon, et nous le mettrons en œuvre.

Telle est l'idée de l'Ouvrage qu'on a dessein de publier; comme on a tâché de profiter des avis de quelques amis sçavans, on espere profiter encore de ceux qu'un chacun pourra nous donner, soit en retranchant, soit en ajoutant à ce Projet ce que l'on n'a pas prévu; un Ouvrage de cette conséquence ne pouvant trop se perfectionner. On se fera un devoir de suivre ce qui sera le plus convenable au sentiment des Sçavans. Le titre de cet Ouvrage sera :

Essai d'une Bibliothèque Universelle de tous les Auteurs que l'on aura pu découvrir, divisée en deux Parties, par ordre Alphabétique.

La premiere contiendra le nom des Auteurs , leur Pays , leur Vie leur estat , et leur Profession ; la Liste de leurs Ouvrages , les differentes Editions qui en ont été publiées , les Traductions qui en ont été faites , avec un détail de ces Ouvrages , dont on prendra la liberté de porter son jugement , pour applaudir ou critiquer , les sources dont on s'est servi , et les Auteurs qui en auront traité et fait mention.

La seconde Partie contiendra les Ouvrages selon les matieres , par ordre aussi Alphabetique , soit de Théologie , Jurisprudence , Histoire , Philosophie , Médecine , Histoire Naturelle , Chirurgie , Anatomie , Pharmacie , Chimie , Belles-Lettres , Antiquités , Poësies , &c.

Pour suivre dans cet Ouvrage le conseil de plusieurs de mes Amis , je le donnerai en François ; ainsi donc après la Vie de l'Auteur , mais bornée par ces circonstances , on donnera le détail de ses Ouvrages , les Editions differentes qui en auront été publiées , avec les Traductions dans les Langues differentes que l'on en pourra découvrir.

On donnera dans la seconde Partie , qui sera des Matieres , une description ou définition de la chose , une division dans ses parties et ses diverses especes , une Liste des Auteurs qui en auront traité exprès dans quelque Ouvrage particulier , ou dans quelques autres endroits de leurs Ouvrages.

C'est dans cette seconde Partie que se trouveront les Ouvrages des Auteurs anonymes , n'ayant pas trouvé de place plus convenable , ni un ordre plus commode ; c'est celui qui paroît avoir le moins d'inconvéniens , comme on le fera voir dans la Préface , où l'on répondra à toutes les objections qu'on nous a faites et qu'on pourra encore faire.

On sent toute la difficulté de cette entreprise , sans en faire un plus long détail au Public ; ce n'est pas

pas un simple Abregé des autres Bibliographes que l'on copie, ou dont l'on donne des Extraits; l'on prétend, sans affectation d'une critique étendue, toujours onéreuse au plus grand nombre des Lecteurs, discuter les Auteurs; et après cet examen, et avoir comparé les divers sentimens des Auteurs qui auront parlé d'un Sçavant, s'en tenir à celui qui paroîtra le plus vrai, et de tous ces Auteurs n'en faire qu'un discours suivi, le plus bref et le plus clair qu'il sera possible.

L'on n'est pas si téméraire que de se flater de pouvoir exactement remplir ce dessein, qui est immense, et qui mériteroit d'être l'objet des occupations d'une Compagnie de Sçavans; mais au moins c'est une tentative pour les exciter, prêt à céder à de plus habiles qui voudront continuer de mettre en œuvre les matériaux déjà préparés; et en cas qu'il ne se présente personne qui veuille le tenter, on rend public ce nouveau Plan pour avoir les avis des Sçavans et donner par leurs secours à cet Ouvrage les degrés de perfection dont il peut être susceptible. L'on invite et on prie ceux qui ont du zèle pour la République des Lettres, de nous prêter leurs secours, en protestant que l'on se fera un vrai plaisir et un devoir de profiter des lumieres et des avis que l'on voudra bien nous procurer, particulièrement sur les articles que l'on indiquera, et sur lesquels on n'a point ou peu de matériaux; l'on a mieux aimé laisser les noms de quelques Auteurs nus, pour ainsi dire, que d'en parler sans avoir rien de certain sur leur compte.

Plein de reconnoissance on rendra justice à ceux qui voudront bien nous fournir quelques Mémoires. Nous imiterons en cela le fameux M. Polus, Auteur de la Synopse des Critiques, qui à la fin de

La Préface, fait une énumération de tous ceux qui l'ont aidé dans ce grand Ouvrage.

Comme il y a plus de trente ans que cet Ouvrage a été conçu et même commencé, il semble qu'il devoit déjà être avancé; mais différentes occupations en ont arrêté le progrès; la difficulté même de l'entreprise, le manque de secours dans des momens plus libres, ont ralenti le courage de l'Auteur. Ses Amis ont saisi un temps de loisir ou sa situation l'a fait rentrer pour le ranimer et l'exciter à travailler efficacement. Il sent, pour répondre à leur empressement, tout le besoin qu'il a du Public, et dans le dessein où il est de sacrifier pour lui ses peines et ses veilles, il en espère quelque retour par les Memoires qu'il voudra bien lui communiquer, et les lumieres dont il lui voudra faire part.

On n'omettra pas dans cet Ouvrage, ainsi que le souhaite M. du Cange, les Auteurs anciens qui ont été cités par d'autres, et dont les Ouvrages malheureusement ne sont pas venus jusqu'à nous, de quelque espece qu'ils soient; ceux même qui ont écrit et dont les Ouvrages restent manuscrits; on recherchera aussi ceux qui, quoiqu'ils n'ayent pas donné d'Ouvrages en forme, étoient très-capables de le faire; ceux même qui n'ont donné que quelques Morceaux, comme Lettres Prétaces, Imprimés, Poésies, Pièces d'Eloquence, de Litterature, inserés dans les Ouvrages publics, ou dans les Ouvrages d'autres Auteurs.

Les Vies des Saints, d'Auteurs anonymes, les Actes des Martyrs, des Conciles, les Memoires Historiques, Actes Politiques, Négociations et autres Ouvrages de cette nature, dont on ne connoitra pas les Auteurs, seront dans la seconde Partie de cette Bibliothèque dans leur ordre des matieres; cet
Ouvrage

Ouvrage sera terminé par toutes les Tables et Index nécessaires des Auteurs, par leur Nom de Baptême, leur Pays, Etat, Profession, Ordres Religieux; et sera un des Livres rares et curieux.

On mande de Berlin, qu'on a achevé d'imprimer la *Chronologie de l'Histoire Sainte et des Histories Etrangères qui la concernent, depuis la Sortie d'Égypte, jusqu'à la Captivité de Babylone.* Par M. Alphonse des Vignoles; 1738. deux vol. in 4.

Nous aprenons de Londres, qu'on y travaille à une belle Edition du Poëme Satyrique de M. Pope, intitulé *la Douciad*. Elle sera ornée d'un grand nombre d'Estampes gravées par les meilleurs Maîtres, sur les Dessins de M. Gravelot, Dessinateur François, actuellement à Londres.

Le Sujet de la première de ces Estampes est assez singulier. Elle représente un mauvais Auteur faisant un Sacrifice de Livres à la Déesse *Stupidité*, qui lui apparaît sur des bouillards, tenant en sa main une Phiole d'*Opium*, pour le sacrer Roy de ses Sujets, tandis que le Hibou, son Oiseau favori, est prêt à couronner ce Poëte d'une Couronne de Pavots et de Chardons. La Déesse jette en même temps une feuille d'un mauvais Poëme dans le feu, pour l'éteindre; derrière elle on voit son Trône orné d'une tête d'Âne, et environnée de Vertus parodiées. La Justice pese un morceau d'une espèce de Gâteau, fort aimé des Anglois, nommé *Pouding*, et quelques pièces de Monnoye contre la Gloire et la Vérité, auxquelles elle préfère l'autre côté, comme plus pesant; la Prudence est à côté, composant vîte, par la crainte de la prison qu'elle voit dans son miroir; la Force se voit en haut, méprisant l'affront d'avoir une oreille coupée; et la Tempérance,

pérance, qui n'est selle que parce qu'elle n'a rien à manger.

On apprend de Rome, que l'Académie de *gli Arcadi*, tint le 20 du mois dernier à S. Pierre *in Montorio*, une Assemblée publicque, dans laquelle *Don Antonio di Gennaro* des Princes de *San Martino*, le *Pere Galeoti*, Jésuite, Professeur de Rétorique au Collège Romain, et le *Sr Philippe d'Azon*, furent, le premier un Poëme intitulé, *Voyage aux Etoiles*; le second, un Discours contre le préjugé, qui attribue divers effets aux influences de la Lune, et le troisième une *Eglogue Morale*.

On Mandé de Madrid, que le Roy d'Espagne a érigé en Académie sous le Titre d'*Académie d'Histoire*, la Compagnie des Sçavans, qui s'assembloit depuis quelque temps à la Bibliothèque Royale, et que les Académiciens de cette Académie, qui ont été *Don Augustin de Montiano y Luyando* pour Directeur, jouiront du Titre et des Privilèges de Commensaux de la Maison de S. M.

L'Académie de Médecine, établie à Madrid; ayant supplié le Roy de vouloir bien accepter le Titre de son Protecteur, S. M. y a consenti.

Il nous est venu de Dijon, un Avis qui contient la Souscription que l'on propose pour une *Histoire Générale et Particulière de Bourgogne*, composée par *Dom Urbain Planchet*, Religieux Benedictin de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon Elle contiendra cinq Volumes *in-folio*, et sera enrichie de Cartes Géographiques, de Plans, de bas-Reliefs, Portiques, Tombeaux, en Taille-douce, et des Sceaux des anciens et nouveaux Ducs, &c. Le même Avis nous apprend les précautions que M. le Chancelier a pri-

À O U S

ses pour empêcher les
 dans l'usage des Souscrip
 aura rien à craindre dan
 Souscripteurs. Chaque V
 36. livres, dont on payera
 et lorsqu'on délivrera le
 payé pareille somme, et
 On donnera ce premier
 de l'année 1739. et le se
 mois d'Août de la présent
 criptions ne seront plus
 Paris, chés *Mouches*, au
 S. Jacques, et *Prault*, fils
 A Lyon, chés *Duplain*,
 A Rouen, chés *Machue*
 A Aix, chés *David*.
 A Mâcon, chés *Desai*
 A Chalon, chés *Desa*
 A Amsterdam, chés *P*
 et chés *Changuion*.
 A la Haye, chés *Pau*

PROJET d'une *Histoire*
gno et de Bris; par deux Re
 Congrégation de S. Maur.
Florentain, 1738. in 4 19
 Il faudroit transcrire ici
 donner une juste idée, ta
 seins qui interessent les Le
 avertissement dès le commenc
 avoir bien-tôt l'*Histoire* de
 de la plume d'un Sçavant,
 morceau; leur dessein ren
 dite sur la Champagne et
 dès le temps des Gaulois,
 mans et sous le Gouv

ses pour empêcher les abus qui s'étoient glissés dans l'usage des Souscriptions, et assure qu'il n'y aura rien à craindre dans celle-ci de la part des Souscripteurs. Chaque Volume en blanc coûtera 36. livres, dont on payera 18. livres en souscrivant, et lorsqu'on délivrera le premier Volume, il sera payé pareille somme, et ainsi des autres Volumes. On donnera ce premier Volume dans le courant de l'année 1739. et le second en 1740. Passé le mois d'Août de la présente année 1738. les Souscriptions ne seront plus reçues. On les reçoit à Paris, chés *Mouchet*, au Palais, *Briasson*, rue S. Jacques, et *Prault*, fils, Quai de Conty.

A Lyon, chés *Duplain*, et *Rigollet*.

A Roüen, chés *Machuel*.

A Aix, chés *David*.

A Mâcon, chés *Desaint*, fils.

A Chalon, chés *Desaint*.

A Amsterdam, chés *l'Honoré*, et *Chastelain*,
et chés *Changuion*.

A la Haye, chés *Paupie*.

PROJET d'une *Histoire Générale de Champagne et de Brie*; par deux Religieux Benedictins de la Congrégation de S. Maur. *A Rheims*, chés *Regnaud Florentain*, 1738. in 4. 19. pages.

Il faudroit transcrire ici tout ce Projet pour en donner une juste idée, tant il est rempli de desseins qui interessent les Lecteurs. Les deux Auteurs avertissent dès le commencement, que nous devons avoir bien-tôt l'Histoire des Comtes de Champagne, de la plume d'un Sçavant, mais que ce n'est qu'un morceau; leur dessein renferme tout ce qu'on peut dire sur la Champagne et la Brie, à commencer dès le temps des Gaulois, continuant sous les Romains et sous le Gouvernement des François.

« La Champagne, disent-ils, est le premier Théâtre des Guerres et des Victoires de Clôvis, Fondateur de la Monarchie. Les premiers Ecrivains qui se sont servis du nom de Champagne sont le Comte Marcellin et Ammien. Pour ce qui est de la Brie, ils n'en font pas remonter le nom plus haut que le Testament de Dagobert. Ils se proposent d'éclaircir tous les endroits de Grégoire de Tours, qui parlent de ce Territoire, ou plutôt de ceux qui y habitoient; de parler des changemens arrivés dans la Jurisprudence en différens temps, des personnes libres, des Serfs, des Investitures, des Duels qui faisoient preuves, des Sermens que prêtoient les Archevêques de Rheims, des épreuves par le feu et par l'eau, des Suplices et des marques d'infamie.

L'Histoire de l'origine des grandes Seigneuries ne sera pas oubliée, non plus que celle des Fiefs et Arrière-Fiefs, des marques singulières de féodalité, et des Coûtumes; les actions de chacun des Comtes, leurs Guerres, leurs Victoires, leurs défaites, &c. Leur rang parmi les Pairs de France, leurs fonctions au Sacerde de nos Rois.

Les Auteurs de ce Plan ajouteront à tout cela l'Histoire de la Fondation des Villes, Châteaux, Places fortes, Maisons de Plaisance, Bourgs et Villages, les Coûtumes de chaque Ville, l'ancienne et moderne Police, les Foires, le Commerce, les Manufactures, l'Erection des Communes.

Pour ce qui est de l'Ecclesiastique, ils nous promettent l'Histoire de la Fondation des Eglises, celle des Evêques, des Conciles tenus dans la Province. L'origine des Chapitres, leurs Usages. Les Fondations des autres Eglises y trouveront leur rang. Ils traiteront même des Synagogues des Juifs et des Temples des Huguenots.

Le génie et le caractère des Peuples étant de leur objet, ils rechercheront les anciens Spectacles, les Habillemens, les Festins, les Nôces, et les Enterremens. Ils donneront des Descriptions des Palais des anciens Comtes, et de toutes les Antiquités Romaines. Les Voyes Militaires, les Camps Romains, les Tombeaux antiques, les Monnoyes qu'on croit frappées à Mouzon et à Cormici, sous la première et seconde Race; celle des Archevêques de Rheims, et enfin toutes les Antiquités Ecclesiastiques.

Le Nobiliaire sera aussi compris dans cette Histoire, avec une Notice des Grands Hommes sortis de la Province, et l'Erection des Colleges.

Comme on ne peut omettre l'Histoire Naturelle dans un si vaste Projet, il y sera parlé des Fruits du Pays, sur tout des Vins, des Plantes, des Eaux Minérales, et des Métaux.

Cet immense Ouvrage sera suivi des Preuves de l'Histoire. Les Auteurs espèrent en trouver abondamment dans les Archives, outre celles que les Particuliers, favorables à leurs recherches, voudront bien leur communiquer.

Le Dimanche 13. Juillet, M. l'Abbé de Suffren de S. Tropez, Clerc du Diocèse d'Arles, soutint dans la grande Salle du College d'Harcourt, avec beaucoup de succès, une These sur toutes les Parties de la Philosophie, sous la Présidence de M. le Monnier, Professeur de ce College, et de l'Académie Royale des Sciences. La These, dédiée à M. l'Archevêque de Paris, proche Parent du Soutenant, étoit des plus magnifiques, ornée du Portrait de cet illustre Prélat, réduit en ovale, d'après celui qui a été gravé en grand sur l'Original, peint par le celebre M. Rigaud. Le Portrait étoit accompagné de Figu-

res Symboliques, représentant les Vertus convenables au Sujet, prises d'après des Originaux du fameux Mignard. D'autres Figures de la Religion et de l'Eglise, ornoient les côtés de la These, et deux Anges en portient la Dédicace contenue dans un Cartouche. Au bas sont les Armes de Suffren, qui sont d'*Azur au Sautoir d'argent, accompagné de quatre Têtes de Léopards, de même*, le tout d'une fort belle execution, et très bien gravé par le sieur Doet. L'Assemblée fut des plus nombreuses, plusieurs Prélats et d'autres Personnes de distinction s'y trouèrent, et en sortirent fort satisfaits.

Il y eut encore dans le même College un Acte célèbre le Dimanche 20. du même mois. M. l'Abbé de Polignac, neveu de S. E. M. le Cardinal de Polignac, y soutint avec tout le succès possible, une These sur toute la Philosophie. On ne vit jamais un plus grand concours de Personnes Illustres tant du Clergé, que de la Cour et de la Ville. La These étoit ornée d'une très-belle Estampe fort bien gravée d'après un Tableau de M. Jouvenet, représentant la Guérison du Paralytique par le Sauveur, et d'autres accompagnemens parfaitement bien exécutés.

Le sieur *Jayle*, Etudiant en Chirurgie, vient d'inventer un nouvel Instrument, qui peut être très-utile dans les maladies qui obligent à saigner plusieurs fois de suite un Malade. Jusqu'ici on ne rouvroit la veine dans ces occasions qu'en insinuant la tête d'une épingle dans l'ouverture faite par la saignée précédente, ou en se servant du coup de main ou des frictions. Mais l'Auteur ayant vû arriver plusieurs accidens graves, qui lui ont paru ne pouvoir être imputés qu'à ces Opérations, il a imaginé

giné une Lancette mouffe , qui n'est ni pointuë ni tranchante et qu'on peut inserer dans la même ouverture autant de fois qu'il sera nécessaire, sans crainte d'accident. Nous joignons ici l'Approbation que l'Académie de Chirurgie lui a donnée.

*Extrait des Registres de l'Académie de
Chirurgie du 23. Juin 1738.*

M. Gervais, qui avoit été nommé par l'Académie pour examiner des Mémoires présentés par M. Jayle, sur l'usage d'une Lancette Mouffe, pour rouvrir les saignées faites du jour ou de la veille, ayant fait son rapport, l'Académie a jugé que cette Lancette étoit préférable à l'épingle dont on se sert quelquefois pour cette Opération, mais elle n'a pas cru que les Observations produites par M. Jayle pussent prouver que l'épingle eut été la cause des accidens survenus à ceux dont l'Auteur fait l'Histoire ; en foi de quoi j'ai donné le présent Extrait de nos Registres. A Paris ce 24. Juin 1738.
Signé M O R A N D.

E S T A M P E S N O U V E L L E S.

Il paroît deux fort belles Estampes en hauteur, gravées par le sieur *Ravenet*, chés lequel elles se vendent, rue de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne, d'après les Esquisses de deux Tableaux de M. *Carle Vanloo*, faits pour le Roy. Le Burin du Graveur a très-bien rendu tous les caracteres que le Peintre a voulu exprimer. La premiere de ces Estampes, dont les compositions sont très-agréables, porte pour titre : *Halte d'Officiers* ; et l'autre, *la Chasse à l'Oiseau*. On lit quelques Vers au bas.

1782 MERCURE DE FRANCE

Le sieur *Cleret*, Marchand d'Estampes, sur le Quai de la Mégisserie, entre l'Image sainte Geneviève et l'Écritoire, donne avis aux Curieux qu'il possède plusieurs Planches originales de *Mellan*, comme la *Sainte Face*, faite d'un seul trait, ce qui est si universellement connu et recherchée; le *Christ flagellé*; *Ste Geneviève*; le *S. Bruno*, *S. Claude*, *S. Gaetan*, et le *S. Grégoire*. On trouve aussi chés le sieur *Cleret* toutes sortes d'Estampes et de Dessins des plus grands Maîtres, tant anciens que modernes.

La Suite des Portraits des Grands Hommes et des Personnes Illustres dans les Arts et dans les Sciences, continué de paroître avec succès, chés *Odievre*, Marchand d'Estampes, Quai de l'École; il vient de mettre en vente, toujours de la même grandeur :

SEBASTIEN LE PRESTRE DE VAUBAN, Maréchal de France, né le 12. May 1633. mort à Paris le 30. Mars 1707. peint par *Hiacinthe Rigaud*, et gravé par *N. Dupuis*.

GASPARD DE COLIGNI, Amiral de France, né le 16. Février 1516. mort à Paris le 24. Août 1572. gravé par *F. G. Schmidt*.

FRANÇOIS VI. DUC DE LA ROCHEFOUCAULT, Pair de France, né le 15. Décembre 1613. mort le 17. Mars 1680. peint par *Ferdinand*, et gravé par *Peit*.

LETTRE de M. J. C. le Blon, écrite de Paris le 18. Août 1738. au sujet des Estampes Colorées.

ON attend depuis long-temps, Monsieur, les productions de mon Art. J'ai l'honneur de vous en présenter deux Essais, et de vous assurer qu'il

n'a pas dépendu de moi de tenir plutôt la parole que je vous donnai en arrivant à Paris. J'attendois qu'il plut au Roy de m'accorder un Privilège, pour me mettre en état de travailler ouvertement ; et depuis que j'ai obtenu ce Privilège et les fonds nécessaires pour mon établissement, il a fallu former des Eleves dans un genre de Gravure, qu'il semble que la France ait affecté de négliger jusqu'ici ; je veux dire l'*Art Noir*, ou *Maniere Noire*, dont le succès est si brillant en Angleterre. Vous savez M. que cet Art est la baze des Opérations qui fournissent les Estampes Colorées. J'espère qu'on reconnoitra bien-tôt dans des Suites, sur la Botanique et sur l'Anatomie, jusqu'à quel point de perfection on peut porter ces Estampes, car je n'ose donner au Public les deux Portraits que je lui offre aujourd'hui, que comme des études qui demandent de l'indulgence, en attendant des Aprobations.

Je vous supplie, M. de vouloir bien placer dans votre Journal l'Avis ci-joint, et d'être persuadé que j'ai l'honneur d'être. &c.

Persuadés que cette nouvelle invention, qui nous paroît tenir du merveilleux, piquera extrêmement tous les Curieux, nous annonçons avec une extrême satisfaction comme Amateurs sinceres des Beaux-Arts, et toujours zelés pour leur avancement, deux Essais des Eleves du sieur *le Blon* ; l'un est le Portrait de S. E. M. le Cardinal de Fleury, d'après M. *Rigault*, et l'autre, le Portrait de *Vandick*, peint par lui-même. On les vendra à Paris, chés de *Borvin*, rue S. Honoré, à la Règle d'or ; chés *Gauterot* et *Joulain*, Quai de la Mégisserie, à la Ville de Rome ; *Paillard*, Marchand Papetier, au bout de la rue neuve des Petits-Champs, près l'Hôtel de Poulouze, à la petite Romaine.

Les Curieux qui voudront aprofondir la Méchanique:

ni que du nouvel Art d'imprimer des Estampes Colorées, trouveront chés les mêmes Marchands des Epreuves séparées des différentes couleurs qui concourent à rendre par l'impression, les contours et le coloris des Portraits qui sont en vente; sçavoir, 1°. une Epreuve *bleuë*, 2°. une Epreuve *jaune*, 3°. une Epreuve qui réunit le bleu et le jaune pour composer le verd; 4°. une Epreuve *rouge*.

Cette Suite d'Epreuves sera vendue 9. livres ainsi que le Portrait de S. E. M. le Cardinal, collé sur toile et tendu sur châssis, et celui de Vandick sera vendu 7. livres 4. sols.

Les Marchands de Province qui voudront tirer en droiture du sieur le Blon, adresseront leurs Lettres franches de port, chés le sieur Paillard, Marchand Papetier, ci-dessus indiqué.

PONT LEVIS de fer à Bascule, &c.

Extrait d'une Lettre écrite de Montlhéry

le 16. Août 1738.

JE crois, Monsieur, que le Public vous sçaura gré d'être informé d'un Ouvrage nouveau et singulier en son genre, qui a parfaitement réussi et qui vient d'être mis en place à Fontenay, qui est un Comté distant de six à sept lieues de Paris, dans l'Hurepoix, du côté de Montlhéry, appartenant à M. Delaistre, ancien Secrétaire du Conseil. Cet Ouvrage est un Pont Levis à Bascule, tout construit de fer, que M. Delaistre a fait faire pour sur les fossés de son Château, sur lequel toutes sortes de voitures passeront. On prétend que c'est le premier de cette espece; il a vingt-cinq pieds de long, la longueur du devant étant de seize pieds et celle de la Bascule de neuf; malgré cette différence des deux parties de ce Pont, il est si aisé à lever et

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

MADE IN U.S.A.

ASTOR LENOX
TILDEN FOUNDATION

à baiffer, que la plus foible personne fuffit toute feule pour le faire; il n'y a rien, au refte de fi fimple et de moins composé que cet Ouvrage, dont le fuccès a d'autant plus furpris, que les Gens même du métier prétendoient qu'il ne pourroit jamais réuffir, (fondés, felon toutes les apparences, fur ce qu'on n'en avoit point encore vu de pareil) J'ai ouï dire que ce qui en avoit fait naître l'idée à M. Delaistre, c'étoit premièrement le peu de durée des Ponts Levis de bois, auxquels il y a souvent à refaire; fecondement que c'étoit auffi principalement la variété qui fe trouve dans leur pefanteur, fuivant les temps qu'il fait, de fecheresse ou d'humidité, ce qui étoit de grande fujettion, obligeant fouvent d'augmenter ou diminuer le poids de la Bafcule, pour pouvoir lever ou baiffer le Pont, lorsqu'il est en bois; c'est donc pour éviter ces inconveniens, et pour avoir une pefanteur fixe et toujours égale, qui ne foit point fujette à aucune variation, quelque temps qu'il falle, que M. Delaistre a imaginé de changer la matiere de fon Pont, et de le faire executer tout en fer, au moyen de quoi il y a auffi beaucoup d'apparence que ni lui ni les fiens, n'auront pas la peine de le renouveler.



AIR SERIEUX.

Amour, si c'est de bonne foi

Que tu me ramenes Sylvie,

Mon foible cœur est prêt de rentrer sous ta loi;

Et d'oublier sa perfidie;

Mais si la seule vanité

1806 MERCURE DE FRANCE

Lui faisoit regretter la perte qu'elle a faite ,

Amour , ne permets pas que ma fidelité

Soit le jouet d'une Coquette.



S P E C T A C L E S .

LE 2. Août les Comediens Italiens donnerent une Comédie nouvelle en trois Actes et en Vers , intitulée : *Le Valet Auteur*. Cette Piece , qui est de M. Delisle , Auteur de plusieurs autres Comédies , que le Public a vûes avec plaisir sur le même Theatre , a été reçûe avec beaucoup d'applaudissement ; nous n'en donnerons ici qu'une espece d'argument , en attendant que l'impression nous mette en état de mieux satisfaire la curiosité du Lecteur.

A C T E U R S .

Léandre , Amant d'Isabelle , *le Sr Riccoboni.*
Valere , Amant de Julie , *le Sr Romagnesi.*
Geronte , Pere d'Isabelle , *le Sr Mario.*
Isabelle , promise à Valere , *la Dlle Sylvia.*
Dorante , Pere de Valere , *le Sr Sticotti.*
Julie , Sœur de Léandre , *la Dlle Lalande.*
Valentin , Valet de Leandre et Cocher de
Geronte , *le Sr De hayes.*
Nerine , Suivante d'Isabelle , *la Dlle Thomassin.*
Arlequin , Valet de Valere.

Le

*La Scène est dans le Château de Léandre ,
près d'Orleans.*

Valere , Amant de Julie , ouvre la Scène avec sa Maîtresse ; leur conversation roule sur la situation où se trouve Valere , que Dorante son Pere veut marier avec Isabelle , qui lui a été promise contre son inclination. Il se fait apeller Lisimon ; Julie qu'il aime et dont il est aimé , se prête à un déguisement dont elle n'ose attendre aucun succès ; Valere lui apprend que la venuë de Geronte au Château de Leandre , lui a fait craindre qu'il ne voulût achever le mariage projeté avec Dorante son Pere , et que c'est ce qui l'a déterminé à garder l'*incognito* dans un Château , où il n'est connu que d'elle.

Cette premiere exposition est suivie d'une seconde. Valentin , Valet de Léandre , à qui appartient le Château , qui est le Lieu de la Scène , et Cocher de Geronte , Pere d'Isabelle , apprend à Léandre , son premier et véritable Maître , que pour servir son amour pour Isabelle , il s'est introduit chés Geronte en qualité de Cocher , et qu'ayant fait briser fort à propos sa Chaise auprès du Château , où ils sont actuellement , il lui a persuadé que c'étoit le Château de Dorante , Pere de Valere , à qui il a destiné sa Fille Isabelle , qu'il amenoit avec lui pour achever le mariage

riage, dont ils sont convenus ensemble depuis long temps ; il ajoute que pour faire réussir son stratagème , il faut qu'il passe pour Valere , Gendre futur de Geronte. Léandre a quelque peine à se prêter à cette supposition de nom , mais son amour pour Isabelle le fait passer par-dessus le scrupule que sa probité fait naître dans son cœur ; Valentin ne lui en dit pas davantage , et se réserve une troisième exposition plus détaillée avec Nerine , Suivante d'Isabelle ; Cette Nerine lui étant absolument nécessaire , pour franchir bien des difficultés que le hazard pourra produire ; c'est dans cette dernière exposition que l'Auteur justifie le titre qu'il a donné à sa Piece.

Valentin qui se donne pour Valet Auteur ; ne cache rien à Nerine ; il lui fait entendre qu'ayant été autrefois Comédien , il est monté plus haut , c'est-à-dire jusqu'à la qualité d'Auteur ; Nerine lui demande quelle Piece il a mise au jour , en cette dernière qualité ; Valentin lui répond que c'est celle qu'on va jouer dans le Château de Léandre , et qu'elle en sera une des principales Actrices ; il ajoute que le mariage de Léandre avec Isabelle en fera l'heureux dénouement : Nerine instruite de tout , lui promet de faire honneur au Rôle qui lui est destiné. Valentin a si fort prévenu Geronte en faveur du prétendu

prétendu Valere , qu'il brûle de le voir son Gendre ; il a une conversation avec ce Gendre futur , qui augmente son empressement. Comme le faux Valere n'est instruit de rien , il lui échape des étourderies que Valentin a bien de la peine a sauver. Isabelle qui a déjà fait connoître à Geronte son Pere la répugnance qu'elle a pour Valere , ne voit pas plutôôt que ce Valere supposé est le veritable Léandre , que sa répugnance fait place à une obéissance , que son Pere attribué à la bonne éducation qu'il lui a donnée ; Geronte , aprenant que Dorante , Pere de Valere , est à Orleans , lui écrit pour le presser de venir conclure un mariage qui doit mettre le comble à leurs vœux ; c'est un incident que Valentin a du prévoir , et qui cependant n'est pas entré dans son plan ; il n'en est pourtant pas étonné ; il se flate de surmonter ce nouvel obstacle ; il en survient un autre qu'il n'a pu prévoir ; Arlequin , valet de Valere se présente à lui ; comme ils sont anciens camarades , il lui propose de renouveler connoissance le verre à la main ; Arlequin n'a garde de se refuser à un défi qui flate si fort son inclination ; Valentin lui demande des nouvelles de Valere son Maître , Arlequin lui apprend en confidence que Valere est actuellement dans le Château , qu'il y est arrivé aussi-tôt que Geronte et Isabelle

sa Fille, pour des raisons qu'il lui a cachées; il lui fait même entendre, qu'ils ont suivi pas à pas la chaise de Gerone. Valentin ayant appris d'Arlequin tout ce qu'il a pu en siffler, à la faveur de la partie de cabaret qu'il lui a proposée, le quitte brusquement, pour aller à quelque affaire pressante, ce qui met Arlequin de mauvaise humeur. Valentin, craignant que Valere ne vienne presser le mariage, que son Pere a concerté avec le Pere d'Isabelle, conseille à cette dernière de le recevoir si mal, qu'il n'ose plus y revenir; Isabelle lui promet de ne rien oublier pour le dégoûter d'un mariage, pour lequel elle se sent une aversion invincible.

Le véritable Valere vient; il ne se fait d'abord connoître à Isabelle que comme ami de celui à qui on l'a promise en mariage; Isabelle lui dit si positivement qu'elle hait, et qu'elle haïra toujours celui qu'on prétend lui faire épouser contre son inclination, qu'il se nomme enfin, et lui apprend que bien loin de vouloir la contraindre à recevoir sa main, il est prêt à s'unir avec elle pour détourner un hymen qui les rendroit également malheureux; il lui déclare en même temps qu'il aime Julie, sœur de Léandre. Isabelle en est au comble de la joye; elle demande pardon à Valere de l'avoir haï sans le connoître; et lui promet son

prétendu Valere, qu'il brûle de le voir son
 Gendre ; il a une conversation avec ce Gen-
 dre futur, qui augmente son empressement.
 Comme le faux Valere n'est instruit de rien,
 il lui échape des étourderies que Valentin a
 bien de la peine a sauver. Isabelle qui a déjà
 fait connoître à Geronte son Pere la répu-
 gnance qu'elle a pour Valere, ne voit pas
 plutôt que ce Valere supposé est le véritable
 Léandre, que sa répugnance fait place à une
 obéissance, que son Pere attribué à la
 bonne éducation qu'il lui a donnée ; Geron-
 te, aprenant que Dorante, Pere de Valere,
 est à Orléans, lui écrit pour le presser de
 venir conclure un mariage qui doit mettre
 le comble à leurs vœux ; c'est un incident
 que Valentin a dû prévoir, et qui cepen-
 dant n'est pas entré dans son plan ; il n'en
 est pourtant pas étonné ; il se flate de sur-
 monter ce nouvel obstacle ; il en survient un
 autre qu'il n'a pu prévoir ; Arlequin, valet
 de Valere se présente à lui ; comme ils sont
 anciens camarades, il lui propose de renou-
 veller connoissance le verre à la main ; Ar-
 lequin n'a garde de se refuser à un défi qui
 flate si fort son inclination ; Valentin lui de-
 mande des nouvelles de Valere son Maître,
 Arlequin lui apprend en confidence que Va-
 lere est actuellement dans le Château, qu'il
 y est arrivé aussi-tôt que Geronte et Isabelle

embrasse Dorante , et par la maniere dont il lui parle , Dorante voit bien que Valentin étoit mal instruit , ou qu'il a voulu se jouer de sa credulité ; Léandre vient ; Dorante ne la reconnoît pas , et n'en est pas reconnu , au grand étonnement de Geronte qui les croit Pere et Fils ; Valentin vient enfin débrouïller ce cahos ; il convient qu'il les a tous trompés , mais que ce n'a été qu'à bonne intention , attendu qu'il doit résulter de sa fourberie un double mariage , aussi heureux que celui que les deux Vieillards avoient projeté , auroit été malheureux ; tous les Acteurs de la Comedie du *Valet Auteur* , se rassemblent , hors Julie sœur de Léandre , qui n'auroit pas été de trop , et qui a paru exclue du dénouement sans nécessité ; tout se raccommode ; Geronte est le plus obstiné des deux Peres ; mais Dorante plus raisonnable que lui , et attendri par le faux Lisimon son Fils , qui reprend son veritable nom de Valere , le ramene au sentiment d'un bon Pere , qui ne doit songer qu'à rendre ses Enfants heureux ; on pardonne à Valentin toutes ses tromperies ; Léandre épouse sa chere Isabelle , et donne Julie sa sœur à Valere.

Au reste tout le monde convient que la Pièce en question , ne répond au titre qu'autant qu'on veut bien s'y prêter , et que le *Valet Auteur* , n'est tout au plus qu'un Valet

intrigant

Intrigant , tel qu'on en voit dans la plûpart des Comédies , et surtout dans les Fourberies de Scapin ; mais les Auteurs sont obligés de se conformer au goût d'aujourd'hui ; un titre joliment imaginé et bien sonnant à l'oreille ; attire un plus grand nombre de Spectateurs ; et les Auteurs y trouvent leur compte , du moins du côté de l'interêt ; nous en avons plus d'un exemple , et c'est un des moindres défauts de notre Théâtre.

Le 14. les mêmes Comédiens remirent au Théâtre , après la Comédie dont on vient de parler , la petite Picce du *Je ne sçais qui* , qui fut suivie d'un nouveau Divertissement fort aplaudi et très-bien executé. Le Sr Riccoboni , en femme , et un jeune nouveau Danseur , y ont dansé un Pas de deux , dont la vivacité et la justesse ont fait beaucoup de plaisir. La Dlle Thomassin et le Sr Deshayes , ont aussi dansé un Pas de deux avec beaucoup d'aplaudissement.

Le 27. les mêmes Comédiens remirent au Théâtre une petite Comédie en Prose d'un Acte, intitulée *Le Philosophe dupe de l'Amour*. Cette Pièce qui avoit été donnée dans sa nouveauté au mois d'Octobre 1726. a été revûe du Public avec beaucoup de plaisir ; elle est suivie d'un nouveau Divertissement qui a été généralement aplaudi. Nous nous dis-

G pensons

pensons de parler plus au long de cette Pièce, en ayant déjà donné un Extrait dans le second Volume de Decembre 1726. p. 2953.

Le 22. Juillet, l'Académie Royale de Musique ajouta un nouvel Acte au Ballet de la Paix. Cet Acte est intitulé *Nirée*. Il fut parfaitement bien reçu. En voici l'Extrait.

La Scene est à Amathonte, le Théâtre représente les Jardins de cette Isle consacrée à Venus; ils sont ornés pour célébrer la Victoire de cette Déesse. *Nirée* peint cet aimable séjour, et se peint lui-même par ces Vers :

Goûtons les amusemens
 Qu'une aimable Cour nous prête.
 Nuls soins, nuls événemens,
 Que ceux que l'Amour aprête.
 Là, de mille objets charmans
 Le spectacle nous arrête ;
 Les discours, les sentimens,
 Et l'attaque, et la conquête
 Remplissent tous les momens ;
 Et chaque jour est la fête
 Des Belles et des Amans.

Euryale fait connoître que c'est *Nirée* qui ordonne les Jeux de cette Fête, et dit à cet Inconstant que toutes les Belles sont attentives

tives au choix qu'il va faire entre elles ; Nirée continuë à se peindre par ces Vers , qui exposent le sujet de la Fête :

Que cette inquiétude est sensible à ma gloire !
De Venus triomphante on va tracer l'histoire ;
Une seule aujourd'hui doit obtenir le prix ;
Ah ! je voudrois , plus heureux que Pâris ,
A tout ce que je vois présenter la Victoire ,
Occuper tous les cœurs , troubler tous les esprits.

On voit par tous ces traits dont Nirée exprime son caractere , qu'il n'a point encore d'objet déterminé , puisqu'il les embrasse tous. Il se retire avec son Confident , pour aller au-devant des Beautés qui doivent s'assembler pour la Fête qu'il a préparée.

Ismene est bien loin de ressembler à cet inconstant , qu'elle ne trouve que trop aimable ; elle le fait connoître par ce Monologue :

Trop foible *Ismene* hélas ! une pente fatale
Me fait chercher l'ingrat , qui me manque de foi ;
Ces Jeux sont préparés pour une autre que moi ;
Y viens-je trouver ma Rivale ?
Mes yeux , retenez vos pleurs ;
Ils honorent trop un volage.
Cruel retour que j'envisage ,

G ij Dans

Dans le fond de mon cœur étouffez mes douleurs,

Mes yeux &c.

Dieux ! qu'il en coûte à feindre aux cœurs tels que
le mien !

Il faut d'une insensible affecter le langage ;
Ranimer mon orgueil , ou confondre le sien.

Nirée revient ; il fait compliment à Isme-
ne , sur un triomphe qui la suit en tous
lieux ; Ismene ne prend pas le change , et
lui dit avec un dédain affecté :

Je sçais quel cas on doit faire

D'un éloge ingénieux ,

Préparé pour la première

Qui s'offriroit à vos yeux.

Ce Dialogue a paru très-joli ; on auroit
souhaité qu'il y eut autant de clarté que
d'esprit. Nirée soutient son caractère de
volage jusqu'à ces derniers Vers, où il paroît
s'attendrir sérieusement ; les voici :

Il falloit ne vous voir jamais ;

Je ne vous ai que trop servie ;

Ingrate , j'ai trop vû vos dangereux attraits ;

Dieux inhumains ! vous ne les avez faits

Que pour le malheur de ma vie.

On vient célébrer la Fête , qui consiste
dans

Dans un Ballet Pantomime du Jugement de Pâris. Il est exposé par ces Vers, que Nirée chante, et dont la fin est répétée par le Chœur :

Par Junon et Pallas le prix est disputé.

Au mépris des Grandeurs, des Trésors, de la Gloire,

Le Plaisir l'a remporté ;

D'un triomphe immortel, célébrez la memoire ;

Célébrez le Plaisir, pour vanter la Beauté ;

L'un à l'autre doit sa victoire ;

Nous devons à tous deux notre félicité.

Pâris étant prêt de donner la Pomme d'Or à Venus, Nirée le prévient, et la présente à Ismene, en disant :

Que la feinte aujourd'hui cede à la verité.

Ismene s'attendoit si peu à cette déclaration d'amour, qu'elle s'écrie :

Que vois-je ? quelle nouveauté !

On ne peut pas en dire de même de la pensée qui fait cet heureux dénouement ; elle n'est pas neuve ; mais on doit tenir compte à l'Auteur de l'avoir mise en action. Ismene jouit de son triomphe ; mais ce n'est pas sans défiance : Nirée la rassure par ces Vers :

Que les nœuds de l'Hymen assurent les sermens.

D'une éternelle flâme.

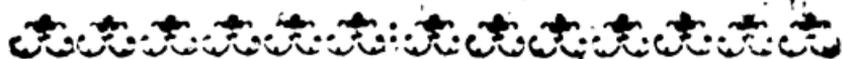
L'Auteur n'en a pas promis davantage dans un petit Avertissement qu'il a mis à la tête de cette nouvelle Entrée, le voici : *Nirée est corrigé de son amour propre et de son inconstance par l'adresse d'une Amante qui pique sa vanité, et qui dissimule, jusqu'à ce qu'elle soit victorieuse ; desorte qu'on peut dire qu'il ne l'épouse que par dépit.*

Le 5. Août on donna la 3^e. représentation du Ballet *de la Paix*, et le 7, on remit au Théâtre la Comédie-Ballet du *Carnaval* et de la *Folie*, dont les Paroles sont de feu M. de la Mothe, de l'Académie Française, et la Musique de M. Destouches, Surintendant de la Musique du Roy. Cette Pièce, qui a toujours fait le même plaisir toutes les fois qu'on l'a remise au Théâtre, avoit été donnée dans sa nouveauté en Janvier 1704. et la dernière fois en Juillet 1730. Nous en avons donné un Extrait assés au long dans le Mercure du même mois, page 1622.

Le 13. les Comédiens François donnerent une petite Comédie nouvelle en Prose et en un Acte, qui a pour Titre *Le Consentement forcé*, de la composition de
M.

M. Guyot de Merville. Cette Pièce, qui a été reçûe très-favorablement, est suivie d'un fort-joli Divertissement parfaitement bien exécuté. Nous parlerons plus au long de cette nouveauté.

Le 25. Les mêmes Comédiens remirent au Théâtre la Tragédie d'*Oreste et Pilade* de M. de la Grange. Cette Pièce qui avoit été donnée pour la première fois en 1698. et reprise au mois de May 1722. fait encore beaucoup de plaisir aujourd'hui. Les principaux Rôles qui sont ceux d'*Oreste*, de *Pilade* et de *Thoas* sont très-bien remplis par les Srs Dufrene, Grandval et Sarrazin, de même que ceux d'*Iphigenie* et de *Thomyris* par les Dllles Gaussin et Grandval.



M A D R I G A L,

A Mlle Gaussin, jouant le Rôle d'Iphigenie,

Lés Grecs, Agamemnon, Calcas, et les Dieux
même

Ne sçauroient m'effrayer pour des jours précieux ;

Les efforts d'Achille amoureux

Pour se conserver ce qu'il aime ,

Ne font point mon espoir, et je le fonde mieux

Sur l'attendrissement des Dieux.

Osez les regarder , aimable Iphigénie ,
Vers le Ciel levez vos beaux yeux ;
Leur douceur me répond d'une si belle vie.

M. Reynaud.

A Mlle Dangeville.

Voici le jour de votre Fête ;
Il faut , dit-on , vous faire un Compliment.
C'est fort bien dit. Mais je ne sçais comment
Ni commencer , ni finir. » Quelle bête !
» Quoi ! la matière . . . Allons tout doucement.
La matière est fertile ; et c'est là justement ,
C'est cela même , qui m'a arrêté.
S'il ne falloit que vanter des apas ,
J'irois mon train. Mais de l'esprit , des Graces ,
Mille talens ? Il faut à chaque pas
Demeurer court ; retourner sur ses traces :
Peut-être , au bout , je me verrois honni ! . . .

Non , n'en déplaise au feu qui nous inspire ,
Ne disons rien ; car je voudrois tout dire ,
Et je n'aurois jamais fini.

A Mlle Dumesnil.

Sur les pas enchanteurs de la jeune Dufrene ,
Gaussin depuis longtemps paroît avec splendeur :

Mais

Mais qui pourra rendre à la Scène

Son immortelle Lécouvreur ?

Les temp. sont arrivés. Une nouvelle Reine.

Du Théâtre François rétablit la grandeur.

Le 9. Août l'Opera Comique, qui continuë toujours la Pièce du *Fossé du Scrupule*, dont on a parlé, donna encore une autre Pièce d'un Acte, qui a pour titre *Le Bal Bourgeois*, avec un joli Divertissement. La Dlle Cheret, connuë sous le nom de *la petite Tante*, et qui a joué ci-devant sur le même Théâtre au gré du Public, y reparut, et joua dans les deux Pièces avec beaucoup d'applaudissement.

Le 25. Fête de S. Louis, on donna sur ce Théâtre, à onze heures du soir, un Bal public, à l'occasion de la Fête du Roy; on y dansa toute la nuit avec un grand concours.

Le 28. on donna trois petites Pièces d'un Acte. La premiere intitulée *La Pantoufle*; la seconde, *La Muse Pantomime*; et la troisieme *L'Amour et l'Innocence*. Cette derniere est suivie d'un Divertissement, coupé de quelques Scènes dialoguées, et très-bien exécuté.



NOUVELLES ETRANGERES.

R U S S I E.

ON a reçu à Petersbourg la nouvelle d'une Victoire remportée le 11. Juillet par les Moscovites sur les Turcs , dont voici le détail.

L'Armée , qui , après le passage du Bog , s'étoit reposée pendant cinq jours , se remit en marche le 10 , et passa sur plusieurs Pontons la Riviere de Kodima , près de l'endroit où elle se jette dans le Bog. Pendant que le Comte de Munich étoit occupé à établir son Camp entre ces deux Rivières , il reçut avis qu'un Corps de Troupes Ottomanes paroissoit de l'autre côté de la Kodima , et que les Ennemis se préparoient à en tenter le passage.

Comme dès le 30. du mois dernier ses espions lui avoient rapporté que les Turcs , dont l'Armée étoit augmentée considérablement , marchaient vers cette Riviere , le Comte de Munich ne douta point que le Seraskier de Bender n'eut dessein de l'attaquer , et il fit toutes les dispositions nécessaires pour attendre les Ennemis. Il apuya sa gauche sur la Kodima , et sa droite sur le Bog , ensorte qu'il avoit ces deux Rivières derrière lui. Il fit repasser la premiere à 10000. hommes sous les ordres du Général Romanzoff , afin de couvrir la grosse Artillerie et les Bagages , que les mauvais chemins avoient empêchés de pouvoir joindre l'Armée. Ensuite il alla avec le Prince de Holstein , Major Général de jour , reconnoître les environs du Camp , et il s'avança jusque sur le
bord

bord de la Kodima, pour observer les mouvemens des Turcs, mais lorsqu'il y arriva, leurs Troupes s'étoient retirées.

La nuit suivante, on acheva de former le Camp, et les Moscovites demeurèrent sous les armes. L'Atteman des Cosaques du Tanais, aiant donné avis le 11. à la pointe du jour, que les Ennemis avoient passé la Kodima, on rapella les Fourageurs et les Détachemens qui leur servoient d'escorte et après avoir tiré trois coups de Canon, pour avertir tous les quartiers de se tenir sur leurs gardes, on fit marcher les Piquets.

Vers les six heures du matin, l'Armée Ottomane parut à une petite distance du Camp, et deux heures après les Turcs attaquèrent en même temps les Gardes avancées de la seconde division de l'aîle droite, et les Cosaques d'Ukraine; mais le Général Sagreski et le Major Philosophow, qui accoururent avec les Piquets de la premiere et de la seconde division de la même aîle, repoussèrent les Ennemis.

Ceux-ci s'étant aperçus que M. Schipoff, Brigadier de jour, s'étoit avancé avec 4000. hommes hors de la portée du Canon du Camp des Moscovites, ils l'envelopèrent, et ils auroient entièrement défait le Corps de Troupes qu'il commandoit, s'il ne se fut défendu avec assés de valeur, pour donner le temps au Comte de Munich de le dégager.

Ce Général marcha au secours de M. Schipoff, avec un Corps de Cuirassiers, de Hussards et de Cosaques; il fut soutenu par un autre Corps que commandoit le Lieutenant Général Gustave de Biron, et qui étoit composé des Gardes du Corps de la Czarine, des trois Régimens des Gardes à pied, et du Régiment de Lowendahl. Il fut obligé de se faire jour au travers des Ennemis, qui occupant les hauteurs, avoient sur lui l'avantage.

du terrain , et qui ne se retirèrent , qu'après avoir fait les plus grands efforts pour empêcher qu'il ne joignit M. Schipoff.

Les Turcs , pendant que le Comte de Munich combattoit pour dégager ce Brigadier , avoient détaché des Troupes pour attaquer les Bagages de l'autre côté de la Kodima ; mais les mesures prises par le Général Romanzoff , avoient fait échouer leur entreprise.

Une grande poussiere , qui s'étoit élevée derriere les hauteurs que les Ennemis occupoient , ayant fait juger qu'ils avoient un grand nombre de Troupes derriere ces hauteurs , le Comte de Munich se détermina à les en chasser. Pour cet effet , il fit sortir toutes les Troupes du Camp , et ayant fait avancer quelques Pièces de canon , il attaqua sur le midi l'Armée Ottomane. L'Artillerie fut si bien servie que les Turcs reculerent peu à peu , et à une heure après midi ils n'occupoient plus que le sommet des hauteurs. Ils y resterent pendant quelque temps , mais le grand nombre de bombes , dont le Comte de Munich les accabla , les obligea de se retirer et de gagner les bords de la Riviere de Kodima.

Le Comte de Munich manda à la Czarine , que toutes les Troupes qui ont combattu , se sont également distinguées , et que plusieurs Officiers Généraux , particulièrement le Lieutenant Général Gustave de Biron , le Baron de Lowendahl , et le Brigadier Schipoff , ont eu beaucoup de part à cette victoire.

On n'est pas instruit au juste de la perte des Turcs , parce que , selon leur coutume , ils ont emporté leurs morts ; mais on assure que les Moscovites ont perdu beaucoup moins de monde , qu'ils ne devoient naturellement en perdre dans un combat

Combat qui a duré plus de six heures. Il n'y a eu aucun Officier Général de tué, et le Colonel Axentief, est le seul Officier de distinction, qui ait été blessé.

P O L O G N E.

Les avis reçus des frontieres sur la fin du mois dernier, portent, que le Pacha de Bender, ayant appris que l'Armée Moscovite marchoit vers cette Place, en avoit fait sortir tous ceux des Habitans, qui n'étoient pas en état de porter les armes, et qu'on avoit rasé par son ordre les Fauxbourgs, et la plûpart des Maisons de campagne des environs.

Ces Lettres ajoutent que les Turcs avoient ruiné absolument tout le Pays qui est entre le Bog et le Dniester, et qu'ils paroissent être dans le dessein d'attendre les Moscovites sur le bord de la seconde de ces deux Rivieres, afin de leur en disputer le passage.

A L L E M A G N E.

ON écrit de Vienne que la nouvelle apportée le 21. Juillet par le Général Major Comte de Preysing du second avantage remporté sur les Turcs par les Troupes Imperiales près de Méadia, ayant achevé de persuader au Peuple que les mauvais succès de la Campagne derniere ne doivent être imputés qu'à la negligence ou à la mauvaise volonté du Comte de Seckendorf, plusieurs Artisans s'attrouperent ce jour-là devant l'Hôtel de ce Feldt-Maréchal, et qu'après avoir jeté beaucoup de pierres dans les fenêtres, ils tenterent d'enfoncer les portes. La précaution qu'on prit de doubler le soir la garde qui étoit auprès de lui, n'empêcha pas le Peuple de s'assembler le lendemain en plus

plus grand nombre , et de faire une nouvelle tentative pour entrer dans son Hôtel ; on fut même obligé de tirer sur la populace , qui fut dissipée. Comme on avoit lieu de craindre que le Peuple irrité de plus en plus contre ce Général , ne cherchât à lui donner de nouvelles marques de son ressentiment , on a jugé à propos de l'en garantir , en le faisant conduire à Gratz en Stirie , où la Comtesse de Seckendorf doit le joindre.

Le Grand Duc de Toscane a eu , depuis qu'il a été forcé de quitter l'Armée pour venir à Bude , plusieurs accès de fièvre , qui ont déterminé l'Empereur à lui mander de revenir à Vienne : ce Prince se porte mieux depuis quelque temps , et comme il n'a plus que de légers ressentimens de fièvre , on compte qu'il sera bien-tôt en état d'aller rejoindre l'Armée.

Les Lettres de Vienne du commencement de ce mois , portent qu'un Corps de Troupes Ottomanes ayant investi Méadia peu de jours après que les Imperiaux s'en sont éloignés , le Colonel Bernclaw , qui y commandoit , et qui avoit reçu ordre de n'y point soutenir de Siège , avoit rendu ce Fort aux Turcs , à condition qu'il seroit conduit à Karansebes avec la garnison.

Celles de Croatie marquent , qu'un autre Corps de Troupes des ennemis est entré dans cette Province , et qu'ils se sont emparés du Fort de Costanza , situé sur la Riviere d'Una.

Selon ces Lettres , le Comte Esterhasi a assemblé toutes les Milices de la Province , et il les a fait marcher du côté de cette Riviere , pour empêcher les Turcs de la passer.

I T A L I E.

LE Pape a accordé au Roy des deux Siciles la Bulle de la Croisade pour le Royaume de Sicile, dans la même forme qu'elle l'avoit accordée ci-devant à l'Empereur.

Le 27. du mois dernier, plusieurs Habitans du quartier de de-là le Tibre, se battirent à coups de pierres, et les Soldats des quartiers voisins étant accourus pour les dissiper, les Transteverins se réunirent contre eux, et en maltraitèrent quelques-uns après les avoir désarmés.

Des Commissaires nommés par le Pape se transporterent, pour visiter les Papiers relatifs à un Compte arrêté entre-eux pour une Société qu'ils avoient dans la Ferme des Doïanes sous le précédent Pontificat, et le bruit court qu'on a découvert par ces Papiers, qu'ils avoient fait présent de 28000. écus au Cardinal Coscia pour entrer dans cette Ferme.

On mande de Florence, que le Grand Duc de Toscane a ordonné d'y établir une Loterie semblable à celle de Rome, et dans laquelle on donnera trente pour cent pour chaque Ambe, et soixante pour cent pour chaque Terne, de plus qu'on ne donne à Rome.

On apprend de Toscane, que sur la fin du mois dernier, le Barigel de Livourne s'étant transporté avec plusieurs Sbirres dans une Métairie voisine des Fauxbourgs, pour y arrêter quelques Soldats qui avoient deserté du Régiment des Gardes du Grand Duc, ces Soldats firent feu sur lui, et tuèrent neuf Sbirres, qu'ils se saisirent ensuite des autres Sbirres, et du Barigel lui-même; et qu'après les avoir liés à des arbres, ils les arquebuserent. Tous les auteurs de cette cruelle action

se sont sauvés , sans qu'on ait pu découvrir où ils se sont retirés.

FESTES A NAPLES.

LE 10. Juillet , Fête de Ste Amélie , dont la Reine porte le nom , LL.MM. reçurent les complimens des Ministres Etrangers , de la Noblesse et du Corps de Ville ; et l'après-midi la Reine admit les Dames de la Cour à lui baiser la main. LL. MM. allerent le soir au Théâtre Royal de S. Charles , où elles assisterent à la premiere représentation d'une Comédie intitulée , *la Loïeuse de Chambres garnies*, et il y eut une triple salve de l'artillerie des Châteaux , et des Vaisseaux qui étoient dans le Port de cette Ville.

Le lendemain , les Galeres firent en présence du Roy et de la Reine l'attaque d'un Fort qu'on avoit construit dans la Mer près de la Côte.

On promena le 12. dans les rues un Char qui représentoit le Triomphe de Bacchus , et qui après avoir été conduit par la rue de Toledé à la Place , vis-à vis le Palais , fut abandonné au Peuple.

Les 9. Chars qui parurent le 4 , n'étoient remplis que de Personnes de la Cour , et il y avoit sur le premier , les Duchesses d'Andria , et de Monteleon , la Marquisè del Vaglio , et la Comtesse de Savignan , habillées à la Persane ; le Prince Pignatelli ; le Prince de Cardines ; les Ducs d'Andria , et de Monteleon , le Marquis del Vaglio , Don Innocent Pignatelli de Marsico , le Comte de Savignan , et Don Charles Guevara de Bavino , vêtus à l'ancienne mode Napolitaine : Sur le second , les Princesses dello Spinoso , et de Durazano , les Duchesses de Cimigliano , et de Noia , les Princes de Ruscigliano , et de Durazano , les Ducs de Cimigliano ,

gliano , et de Noia , les Marquis de Hauteville , et de Saint Julien , Don Pompée Piccolomini , et Don Philippe Vacigliano , les uns et les autres couronnés de fleurs : Sur le troisième , les Duchesses de Riario , de Campolieto , et de Cansano , et la Marquise d'Arena ; le Prince de Belvedere , les Ducs de Riario , de Girifalco , et de Cansano , les Marquis d'Arena , et de Saint Marc , qui représentoient les heures du jour : Sur le quatrième , les Princesses de San Severo , et de Castelcicala , la Duchesse de Sora , et la Marquise de Salcito , les Princes de Saint Antime , de San Severo , et de la Mora , les Marquis de Salcito , et de Saint Lucide , le Comte Jules Gaëtani , Don Thomas Caraccioli de Capri-glia , et Don Tibere Ruffo , en habits de Chasseurs et de Chasseurs : Sur le cinquième , la Princesse Borghese , la Duchesse de Termoli , les Marquises de Fuscaldo , et de Solera ; les Princes Colubrano , et Borghese , les Ducs de Termoli et de Madalona , les Marquis de Solera , et de Fuscaldo , les Comtes de Cerrero , et de Buccino , habillés en Pêcheurs : Sur le sixième , les Princesses de Belmonte , della Riccia , de Striano , et de Cariati ; les Princes d'Angri , de Belmonte , et della Riccia , le Duc de Seminara , les Comtes d'Aversa , et de Polenza , représentant les Arts Libéraux : Sur le septième , la Princesse de Belvedere , les Duchesses de Castro-Pignano , et de Valentino , et la Marquise de Grumo ; les Princes de Marsiconuovo , et de Spaccaforno , les Ducs de Castro-Pignano , de Palma , de Montenero , et del Sasso , et Don Fernand Caraffe , avec des Couronnes d'épics , et des Cornes d'abondance : Sur le huitième , les Princesses d'Ardore , et d'Avellino , la Duchesse d'Alvito , et la Comtesse de Vintimiglia , les Princes de Belmontino de Vintimiglia , d'Avellino , et d'Ardore , les Ducs d'Avito ,

d'Avito , et delle Noci , le Marquis del Vasto , et le Comte de Vintimiglia, les Dames en Amazones et les Seigneurs en Guerriers ; sur le dernier , la Princesse de Sant-Angelo , la Princesse delle Luzi , la Duchesse de Cassano Serra , et la Comtesse de Policastro ; les Princes delle Luzi de Sant-Angelo , de Santo Mauro , et de la Roccella , le Duc de Cassano Serra , et le Comte de Policastro , vêtus à la Romaine.

Le Chevalier Louis Mocenigo , Ambassadeur de la République de Venise , eut le 16. Juillet sa première Audience publique du Roy , et il fut conduit à cette Audience par le Prince de Stigliano Colonne , qui étoit allé le prendre en son Hôtel dans les Carrosses de S. M.

Le lendemain , le Roy donna aussi Audience au Bailly de Vignacourt , Général des Galeres de Malthe , et Ambassadeur Extraordinaire de la Religion à la Cour de Naples et de Sicile. Cet Ambassadeur , qui étoit accompagné de plus de cent Chevaliers de son Ordre , complimenta S. M. sur son Mariage.

Le 15. Leurs Majestés se rendirent à Chiaia , pour voir l'attaque d'une Forteresse qu'on avoit construite dans la Mer, et qui étoit à peu près semblable à celle que les Galeres avoient attaquée le 11.

Lorsque le Roy et la Reine furent entrés dans un Pavillon qu'on leur avoit préparé sur la Côte, le Vaisseau de Guerre le S. Philippe , les Galeres de ce Royaume et celles de Malthe , investirent la Forteresse et après un grand feu d'Artillerie , tant de la part des Assiegés que de celle des Assiegeans , les Galeres s'éloignerent pour faire place à 60. Barques , dans lesquelles étoient 1200. Soldats , vêtus seulement d'une chemise et d'un caleçon , et ayant des bonnets rouges. Ces 1200. hommes escaladerent la Forteresse , d'où les Assiegés leur jetterent

un grand nombre de fusées et d'autres feux d'artifice. On avoit mis dans cette Forteresse des provisions de bouche de toute espece , en si grande abondance , que 10000. hommes auroient pu à à peine les consommer ; et tout cela fut distribué aux Soldats qui avoient monté à l'assaut.

Comme cette Fête se donnoit sur l'Eau, et qu'on craignoit qu'il n'arrivât quelque accident , on ne jugea pas à propos de suivre l'usage qui se pratique en pareille occasion , et de rendre la Cocagne générale.

Les Chevaliers de l'Ordre de S. Janvier , que le Roy des deux Siciles a nommés , outre les Infants d'Espagne Don Philippe et Don Louis , le Prince Royal de Pologne, le Cardinal Aquaviva , les Princes de Torella , et de la Rocca Filomarini , Ambassadeurs auprès des Rois de France et d'Espagne, le Connétable Colonne , le Duc de San-Istevan, et le Prélat Chigi, sont, le Cardinal Belluga , l'Archevêque de Palerme , les Princes Corsini , de Stigliano , Calvarizzo , de Butera , de Colubrano , de Siglia , de Santo-Buono , de Palagoria , et de Montemileto , les Ducs de Tursis , de Sora-Buoncompagni , d'Arion , de Madalone , de Castro Pignano , d'Andria, de Laurenzano , de Bovino , d'Atri , de la Conquistado , de Montemar , et de Sangro ; les Marquis d'Arienzo , de Solera , de Fuscaldo , et de Castellar ; les Comtes de Luna , de Fuenclara , de Charny , de Maceda , de Claviga , de Marsillac , et de Grimaldi ; Don Lelio Caraffe, Don Michel Reggio ; le Comte de Wackerbart Salmour , Saxon , et le Chevalier de la Vieuville.

ISLE DE CORSE.

Les Rebelles étant convenus avec le Comte de Boissieux de donner six ôtages pour répondre de leur fidélité à observer les engagements qu'ils prendront avec la République, il a été réglé que les Pieves de deçà les Monts, fourniroient quatre de ces ôtages, et que les deux autres seroient nommés par les Pieves de de-là les Monts.

Les ôtages qui ont été envoyés par les premières, sont le Docteur Juliàni, un des principaux Habitans de Balagna, M. Xavier Matra, de la même Ville; Le Docteur Costa, Habitant de Corte; et M. Buttafuoco, du Bourg de Rustino, les uns et les autres de Familles considérables de l'Isle. Ils attendront à la Bastie l'arrivée des ôtages des autres Pieves, et on dit qu'ils doivent s'embarquer avec eux sur une Galere, qui les transportera à Toulon.

Quoiqu'ils doivent être défrayés pendant leur séjour en France aux dépens de S. M. T. C. les Rebelles ont imposé une Taxe qui se prendra sur chaque Famille de leurs Pieves, pour l'entretien de ces ôtages.

Le bruit court qu'aussi-tôt après qu'on aura reçu avis de leur arrivée à Toulon, on publiera une suspension d'Armes entre la République et les Rebelles.

E S P A G N E.

On apprend de Madrid, que les Ducs de la Mirandole, de Médina Celi et de Gandia, le Comte de Montijo, le Marquis Scotti, et le Marquis de Saint Jean, ont été nommés par le Roy pour remplir les six Places de Chevaliers de l'Ordre de Saint Janvier, que le Roy des deux Siciles avoit laissées à la disposition de S. M. C.

SOLEM-

A O U S T. 1738. 1839

*S O L E M N I T E' de la Canonisation de
S. Jean F. Régis. Extrait d'une Lettre
écrite de Madrid le 16. Juin 1738.*

L Es R. Peres Jésuites du College Impérial ; viennent de commencer la Solemnité de la Canonisation de S. Jean-François Régis, Missionnaire François, de leur Compagnie. Je ne doute pas que vous n'en voyez avec plaisir une Description abrégée.

La décoration de l'Eglise est des plus magnifiques et en même-temps d'un très-bon goût. Le Chœur entier est occupé par un Autel en Perspective, avec Machines, qui s'éleve jusqu'à la voûte; le reste du Vaisseau est illuminé d'un bout à l'autre et orné de festons de fruits et de fleurs, qui, sans rien dérober de sa belle Architecture, y répandent beaucoup de gayté. La Perspective de l'Autel, au travers d'un Arc de Triomphe très-élevé, présente d'abord les Montagnes escarpées du Vivarez. Dans un enfoncement, qui est aux deux tiers de la hauteur, l'on voit le Saint expirant, avec un Groupe d'Anges, qui descend entre ces Rochers affreux.

A ce Spectacle sauvage en succede un autre des plus brillans. Ces Roches chenuës s'entr'ouvrent et se précipitent de toutes parts. On aperçoit une nouvelle Scene ; le bas représente un Jardin délicieux, orné de Jets d'eau et de Bassins très-variés. De part et d'autre, des Statuës colossales de Chérubins courbés et adossés à des saillies d'Architecture en demi-voûte, soutenant une Colonade magnifique à plinthes et chapiteaux dorés; les colonnes canelées rouge et vert, éclairées en dedans, semblent être de Rubis et d'Emeraudes. Dans le milieu s'offre un Trône préparé pour le nouveau Saint, qui voit

SOUS

sous ses pieds un Ciel semé d'Astres brillans et diversement colorés , qui par leur agitation continuelle , font un reflet de lumières éblouissant. Tout le sommet jusqu'à la voûte , représente une Gloire au milieu de laquelle la Sainte Trinité semble attendre ce Serviteur fidele pour le couronner ; une foule d'Ange y vole de toutes parts. Il faut avoüer que ce coup d'œil a quelque chose de frappant par la vivacité d'une douce lumiere , et le mouvement animé de tant de Figures. A peine les yeux ont ils achevé d'en parcourir les différentes parties , que l'on voit surgir insensiblement du sein de la terre une pointe de Rocher , dont le sommet paroît environné d'une Aurore. De-là commence à s'élever un Soleil levant , qui , après être arrivé à une juste hauteur , s'y arrête. La figure du Soleil s'évanouït , et au milieu de ses rayons diversement agités , paroît le vrai Soleil de Justice. A la fin les Rochers viennent reprendre leur premiere place et font disparaître cette Image passagere de la gloire des Saints , représentée sous les idées que l'écriture nous en donne , de Paradis délicieux , de Sainte Sion et d'Empyrée.

La Décoration du Vaisseau de l'Eglise est tout-à-fait riante. Tous les Pilastres sont chargés de festons pendans. Les Arcades et la frise de l'entablement , de festons en campanes , des Seps de vignes viennent serpenter au tour des petites Tribunes. Audessus de la corniche regne un Treillage orné pareillement de fleurs au naturel , et de fruits en cire , avec des Oiseaux empaillés de toute espece , qui semblent voltiger au tour. Le Treillage est entrecoupé par des socles répondant à chaque Pilastre , et qui sont surmontés d'autant de Bustes , qui représentent les Vertus du Saint. L'architrave et la corniche dans toute leur étendue sont illuminées en

ire blanche. Le Portique de l'Eglise, qui a trois grands Arcs, est orné en verdure avec des Devises et Inscriptions.

En dedans de l'Eglise, au-dessus de la grande porte, est le Dais avec les Portraits de leurs Majestés. De part et d'autre de l'Autel, sur des Estrades fort élevées, sont placées les Statuës de tous les Saints de la Compagnie de Jesus, habillés magnifiquement en velours noir, tout brodé d'or ou d'argent, avec quantité de Pierreries.

Les ruës par où devoit passer la Procession, étoient tenduës de Tapisseries, et les Balcons garnis de Tapis de brocard et de damas. Comme toutes les Maisons sont en Balcons et qu'il y en a jusqu'à 4. ou 5. l'un sur l'autre, cela a quelque chose de magnifique. Il y avoit outre cela sur le chemin onze Reposoirs differens, extrêmement élevés, et tout chargés d'argenterie du haut en bas.

Ce fut à cinq heures du soir que commença la Procession, à laquelle assista le Corps de Ville en Cérémonie, Mrs de la Congrégation du College Impérial, et les Pensionnaires du Séminaire Royal des Jésuites. Ces Pensionnaires sont tous habillés à la Françoisé, mais de noir, avec le Cordon rouge en Echarpe, chargé d'un Nom de Jesus en broderie d'or.

Il y avoit près de 350. Jésuites, tant des six Maisons qu'ils ont à Madrid, lesquelles s'étoient réunies, que des Colleges voisins, d'où ils sont venus en foule, et même tous les Etudiens de Toledé et d'Alcala. Entre les deux rangs de Jésuites, paroïsoient les Statuës de plusieurs de leurs Saints, portées sur les épaules des Jésuites Prêtres, qui se relevoient tour à tour.

Celle de S. Louis de Gonzague étoit précédée du Duc de Solferino, Gonzaga; celle de S. Borgia étoit précédée

précédée d'un Gentilhomme du Duc de Gandie, c'est bien à regret qu'il n'a pu par lui-même s'acquitter de ce devoir envers le *Santo Avuelo*. L'on y avoit joint six jeunes Enfans, vêtus à l'Espagnole d'autrefois. Celle de S. Xavier, précédée du Comte de Xavier, Duc de Grenade, et de six jeunes Enfans, vêtus en Indiens. Celle de S. Ignace, précédée du Marquis d'Alcañizés, dernier de sa Famille, qui, après lui, va se fondre dans celle de Xavier, Il y avoit encore six jeunes Enfans en Guerriers, vêtus à la Romaine.

Devant la Statuë du nouveau Saint, marchoit le Duc de Frias, Grand Sommelier, au nom du Roy, et portant l'Etendart de S. M. Il étoit accompagné des Ducs ou Marquis de Bournonville, de Montemar, de Benalcasar, de la Jamaïque, Berwic, du Prince Pio, du Comte de Galves, petit-fils du Duc d'Albe et de los Balbasez; le tout escorté d'un Détachement de Gardes du Corps. Il y auroit eu bien plus grand nombre de Seigneurs, si la Cour eût été à Madrid.

La Procession en cet ordre, et escortée des Soldats aux Gardes, au son des Timbales, Trompettes, Cors-de-Chasse, Hautbois et Violons, distribués en plusieurs Chœurs, se rendit d'abord à la Place Royale, de-là à la Maison Professe; fila ensuite vers la *Puerta del Sol*, et delà ayant tourné du côté des P. P. de S. Dominique, elle rentra par un autre côté dans la Place Royale. Ce ne fut qu'après huit heures qu'elle arriva au Coliege Impérial. La Statuë du Saint s'arrêta à l'entrée, jusqu'à ce qu'on eût fait joüer devant elle deux Pyramides de Feu d'artifice très-bien executées. J'oublois de dire que dès le Samedi au soir il y avoit eu déjà un grand Feu d'artifice devant l'Eglise. On y avoit représenté un Château bâti au milieu de la Mer, sur un
Rocher

Rocher escarpé , et deux Vaisseaux qui venoient le bombarder.

En rentrant on trouva toute l'Eglise illuminée. Le Dôme l'étoit aussj en dehors. Tandis qu'on chantoit le *Te Deum* , on eut tout le temps d'exécuter les changemens de Scene du grand Autel, ce qui réussit parfaitement.

Il étoit plus de neuf heures quand cette premiere Cérémonie finit, Vous pouvez juger par la description que je viens de faire à la hâte , que cette Fête a été véritablement des plus magnifiques et des plus superbes. Ce qui doit faire plaisir à la Compagnie , c'est l'empressement avec lequel tous les Ordres y ont concouru.

Sa Majesté , après tout ce qu'elle a fait pour la Canonisation de ce grand Saint , après le riche Autel qu'elle lui a fait bâtir , a voulu encore signaler sa piété et sa libéralité Royale , par ce qu'elle a accordée pour les frais de cette Fete. L'Érèndart que ce grand Prince consacre au nouveau Saint, est de Moire d'argent , brodé en or et en fleurs de Soye à plein , avec des glans, cordons et campanes mêlées d'or et de Soye blanche. *Regis ad exemplum*, presque tout le Monde a concouru. Les Ducs de Gandie et de Solfarino , et le Marquis Dalkanizes , ont habillé les Saints de leurs Maisons. La Duchesse d'Ossune a voulu habiller le nouveau Saint , et y a travaillé de ses mains. Elle y avoit ajouté pour plus de 50. mille écus de Pierrieres. Les differens Ordres Religieux ont dressé , chacun à leurs frais , les differens Oratoires dont j'ai parlé ci dessus. La foule du monde dans les rués et sur les Balcons étoit prodigieuse , &c.

ON apprend de Lisbonne, que le 5. Juillet LL. MM. accompagnées du Prince et de la Princesse du Bresil, et des Infants Don Pedre, Don Antoine et Don Emanuel, assisterent à un Caroussel dans lequel plusieurs Seigneurs de la Cour, divisés en quatre Quadrilles, entrerent en lice.

La premiere Quadrille, qui étoit commandée par le Duc de Cadaval, Grand Ecuyer du Roy, étoit composée du Marquis d'Alegrete, du Comte de Povolide, de Don Antoine Rolim de Moura de Azambuja, Frere du Comte de Val-de-Reys; de Don Joseph-Bernard de Tavora, Frere du Comte de S. Vincent; de Don Juan da Costa, Fils aîné du Comte de Soure; du jeune Comte de Santiago, et de Don Manuel de Tavora, Frere du Marquis de ce nom.

Les Comtes de Val de Reys et de Lavradio, Don François-Xavier-Pierre de Sousa, Visiteur de la Maison de la Reine, Don Manuel-Antoine de Sampayo et Mello, Seigneur de Villafior; Don Manuel de Sousa, Capitaine de la Garde Royale Allemande; Don Louis de Saldagne de Gama, fils aîné de Don Juan de Saldagne, ci-devant Viceroy des Etablissements que les Portugais ont dans les Indes, et Don Blaise-Balthasar de Silveira, Mestre de Camp Général et Gouverneur des Armes de la Province de Beira, formoient la seconde Quadrille, à la tête de laquelle étoit Don Thomas de Lima, Vicomte de Villanova de Cerveira, Premier Ecuyer de la Princede du Bresil.

Dans la troisieme, commandée par le Marquis de Tavora, étoient Don Joseph Ayres de Saldagne d'Albuquerque, Visiteur de la Maison de l'Infant Don Antoine; Don Antoine de Saldagne d'Albuquerque,

querque, son fils ; Don Louis Guedes de Miranda, fils de Don Pierre de Marça ; Don Nuno de Tavora, frere du Marquis de ce nom ; Don Louis de Portugal, Colonel du Régiment d'Infanterie de Setuval ; Don Fernand de Almeida, neveu du Cardinal Patriarche de Lisbonne, Don Thomas da Silveira de Albuquerque, cousin du même Cardinal.

Le Comte de S. Michel conduisoit la dernière Quadrille, qui étoit composée de Don François de Menatzes, fils aîné du Comte d'Ericeira ; de Don Thomas da Silva Telles de Villanova de Cerveira, Mestre de Camp Général ; de Don Alvar Joseph Botelho, fils du Comte de S. Michel ; de Don Fernand Xavier de Miranda Henriques, cousin du Comte de Sandomil ; de Don Marc de Noronha, fils aîné du Comté d'Atcos ; de Don Joseph-Joachim de Miranda Henriques, Seigneur de Carapito et de Codiceiró ; et de Don Louis de Sousa, frere du Capitaine de la Garde Royale Allemande.

Les mêmes Seigneurs firent le 12. un second Tournois, dans lequel ils parurent avec de nouvelles Livrées, aussi magnifiques que les premières, et auquel L. M. se trouverent avec la Princesse du Breil et les Princes de la Famille Royale.

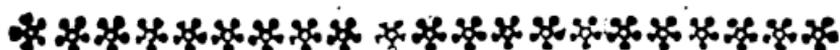
Le 18. il y eut un Combat de Taureaux, que le Roy et la Reine honorerent de leur présence, et dans lequel le Duc de Cadaval, les Marquis de Tavora, et d'Alegrete, et Don Antoine de Sampayo et Mello, Seigneur de Villafior, étoient les principaux Champions.

ON assure à Londres, que M Keene ayant fait de nouvelles instances auprès du Roy d'Espagne, pour que S. M. C. fit relâcher les Vaisseaux Anglois, qui sont encore retenus en Amerique par les Espagnols, Don Sébastien de la Quadra, Secrétaire *del Despacho Universal*, avoit déclaré de la part du Roy d'Espagne, que S. M. C. persistoit dans la résolution de ne point restituer les Vaisseaux qui avoient été surpris en contreb. nde par ses Gardes Côtes.

Plusieurs Lettres d'Espagne, marquent que sur cette réponse de Don Sébastien de la Quadra, M. Keene avoit envoyé ordre à tous les Vaisseaux Marchands Anglois, qui étoient dans les Ports d'Espagne, de mettre au plutôt à la voile.

On a appris depuis peu, que Don Thomas Geraldino, Ministre du Roy d'Espagne à Londres, eut le 7. de ce mois une longue conférence avec le Duc de Newcastle, et on dit qu'il lui a déclaré que le Conseil des Indes ayant fait les perquisitions ordonnées par S. M. C. il résulta de l'examen des Procès Verbaux, et des autres Pièces, qui avoient été remises à ce Conseil, que de tous les Vaisseaux Anglois, qui ont été pris par les Gardes Côtes Espagnols en Amérique, il n'y en avoit que cinq, que les Propriétaires eussent droit de réclamer; que le Roy d'Espagne avoit donné ordre de les relâcher, et que Don Sébastien de la Quadra, Secrétaire *del Despacho Universal*, avoit écrit au Gouverneur de la Havanne, de faire punir les Armateurs qui s'étoient emparés de ces Bâtimens.

MORTS



MORTS, NAISSANCE
des Pays Etrangers.

LE 2. Juillet, Charles *Townshend*, Vicomte de *Townshend*, Baron de *Lynn*, Pair d'Angleterre; Membre du Conseil Privé de S. M. B, Chevalier de de l'Ordre de la Jarretiere et Gouverneur de la *Chartreuse*, mourut à sa Terre de *Raynham-Hall*, dans la Province de *Nortfolck*. Il avoit été par deux fois Secrétaire d'Etat de la Grande-Bretagne; la premiere fois depuis le 28. Septembre 1714. jusqu'au mois de Décembre 1716. et la seconde, depuis le 19. Février 1721. jusqu'au 26. May 1730. qu'il se démit de cette Charge, s'étant alors retiré sur ses Terres. Il avoit été élu et installé Chevalier de la Jarretiere les 19. Juillet et 8. Août 1724. Il avoit été marié en secondes Noces au mois de Juillet 1713. avec la sœur aînée du Chevalier *Robert Walpole*, *Premier Ministre d'Angleterre*, laquelle mourut le 9. Avril 1726. grosse de 4. mois, laissant 8. Enfans vivans de 13. qu'elle avoit eüe du Vicomte de *Townshend*, qui avoit de sa premiere femme 4. Enfans, dont l'aîné apellé *Lord-Lynn*, succede à ses Titres et à ses biens.

Le 16. D. *Catherine de Boufflers*, Dame du Palais de la Reine regnante d'Espagne, et Epouse de D. *Joseph Cantelmi-Stuart*, Duc de *Papoli*, Prince de *Petterano*, Seigneur Napolitain, Grand d'Espagne de la premiere Classe, avec lequel elle avoit été mariée le 22. Avril 1717. mourut à Madrid, dans la 36. année de son âge, étant née le 21. Septembre 1702. elle étoit fille puînée de *Louis-François de Boufflers*, Duc, Pair et Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roy, &c mort

le 22. Août 1711. et de D. Catherine-Charlotte de Gramont, à présent sa veuve, ci-devant Dame d'honneur de la Reine.

Le Duc de *Saxe Mersebourg*, mourut le 28. du mois dernier à Dobriluck, où il faisoit sa résidence. Ce Prince, qui se nommoit Henry, et qui avoit succédé en 1731. au Duc Maurice-Guillaume, son cousin, étoit âgé de 76. ans, 10. mois et 26. jours, étant né le 2. Septembre 1661. Il avoit épousé le 29. Mars 1692. la Princesse Elizabeth, fille du Duc Gustave Adolphe de Meckelbourg Gustraw, et il avoit eu de ce Mariage le Prince Maurice, né le 29. Octobre 1694. et mort le 11. Avril de l'année suivante, et la Princesse Christine Frédérique, qui nâquit le 27. May 1693. et mourut le 21. Août 1712. Le Duc de *Saxe Mersebourg* étoit Chevalier de l'Ordre de l'Aigle Blanc de Pologne; et pendant sa jeunesse il avoit commandé dans une des Guerres contre les Turcs un Régiment des Troupes Impériales, à la tête duquel il acquit une grande réputation. Aussi-tôt après sa mort, la Duchesse Douairiere de *Saxe Mersebourg*, a envoyé à *Moritzbourg* M. de Bibra, Conseiller Privé et Grand-Maître de la Maison de ce Prince, pour en donner part au Roy de Pologne, Electeur de *Saxe*.

Le Duc de *Saxe Mersebourg* ne laissant point d'Enfans, et ses Etats étant dévolus à la Maison Electorale de *Saxe*, Mrs de Zech et de Zanthier se sont rendus à *Mersebourg*, par ordre du Roy de Pologne, Electeur de *Saxe*, et après avoir posé le scellé sur les Effets du feu Duc, ils ont pris possession du Duché de *Mersebourg*, au nom de S. M. Polonoise, qui y a envoyé quelques Troupes.

Les revenus que tiroit le feu Duc, tant de son Duché, que des Terres qu'il possédoit en *Saxe* et dans la *Basse Lusace*, montoient à 30000 florins.

On apprend de Dresde , que la Reine accoucha au Château de Moritzbourg d'un Prince , dont la naissance fut annoncée par le bruit de plusieurs décharges du canon , et que l'on dépêcha sur le champ le Baron de Bulow à Vienne , le Comte de Collovrath à Madrid , le Baron de Lomnitz à Naples , et M. le Fort à Petersbourg , pour y donner part de cette nouvelle On dit que le jeune Prince aura pour Parains et pour Maraines le Roy et la Reine d'Espagne , avec le Roy et la Reine des deux Siciles.



F R A N C E .

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE Roy partit du Château de Compiègne le 4. Août , et S. M. alla coucher à Chantilly , d'où elle revint le 7. à Versailles.

Le 14. de ce mois , le fils du Duc de Chastelleraud reçût dans la Chapelle du Château de Versailles les Cérémonies du Baptême ; il eut pour Parain et pour Maraine , Monseigneur le Dauphin et Madame , et la Cérémonie fut faite par l'Abbé de la Fare d'Alais , Aumonier du Roy , en quartier , en présence du Curé de la Paroisse. La Reine accompagnée de Madame

H iijj Henriette

Henriette et de Madame Adelaïde , assista à cette Cérémonie dans sa Tribune.

Le 15. Fête de l'Assomption de la Sainte Vierge , le Roy se rendit à la Paroisse du Château , où S. M. entendit la Grande Messe. L'après midi , le Roy accompagné du Duc d'Orleans , du Duc de Chartres , du Prince de Dombes , du Comte d'Eu , et du Duc de Penthièvre , assista dans la Chapelle du Château aux Vêpres , qui furent chantées par la Musique. S. M. assista ensuite à la Procession qui fut faite autour de la Place d'Armes, et à laquelle l'Archevêque de Rouën, Premier Aumônier de la Reine , officia.

Le même jour , la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château , et S. M. communia par les mains du même Prélat : la Reine assista aux Vêpres dans sa Tribune.

Le 16. dans l'Assemblée générale du Corps de Ville , M. Turgot , Conseiller d'Etat , fut continué Prévôt des Marchands : M. le Roy de Feteuil , Quartinier , & M. Germain , Orphevre du Roy , furent élus Echevins.

Le lendemain , le Corps de Ville se rendit à Versailles , et le Duc de Gêvres , Gouverneur de Paris , étant à la tête , il eut Audience du Roy , avec les Cérémonies accoutumées. Il fut présenté à S. M. par le Comte

de

de Maurepas, Ministre et Secrétaire d'Etat, et conduit par le Marquis de Brezé, Grand Maître des Cérémonies. Le Prévôt des Marchands, et les deux nouveaux Echevins prêterent entre les mains du Roy le Serment de fidélité, dont le Comte de Maurepas fit la lecture, le Scrutin ayant été présenté par M. Gilbert de Voysins, Avocat du Roy du Châtelet, qui parla avec beaucoup d'esprit et d'éloquence.

Le même jour, le Corps de Ville eut l'honneur de rendre ses respects à la Reine, à Monseigneur le Dauphin, et à Mesdames de France.

Le 19. Juillet, à quatre heures après midi la Reine alla à la Communauté, dite de *l'Enfant Jesus*, dont M. le Curé de S. Sulpice prend soin. S. M. qui étoit accompagnée de beaucoup de Seigneurs et de Dames de sa Cour, fut reçûe à la descente de son Carosse par M. le Curé, accompagné des principaux Ecclesiastiques de sa Communauté, par des Religieuses de la Maison, et par trente Demoiselles de Condition, qui y sont élevées.

La Reine marqua à tout le monde, et particulièrement à ces jeunes Demoiselles, beaucoup de bonté. S. M. voulut voir ensuite les pauvres femmes et filles, qui vont
 H v Digitized by Google chaque

chaque jour travailler dans de grandes Salles, au nombre de 5. à 600 ; Elle entra dans chacune des Salles , parla avec bonté à ces pauvres gens , en questionna beaucoup sur le Lieu de leur naissance, et sur leur travail. S. M. parut fort touchée de leur misere , et édiflée des soins que M. le Curé prend de les faire instruire , et de leur donner à travailler, pour leur faire éviter les dangers de l'oisiveté.

La Reine entra ensuite dans la Salle où les jeunes Demoiselles travaillent. Elle vit avec beaucoup de plaisir leurs Broderies, qui surpassent les plus beaux Ouvrages de Perse et des Indes. S. M. voulut bien accepter , avec des témoignages de satisfaction, un mouchoir de tol, de la façon de ces Demoiselles , qu'elle mit sur le champ.

S. M. voulut voir la Basse-cour, entra dans la Laiterie , où elle se reposa , et mangea de la Crème fraîche , que M. le Curé avoit fait préparer avec une petite Collation. Elle ordonna à toutes ses Dames de s'asseoir , et de faire colation avec elle. On fait dans cette Laiterie du beurre excellent , et des fromages de Crème glacée , qui sont fort estimés, Cette Laiterie sert aussi pour les pauvres-Enfans de la Paroisse , au nombre d'environ 300. à qui on porte du Lait tous les matins. Les Jeunes Demoiselles chanterent en même temps une Idille composée à la gloire de

Leurs Majestés. La Reine l'écouta avec des marques de la plus grande bonté.

S. M. alla ensuite à la Chapelle pour y entendre le Salut, qui fut chanté par les Demoiselles. La Reine montra dans cette occasion autant de piété, qu'elle avoit montré de charité. S. M. se promena avec toute sa Cour dans les Jardins, et remonta en Carosse vers les huit heures du soir, pour aller souper chés Mad. la Duchesse de Ventadour, après avoir remis ses liberalités entre les mains de M. le Curé, à qui elle dit, qu'elle vouloit avoir part aux bonnes œuvres qui se pratiquent dans cette Maison, dont elle étoit très-édifiée.

Ces Demoiselles ont eu l'honneur de présenter à la Reine, les années dernières, des Robes de Mousseline, brodées à plein, à la façon de Perse, or, argent, et soye, que S. M. a bien voulu porter quelquefois.

Le 15. Août, M. l'Archevêque de Paris fit après Vêpres avec le Clergé de l'Eglise de N. D. la Procession solennelle qui se fait tous les ans en memoire du Vœu que Louis XIII. avoit fait pour obtenir du Ciel par l'intercession de la Ste Vierge la fécondité de la Reine, qui n'avoit point encore eu d'Enfant. Ce Vœu fut suivi de la naissance de Louis XIV. qui arriva le 9. Septemb. 1638.

et de celle de Monsieur, Frere du Roy Louis XIV. qui arriva l'année suivante.

Le 10. Fevrier 1638. environ deux mois après que la grossesse de la Reine eut été déclarée, Louis XIII. donna une Déclaration, par laquelle il mit sa Maison et tout son Royaume sous la Protection de la Vierge, Mere de Dieu; exhortant tous les Prélats de France dont les Eglises principales ne seroient pas dédiées à la Vierge; de lui consacrer un Autel, et d'ordonner une Procession annuelle le jour de l'Assomption, ce qui fut ordonné par les Prélats chacun dans son Diocese.

Louis XIII. assista en personne à la Procession que le Clergé de N. D. de Paris fit cette année le jour de l'Assomption; le Parlement, la Chambre des Comptes et la Cour des Aydes s'y trouverent aussi; et depuis ce temps-là, cette Procession a toujours été faite chaque année avec les mêmes cérémonies.

Les Cours sont averties de s'y trouver par une Lettre de Cachet que le Roy leur envoie quelques jours auparavant; et comme la Chambre des Comptes dispute au Parlement la Préséance, à cause qu'elle prétend avoir été renduë sédentaire à Paris avant le Parlement, le Roy dans la Lettre de Cachet qu'il adresse tous les ans à cette Chambre, lui enjoint de céder la droite au Parlement,

pour

pour cette fois , et sans tirer à conséquence.

Le Roy qui est réputé présent à cette Cérémonie , envoie un Détachement de Gardes du Corps pour garder le Chœur de l'Eglise N. D. et un des Cent Suisses pour garder les portes de la Nef.

Les Cours ne viennent à N. D. que par Députés ; sçavoir , du Parlement un Président à Mortier et 30. ou 40. Conseillers , et Mrs les Gens du Roy , tous en Robe rouge. De la Chambre des Comptes un Président , plusieurs Maîtres , et autant environ de Correcteurs et Auditeurs , tous en Robe de cérémonie. De la Cour des Aydes un Président et une vingtaine de Conseillers , tous en Robe rouge.

Le Prévôt des Marchands , les Echevins et autres Officiers du Corps de Ville y viennent tous en Corps avec les trois Compagnies d'Archers de la Ville.

La Procession sort par la rue neuve N. D. passe le Marché neuf , le bas du Pont S. Michel , devant le Palais , rue de la vieille Draperie , rue S. Christophe , et rentre par la Porte du Cloître du côté du Chapitre.

Cette Procession est composée du Clergé de N. D. et de celui des quatre Collegiales ; dites *Filles de N. D.* Les Cours dont on a parlé suivent la Procession. Il y a eu cette année 1738. cent ans accomplis qu'elle a été établie.

Le Roy pour renouveler le Vœu de Louis XIII. avoit écrit le premier Août à l'Archevêque de Paris la Lettre qui suit.

MON COUSIN, comme le premier et le plus essentiel devoir des Souverains est de faire regner dans leurs Etats l'Être suprême, par qui regnent tous les Rois de la terre, ils ne peuvent donner des marques trop publiques et trop éclatantes de leur parfaite soumission à la divine Majesté; et comme c'est d'Elle seule qu'ils tiennent toute leur autorité, ils ne doivent pas se contenter des hommages qu'ils lui rendent en Personne, ils doivent encore encourager leurs Sujets à concourir avec eux pour lui marquer leur reconnoissance des bienfaits continuels qu'ils reçoivent de sa bonté; pénétré de ces principes, je n'ai rien plus à cœur, depuis mon avènement à la Couronne, que de maintenir dans toute leur étendue les Etablissemens formés par la pieté de mes Ancêtres: Il n'en est guere de plus respectable que le Vœu solennel de Louis XIII. de glorieuse mémoire: ce Prince rempli des sentimens de la plus solide dévotion avoit éprouvé tant de fois le secours visible du Ciel, soit dans les temps que son Royaume fut agité par les troubles que l'Hérésie entraîne nécessairement avec elle, soit dans les Guerres suscitées par la jalousie de ses Voisins, qu'il crut ne pouvoir donner un témoignage plus authentique de sa reconnoissance et de sa vénération pour la très-sainte Vierge, qu'en mettant son Royaume sous sa protection. Louis XIV. de glorieuse mémoire mon très-honoré Seigneur & Bisayeul a suivi les mêmes principes, et a ressenti pendant tout le cours de son regne des effets

effets signalés de cette puissante protection ; et comme je ne puis suivre de plus grands exemples que ceux de ces deux augustes Prédecesseurs , je veux que cette année , qui est la centenaire depuis que mon Royaume reconnoît la Mere de Dieu pour sa Patrone speciale , soit en même temps l'époque du renouvellement que je fais de ce même établissement. C'est pourquoy je vous fais cette Lettre , pour vous dire que mon intention est , que le matin du Dimanche qui précédera le quinze Août prochain , jour de l'Assomption de la très-sainte Vierge , vous fassiez faire commémoration de la Déclaration de Louis XIII. du 10. Février 1638. dans l'Eglise Métropolitaine de ma bonne Ville de Paris et autres de votre Diocèse ; et qu'après les Vêpres du jour de l'Assomption , il soit fait une Procession avec toute la splendeur qu'il se pourra , à laquelle assisteront toutes les Compagnies Supérieures , et les Corps de Ville , avec pareilles cérémonies que celles qui s'observent aux Processions générales les plus solennelles ; ce que je veux être fait en toutes les Eglises tant Paroissiales , que des Monasteres des Villes , Bourgs et Villages de mon Royaume , ainsi qu'il est plus particulièrement expliqué dans ladite Déclaration , que je veux être observée exactement , et n'étant la Présente à autre fin. Je prie Dieu , qu'il vous ait , Mon Cousin , en sa sainte et digne garde , &c.

Le 8. Août l'Archevêque de Paris donna le Mandement qu'on va lire.

Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille du Luc , par la misericorde Divine , et par la grace du Saint Siège Apostolique , Archevêque de Paris , Duc de Saint Cloud , Pair de France , Commandeur de l'Ordre du

1852 MERCURE DE FRANCE

Saint Esprit , &c. A tous les Fideles de notre Diocèse ; Salut et Bénédiction.

Le Roy persuadé que c'est le Seigneur qui fait regner les Princes de la terre, et qui élève ou abaisse à son gré les Trônes et les Empires , a cru qu'il étoit de son devoir de conserver les saints Etablissements que la pieté de ses Prédécesseurs leur a inspirés , et qui peuvent attirer sur son Royaume les secours et les bienfaits du Ciel.

C'est dans ces vûes et par ces motifs , qu'à l'exemple de son auguste Bisayeul , Sa Majesté a jugé à propos de renouveler la Déclaration par laquelle le Roy Louis XIII. de glorieuse mémoire , annonça il y a cent ans à tous ses Peuples , qu'il prenoit la très-Sainte Vierge pour la Patrone spéciale de ce Royaume , qu'il lui consacroit particulièrement sa Personne , son Etat , sa Couronne et ses Sujets, et qu'il vouloit qu'à chaque année , au jour et Fête de l'Assomption, il se fit une Procession des plus solennelles pour implorer l'assistance de cette Reine du Ciel , et perpetuer la mémoire de cette religieuse consécration.

Aplaudissons à un zele si loüable , et si édifiant , et signalons dans l'occasion qu'il nous présente , notre tendre dévotion envers notre puissante Protectrice : Pleins de cette confiance filiale , qui a porté nos plus grands Rois à attendre d'Elle et à lui attribuer tout le bonheur de leur Regne , demandons à Dieu , par son intercession , qu'il comble le Roy et son Peuple de ses plus signalées faveurs ; conjurons-le d'affermir de plus en plus la tranquillité de l'Etat , et d'accorder à l'Eglise de France la cessation des troubles dont elle est agitée, en inspirant l'esprit de docilité et l'amour de la Paix à tous ses Enfants. —

Puisse notre auguste Monarque recueillir enfin

le fruit des soins qu'il employe pour éteindre le feu de la division et des disputes. Puisse-t-il, sous la protection de Marie, non-seulement comme Ezéchias, voir *dans tous les jours de sa vie, regner la Paix et la Vérité*; mais goûter encore la douce espérance de transmettre ce double trésor à une longue suite de Descendants, héritiers de sa gloire et de sa puissance.

A ces Causes, et pour nous conformer aux intentions, dont Sa Majesté nous a fait part par la Lettre ci-jointe; après en avoir conféré avec nos Vénérables Freres, les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons que les Processions et Prières qui ont été faites ci-devant en conséquence des Mandemens de nos Prédecesseurs, & conformément aux Déclarations des Rois Louis XIII. & Louis XIV. des 10. Février 1638. & 20. Mars 1650. seront continuées à perpetuité dans les Eglises de la Ville et du Diocèse: Qu'en outre il sera fait cette année, le Dimanche 10. du présent mois, par tous les Prêtres qui célébreront la Ste Messe, commémoration de la Déclaration du Roy Louis XIII. en récitant les Oraisons marquées ci-après; & que pour une plus grande solemnité, les quatre Collegiales de notre dépendance, qui sont tenuës d'assister à la Procession du Jour & Fête de l'Ascension, assisteront cette année à celle que nous ferons à l'issuë des Vêpres au Jour & Fête de l'Assomption. Nous exhortons les Communautés Religieuses, de redoubler leurs Prières, pour le Roy, pour la Reine, pour Monseigneur le Dauphin, et de faire une Communion particuliere afin d'attirer les Bénédictions du Ciel sur toute la Famille Royale, &c.

Le 10 Août, le Grand Prieur de l'Abbaye Saint Germain des Prés rendit aussi son Mandement sur le même sujet; en voici la teneur. Jean-

Jean-Baptiste Floyrac , Grand Prieur de l'Abbaye Royale de Saint Germain des Prés , Immédiat au Saint Siège , & Vicaire Général de S. A. S. Monseigneur le Comte de Clermont , Prince du Sang , Abbé Commandataire de ladite Abbaye : A tous les Fideles de notre Jurisdiction . Salut en Notre Seigneur.

Toute Grace excellente et tout Don parfait vient d'en haut , et descend du Pere des Lumieres. Pour les obtenir , l'Eglise a été de tout temps attentive à se ménager de puissans Intercesseurs auprès de Dieu ; mais il n'en est point qu'il écoute plus favorablement & avec plus de complaisance que la très-Sainte Vierge. Persuadés de cette vérité , les Princes Chrétiens se sont toujours fait un devoir de Religion d'implorer son secours dans leurs plus pressans besoins. Telle a été la conduite de nos Religieux Monarques Louis XIII. & Louis XIV. d'heureuse mémoire , lorsqu'aux années 1638. & 1650. ils ont pris la Mere de Dieu pour Patrone de leur Royaume , & que pour rendre public l'hommage qu'ils ont fait de leur Couronne à la Sainte Vierge , ils ont ordonné que chaque année au Jour de la Fête de l'Assomption , il se feroit une Procession générale & solennelle en son honneur dans toute l'étendue de leur Royaume. Sa Majesté animée du même zele , & marchant sur les pieuses traces de ses Augustes Peres , a renouvelié leur Vœu ; & pour attirer sur sa Personne Royale , sur la Reine , Monseigneur le Dauphin , les Dames de France & tout son Peuple , la Protection de la Sainte Vierge , Elle a jugé à propos d'ordonner par une nouvelle Déclaration , que la même solemnité se continuât dans les Eglises de France.

Entrons , Mes chiers Freres , dans des sentimens si dignes de notre Grand Monarque , qui par cette

Décla-

Déclaration nous fait connoître qu'il est véritablement le Roy Très-Chrétien, et le Fils Aîné de l'Eglise

A ces causes, pour répondre aux intentions de Sa Majesté, nous ordonnons que, suivant la coutume établie, la Procession générale se fera le 15, du présent mois, à l'issuë des Vêpres. Nous exhortons tous les Fideles de notre Jurisdiction à y assister avec dévotion, et à demander à Dieu, par l'intercession de la sainte Vierge, pour le Roy, la Famille Royale, et pour tout le Royaume, les graces de paix et de salut. Enjoignons aux Prêtres de dire à la sainte Messe la veille de la Fête de l'Assomption, les trois Oraisons marquées *pro Rege*, &c.

Lorsque le Roy passa en revûë les deux Compagnies des Mousquetaires le premier du mois dernier, S. M. nomma elle-même le Marquis de Jumilhac pour Capitaine-Lieutenant de la premiere Compagnie. Ce Commandant nomma ensuite, en présence du Roy, le Chevalier d'Artagnan, Sous Lieutenant, le Marquis d'Avejan, Enseigne, le Marquis de Champinelle, Cornette; Mrs de Longuavene et de Vaux; Maréchaux des Logis; M. de Montlouis et le Chevalier de Mornay, Brigadiers; et Mrs de Mazieres et d'Orvilliers, Sous-Brigadiers.

Le Marquis de Montboissier, Commandant de la seconde Compagnie, nomma, aussi en présence du Roy, Mrs de Vervaut, Duchaffaut et de Sceaux, Sous-Brigadiers.

Le Lendemain de la Revûe, le Roy accorda le Brevet de Mestre de Camp à M. de Franclieu, ancien Maréchal des Logis de la première Compagnie, qui sert depuis 1703, et à Mrs de Cabre, de Marigny, Derville et au Chevalier de Villelongue, premier Mousquetaire, à chacun la Croix de S. Louis.

Le même jour le Roy accorda le Brevet de Mestre de Camp à Mrs de Germont et de Savoisy, Maréchaux des Logis, dont le premier sert depuis 1703. et le second depuis 1704. dans la seconde Compagnie.

Le Roy accorda en même-temps la Croix de S. Louis à Mrs de Vervant, Duchaffaut, et de Sceaux, Sous-Brigadiers, ainsi qu'à Mrs Douté et de Grandchamp, l'un Porte-Etendart et l'autre Porte-Drapeau.

La Fête de sainte Anne, Patronne de M. de Vandeuil, Ecuyer du Roy, très-connu par les excellens Hommes de cheval qu'il a formés, devoit être célébrée le 27. du mois dernier, mais elle fut remise au 13. Août, parce que plusieurs Gentilshommes qui devoient la donner étant Mousquetaires du Roy, et faisant leur service à Compiègne, avoient fait prier M. de Vandeuil que la Fête fût remise.

Ce jour-là 13. de ce mois les Seigneurs et Dames qui avoient été invités, se rendirent

Ou vous ne sçavez pas ce que c'est qu'un Amant
 Sa flamme , croyez-nous , est pure et légitime ,
 Et s'il brule d'amour , il en brule sans crime.

Aimez , aimez donc ce Berger ,
 Et comme lui soyez constante ;
 Peut-être seriez-vous Amante
 D'un autre qui seroit léger.

Tandis que nous parlons , nos feuilles se flétrissent,
 Notre éclat disparoit et nos charmes finissent ;

Mais si votre cœur est vaincu ,
 Si pour un malheureux il devient plus sensible ;
 Notre mort est douce et paisible ,
 Et nous avons assés vécu.

De Romorentin , le 15. Août 1738.

Mrs Dupan , Buisson , Mussart et Thelusson , Envoyés de la République de Geneve, se rendirent à Compiègne le 19. du mois passé ; où S. E. M. le Cardinal de Fleury leur donna à diner le 21. Ils revinrent à Paris le 22. M. le Comte de Lautrec leur donna un magnifique diné le 3. de ce mois.

Le 12. ils eurent leur première Audience publique du Roy , et ensuite de la Reine , de Monseigneur le Dauphin , et de Mesdames de France. Ils furent conduits à ces Audiences par le Chevalier de Saintot , Introduceur des Ambassadeurs , qui étoit allé les prendre

prendre à Paris dans les Carosses du Roy et de la Reine, et qui les y reconduisit avec les cérémonies accoutumées, après qu'ils eurent été traités par les Officiers de S. M.

M. Dupan, qui est la seconde Personne de la République, eut l'honneur de haranguer le Roy, la Reine, Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France. Ces Harangues furent très-aplaudies, et LL. MM. Monseigneur le Dauphin, et Mesdames de France y répondirent fort gracieusement.

Le 13. Mylord Comte de Waldegrave, Ambassadeur du Roy d'Angleterre à la Cour de France, donna un magnifique Festin à ces Envoyés, auquel tous les Ministres des Puissances Protestantes furent invités.

Le 23. les Eaux ordinaires et extraordinaires, tant à Versailles qu'à Marly, jouèrent pour les Envoyés de la République de Geneve.

M. l'Abbé *Descors*, Aumônier du Roy de Pologne, Duc de Lorraine, prêcha dans l'Eglise de l'Union Chrétienne à Paris, le 15. Août Fête de l'Assomption de la sainte Vierge; cet Abbé, vers la fin de la seconde Partie de son Discours, parlant du culte établi à l'honneur de la Mere de Dieu, dit au sujet du Vœu de Louis XIII. du 10. Février 1638, ordonné par Louis XIV. le 20. Mars 1650. et renouvelé par Louis XV. le premier Août 1738.

Est-il

» Est-il de Peuple ou d'Etat dans le Mon-
 » de qui ne révere Marie ? Est-il de Ville ou
 » de Bourgade dans la Chrétienté, où il n'y ait
 » des Monumens de son pouvoir auprès du
 » Seigneur ? Les Princes, les Monarques, dé-
 » posent leur Sceptre et leur Couronne aux
 » pieds de cette Vierge ; nos Rois Louis
 » XIII. de glorieuse mémoire , et son
 » Successeur , Héros de tous les siecles ,
 » Louis le Grand, éleverent dans cette Capi-
 » tale des trophées de leur confiance en la
 » médiation de Marie; le Roy qui nous com-
 » mande et que nous aimons, se fait une Loy
 » des Vœux de ses Prédécesseurs , il en re-
 » nouvelle la memoire avec effusion de cœur,
 » par la Lettre qu'il vient d'écrire aux Evê-
 » ques de son Royaume , quelle tendre dé-
 » votion de sentiment, dans cet ordre de re-
 » connoître la Mere de Dieu pour la Patron-
 » ne spéciale et de sa Personne et de ses
 » Etats ! On voit cet Auguste Prince consacrer
 » l'époque centenaire du Vœu de ses Peres.
 » En Fils aîné de l'Eglise , prescrire les plus
 » grandes Solemnités pour la splendeur du
 » culte de Marie , inviter, par son exemple,
 » à lui rendre des hommages de fidélité et
 » de reconnoissance , et perpétuer d'âge en
 » âge la gloire de son Assomption ; puisse
 » notre Monarque , à l'ombre de la protec-
 » tion de Marie , jouir des fruits de sa pieté,
 » posséder

» posséder long-temps une Epouse digne de
 » de toutes les Couronnes , faire asseoir ,
 » comme son Bisayeul , sur differens Trônes
 » ses arriere Petits-Fils , et goûter toute sa
 » vie les douceurs de la Paix ! le modeste
 » Coopérateur des travaux de son Regne ;
 » l'a ménagée avec accroissement de ses Pro-
 » vinces , nonobstant les horreurs d'une
 » cruelle guerre ; ce Ministre , Grand Dieu !
 » est chéri du Roy et utile aux Peuples, que
 » sa conservation durant tout le siecle soit
 » une de vos benedictions sur ce florissant
 » Empire , &c.

L'Académie Françoisé célébra le 25. de
 ce mois la Fête de S. Louis , dans la Cha-
 pelle du Louvre. On Chanta pendant la Mes-
 se un fort beau Motet en Musique , de la
 composition du sieur *Dornel* , et l'Abbé de
 Villefont prononça le Panegyrique du Saint.

Le même jour , l'Académie des Inscript-
 ions et Belles-Lettres , et celle des Sciences,
 célébrerent la même Fête dans l'Eglise des
 R. R. P. P. de l'Oratoire de la rue S. Honoré,
 il y eut aussi un beau Motet pendant la Mes-
 se , mis en Musique par le sieur *Dubouisset* ,
 après laquelle le Panegyrique du Saint fut
 prononcé par l'Abbé de la Pause.

Le même jour, la Procession que les Reli-
 gieux

gieux Carmes du Grand Convent font toutes les années le jour de la même Fête , et à laquelle le Corps de Ville assiste , suivant la coutume , alla à la Chapelle du Roy , au Château des Thuilleries , où ces Religieux célébrèrent solennellement la Messe.

Le 30. Juillet , le 2. et le 4. Août , M. de Blamont , Sur-Intendant de la Musique du Roy , fit chanter au Concert de la Reine , le Ballet des *Fêtes de Thalie* , dans lequel la Dlle Huquenot chanta avec aplaudissement les Rôles de *Melpomene* , au Prologue , et ceux de *Belise* , de *Caliste* et de *Terpsicore* , dans la Piece.

Le 6. et le 9. on concerta le Ballet des *Fêtes Vénitiennes* , dont les principaux Rôles furent remplis par les Dlls Huquenot , Rotisset , Mathieu et Deschamps , et par les sieurs d'Angerville , Godoneche , Benoît , Chassé et Tribou.

Le 11. et le 13. on executa le Ballet des *Génies* , dont les Rôles furent faits par les Dlls Erremens et Fel et par les autres Sujets du Concert précédent.

Le 20. et le 23. la Reine entendit l'Opera de *Tancrede* , de M. Campra , les Dlls Huquenot et Rotisset , furent chargées des principaux Rôles et les remplirent avec aplaudissement.

A O U S T. 1738. 1863

Le 24. veille de la Fête de S. Louis, le Concert d'Instrumens que l'Académie Royale de Musique donne tous les ans au Château des Thuilleries, à l'occasion de la Fête du Roy, a été executé le même jour par un grand nombre d'excellens Symphonistes de la même Académie, qui jouèrent différens beaux Morceaux de Musique de M. de Lully, et d'autres Maîtres modernes.

Le 15. Fête de l'Assomption, le Concert du Château des Thuilleries commença par un Motet de M. de la Lande, qui fut suivi d'une Sonate, executée par le sieur *Barriere*, sur le Violoncelle, avec une grande précision. La Dlle *Fel*, chanta ensuite un petit Motet à voix seule, de M. Mouret, avec bien des applaudissemens; ce Concert fut terminé par un autre Motet à grand Chœur, précédé d'un *Concerto*, executé par le S. *Guignon*.

A M. l'Abbé de POLIGNAC, sur la Thèse
qu'il défendit au College d'Harcourt
le 27. Août 1738.

O D E

A l'imitation de la Pièce Latine.

Souverain moteur du génie,
Viens, Apollon, quitte les Cieux, Google
I ij Et

1864. MERCURE DE FRANCE

Et vous, Muses, de Laonie,
Venez en ces aimables Lieux ;
Vous verrez le goût, la justesse,
L'éloquente délicatesse,
Dans votre jeune Nourrisson ;
POLIGNAC, dans cet âge tendre,
Paroît bien moins né pour apprendre,
Que propre à faire la leçon.



Quoi donc ! déjà de la Nature
Il sçait découvrir le secret ;
La Physique la plus obscure
Pour son esprit n'a rien d'abstrait !
Ah ! c'est Dieu même qui l'inspire ;
C'est trop peu de sçavoir bien dire,
Si l'on ne s'explique avec art ;
POLIGNAC fait tout avec grâce,
Chaque mot sur l'autre se place,
Sans effort, sans peine et sans fard.



A l'aspect de ces grands Miracles,
Ai-je raison d'être surpris ?
Apol' on rendoit ses Oracles
Sur le haut du Mont où tu vis.*

* Le Château de Polignac en Velay, est bâti sur une haute Roche, en la place d'un Temple d'Apollon.

Les neuf Sœurs par leur résidence ,
 De la plus sublime éloquence
 Y répandirent les Trésors ;
 Et toi, jeune et fertile Plante ,
 A seize ans, contre toute attente ,
 Tu nous débrouilles ses ressorts.



Les Arts ont fixé leur azile
 Dans ce Temple autrefois vanté ;
 Qui mieux rempli par ta Famille ,
 A plus de lustre et de beauté ;
 A ces Dieux, chantés dans nos Fables ,
 Succèdent des Dieux véritables ,
 Et je les vois dans ta Maison ;
 De ces Héros dignes des Temples
 Tu suis déjà les grands exemples ,
 Digne Successeur de leur nom



La valeur est héréditaire ;
 Je le vois, à chaque Tableau ,
 Celui-ci dans l'Art Militaire
 Parvient jusqu'au rang le plus haut ;
 Par là c'est un Mars intrépide ,
 Qui vient, comme un Torrent rapide
 Renverser d'épais Bataillons ;
 Plus loin, un Hercule en furie ,

1866 MERCURE DE FRANCE

Des Ennemis de la Patrie

Verse le sang à gros bouillons.



C'est là l'École du mérite ;
Par tout c'est un nouvel éclat ;
Où, j'y vois cent Héros de suite ;
L'honneur de Rome et du Sénat ;*
J'y vois le soutien de l'Eglise ,
Dont l'esprit de chaque entreprise ,
Tire toujours un prompt succès ;
Quand de cette source féconde ,
Le Ciel te fait paroître au monde ;
Je croirois qu'il le fait exprès.



De ce tronc , plus qu'on ne peut croire ;
Cher Abbé , digne rejetton ,
Tu vas perpétuer la gloire ,
Ciel ! quelle est ta jeune saison ?
Cet Arbre , en rameaux si fertile ,
N'en produit jamais d'inutile ,
Tout en est grand , tout en est beau ;
Tu devances nos esperances ,
Déjà les Vertus , les Sciences ,
Avec toi sortent du berceau.



Les Muses s'occupent sans cesse

* *M. le Cardinal de Polignac.*

A conserver de si beaux jours ,
 Chaque instant , nouvelle caresse ,
 Est le gage de leurs amours.
 Le Nectar , avec abondance ,
 Fut la premiere subsistance
 Du plus beau de leurs Nourrissons ;
 Qu'il est aimable , qu'il est sage !
 Muses , benissez votre Ouvrage ,
 Voyez le fruit de vos Leçons.



Pourroit-on jamais le comprendre ?
 Est-ce un songe ? est-ce que je vois ?
 Quoi donc , dans un âge si tendre ,
 A l'Univers fais-tu des Loix ?
 A ta voix , au milieu du Monde ,
 Le Soleil se fixe et se fonde ,
 Et vers nous darde ses rayons ;
 Veux-tu que la terre l'entoure ?
 Pour peu que ta raison discoure ,
 Tu le prouves , nous le croyons.



De tout soumettre à sa parole ,
 D'où lui viendroit donc le pouvoir ?
 Ainsi son Oncle au Capitole ,
 Pour vaincre , n'avoit qu'à vouloir.
 Oüi , contre sa mâle éloquence ,
 La Pologne fut sans défense ,

Tout secondoit ses grands desseins ;
 Une Paix long-temps attenduë ,
 Avec ces Armes fut concluë ,
 Et fut l'ouvrage de ses mains.



Qu'à jamais d'un aussi grand Homme
 L'exemple soit dessous tes yeux !
 Aimé des Rois , chéri de Rome ,
 En lui tu vois tous tes Ayeux.
 L'Univers étonné l'admire ,
 Et tout ce que j'en pourrois dire ,
 Est au-dessous de ce qu'il est ;
 Mais si le Ciel te laisse vivre ,
 Dans peu de temps tu le vas suivre ,
 Dans le Neveu l'Oncle renaît.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Dol en
 Bretagne , au sujet de l'établissement d'un
 nouveau College , &c.*

M de Sourches , Evêque et Comte de
 Dol, ne se lasse point de donner à sa
 Ville Episcopale des marques de sa tendres-
 se. Il vient de faire bâtir un College superbe.
 Ce nouveau Parnasse est dans un très-bon
 air. Sa situation hors des murs de la Ville ,
 et à l'opposite du Marais , le met à l'abri des
 broüillards,

broüillards , et de leur influence maligne.

On entre d'abord dans une fort belle Cour formée par un quarré long. Le Corps du Bâtiment se présente dans le fond : c'est une grande et belle façade à trois étages , et percée de plusieurs croisées à la moderne. A droite est une magnifique Chapelle et le Réfectoire ; à gauche sont les Classes. Ces differens Bâtimens composent deux Aîles qui répondent parfaitement au Corps de l'Edifice. L'Architecte est d'après les meilleurs desseins du fameux Mansard.

Il y a des Chambres communes et particulières pour loger jusqu'à 50. à 60. Pensionnaires ; il y en a déjà un assés bon nombre. Le Principal et les cinq Régens des Humanités , (car la Philosophie est fondée au Séminaire.) y ont chacun un appartement composé de deux Pièces. Ils vivent avec les Pensionnaires , et fournissent également à la bourse commune ; le bénéfice qui peut se trouver à la fin de l'année sur la dépense des Ecoliers , dont la Pension est de 200. livres pour l'année scholastique , se partage entre le Principal et les Régens. M. de Dôl a pris soin de leur assurer à chacun un revenu fixe et certain par des Contrats autorisés de Lettres Patentes , enregistrées à la Chambre des Comptes de Nantes ; il a aussi assigné des fonds pour les réparations. Le Principal a

400. liv. de revenu, et chacun des Régens 300. liv. et ils ont la permission de prendre chaque année 6. liv. par Ecolier. On leur laisse l'intention de leurs Messes, à l'exception de celles qui se doivent dire à la fin des Classes et les Fêtes et Dimanches, lesquelles sont pour le Fondateur.

Le Prélat a donné plusieurs magnifiques Ornaments de différentes couleurs à la Chapelle, et tout ce qui convient pour y célébrer avec honneur et dignité le Service Divin. Pour mettre le comble à ses Bienfaits, ce généreux Pasteur a fait présent à la Maison, de linge, de vaisselle, de batterie de cuisine, et de tous les meubles nécessaires; rien en fin n'y manque.

J'oublois de parler du Jardin qui est charmant par rapport à sa situation. Il est derrière le corps du Bâtiment, et on y entre de plain-pied; il est vaste et coupé par différentes allées. Sur les côtés sont de petits Bosquets de charmille naissante, qui formeront, un jour, de très-beaux Cabinets de verdure; la vûe en est, j'ose le dire, unique en son espece. La Mer et la Terre offrent des Perspectives différentes, qui, par leur différence même, en sont plus charmantes. On découvre de-là le point de séparation des Provinces de Normandie et de Bretagne; les yeux se promènent sur cinq Evêchés, qui sont

Dol, Rennes, S. Malo, Avranches et Cōtances.

Le 19. Decembre dernier au matin, Mrs de Ville devoient se rendre à l'Evêché, y prendre M. de Dol et l'accompagner au College. Le Chapitre de la Cathédrale s'étoit aussi proposé d'augmenter et d'orner le Cortège. Le mauvais temps rompit toutes ces mesures. Le Prélat monta dans son Carosse, accompagné seulement de la Maréchaussée, et il se rendit au College un peu avant le Corps de Ville qui y arriva sur les huit heures, suivi de cinquante Ecoliers proprement habillés, et qui portoient chacun un grand Oriflame de taffetas de différentes couleurs. Deux Compagnies de Milice Bourgeoise ouvroient la marche, et deux autres la fermoient.

En arrivant, M. Carron ancien et notable Bourgeois, qui commandoit cette Milice, la rangea dans la Cour sur trois colonnes, et la tint dans un très-grand ordre.

M. l'Evêque, de l'apartement du Principal, où il avoit pris ses Habits de cérémonie, descendit dans la Chapelle, se mit dans un Fauteuil qu'on avoit placé au pied de l'Autel, et fut complimenté par M. de la Turrerie, Syndic de la Ville. M. Laçeron, Sénéchal de Dol, avoit eu l'honneur, à la tête de sa Compagnie, de complimenter M. l'Evêque

à son arrivée dans l'appartement du Principal.

Après le Discours de M. de la Turrerie ; M. Theault, Principal du College, prononça un beau Discours sur l'utilité et sur la grandeur de l'établissement fait par M. de Dol, sur la reconnoissance éternelle que la Ville lui doit, et sur l'obligation des Peres et Meres, de procurer l'éducation à leurs Enfans. Il fut écouté avec toute l'attention et la satisfaction possibles ; et on sentit combien la Ville d'Avranches, où il a professé pendant près de vingt ans, avoit eu raison de le regretter, lorsqu'il se détermina à la quitter, pour remplir la place de Principal du College de Dol.

Ce Discours fut suivi d'un Compliment, en Vers françois, que fit un Ecolier de Rhétorique, représentant la Religion, à la tête de tous les jeunes Eleves qui portoient des Oriflames ; un autre succeda sous l'habit d'Apollon, ayant à sa suite les neuf Muses, chacune avec son symbole, et qui reciterent chacun quatre vers, le tout de la composition de M. de la Borde, Professeur de Rhétorique.

Après ces Complimens, M. l'Evêque, en Habits Pontificaux, assisté de deux de ses Grands Vicaires, du Clergé de la principale Eglise, et des Régens, fit la Bénédiction de la Chapelle ; on chanta une Messe du Saint

Esprit

Espit, en Musique et Symphonie, de la composition de M. l'Ally, Maître de Musique de la Cathédrale. On y reconnut le digne Eleve du fameux M. le Sueur Maître de Musique, de Vannes. Le Motet surtout, dont les paroles étoient en l'honneur du Fondateur, fut unanimement aplaudi. M. l'Ally avoit eu la précaution de faire-venir de Saint Malo d'autres Musiciens pour les joindre à ceux de la Cathédrale et de la Ville. La Musique fut executée sur une grande Tribune qu'on avoit élevée exprès dans le bas de la Chapelle.

Après la Messe, la Milice Bourgeoise fit trois décharges de mousqueterie; le canon du Château et celui des Forts de la Ville y répondirent. Le bruit des cloches des Eglises se joignit aux acclamations du Public.

Le Palais Episcopal n'étant point meublé, M. l'Evêque faisant toujours sa résidence en son Château des Ormes, qui est à cinq quarts de lieuë de la Ville, ce Prélat se rendit chés M. l'Abbé de la Fosse, l'un de ses Grands Vicaires, qu'il honore particulièrement de sa confiance, et qui n'a pas peu contribué à la perfection de l'Etablissement du College: on y servit un fort grand Dîné, où se trouverent les Personnes les plus distinguées de la Ville.

Sur les six heures du soir le College fut

illuminé.

illuminé d'une infinité de Lampions et de pots à feu. M. de Dol y retourna avec sa compagnie, pour entendre chanter une Pastorale en Musique et Symphonie. Elle fut exécutée sur un Théâtre qui ne représentoit pas mal le Parnasse. On y voyoit Apollon et les Muses placés sur des gradins, et tous les Ecoliers assis autour portant chacun une Oriflame. L'Assemblée étoit nombreuse et parut très-satisfaite.

Après la Pastorale, M. de Dol monta chés le Principal. En face de l'appartement, au bout de la grande allée du Jardin, on avoit figuré sur une toile un Mont-Parnasse éclairé de Lampions. Du bas du Mont s'élevoient des deux côtés, des Portiques qui représentoient les Cabinets des Muses, formés par des branches de Lierre et de Laurier, et garnis de Lampions. On avoit eu dessein de les orner d'Emblèmes et de plusieurs Symboles; mais la pluye qui survint causa du desordre, et priva du plaisir de joüir, comme on l'auroit souhaité, de ce Spectacle. On ne put tirer que quantité de fusées volantes, et ensuite un Feu d'artifice, dont le mauvais temps empêcha le parfait succès.

A Dol le 30. Janvier 1738.

Nous sommes fâchés de n'avoir pas pu donner cette Pièce plutôt.



MORTS ET MARIAGES.

LE premier Août , Frere Claude *Aubery de Vatan* , Grand Bailli de Lion , de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem , & Commandeur de Mont-champs , Chef d'Escadre des Armées navales du Roy , du 27. Mars 1728. et auparavant Capitaine de Vaisseaux de 1703. mourut à Toulon , dans la 74. année de son âge , étant né le 28. Décembre 1664. Il étoit fils de Claude Aubery , Marquis de Vatan , Baron de Moucy-le-Châtel , Conseiller au Parlement de Normandie , mort le 8. Décembre 1686. et de défunte Catherine le Coq de Corbeville , et il avoit été reçu dans l'Ordre de Malthe en 1678. étant alors Page du Grand Maître. Il étoit oncle de Felix Aubery , Marquis de Vatan , Maître des Requêtes , et actuellement Intendant à Caën , désigné Prévôt des Marchands de Paris , et de Jean-Baptiste-Louis Aubery de Vatan , Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , & Capitaine au Régiment des Gardes Françaises.

Le 3. D. Marie - Victoire de *Prye* , épouse de Louis-Charles d'Hostun , Duc , et Pair de France , Colonel du Régiment de Tallard , Infanterie , avec lequel elle avoit été mariée le 22. Décembre 1732. mourut à Versailles , dans la 21. année de son âge , étant née à Turin en Piémont le 28. Novembre 1717. Elle ne laisse point d'enfans , son fils unique , né le 20. Août 1737. étant mort le 10. du mois de May dernier. La défunte étoit fille unique de Louis de Prye , Marquis de Planes , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général au Gouvernement de Languedoc , et Gouverneur de Bourbon-Lancy ,

ci-devant Ambassadeur à Turin , et de défunte D. Agnès Berthelot de Pleneuf , ci-devant Dame du Palais de la Reine , et morte le 7. Octobre 1727.

Le même jour Jean-Barthelemy *Pareti* , noble Genois , Prêtre , ci-devant Envoyé du Duc de Modene aux Cours d'Espagne & d'Angleterre , mourut à Paris , âgé d'environ 45. ans.

Le 4. Jean - Jacques - Auguste *le Febvre de la Planché* , Sr. des Chevaliers , Conseiller d'Honneur depuis 1732. & auparavant Avocat du Roy au Bureau des Finances , & Chambre du Domaine de la Généralité de Paris , depuis 1693. mourut âgé de 70. ans.

Le 10. Louis Bretagne *de Rohan-Chabot* , Prince de Leon , Duc de Rohan , Pair de France , Comte de Porrhoët , et de Moret , Marquis de Blain , de Monlieu , et de S Aulaye , &c mourut à Paris , dans la 59. année de son âge , étant né le 26. Septembre 1679. Il laisse de D. François de Roquelaure , qu'il avoit épousée le 29. May 1708. et fille aînée du feu Maréchal Duc de Roquelaure , morte le 6 Mai dernier , trois fils & trois filles. L'aîné des fils Louis-Marie de Rohan-Chabot , Duc de Rohan , Pair de France , Colonel d'un Régiment d'Infanterie , le premier des six petits Vieux , par Commission du 15. Avril dernier , & auparavant de celui de Vermandois , par Commission du 20. Fevrier 1734. a été marié le 19. Décembre 1735. avec Dlle de Chastillon , fille d'Alexis-Magdeleine de Chastillon , Duc de Chastillon , Pair de France , Chevalier des Ordres du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Grand Bailli d'Hague-nau , Gouverneur de Monseigneur-le Dauphin , & de défunte D. Charlotte Voysin , sa première femme. Le second des fils du feu Prince de Leon , apellé le Vicomte de Rohan , est Mestre de Camp d'un Régiment

Régiment de Cavalerie , ci-devant Villars , depuis le mois de Juillet 735. Une de ses trois filles , est Religieuse au Monastere de la Magdeleine de Tressnel , où elle prit l'habit le 29. Septembre 1729.

Le 15 Jean-Marie de Gayardon de Levignen , Conseiller au Parlement de Paris , de la troisième Chambre des Enquêtes , où il avoit été reçu le 29. Décembre 1735. mourut âgé d'environ 27. ans , & sans avoir été marié . Il étoit fils unique de Jean-Baptiste-Jacques Gayardon de Levignen , ci-devant Intendant du Commerce , & autrefois Receveur Général des Finances à Soissons , & de D. . . . de Cartigny , sœur de l'Intendant des Armées Navales.

Le même jour Jean-Jacques Bel , Conseiller au Parlement de Bordeaux . où il avoit été reçu le 15. Mai 1720. & Trésorier de France au Bureau des Finances de la Généralité de Guyenne , mourut à Paris , âgé de 45. ans.

Le 25. Juillet Claude-François Renoïard , Seigneur de Fleury , fils puiné de Charles-François Renoïard , Seigneur de Fleury , Conseiller Honoraire au Parlement de Paris , & ancien Commissaire aux Requêtes du Palais , & de D. Marie-Therese Bosc , sœur de Jean-Baptiste Bosc , Procureur Général de la Cour des Aides de Paris , épousa Dlle Magdeleine-Adélaïde Pepin de Bois-Herpin , fille mineure de . . . Pepin , Seigneur , Vicomte de Bois Herpin , près d'Estampes , ancien Officier de Vaisseaux du Roy. Le marié étoit veuf de D. Geneviève-Délagie Baudouïn de Chamoult , cousine germaine de sa nouvelle épouse , & fille de feu Hugues Baudouïn , Seigneur de Chamoult , Mestre de Camp de Cavalerie ; & ci-devant Enseigne des Gendarmes de la Reine , mort le 15. Mars 1719. qui

qui avoit épousé une sœur du Sr de Bois-Herpin ; fille de feu Jean Pepin, Maître des Comptes à Paris.

Le 11. Août *Michel-Denis Amelot*, Seigneur de *Vildomain*, Capitaine dans le Régiment de Dragons de Nicolai ; fils puiné de *Denis-Jean-Michel-Amelot*, Seigneur de *Chaillon*, de *Châtillon sur Indre*, & des *Pruneaux*, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, & ci-devant Intendant du Commerce, & de feuë D. *Philiberte Barillon d'Amoncourt*, fut marié à Angers, avec Dlle *Elizabeth Cohon*, fille de *Sebastien Cohon du Parc*, Seigneur de *Juverdé*, Conseillet-Secretaire Auditeur en la Chambre des Comptes de Bretagne à Nantes, & de D. *Elizabeth Gillot*. Le marié est frere de *Jean-Jacques Amelot de Chaillou*, Ministre & Secretaire d'Etat, ayant le Département des Affaires Etrangères. On a parlé plusieurs fois dans les précédens Mercurès de leur famille ; ainsi on n'en répètera rien ici, d'autant plus que leur Généalogie se trouve imprimée dans le Supplément du Dictionnaire Historique de 1735. Quant à la famille de la mariée, elle est d'une Noblesse originaire de la basse Bretagne, & établie en Anjou depuis plus de deux siècles. Ses Armes sont d'or à deux serpens entrelassés en double sautoir, & adossés de sable, à un chef de sable, chargé d'une étoile à six-rais d'argent, écartelé d'argent à trois faces de sable au lion de gueules brochant sur le tout, qui est de Brie, depuis que *Guillaume Cohon*, Seigneur de la *Merhoussaye*, épousa en 1534. *Françoise de Brie*. De cette famille de *Cohon* étoit sorti *Denis-Antoine Cohon*, Evêque de *Nîmes*, & de *Dol*, Abbé des Abbayes de *Baulieu au Mans*, du *Tronchet*, Diocèse de *Dol*, de *S. Liguairé*, Diocèse de *Xaintes*, de *Flavan*, Diocèse d'*Auch*, &c. fameux Prédicateur de

de son temps, qui fit l'Oraison Funebre du Roy Louis XIII. en 1643. & qui prêcha au Sacre du Roy Louis XIV. en 1654. Son éloge est rapporté dans le Supplément du Dictionnaire Historique de 1735.

On s'est trompé dans le Mercure du mois de Juillet dernier, à l'Article qui annonce la mort de M. de Cursay, en ne lui nommant qu'une fille; il en a laissé quatre & un garçon, sçavoir Seraphim-Marie Rioult de Cursay, Capitaine de Carabiniers, & Chevalier de l'Ordre de S Louis; Cecile-Therese Rioult de Cursay, mariée le 25. Novembre 1725. à Etienne de Guinot, Marquis de Monconseil, Brigadier des Armées du Roy, Colonel d'un Régiment d'Infanterie de son nom, & Inspecteur Général d'Infanterie; Magdeleine-Angelique-Rosalie Rioult de Cursay, mariée le 13. Fevrier 1730. avec Thomas-Jacques-François Charpentier, Seigneur d'Ennery, Epicz, Grisy, Valangouja, Berval, Theuville, Livilliers, Capitaine de Cavalerie au Régiment Royal-Etranger; Marie Rioult de Cursay, mariée le 24. Octobre 1737. avec François Marquis de Polignac, & Cécile-Elizabeth Rioult de Cursay, fille mineure.

*LOTÉRIE de Commerc. Second Tirage.
Premier Avis.*

LE premier Tirage de la Loterie n'ayant été composé que de 34000. Billets, et Son Altesse Royale Madame Duchesse Douairiere de Lorraine, étant informée qu'une infinité de gens s'étoient présentés chés les deux Notaires Receveurs établis à Paris, pour prendre de nouveaux Billets, et désirant de satisfaire le goût du Public, en fournissant à toutes personnes les moyens de prendre part pendant le cours de la Loterie aux deux cent mille Billets

lets proposés, S. A. R. a fait examiner dans son Conseil les différens Plans qui ont été présentés, et son Conseil a jugé qu'il y avoit moins d'inconvénient pour le Public à suspendre le second Tirage, qu'à faire un choix précipité, s'agissant sur-tout de statuer une Loi générale et irrévocable pour tout le cours de la Loterie après avoir mûrement examiné les divers Projets proposés, on a adopté celui qui a paru le plus équitable dans tous ses points, et le plus conforme au premier Plan général, pour ne se départir en rien de l'observation des Loix de la justice la plus scrupuleuse qu'on s'est proposé dans cette opération.

Le Public est donc averti que les Bureaux seront ouverts chés M. Perret, Notaire au Châtelet de Paris, rue Coquilliere, et chés M. Roger, aussi Notaire au Châtelet, rue de Condé, Receveurs et Dépositaires des fonds de la Loterie; le 30. du présent mois d'Août 1738. pour recevoir le prix du second paiement, qui est pour chaque Bilet de 18. liv.

Ceux qui n'auront pas satisfait au paiement dans le courant de deux mois, à compter du jour 30. du présent mois d'Août, indiqué pour l'ouverture des Bureaux (ainsi qu'il est dit dans le premier Plan général) ne seront plus en droit d'exiger leurs mêmes Numéro, passé le terme de deux mois.

Ceux qui n'ayant pas pris de Bilet avant le premier Tirage, voudront prendre part à la Loterie, ne pourront s'y interesser qu'en prenant les Bilets de la premiere et de la seconde Mise, ainsi ils seront tenus de payer la somme de trente livres pour ces deux Bilets; mais comme ils n'auront pas participé au premier Tirage, on fera une réserve de douze livres sur chacun des nouveaux Numéro qui aura payé trente livres; ce qui composera un fond à part, dont il sera fait un Tirage particulier dans les proportions

tions du Plan général, le même jour du second Tirage général en faveur des seuls n uveaux Numéro et dont on donnera la Lise au Public; les 18. livres restantes entreront dans la Caisse générale, pour participer au second Tirage, et suivre le cours de la Loterie. Il ne peut y avoir aucune erreur pour le Public dans cette opération. Tous les Numéros qui n'auront pas été compris dans la Liste des 34000. Numéros, donnée au Public avant le premier Tirage, sont dans le cas de payer trente liv. et d'avoir part à deux Tirages; à sçavoir, le Tirage particulier fait en leur faveur, et le second Tirage général, indépendamment des trois derniers Tirages qui suivront, et pour lesquels ils seront obligés de nourrir ainsi qu'il est expliqué au Plan général.

De même, ceux qui n'ayant pas pris de Billets avant le premier et le second Tirage, voudront s'intéresser à la Loterie, seront reçus avant le troisième Tirage, en pronant les Billets de la première, seconde et troisième Mise. On fera également alors une réserve des fonds de la première et seconde Mise, pour faire un Tirage particulier, dans la forme expliquée ci-dessus; ce qui s'observera ainsi jusqu'au cinquième et dernier Tirage.

Le second Tirage sera fait le 26. Novembre 1738.

Le troisième Tirage sera fait le 26. Février de l'année prochaine 1739.

Le quatrième Tirage sera fait le 26. May de la même année 1739.

Et le cinquième et dernier Tirage sera fait le 26. Août aussi de la même année 1739.

Ces Tirages se feront exactement dans les temps ci-dessus prescrits, en quelque état que soit la Loterie, sans aucuns autres délais, sous quelque prétexte que ce puisse être.

Plan de la distribution des Lots du deuxième Tirage

1732 MERCURE DE FRANCE

rage sur le pied de 34000. Billets délivrés, qui produiront, à 18. liv. chacun, la somme de six cent douze mille livres, en suposant qu'il n'en sera pas distribué un plus grand nombre ;

SÇAVOIR,

1	Lot de		120000 livres,
1	de		60000
2	de		30000
2	de		20000
2	de	10000 liv.	20000
8	de	5000	40000
18	de	3000	54000
58	de	1000	58000
420	de	500	210000

510 Lots, montant à

612000 livres.

Ceux qui voudront nourrir leurs Billets, sont avertis de les représenter chés les Receveurs, ainsi qu'il est dit au bas de chacun des Billets, de même que pour recevoir les Lots qu'ils auront gagnés à chaque Tirage, pour en faire mention au dos, ensemble les Reconnoissances des Payemens, comme il est dit par le Plan général.

M. Bouchot, Receveur établi à Commercy, recevra les Payemens de Tirage en Tirage.

A P R O B A T I O N.

J'ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du mois d'Août, et j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Septembre 1738.

HARDION.

T A B L E,

P IECES FUGITIVES. Le Comte d'Essex, &c. <i>Poëme</i> ,	1671 ✓
Abregé de l'Histoire Litteraire de D. Martin,	1683
L'Ecole de l'Amour, <i>Eglogue</i> ,	1697
Question importante jugée au Parlement de Paris,	1700
Ode imitée d'Horace, &c.	1709
Opération de la Taille, Extrait de Lettre à ce sujet,	1711
Ode, Imitation d'Horace, &c.	1715
Problème à résoudre, &c.	1717
Vers servant de Prologue à la Tragédie d'Esther, &c.	1718
Lettre sur les Mémoires pour servir à l'Histoire de la Musique,	1721
Les Belles-Lettres, <i>Ode</i> ,	1738
Lettre de M. l'Abbé le Beuf, &c. et Inscriptions remarquables,	1746
Madrigaux,	1755
Enigme, Logogryphes, &c.	1757
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c.	1761
Remarques de Grammaire sur Racine,	1764
Œuvres diverses de Pierre Corneille,	1772
Projet d'une Bibliothèque Universelle,	1788
Essai d'une Bibliothèque Universelle de tous les Auteurs, &c.	1791
La Donciade, nouvelle Edition du Poëme Satyri- que de M. Pope. avec Estampes allégoriques,	1795
Histoire Générale et Particulière de Bourgogne,	1796
Projet d'une Histoire Générale de Champagne et Brie, &c.	1797
Estampes nouvelles, &c.	1801
Estampes Colorées,	1802
Pont Levis de fer à Bascule, &c.	1804
Air noté,	1805

Spectacles. Le Valet Auteur ;	1800
Nirée, nouvelle Entrée ajoutée au Ballet de la Paix,	1814
Madrigaux, aux Dlls Gaussin, Dangeville et Dumesnil,	1819
Nouvelles Etrangères, Russie, Pologne et Allemagne.	1822
Itali, Toscane, Naples et Isle de Corse,	1827
Espagne; Solemnité de la Canonisation de S François Régis,	1832
Portugal, Carouzel, &c.	1838
Grande Bretagne;	1840
Morts, Naissance des Pays Etrangers,	1841
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1843
Communauté de l'Enfant Jesus, &c.	1845
Procession solemnelle, Lettre du Roy et Mandement,	1847
Mandement à la même occasion, du Prieur de saint Germain des Prés,	1853
Graces accordées aux deux Compagnies des Mousquetaires,	1855
Bouquet à Mlle * * *	1857
Envoyés de Geneve,	1858
Sermon prêché le jour de l'Assomption, Vœu de Louis XIII. &c.	1859
A M. l'Abbé d'Polignac, &c. Ode,	1863
Etablissement d'un-College à Dol,	1868
Morts et Mariages, &c.	1873
Loterie de Commercy, second Tirage,	1879

Errata de Juillet.

P Age 1470. ligne 25. à Madrid, lisez à Médine.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1718. ligne 7. contact. lisez contact.
 P. 1719. l. 7 souffutr l. souffler. P. 1831. l. 24. Madalone, l. Matalone. P. 1837. l. 19. accordée, l. accordé. Ibid. l. 27. d'Ossune, l. d'Ossonne. P. 1847. l. 18. à l. en.
 La Chanson notée doit regarder la page 1805

20
K0

SEP. 17 1950

